

UNIVERSITÉ SAAD DAHLEB BLIDA
FACULTE DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES
Département de Sociologie et de Démographie

THESE DE DOCTORAT D'ETAT

Spécialité: Démographie

LA QUALITE DES DONNEES DEMOGRAPHIQUES EN ALGERIE:

LE RECENSEMENT DE 1998

Par:

Rebah SAADI

Devant le jury composé de:

D.MATOUK	Maître de conférence, université de Blida
M. SALHI	Professeur, université d'Oran
A. BOUZIDI	Professeur, université d'Alger
A. ZAKANE	Maître de conférence, INPS
R. KECHAD	Maître de conférence, université de Blida
A. KOUAOUCI	Maître de conférence, université de Batna

Blida, 2007

RESUME

Les dénombrements de population sont une pratique très ancienne. Les premières opérations, d'intérêt militaire ou fiscal, dateraient de l'an 3000 avant J.C. A l'heure actuelle, les recensements de population sont devenus une pratique conventionnelle et quasiment obligatoire. Le besoin en données démographique, économique et sociale a permis aux recensements d'accéder à un rang de priorité nationale, dans toutes les nations.

Le présent travail tente de mesurer la fiabilité des données du recensement général de la population de 1998 en se penchant sur la qualité des données puisque les travaux sur les aspects de la collecte en démographie sont très rares en Algérie. En effet, l'utilisateur des résultats des recensements remarquera l'importance des données manquantes et surtout celle des catégories de personnes regroupées sous la modalité 'autre' dans le cas de certaines variables. Rien que ces deux constats justifient un comportement de méfiance à l'égard de la qualité des données démographiques en Algérie.

La détection des erreurs a permis de relever deux principaux faits :

- Il y a pratiquement absence totale d'erreurs de dépassement de codes ;
- Les erreurs de vraisemblance sont fréquentes dans les données du recensement de 1998.

Dans certains cas la détection des erreurs est très difficile, ce qui nous a conduit à proposer une procédure de contrôle de la qualité des données. Elle permet aussi de mieux décrire les populations étudiées et offre une alternative d'analyse des données.

التعدادات السكانية ممارسة قديمة جدا، ذات أغراض عسكرية و مالية. تعود أول العمليات إلى حوالي 3000 سنة قبل الميلاد. في الوقت الحاضر، أصبحت التعدادات السكانية ممارسة متفقد عليها و شبه إجبارية. مكنت الحاجة إلى المعطيات السكانية، الاقتصادية و الاجتماعية التعدادات من احتلال مراكز ريادية في المجتمعات الوطنية.

يهدف هذا العمل إلى تقييم مصداقية تعداد 1998 بناء على فحص نوعية معطياته، لأن البحوث المرتبطة بجمع المعطيات في الجزائر نادرة. - بإمكان مستخدم نتائج التعدادات السكانية ملاحظة كثرة المتغيرات ذات البيانات غير المستوفاة و تجميع فئات سكانية تحت مضمون واحد. و هكذا تبرر الملاحظتان السابقتان الحذر عند استعمال البيانات الديمغرافية في الجزائر.

مكننا البحث عن الأخطاء من إبراز عاملين أساسيين :

- هناك غياب شبه تام لأخطاء ما يعرف تجاوز حدود الترميز،
 - بينما سجلنا عدم توافق معطيات بعض المتغيرات المستخدمة فيما بينها .
- يصعب الكشف عن الأخطاء في بعض الأحيان، مما دفعنا إلى اقتراح طريقة لمراقبة نوعية المعطيات. تسمح هذه الطريقة كذلك بوصف مفصل للمجتمعات المدروسة و تقدم بديلا لمعالجة المعطيات.

REMERCIEMENTS

Je ne saurais aborder cette thèse sans remercier Dieu en premier et sans remercier, ensuite, vivement tous ceux qui m'ont soutenu durant la longue période de travail.

Je voudrais d'abord exprimer ma profonde gratitude envers M. Ali KOUAOUUCI, Maître de Conférences à l'Université de Batna, Directeur de recherche et frère, pour sa confiance, ses orientations et ses encouragements. Ali a, toujours, été présent. Il ne m'a pas laissé dire trop tard, une fois. Qu'il soit assuré ici de ma sincère reconnaissance.

Omar OUALI, alors, l'élève, l'ami et puis le Maître, a lu ce travail plus d'une fois. Il était présent, par ses remarques éclairées et par la documentation précieuse. Je le remercie vivement pour sa patience de Président.

Ziane RAHMANI, ne saura jamais dans quel rang je le place parmi la longue liste des amis et collègues. Même la procédure d'analyse que je propose dans cette n'a pu décrire le profil. Lui seul est en mesure de développer la procédure qui convienne. Je te remercie, si Ziane, en te rappelant ce qu'a dit le discret nomade à son fils bien aimé.

Daoud BELKACIMI, alors traducteur et maître dans l'art de l'informatique. Tu m'as permis de publier un premier article. J'espère qu'il ne sera pas le dernier. Je te remercie, cher frère et j'espère te battre un jours prochain, sans tricher.

Abdelouahab IRKI, homme ressource du CENEAP, encore non découvert, a lu, avec patience, les chapitres de cette thèse. Il m'a permis de rendre le travail plus lisible. Je te remercie cher ami.

J'ai également été soutenu par deux amis : M. Mohamed BEDROUNI, Enseignant au Département de Sociologie et de Démographie (Blida) et M. Faouzi AMOKRANE, Sous-directeur au Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière. Qu'ils trouvent ici l'expression de mes sincères remerciements.

Au CENEAP, j'ai toujours trouvé de l'aide et j'y suis toujours bien reçu. C'est dans ce Centre que j'ai pu découvrir et apprendre la collecte et l'analyse des données. Je remercie tous les Responsables qui se sont succédés depuis 1984, date de mon appartenance au CENEAP.

A Blida, les collègues (Responsables et enseignants) m'ont déchargé de certaines activités pédagogiques, ce qui m'a permis de consacrer plus de temps à cette recherche. Je ne pourrai jamais citer la longue liste de ses aimables personnes, ni de les remercier de la façon qui convienne. J'espère, toutefois, qu'Ahmed DERDICHE aura le courage de nous trouver ce que nous cherchons désespérément depuis plusieurs années.

Enfin, je remercie très sincèrement toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail. J'espère que les membres de l'honorable jury le trouveront instructif et d'intérêt.

Toute ma reconnaissance s'adresse enfin à mon père et ma petite famille, Lourabi en particulier.

TABLE DE MATIERES

RESUME	1
REMERCIEMENTS	3
TABLE DES MATIERES	5
LISTE DES TABLEAUX	7
INTRODUCTION	10
1. LES RECENSEMENTS	14
1.1. Caractéristiques d'un recensement	15
1.2. Les questionnaires dans un recensement de population	17
1.3. Les dénombrements effectués en Algérie	18
1.4. Les recensements de population en Algérie	25
1.5. Conformité des recensements effectués en Algérie aux principales caractéristiques	33
1.6. Structure du questionnaire et continuité historique des données	36
2. CARACTERISTIQUES DU MENAGE AU RECENSEMENT DE 1998	49
2.1. Le numéro d'ordre	50
2.2. Situation de résidence	51
2.3. Lien de parenté de la personne avec le chef de famille et le chef de ménage	52
2.4. Le numéro de famille	53
2.5. Le genre	54
2.6. Le mois et l'année de naissance	54
2.7. La commune et la wilaya de naissance	55
2.8. La situation matrimoniale	57
2.9. La nationalité	57
2.10. Le nombre de naissances vivantes	57
2.11. Le nombre de survivants	58
2.12. La dernière naissance vivante	58
2.13. La date du premier mariage	59
2.14. Lieu de résidence en 1987	60
2.15. La (les) langue(s) parlée(s) couramment	61
2.16. La (les) langue(s) lue(s) et écrite(s)	61
2.17. La dernière classe suivie	61
2.18. Durée de la formation professionnelle effectuée (en mois)	63
2.19. Le diplôme le plus élevé obtenu	63
2.20. Les handicapés	63
2.21. La situation individuelle de la personne	64
2.22. La profession principale	66
2.23. La situation dans la profession	67
2.24. Le secteur juridique	68
2.25. Le secteur d'activité	68
2.26. Le lieu de travail	69
2.27. La durée de chômage	69
2.28. Principales différences par rapport au questionnaire de 1987	70

3. LE QUESTIONNAIRE MENAGE : QUALITE DES DONNEES	71
3.1. Le numéro d'ordre des personnes dans le ménage	73
3.2. La situation de résidence	76
3.3. Le lien de parenté avec le chef de famille	77
3.4. Le numéro de famille	80
3.5. La variable sexe	84
3.6. Datation des événements	84
3.7. Le lieu de naissance	89
3.8. La situation matrimoniale	90
3.9. La nationalité	91
3.10. Histoire génésique des femmes	91
3.11. L'âge au premier mariage	98
3.12. Le lieu de résidence au recensement précédent (1987)	100
3.13. La langue de communication	101
3.14. Dernière classe suivie	104
3.15. La formation professionnelle	105
3.16. Le diplôme obtenu	107
3.17. Les handicapés	108
3.18. La situation individuelle	109
3.19. La profession principale de la personne occupée	110
3.20. La situation dans la profession	113
3.21. Le secteur juridique	113
3.22. La branche d'activité	114
3.23. Le lieu de travail	115
3.24. La durée de chômage	117
4. LA TECHNIQUE DE TRAITEMENT DES REPONSES MULTIPLES : UNE ALTERNATIVE D'ANALYSE	119
4.1. Exemple retenu	119
4.2. Utilisation de STATA	120
4.3. Utilisation de SAS	123
4.4. Utilisation de SPSS	126
4.5. La concaténation comme méthode efficace pour analyser les données	128
5. APPLICATION DE LA TECHNIQUE DE TRAITEMENT DES QUESTIONS A REPONSES MULTIPLES	134
5.1. La technique en tant qu'instrument de contrôle de la qualité des données	134
5.2. La technique en tant qu'instrument de tabulation	145
5.3. Description de la population à la date du recensement	152
CONCLUSION	168
REFERENCES	173
ANNEXES	176

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1.1	Les dénombrements en Algérie	19
Tableau n°1.2	La structure des questionnaires au cours des recensements de 1960 à 1998	37
Tableau n°3.1	Fréquence de la taille des ménages, au RGPH de 1998 (un extrait).	74
Tableau n°3.2	Situation de résidence au RGPH de 1998.	76
Tableau n°3.3	Lien de parenté avec le chef de famille.	78
Tableau n°3.4	La modalité 'épouse du chef de ménage' selon le sexe.	78
Tableau n°3.5	Fréquence des membres des ménages selon le numéro de famille.	80
Tableau n°3.6	Répartition des membres des ménages, selon le nombre de familles et la dimension familiale.	82
Tableau n°3.7	Extrait du contrôle de cohérence portant sur la variable 'nombre de familles'.	83
Tableau n°3.8	Répartition de la population selon le sexe.	84
Tableau n°3.9	Répartition de la population selon le mois de naissance.	85
Tableau n°3.10	Répartition des personnes dont le mois de naissance n'a pas été déclaré selon le sexe et la génération d'appartenance.	86
Tableau n°3.11	Les personnes les plus jeunes et les plus âgées (nées avant 1910 ou après 1989), selon l'année de naissance et la situation individuelle.	88
Tableau n°3.12	Erreurs de collecte et de saisie relatives à la wilaya de naissance.	89
Tableau n°3.13	Erreurs de collecte et de saisie relatives à la commune de naissance.	89
Tableau n°3.14	Fréquence de la population selon la situation matrimoniale.	90
Tableau n°3.15	Répartition de la population des ménages ordinaires et collectifs selon la nationalité.	91
Tableau n°3.16	Répartition des femmes non célibataires, selon le nombre de naissances vivantes.	92
Tableau n°3.17	Répartition des femmes non célibataires, selon le nombre d'enfants survivants.	94
Tableau n°3.18	Répartition des dernières naissances selon leur nombre à l'accouchement.	95
Tableau n°3.19	Répartition des derniers événements selon le mois de naissance.	96

Tableau n°3.20	Répartition des derniers événements selon l'année de naissance.	97
Tableau n°3.21	Répartition des personnes non célibataires selon le mois de mariage	99
Tableau n°3.22	Répartition des personnes non célibataires selon l'année de mariage	100
Tableau n°3.23	Erreurs de collecte et de saisie relatives à la wilaya de résidence.	101
Tableau n°3.24	Erreurs de collecte et de saisie relatives à la commune de résidence.	101
Tableau n°3.25	Répartition de la population âgée de trois ans et plus selon la langue parlée.	102
Tableau n°3.26	Répartition de la population âgée de cinq ans et plus selon la langue lue et écrite.	103
Tableau n°3.27	Répartition de la population âgée de cinq ans et plus selon le type d'enseignement et la dernière classe suivie.	104
Tableau n°3.28	Répartition de la population âgée de cinq ans et plus selon la durée de formation professionnelle (suivie ou en cours).	106
Tableau n°3.29	Répartition de la population des handicapés.	108
Tableau n°3.30	Répartition de la population selon la situation individuelle.	109
Tableau n°3.31	Répartition des occupés selon la profession.	111
Tableau n°3.32	Répartition des occupés selon la situation dans la profession.	113
Tableau n°3.33	Répartition des occupés selon le secteur juridique de l'emploi.	114
Tableau n°3.34	Répartition des occupés selon le secteur d'activité.	114
Tableau n°3.35	Répartition des occupés selon la wilaya de travail.	115
Tableau n°3.36	Répartition des occupés selon la commune de travail.	116
Tableau n°3.37	La durée de chômage.	117
Tableau n°4.1	Logiciel utilisé dans le traitement des données	120
Tableau n°4.2	Présentation des données sous forme de type carte multiple	120
Tableau n°4.3	Présentation des données sous forme de réponses multiples en intégrant le rang de réponse	121
Tableau n°4.4	Structure multiple pour une seule variable	122
Tableau n°4.5	Réduction des différentes réponses à une seule chaîne de caractères	123
Tableau n°4.6	Profils obtenus par SAS en assimilant les différentes réponses à des mesures répétées	124
Tableau n°4.7	Résumé (The CATMOD Procedure)	124
Tableau n°4.8	Résumé (le sexe est introduit comme critère définissant des populations)	125

Tableau n°4.9	Output sous SPSS(Procédure Multiple Response: Données globales)	126
Tableau n°4.10	Output sous SPSS (Procédure Cross tabulation : Données par sexe)	127
Tableau n°4.11	La concaténation des variables comme possibilité d'analyse des réponses multiples	128
Tableau n°4.12	Concaténation des variables en introduisant le rang de réponse	129
Tableau n°4.13	Procédure SPSS	131
Tableau n°4.14	Fréquence d'une chaîne de caractères	132
Tableau n°5.1	Erreurs sur le numéro d'ordre des personnes (numéros d'ordre inférieurs à 27)	135
Tableau n°5.2	Erreurs sur le numéro d'ordre de la famille (ménages ordinaires)	138
Tableau n°5.3	Incohérence entre la situation matrimoniale et l'âge	140
Tableau n°5.4	Incohérence entre la situation matrimoniale, le sexe et le nombre de naissances vivantes	141
Tableau n°5.5	La langue parlée (population âgée de plus de quatre ans)	146
Tableau n°5.6	La langue écrite (population âgée de plus de quatre ans)	148
Tableau n°5.7	Langue lue et langue écrite (population âgée de plus de quatre ans)	149
Tableau n°5.8	Population au recensement de 1998, selon l'âge (en groupes), le sexe et l'état matrimonial	153
Tableau n°5.9	Répartition des ménages selon le nombre de familles et le nombre de personnes	155
Tableau n°5.10	Le nombre moyen de naissances vivantes en fonction du statut matrimonial et de l'âge des mères au recensement	158
Tableau n°5.11	La population des handicapés selon le sexe, la nature du handicap et l'âge (un extrait)	161
Tableau n°5.12	La situation individuelle selon le sexe, l'état matrimonial et l'âge	162
Tableau n°5.13	La situation dans l'emploi selon le secteur d'activité, le sexe et le statut juridique	165

INTRODUCTION

Les dénombrements de population sont une pratique très ancienne. Les premières opérations dateraient de l'an 3000 avant J.C, en Mésopotamie et en Egypte [1]. Ces opérations étaient d'intérêt militaire ou fiscal.

En Europe, les premiers recensements généraux de la population verront le jour à partir du 18^{ème} siècle [2].

D'après la littérature et la documentation disponibles, les premiers dénombrements dans les pays du Maghreb remontent à la fin du 19^{ème} siècle.

A l'heure actuelle, les recensements de population sont devenus une pratique conventionnelle et quasiment obligatoire. En effet, le recensement est la principale source de données sur la population et l'habitat. Dans chaque pays, ces opérations fournissent des données détaillées et, surtout, exhaustives sur la situation démographique, économique et sociale, à des intervalles plus au moins réguliers.

Le besoin en données a permis aux recensements d'accéder à un rang de priorité nationale, dans toutes les nations.

Les données d'un recensement sont balisées par un nombre de caractéristiques, énumérées par les Nations Unies (L'exhaustivité, le dénombrement individuel, l'instantanéité et la périodicité).

Plus généralement, la qualité des données d'un recensement dépendra d'une succession d'opérations, que nous pouvons regrouper en trois grandes phases : la préparation d'un recensement, le dénombrement et le traitement des données d'un recensement.

Le présent travail s'inscrit dans la troisième grande étape. En effet, cette recherche tente de mesurer la fiabilité des données du recensement général de la population de 1998. Plus précisément, le but de ce travail est de valider les données en question, au moyen de tests de contrôle de cohérence internes des données. Ce sera une évaluation indirecte de l'effort de l'Office National des Statistiques en matière de collecte de données démographiques.

Plusieurs aspects viennent justifier l'intérêt de cette recherche. Pour ne pas dire inexistant, les travaux sur les aspects de la collecte en démographie sont très rares en Algérie.

KOUAOUCI (1992) a consacré quelques paragraphes aux sources traditionnelles des données sur la population dans une publication consacrée aux familles, aux femmes et à la contraception [3].

Sur le plan de la qualité des données, LAZAAR (1996) a publié un article sur la qualité des données démographiques algériennes. Il s'agit en fait d'une simple correction de la structure par âge et par sexe de la population, basée sur l'indice combiné des Nations Unies. En 1987, cet indice était de 16.39 [4].

Les travaux de fin d'études en démographie, très mal diffusés en Algérie, sont le plus souvent axés sur des thèmes très particuliers et surtout initiés sur un nombre réduit d'observations. Ils sont, par conséquent, discutables sur le plan de la représentativité et de la signification statistique des résultats. Celui qui, en 2000, avait été consacré à l'état civil serait le plus important [5].

Cette réalité n'est pas due à un manque d'intérêt, elle est surtout conséquente au problème d'accessibilité aux données. Les données des enquêtes ne sont mises à la disposition des chercheurs que très rarement. Aucun accès aux fichiers des recensements n'est autorisé. Cette recherche serait la seule exception à cette règle générale. Or, dans sa page 3, le manuel des méthodes de recensement de la population et de l'habitat (Nations Unies, 1992) suppose une très large diffusion des résultats des recensements et une accessibilité aux données de base.

En Algérie, les données des recensements sont publiées dès la fin des opérations de terrain, mais on ne saura rien sur les taux de couverture et sur la qualité des données.

L'utilisateur des résultats des recensements remarquera l'importance des données manquantes et surtout celle des catégories de personnes regroupées sous la modalité 'autre' dans le cas de certaines variables. Rien que ces deux constats justifient un comportement de méfiance à l'égard de la qualité des données démographiques en Algérie.

La périodicité de reconduction des recensements en Algérie n'est pas respectée, malgré les potentialités humaines, techniques et matérielles.

En revanche, l'outil informatique, les manuels méthodologiques, les possibilités de se comparer au niveau international et l'expérience acquise concourent en faveur d'une collecte de qualité.

Plusieurs aspects relatifs à la collecte et aux résultats des recensements peuvent faire l'objet d'une problématique et justifient l'opportunité de conduire plusieurs recherches. Quelle qu'en soit l'optique d'intervention, ces recherches apporteraient des réponses aux interrogations qu'on est en droit de se poser face à la collecte et aux données démographiques algériennes.

Ce travail a pour but de traiter les données du recensement de 1998 de manière critique, en se limitant à quelques aspects qui touchent à la collecte et au traitement des données.

Sans baliser ce travail par nombre d'hypothèses de recherche, nous conservons l'avantage d'explorer le plus de points encore méconnus, sans, toutefois, dépasser le cadre 'collecte et qualité des données'.

Nous nous sommes fixés un objectif principal à cette recherche. Il s'agit de mesurer de manière grossière la qualité des données du recensement de 1998, en essayant de détecter les erreurs de collecte, de saisie et de traitement. Nous examinons, une à une, toutes les variables consacrées aux caractéristiques des ménages ordinaires et collectifs.

Les données en question sont représentatives du niveau national. Elles sont issues d'un sondage au 1/10^{ème}. Ce fichier avait été consacré aux premières publications de l'Office National des Statistiques.

Cette recherche a, par ailleurs, un objectif d'ordre secondaire. En effet, ce travail nous permettra de présenter une procédure de contrôle de la qualité et de traitement des données. En fait, cet objectif formalisera l'originalité de la recherche.

Le document est divisé en cinq chapitres. Le premier est totalement consacré à un rappel historique, mais surtout critique des différents dénombrements et recensements réalisés en Algérie. On aura l'occasion de dresser un bilan historique relatif aux conditions de la collecte et aux supports utilisés. La comparaison se fera par rapport aux caractéristiques d'un recensement définies par les Nations Unies.

Le deuxième chapitre fera l'objet d'un examen détaillé du questionnaire ménage. Il rappellera les principales définitions des concepts utilisés et donnera lieu à certaines remarques sur la codification retenue.

Le chapitre trois examinera la qualité des données du fichier en question sur la base de tests de validité des champs et de tests de vraisemblance entre variables. Il présentera également les précautions à prendre lorsqu'il s'agit de traiter les données d'un recensement.

Le chapitre quatre est consacré à une procédure d'analyse que nous proposons comme alternative à celle développée par SPSS. Il présentera également un bref examen des possibilités d'analyse qu'offrent les principaux logiciels de traitement statistique des données.

Le dernier chapitre est une application de la procédure proposée aux données examinées.

Elle sera retenue comme :

- Outil de détection des données ;
- Comme alternative d'analyse ;
- Comme procédure plus générale de tabulation.

Rappelons finalement que l'accès aux données était la principale difficulté à laquelle ce travail avait été confronté.

CHAPITRE 1. LES RECENSEMENTS

Le recensement de la population est défini comme étant ‘l’ensemble des opérations qui consistent à recueillir, à grouper, à évaluer, à analyser, à publier et à diffuser de toute autre manière des données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants d’un pays ou d’une partie bien déterminée d’un pays’ (Nations Unies, 1970) [6].

Pratique ancienne, les recensements de la population ont changé de buts et de procédures au cours du temps. La finalité est, toutefois, partagée. Selon l’époque, ces opérations sont conduites pour servir les intérêts d’une nation ou même ceux d’une minorité.

Actuellement, les recensements constituent une source principale d’information, indispensable pour la planification et pour la gestion au niveau national et local. Aucun programme ne peut réussir sans intégrer la variable ‘population’ comme contrainte et fonction objective, à la fois. Ces opérations livrent, à des intervalles variables, selon les pays, des informations qui peuvent dresser les profils de la population soumise à l’observation.

La réussite des programmes basés sur ce type de données dépend, dans une large mesure, de la qualité de l’information recueillie. C’est dans cette logique que nous entendons entreprendre ce travail.

Une donnée fiable est tributaire d’une série de mesures et d’opérations délicates. En effet, un recensement se prépare sur toute la période intercensitaire. C’est dire l’importance de l’effort à accomplir, en vue d’une collecte de qualité.

Les manuels des Nations Unies mettent à la disposition des praticiens et des spécialistes les étapes requises et la méthodologie nécessaire pour préparer, exécuter et exploiter les données d’un recensement de la population. Nous n’importunons pas le lecteur ni par la liste des étapes ni par la méthodologie requise. Nous ciblons la question de la qualité des données, a posteriori et d’une façon particulière. Autrement dit, le but de la recherche est de se prononcer sur la qualité des données des recensements en Algérie. Nous prenons celles de 1998 comme terrain d’expertise. Nous situons, par ailleurs, la qualité des données par rapport aux erreurs d’observation, celles qui dépendent de la collecte, de la codification, et de la phase de traitement.

Pour cautionner les données d'un recensement, les manuels des Nations Unies exigent le respect de quelques conditions. C'est, entre autres, par rapport à ces conditions que nous comptons examiner les données du recensement, réalisé en Algérie, en 1998. Dans ce chapitre, nous essayons de retracer l'évolution de la collecte des données, par rapport aux principales caractéristiques recommandées par les Nations Unies.

1.1 Caractéristiques d'un recensement

Les caractéristiques principales d'un recensement de la population et de l'habitat sont, l'universalité, le dénombrement individuel, la simultanéité et la périodicité.

1.1.1. Universalité

Selon cette caractéristique, le recensement doit couvrir la totalité du territoire du pays ou 'une partie parfaitement définie de ce territoire' (Nations Unie, 1992) [6]. En effet, on dira que le recensement est universel, lorsqu'il touche l'ensemble des habitants et des habitations du territoire concerné.

Dans la théorie de l'échantillonnage, on dira qu'il y a absence de l'erreur systématique, lorsque l'observation est conduite de manière exhaustive. Les manuels citent les recensements comme exemple d'illustration. Cette caractéristique est altérée lorsqu'il y a omission d'un segment, aussi petit qu'il soit, de la zone à observer.

Ainsi, la collecte doit se faire de façon systématique, mais sans double compte.

1.1.2. Le dénombrement individuel

Les recensements coûtent extrêmement chers. C'est pourquoi, ces opérations doivent fournir des renseignements aussi précis que possible sur la population étudiée. La meilleure façon d'en tirer profit est justement de saisir, de façon individuelle, les caractéristiques de chaque unité (personne ou local à usage d'habitation) se trouvant sur le territoire concerné par le dénombrement.

Nous verrons plus loin que dans certaines opérations, cette règle n'a pas été respectée. Cette pratique nuit à la qualité des données d'ensemble.

Lorsque les individus et les habitations sont saisis de façon systématique et individuelle, les données recueillies offrent des possibilités d'analyse extrêmement riches. On aura la chance de mieux connaître la population observée, en dégagant ses spécificités et ses caractéristiques particulières. Ce sera possible au moyen d'un croisement élaboré de

variables de contrôle. C'est précisément ces possibilités d'analyse qui rendent le coût d'un recensement général de la population, socialement acceptable.

Par contre, le respect de cette condition impose un support de collecte avec un nombre réduit de questions.

1.1.3. La simultanéité

Cette caractéristique impose la saisie des différentes unités du territoire concerné à une période aussi proche que possible d'une date bien déterminée. On parlera de la date de référence d'un recensement. Ce repère permet de dénombrer l'ensemble de la population, sans omission ni répétition. En effet, cet artifice permet de comptabiliser les personnes qui décèdent après la date de référence et de soustraire les naissances qui surviennent après. On procède comme si l'on enquêtait tous les individus à un même moment de temps. C'est l'image à un moment précis.

L'expérience, les moyens et le découpage du territoire à enquêter permettent de répondre à cette exigence.

1.1.4. La périodicité

Les Nations Unies recommandent d'effectuer les recensements à intervalles réguliers. La périodicité dépendra en particulier des moyens financiers des pays concernés. Cette caractéristique cautionne l'utilisation des données collectées dans des analyses longitudinales. En effet, cette méthodologie d'approche permet de suivre l'évolution de la population et de percevoir les changements qui s'y opèrent.

Plusieurs facteurs risquent de nuire à la périodicité des recensements (les événements conjoncturels, le manque de moyens financiers,...). A l'exception de quelques pays développés, cette caractéristique n'est généralement pas respectée. TABUTIN (1984) donne l'exemple de 'l'Angleterre (tous les 10 ans, depuis 1921), Les Etats Unis (tous les 10 ans, depuis 1790) et le Japon (presque tous les cinq ans, depuis 1898)' [7].

En Algérie, on passera d'une périodicité quinquennale (entre 1858 et 1960) à une périodicité presque décennale (entre 1966 et 1998).

Par ailleurs, les Nations Unies proposent, dans la mesure du possible, de réaliser les recensements au cours des années dont le millésime se termine par '0' ou '1'. Ce souhait, peu respecté, est envisagé par des soucis de comparaisons internationales.

En outre, c'est par rapport à ces principales recommandations que nous comptons réaliser ce travail. Nous proposons, par ailleurs, d'aborder dans le point qui suit la structure du questionnaire destiné à la collecte des données se rapportant aux membres des ménages observés. Cette orientation est imposée par la nature des données auxquelles nous avons pu accéder. Nous ne disposons, en effet, que d'un fichier relatif aux membres des ménages ordinaires et collectifs : un sondage au 1/10^{ème}.

1.2 Les questionnaires dans un recensement de population

'Il existe deux types de questionnaires : l'un vise une personne, l'autre un ménage.' (Nations Unies, 1992) [6]. On a recours, selon les pays, à des supports distincts ou combinés. Le questionnaire unique est plus facile à utiliser sur le terrain. Il est, en outre, en mesure de livrer, à la fois, les caractéristiques relatives aux membres des ménages et aux unités d'habitation. C'est ce type de questionnaires que l'on adopta en Algérie, en combinant deux cartes-types (une pour l'unité d'habitation et l'autre pour les membres du ménage).

Quelle que soit la modalité engagée, les questionnaires doivent, selon les recommandations des Nations Unies, être aussi brefs que possible, pour concilier la mission du recensement et la faisabilité sur le terrain.

Les questions introduites dans un recensement général de population peuvent être regroupées en trois types :

- Des questions à réponses uniques. Ce type de questions est facile à collecter et à exploiter (âge, sexe...);
- Des questions à réponses multiples (les langues parlées et écrites...);
- Des questions plus au moins ouvertes, où l'on ne peut prévoir, a priori, le nombre de modalités de réponses (la profession, par exemple).

Les questions sont choisies et structurées de manière à faciliter la collecte et l'exploitation et surtout pour répondre à la demande exprimée. Le souci principal étant de fournir des renseignements d'intérêt pour le pays en question.

Dans cette optique, les Nations Unies (1992) énumèrent quatre considérations, que nous reproduisons ci-dessous [6] :

- Nécessité de livrer les données dont le pays a besoin, notamment sur des groupes de population particuliers ;

- La comparabilité, dans la mesure du possible, avec les recensements antérieurs ;
- Nécessité d'un bon déroulement des opérations à un coût raisonnable ;
- Possibilité d'assurer la comparabilité aux échelons régional et international.

Cette même organisation accorde la priorité aux besoins nationaux, lorsqu'il y a incompatibilité avec les recommandations régionales ou internationales.

A un moment donné, lorsqu'un pays décide d'introduire des sujets d'intérêt national, la recommandation est de préserver l'aspect de la continuité. Le simple fait de conserver une même définition des concepts est en mesure de concilier ces deux exigences. Plus globalement, la structure générale des questionnaires doit être respectée, au cours du temps. Ce sera une façon de sauvegarder la continuité historique des données des recensements.

Les points devant être soulevés lorsqu'on parle de recensement de la population sont très nombreux et variables. Nous avons cependant consciemment ciblé ce bref rappel méthodologique sur les questions en vue d'apporter l'éclairage nécessaire aux questions que nous aurons à poser dans les chapitres qui suivent.

1.3 Les dénombrements effectués en Algérie

Ce point retracera l'histoire de la population algérienne d'un point de vue collecte des données. L'évolution, en termes démographiques, ne sera prise en compte que de manière sommaire. Ce travail est, en effet, porté sur les aspects méthodologiques, en relation avec la question 'collecte des données'.

Les constats que nous formulerons feront usage de repères pour les comparaisons et les commentaires méthodologiques. En effet, cette recherche est centrée sur les aspects liés aux erreurs d'observation et de traitement des données. La comparaison se fera par rapport aux principales caractéristiques d'un recensement de population, sommairement exposées plus haut.

La question de population est devenue une préoccupation centrale dès les premières années de colonisation. Cette préoccupation est justifiée selon l'optique d'intérêt. Dans ce travail, le souci est d'intérêt exclusivement statistique.

Avant de coloniser totalement le territoire algérien, l'administration coloniale publia des données sur la population résidente en Algérie, à intervalles pratiquement réguliers.

La publication des résultats du dénombrement du 31 octobre 1948 a donné occasion à BREIL (j), Administrateur de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, de faire une revue historique sur les données de population en Algérie. La publication en question est en fait un précieux bilan critique qui touche plusieurs aspects[8].

Tableau n° 1.1 : Les dénombrements en Algérie

Année du dénombrement	Population municipale				Population comptée à part		Total
	Non musulmans		Musulmans		Effectif	Proportion	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion			
1833	4334						-
1836	32061						-
1841	55374						-
1845	114011						-
1851	152283						-
1856	180330	7,22	2307349	92,44	8388	0,34	2496067
1861	220843	7,44	2732851	92,11	13142	0,44	2966836
1866	251942	8,62	2652072	90,79	17232	0,59	2921246
1872	279691	11,58	2125052	87,95	11482	0,48	2416225
1876	344749	12,02	2462936	85,89	59941	2,09	2867626
1881	412435	12,46	2842497	85,87	55480	1,68	3310412
1886	464820	12,18	3287217	86,11	65269	1,71	3817306
1891	530924	12,87	3577063	86,72	16745	0,41	4124732
1896	578480	13,06	3781098	85,36	69843	1,58	4429421
1901	633850	13,37	4089150	86,28	16331	0,34	4739331
1906	680263	13,00	4477788	85,59	73799	1,41	5231850
1911	752043	13,52	4740526	85,20	71259	1,28	5563828
1921	791370	13,63	4923186	84,82	89719	1,55	5804275
1926	833359	13,74	5150756	84,91	82265	1,36	6066380
1931	881584	13,45	5588314	85,27	83553	1,27	6553451
1936	946013	13,08	6201144	85,71	87527	1,21	7234684
1948	922272	10,62	7679078	88,45	80435	0,93	8681785

Source : Résultats statistiques du Dénombrement de la Population, vol. 1, Population légale ou de résidence habituelle, Direction Générale des Finances, p. 3

En premier lieu, ce travail inaugure la série des ouvrages consacrés à la publication des résultats statistiques du dénombrement de 1948. Dans son introduction, l'auteur retrace la démarche observée pour rendre publiques les données statistiques établies. Il fait, en deuxième lieu, la rétrospective des dénombrements organisés en Algérie, jusqu'à 1951.

L'auteur met l'accent sur la décision d'appliquer le principe d'organiser un dénombrement quinquennal en Algérie (ordonnance royale du 16 janvier 1822). Avant 1856, ces opérations ne concernaient que les Européens. Cette année coïncidait avec le premier dénombrement qui toucha le Nord de l'Algérie; autrement dit, les zones soumises, jusqu'à cette date, à l'autorité coloniale française.

En 1856, on recense, 'pour la première fois, les Européens et les Algériens en même temps, mais selon différentes modalités'.

L'auteur décrit trois modalités d'observation consacrées aux Algériens :

1. dénombrement nominatif, par inscription sur un questionnaire de famille, pour les personnes domiciliées en territoire civil et dans les centres de colonisation du territoire militaire ;
2. dénombrement sommaire par tentes et douars pour les tribus administrées par l'autorité militaire ;
3. dénombrement numérique (en bloc) pour les populations dites 'comptées à part'.

Cette méthode de travail est maintenue jusqu'en 1886. BREIL (1951) lui reproche deux faits :

1. la collecte dure une période qui peut s'étaler sur plusieurs mois ;
2. l'absence de la préoccupation statistique, selon le découpage administratif en vigueur. Autrement dit, les données sont établies et publiées de manière globale.

Par ailleurs, les seules préoccupations en matière de caractéristiques individuelles étaient limitées aux variables sexe, nationalité et état matrimonial. Ces questions ne concernaient, en plus, que les Européens.

A partir de 1886, on appliqua les principes retenus en France, en vue d'améliorer la qualité des données statistiques. Les supports de la collecte avaient également été renforcés en nombre de questions : âge, profession...

Les premières véritables améliorations verront le jour à l'occasion du dénombrement de 1886. On introduira le principe de fixer la date de référence du recensement, de distinguer la population selon la définition 'état de fait' ou de 'résidence habituelle' et de centraliser les opérations de dépouillement des questionnaires. Cette méthode de travail est scrupuleusement calquée sur les principes nouvellement introduits en France.

En Algérie, on avait pu respecter le deuxième principe: population de fait, population de résidence habituelle. Cette question était d'importance capitale pour les autorités coloniales. Le souci statistique était ramené à une priorité d'ordre secondaire.

On justifiait ce délaissement par la réduction du nombre d'agents recenseurs, par l'insuffisance des moyens et par la forte mobilité de la population, en majorité rurale et nomade.

BREIL signale, par ailleurs, le fait que jusqu'à 1906, le dépouillement était resté décentralisé et qu'il n'a toujours pas été exhaustif.

Une nette amélioration avait été enregistrée dans la manière de collecter les données. Selon BREIL (1951), 'le dépouillement sommaire cède la place au dénombrement nominatif de tous les habitants', depuis 1886 [8].

L'adoption de la procédure de centralisation du dépouillement centralisé s'est faite de façon progressive entre 1901 et 1936.

BREIL décrit avec précision la méthode de travail, selon le statut de la population. Les instructions données aux préfets et aux maires permettent de faire la distinction suivante :

- Européens : cette population est recensée grâce à un questionnaire analogue à celui utilisé en métropole.
- Les Musulmans, dans ce cas, on doit distinguer la population selon la strate de résidence.
 - Les algériens vivants dans des agglomérations réservées aux Européens et dans des agglomérations de plus de 1.000 seraient recensés au moyen de bulletins individuels analogues à ceux destinés aux Européens, traduits également en arabe.
 - Les Algériens vivants dans les zones rurales et dans des agglomérations de moins de 1.000 habitants auront une feuille de famille retraçant les caractéristiques du chef de famille uniquement. Les autres membres du ménage seront caractérisés par un nombre plus réduit de variables.
- La population comptée à part : cette population était saisie par des bulletins individuels et par une feuille récapitulative, faisant office de feuille de ménage.

A partir de 1921, on devait distinguer les Algériens en quatre catégories :

- Personnes sans profession ;
- Population comptée à part ;
- Population ayant une profession, mais en situation de chômage à la date d'observation ;
- Personnes occupées, à la date du dénombrement.

BREIL porte trois principales critiques à l'égard des anciens dénombrements : le fait de calquer les procédures utilisées en France, sans les adapter au cas algérien, le défaut de pouvoir comparer les résultats et la sous exploitation des données collectées.

En effet, la couverture change en fonction de la colonisation au fil des années. De plus, la population est caractérisée par une importante mobilité. Les procédures de dénombrement devraient être adaptées à cette caractéristique.

On peut, par ailleurs, reprocher aux dénombrements postérieurs au recensement de 1948 le fait de ne s'intéresser qu'à la population totale par commune. On ne disposera d'aucune indication sur la structure de la population selon l'âge, le sexe et la situation matrimoniale. Les données collectées ne permettaient pas d'introduire des notions plus élaborées, telles que les structures familiales.

La notion de fixer la date de référence, admise en Algérie depuis 1886, n'a pas pu être retenue. Au recensement de 1948, on a préféré procéder par période de référence, selon l'étendue spatiale communale. Cette période pouvait aller jusqu'à un mois de terrain.

On introduira à l'occasion de ce recensement, pour la première fois, des machines à cartes perforées. L'exploitation était devenue entièrement centralisée. On introduira la feuille de famille, pour remplacer les bulletins de recensement individuels.

Ce seront les principales améliorations techniques en matière de collecte des données qui méritent d'être citées à l'aire coloniale.

En plus de cette description critique, basée sur les observations de BREIL, la consultation des données du tableau n° 1.1, nous permet d'apporter plusieurs autres indications.

En remontant l'évolution de la procédure de collecte, on sera en mesure de se prononcer sur la qualité des données, en rapport avec les quelques caractéristiques d'un recensement. On est en mesure, par exemple, de situer ces données par rapport aux caractéristiques d'exhaustivité et de périodicité d'un recensement, fortement recommandées par les Nations Unies.

Entre 1833 et 1851, les données ne concernaient que les colons. Sur le tableau n° 1.1, cette population est reconnue par le libellé 'Non Musulman'. Elle était bien connue. On pouvait la distinguer selon la nationalité et selon d'autres variables d'analyse, introduites dans les bulletins individuels de dénombrement.

L'importance de cette population croît au fil du temps, en fonction, surtout, de l'importance des territoires soumis à la colonisation et de l'importance de la migration. Entre 1886 et 1948, cette population représentait entre 7 et 13,7% de la population totale, recensée. Ces indices traduisent clairement la portée des dénombrements effectués en

termes de couverture du territoire géographique du pays, par rapport à la population algérienne. Le recensement de 1948 était venu rétablir la réalité. Cette année correspondait à la première opération de collecte que l'on puisse réellement qualifier d'exhaustive. Cette année, les Algériens devaient représenter 90.0% de la population totale observée. De 1856 à 1936, la proportion de la population locale, bien que supérieure à celle de 1948, ne traduisait pas la réalité, puisque les indices étaient toujours basés sur un total sous estimé.

En termes absolus, l'évolution de la population des colons et celle des Algériens traduit deux faits :

- Une différence dans les niveaux de couverture, selon la population de référence ;
- Une différence par rapport aux conditions de vie des deux populations.

La population des colons avait cru de 21.279,93% entre 1833 et 1958. bizarre comme proportion Signalons le fait que les militaires ne sont pas comptabilisés parmi les effectifs de cette population. Cette évolution traduit si bien la bonne couverture de la migration et reflète les opportunités d'une vie meilleure, par rapport à celles qu'offre l'autorité coloniale aux autochtones.

Les Algériens avaient cru entre 1856 et 1948 de seulement 335,1%, en dépit de la réduction du niveau de couverture de 1856. Cette population comptabilise deux sous catégories : La population résidente et la population comptée à part (tableau n°1.1).

La croissance avait été surtout occasionnée par une amélioration du niveau de couverture géographique des dénombrements, au cours de la période. L'irrégularité de cet indice (variant entre 92,1 et 335,1%) traduit, par contre, les conditions de vie de la population (maladies, famine...). Elle traduit également le sous enregistrement des populations des zones rurales.

Les données historiques de population disponibles, ne permettent pas de procéder à des comparaisons dans le temps, pour les raisons rapportées par BREIL. On est, par exemple, dans l'impossibilité d'établir une structure par âge et par sexe, pour les plus anciens dénombrements. L'information disponible est trop globale et se rapporte à des territoires géographiques variables. Les bulletins utilisés pour la collecte des données n'étaient pas uniformes, pour l'ensemble des personnes appartenant à un même ménage. Les caractéristiques individuelles n'étaient reprises que pour les chefs de familles. Signalons, toutefois, le changement de cette procédure au recensement de 1948 et aux opérations qui suivirent.

Face à ces limites, on doit souligner plusieurs aspects d'ordre positif. Signalons d'abord la fréquence quinquennale presque parfaite des différentes opérations. Cette conformité à la loi (ordonnance de 1822) est à mettre au profit du système statistique de l'époque, quelle que soit la finalité d'utilisation des données. En effet, malgré le contexte historique, l'appareil statistique était parvenu à produire des données sur la population, à intervalles pratiquement réguliers.

La chronologie des dénombrements est perturbée à trois reprises. Le dénombrement qui devait être effectué en 1871 a été reporté pour l'année suivante (BREIL, 1951). On a du suspendre les dénombrements de 1916 de 1941, pour des raisons évidentes.

L'administration coloniale a pu instaurer un appareil statistique qui nous permet, aujourd'hui, de suivre l'évolution de la méthode de collecte des données, depuis les premières années de colonisation. BREIL en a fait le diagnostic, en rappelant les limites de la collecte et de l'exploitation et les instructions d'incidence décisive.

Cet appareil a pu contourner le principe du 'jour fixe' d'un recensement (la référence du dénombrement) intelligemment, pour mieux s'adapter à la réalité du pays. Il a, par ailleurs, introduit les procédures nouvellement acquises en France (machine à cartes perforées). On s'est engagé comme si ce pays était annexé de façon irréversible.

1.4 Les recensements de population en Algérie

En Algérie, tous les dénombrements de population ont été effectués pendant la période coloniale. Les recensements, par contre, avaient été effectués sous deux autorités administratives différentes : sous l'administration coloniale et pendant l'ère de l'Algérie indépendante. Dans ce travail, nous mettrons l'accent sur la dernière série de recensements, pour mieux s'adapter au thème de la recherche.

1.4.1 Les recensements pendant la période coloniale

On a pu effectuer deux recensements sous la période coloniale, entre 1954 et 1960. GENDREAU Francis (1991) en évoque trois, en comptabilisant le dénombrement de 1948, parmi cette catégorie d'opération [9].

1.4.1 1 Le recensement de 1954

La documentation disponible se rapportant à ce recensement, permet de déduire quelques faits méthodologiques importants :

- L'exploitation des données se fait toujours selon le caractère ethnique de la population ;
- Les publications rappellent les limites de l'exploitation et les difficultés de pouvoir comparer les résultats de cette opération avec celles des dénombrements précédents. On évoque, par exemple les effets du changement de limites administratives [10]. Les données étaient en effet, publiées par arrondissement et ne correspondaient pas avec le découpage administratif censitaire;
- La publication officielle des résultats n'a vu le jour que quatre années après la fin des opérations de terrain. Ce constat avait été formulé par DARBEL (M), administrateur de l'INSEE et chargé de préparer le volume II, relatif aux résultats du recensement d'octobre 1954 ;
- Au recensement de 1954, on compte, pour la première fois, les militaires parmi la population comptée à part.

L'exploitation des données avait été faite en deux phases. La première avait permis de déterminer la population légale (Volume I). La population légale ou de résidence habituelle n'est en fait que le cumul de la population des résidents et celle des personnes comptées à part.

La deuxième (volume II et les suivants) a été consacrée à quelques caractéristiques de la population, en distinguant le type (populations musulmane et européenne). Cette exploitation a permis d'obtenir une deuxième observation (population exploitée, selon l'appellation de la publication). Ce volume s'est distingué par l'intérêt qu'il a accordé à la question de la qualité des données, en comparant les données d'une même source exploitées différemment. Le cumul devrait aboutir aux mêmes résultats, puisqu'il s'agit d'une source commune et d'une même population. La population légale a toujours été différente de la population exploitée, quelle que soit l'ethnie.

On imputera cette anomalie aux déclarations des familles. On a souvent tendance à déclarer présents les personnes absentes pour de longues durées.

En consultant les données démographiques de l'époque coloniale, on ne peut que souligner la pratique généralisée de devoir s'inquiéter sur la qualité des données, avant de procéder à la publication des résultats. Nous avons évoqué l'exemple se rapportant aux dénombrements effectués en Algérie. Le deuxième mérite est de rendre ces rapports accessibles à un large public.

Signalons, par ailleurs, l'extrême utilité de certaines informations, obtenues en combinant des variables bien particulières. Ce point sera repris plus en détail dans le chapitre destiné aux questions et à la codification retenues en 1998.

Enfin, rappelons le fait que le recensement du 31 octobre 1954 est le seul recensement effectué et exploité entièrement sous l'autorité coloniale.

1.4.1 2 Le recensement de 1960

Le recensement qui suit celui de 1954 avait été effectué entre le 1^{er} et le 13 février 1960. Il avait été confié, par le Gouvernement français, au Directeur des affaires administratives du Sahara.

L'exploitation des données de cette opération coïncidait avec l'indépendance de l'Algérie. Ce recensement a été partiellement exploité.

Plus grave encore, dans une note non signée et non datée, on peut lire ce qui suit : "... Ce recensement a atteint une faible partie de la population qui vivait en Algérie à cette époque ; soit en tout 487.274 personnes dont 434.698 Algériens et 52.576 Etrangers. Il n'a donc nullement atteint son but et la signification des chiffres n'a pas une grande valeur"[11].

Dans la même note, on rapporte le fait que "le traitement des données est fait au Commissariat National du Recensement de la Population (CNRP)". On peut, en effet, consulter deux publications élaborées en 1969 par le CNRP [12].

"Les données étaient accessibles aux chercheurs et à tous ceux qui s'intéressent aux années 1960".

Par rapport à la caractéristique de l'universalité d'une opération de dénombrement, le recensement de 1960 est largement en deçà de la norme exigée. L'accessibilité aux données est par contre une pratique en mesure d'enrichir les analyses et de réajuster la méthodologie mise en œuvre.

Par ailleurs, la caractéristique de périodicité d'un recensement n'a pas été respectée. En effet, cette opération aurait dû être mise en œuvre en 1959. Pour différentes raisons, ce recensement a été reporté pour l'année suivante.

Le questionnaire utilisé en 1960 est rédigé en français. Il est composé de deux volets, consacrés à deux unités d'observation : le logement et les individus qui y habitent.

Il reprend, en même temps, les questions, les principales définitions et les instructions permettant de renseigner les formulaires sur le terrain. Ce questionnaire est intitulé '**feuille de famille et de logement**, (modèle 2 S)'

Une partie de la première page de ce support de la collecte est utilisée pour identifier le logement ou la famille et à lister les membres de la famille, selon le statut de résidence. Le reste (le plus important) est consacré aux définitions et aux instructions.

Les caractéristiques du logement sont reprises à la quatrième page du questionnaire, au moyen de quatorze questions. L'enquêteur y trouvera également les définitions et les instructions nécessaires à la collecte des données.

Les membres de la famille sont transcrits sur les pages deux et trois du questionnaire. On utilise 19 questions pour caractériser les différentes personnes d'une même famille. Ces personnes sont classées selon le statut de résidence. On recensera en premier les personnes présentes ou absentes temporairement. Viennent ensuite les personnes qui vivent en France. Les absents de longues durées sont repris en dernier.

Ce recensement consacre le bas de la troisième page aux accouchements qui se sont produits en 1960. Cet encadré est placé en face de la liste des personnes vivant en France et de celle reprenant la liste des absents pour de longues durées. Ces deux catégories de personnes ne sont pas concernées par les questions relatives à l'activité professionnelle. En effet, ce volet n'intéresse que les présents et les absents temporairement.

Ce questionnaire est utilisé de façon indifférenciée quelle que soit la population de référence (Algériens ou Etrangers, en reprenant les concepts actuels).

Pour distinguer la population étrangère selon le lieu de naissance, on demandera la date d'arrivée en Algérie, pour les chefs de famille nés à l'étranger et la date d'arrivée dans la commune d'observation, pour les Etrangers nés en Algérie.

Nous reprendrons avec plus de détail ce volet du questionnaire plus loin, lorsqu'il sera question de comparer les supports de la collecte des données aux différents recensements.

1.4.2 Les recensements de l'Algérie indépendante

On a eu droit à quatre recensements de population depuis l'indépendance de l'Algérie (1966, 1977, 1987 et 1998). Nous reprenons dans les points qui suivent ces différentes opérations de collecte des données, avec plus de détail.

1.4.2.1 Le recensement de 1966

Ce recensement a été préparé et exécuté par le Commissariat National au Recensement de la Population (CNRP). Le dénombrement 'a été effectué le 1^{er} janvier dans les deux wilayas du Sud et le 4 avril dans les treize wilayas du Nord' (CNRP, 1972).

Le rapport méthodologique consacré à l'état et aux structures des familles en Algérie permet d'en retracer les différentes étapes méthodologiques, les principales définitions et les phases de l'exploitation [13].

Selon ce rapport, les données du recensement de 1966 avaient fait l'objet d'une exploitation détaillée et approfondie. L'exploitation exhaustive avait été concrétisée par plusieurs séries de documents et de rapports. Nous disposons de :

1. La série I. Cette série est composée de 17 volumes, consacrés aux résultats par wilaya et à une synthèse nationale relative à la population et à l'habitat. Ces documents avaient été publiés en 1970 ;
2. La série A (1969-1971). Elle est composée de plusieurs documents relatifs aux résultats généraux du recensement de 1966. Signalons en particulier celui qui se rapporte aux aspects méthodologiques ;
3. La série B (1970-1972). Cette série de documents est consacrée aux villes et aux chefs lieux, à l'habitat et aux structures des ménages et des familles ;
4. La série C (1972). Cette série traite de l'état et des structures des ménages algériens ;
5. La série D. Composée de deux tomes, cette série donne les cartes de districts.

Pour la collecte des données, on a utilisé deux types de questionnaires, sur un support commun. Le premier (feuille de construction) est consacré aux habitations. Le deuxième (feuille de ménage) est réservé aux caractéristiques des membres de ménages. Ce support compte également 'deux cadres d'identification, un tableau de contrôle et deux tableaux concernant la composition du ménage et de ses familles' [13].

Ce support de collecte sera repris avec plus de détails en fin de chapitre.

Le recensement de 1966 a accordé un intérêt particulier aux structures des ménages algériens, pour remédier à la carence des données. 'Les dernières et récentes données sur les ménages et les familles avaient été présentées en 1948' [13].

La particularité de ce recensement est d'avoir formalisé les différentes étapes de traitement des données au moyen de documents méthodologiques.

La principale limite est d'avoir dénombré la population en deux dates différentes, ce qui déroge à la condition de simultanéité. Cette pratique est de coutume dans les recensements et dénombrements antérieurs.

1.4.2.2 Le recensement de 1977

Le recensement de 1977 a eu lieu entre le 12 et le 27 février 1977. Il a été également préparé et exécuté par le CNRP. Ce recensement de la population a donné lieu à un nombre très élevé de publications, comparativement au recensement de 1966 et à celui de 1987.

Selon le rapport méthodologique de 1998, l'enquête contrôle n'a pas pu déterminer le taux de couverture de l'opération du dénombrement [14]. Le rapport évoque un problème de tirage des districts échantillon et un problème de formation des agents recenseurs.

Ces deux critiques sont à signaler non pour douter de la qualité de ce recensement, mais surtout pour mettre en relief la volonté de parvenir à un appareil statistique de qualité.

1.4.2.3 Le recensement de 1987

Le recensement de 1987 a eu lieu entre le 20 mars et le 03 avril 1987. Les résultats préliminaires verront le jour à partir de mai 1987.

Aucun rapport méthodologique n'a été consacré à ce recensement. Le rapport méthodologique relatif au recensement de 1998 (non encore publié) énumère les publications issues des données du RGPH de 1987 :

- La population Algérienne au RGPH de 1987: Revue Statistiques n° 21 ;
- La Wilaya de Ouargla à travers le RGPH de 1987: Revue Statistiques n° 23 ;
- La Wilaya de Jijel à travers le RGPH de 1987: Revue Statistiques n° 25 ;
- La Wilaya de Bejaia à travers le RGPH de 1987: Revue Statistiques n° 25 ;
- La Wilaya de Sétif à travers le RGPH de 1987: Revue Statistiques n° 26 ;
- L'activité en Algérie : Revue Statistiques n° 27 ;
- Le parc logement : Revue Statistiques n° 27 ;
- Données issues du RGPH 1987 : Bulletin des Statistiques courantes n° 15 ;
- L'armature urbaine : Collections statistiques n° 4 ;
- Résultats préliminaires du RGPH : Collections Statistiques n° 9 ;
- Résultats par agglomération du RGPH 1987 : Collections Statistiques n° 13 ;
- Résultats du sondage national- Données synthétiques : Collections Statistiques n°16 ;

- RGPH 1987-Conditions d’habitat des ménages algériens : Collections Statistiques n°24 ;
- RGPH 1987- Données par wilaya : Collections Statistique n° 46.

1.4.2.4 Le recensement de 1998

Le quatrième recensement général de la population et de l’habitat a eu lieu dans un contexte très particulier. Plusieurs contraintes interfèrent pour reporter sa date d’exécution. Prévu en 1997, ce recensement a été réalisé en 1998, entre le 25 juin et le 9 juillet.

Bien que notre intérêt porte sur le questionnaire des ménages ordinaires et collectifs, rappelons que ce recensement a utilisé trois types de questionnaires :

1. Le questionnaire des ménages ordinaires et collectifs ;
2. Le questionnaire des ménages nomades ;
3. Le questionnaire de la population comptée à part.

Rappelons, par ailleurs, les principaux manuels et documents de travail utilisés lors de la collecte, de la saisie et de l’exploitation des données. Ces documents sont repris avec plus de détails dans le chapitre qui suit. Nous limitons la liste aux documents utilisés dans le cadre de notre sujet de recherche. Le rapport méthodologique, relatif au recensement de 1998, donne une série de documents plus longue [14].

1. Le manuel d’instruction de l’agent recenseur

C’est un manuel destiné aux agents recenseurs. Il reprend les définitions des concepts utilisés et explicite, au moyen d’exemples, la manière de remplir les questionnaires.

2. Le code général

Ce document de travail donne la codification des variables retenues dans les questionnaires. Il ne concerne que celles ne méritant pas une codification spécifique (annexe 1).

3. Le code des professions

Cette codification s’inspire de la Classification Internationale Type (CIT) des professions (annexe 1).

4. Le code des catégories socioprofessionnelles (CSP)

Ce code est obtenu en combinant trois variables : la situation individuelle, la profession et la situation dans la profession.

5. Le code géographique

Ce manuel reprend la codification des wilayas et des communes du pays.

6. Le code des niveaux d'instruction

Il attribue un code aux différents niveaux d'instruction en distinguant l'enseignement général et la formation professionnelle.

7. Le code des diplômes

Ce manuel donne la liste de l'ensemble des diplômes selon le type d'enseignement (général ou professionnel).

8. Le code des nationalités

Donne la codification des pays (en trois positions). Il est basé sur le code international des pays.

1.4.2.4 1 La codification et la vérification

La codification et la vérification des questionnaires ont été faites au niveau de chaque annexe régionale de l'O.N.S. Il s'agit des annexes Alger, d'Oran, de Constantine et de Ouargla.

1.4.2.4.2 La saisie et le contrôle des données

Après vérification, la saisie est faite dans les annexes régionales de l'O.N.S. On a utilisé pour cet effet le logiciel IMPS, conçu par U.S Bureau of Census. Ce logiciel permet de saisir et de corriger les données.

On a mis au point cinq programmes de contrôle pour apurer les données collectées [14], selon la nature de la population de référence :

- Deux programmes de contrôle pour le questionnaire 'ménages ordinaires et collectifs' (RGPH1 et RGPH2);
- Un contrôle pour la population comptée à part ;
- Un contrôle pour la population nomade ;
- Un contrôle pour les cahiers de districts.

En définitive, deux programmes interviennent dans le contrôle de la qualité des données de la partie qui nous intéresse.

1.4.2.4.3 Exploitation des données

Au niveau national, un échantillon de districts (1/10^{ème}) a permis de livrer les premiers résultats du recensement de 1998. Un deuxième échantillon a été extrait pour distinguer les données selon la wilaya. L'exploitation exhaustive a vu le jour plus tardivement.

Le rapport méthodologique consacré au recensement de 1998, bien que détaillé, (190 pages) n'a pas mis le point sur sa spécificité par rapport aux opérations antérieures. Ce rapport a été limité à une numérotation des différentes étapes d'un recensement général de la population.

Toutefois, ce rapport a signalé un fait important par rapport à l'exhaustivité d'une opération de recensement. 'Nous avons déploré l'absence de beaucoup de ménages lors de l'exécution du Recensement de la Population et de l'Habitat de 1998' (rapport méthodologique, page 187).

L'examen des rapports méthodologiques élaborés durant la période coloniale permet de détecter les améliorations apportées aux différentes opérations de collecte des données. Ils permettent, par ailleurs, de recenser leurs différentes limites.

Ce rapport aurait dû signaler le changement introduit dans la structure du questionnaire. Cet aspect est discuté plus loin.

1.5 Conformité des recensements effectués en Algérie aux principales caractéristiques

- Universalité

Dans les premiers dénombrements effectués en Algérie, cette caractéristique avait été peu observée, lorsqu'on est en présence de la population algérienne.

La couverture change en fonction de la colonisation au fil des années. De plus, la population était caractérisée par une importante mobilité.

Entre 1833 et 1851, les données ne concernaient que les colons. De 1856 à 1936, les proportions relatives à la population algérienne ne traduisaient pas la réalité, en raison de la couverture incomplète du territoire national.

Le recensement de 1948 était venu rétablir la réalité. Cette année correspondait à la première opération de collecte que l'on puisse réellement qualifier d'exhaustive.

Cette année, les Algériens devaient représenter 90.0% de la population totale observée.

La caractéristique d'universalité est de nouveau perturbée au recensement de 1960.

En revanche, cette condition est respectée aux recensements effectués entre 1966 et 1998.

- Le dénombrement individuel

Le fait d'être devant l'impossibilité d'établir une structure par âge et par sexe, pour les plus anciens dénombrements (BREIL, 1951) traduit la globalité des données collectées. En effet, les bulletins utilisés pour la collecte des données n'étaient pas uniformes, pour l'ensemble des personnes appartenant à un même ménage. Le plus souvent, les caractéristiques individuelles n'étaient reprises que pour les chefs de familles.

Jusqu'en 1886, BREIL (1951) rapporte trois modes de collecte, consacrés aux Algériens :

- Un dénombrement nominatif, par inscription sur un questionnaire de famille, pour les personnes domiciliées en territoire civil et dans les centres de colonisation du territoire militaire ;
- Un dénombrement sommaire par tente et douar pour les tribus administrées par l'autorité militaire ;
- Un dénombrement numérique (en bloc) pour les populations dites 'comptées à part'.

Dans la première éventualité, les seules préoccupations en matière de caractéristiques individuelles étaient limitées aux variables sexe, nationalité et état civil. Ces questions ne concernaient, en plus, que les Européens.

A partir de 1886, le dépouillement sommaire cède progressivement la place au dénombrement nominatif de tous les habitants. Le dénombrement individuel était devenu une caractéristique des opérations de collecte datant de 1948 et postérieurement.

- La simultanéité

On recense, dès 1856, les Européens et les Algériens en même temps, mais selon différentes modalités' (dénombrement nominatif lorsqu'il s'agit d'Européens et dénombrement sommaire ou statistique lorsqu'il s'agit d'Algériens).

Cette méthode de travail est maintenue jusqu'en 1886. On lui reproche le fait d'étaler la période de la collecte sur plusieurs mois (BREIL, 1951).

A partir de cette date, on introduira le principe de fixer la date de référence du recensement. Cette notion n'a pas pu être respectée en 1948. On a préféré procéder par période de référence, selon l'étendue spatiale communale. Cette période pouvait aller jusqu'à un mois de terrain.

En 1966, le dénombrement 'a été effectué le 1^{er} janvier dans les deux wilayas du Sud et le 4 avril dans les treize wilayas du Nord' (CNRP, 1972). Depuis, on fait correspondre la date de référence d'un recensement à la nuit du premier jour de recensement. La collecte s'étale sur une période 15 jours.

- La périodicité

Le respect de cette caractéristique permet de procéder à des comparaisons dans le temps. Malheureusement, les données historiques ne peuvent être engagées dans de telles analyses. Elles sont trop globales et se rapportent à des territoires géographiques variables. Le défaut est en relation avec d'autres facteurs et caractéristiques (exhaustivité, date de référence, questionnaires utilisés et dénombrement individuel).

On trouva solution à la plupart de ces obstacles depuis le recensement de 1948.

Malgré la limite de pouvoir procéder à des analyses longitudinales, constatons une chronologie quinquennale presque parfaite des différentes opérations. Malgré le contexte historique, l'appareil statistique a réussi à produire des données sur la population, à intervalles pratiquement réguliers.

La chronologie des dénombrements est perturbée à trois reprises. Le dénombrement qui devait être effectué en 1871 a été reporté pour l'année suivante (BREIL, 1951). On a dû suspendre le dénombrement de 1916 et celui de 1941, pour le contexte historique.

Les recensements de 1954 et de 1960 ont pu être réalisés suivant une périodicité presque quinquennale. Toutefois, les données de la dernière opération sont de qualité très discutable (voir plus haut).

Le recensement du 31 octobre 1954 est le seul ayant été effectué et exploité entièrement sous l'autorité coloniale.

On conserva la même périodicité entre le dernier recensement réalisé pendant la période coloniale et la première réalisation de l'Algérie indépendante.

On a voulu réaliser des recensements selon une périodicité décennale, à partir de 1966. En effet, sur les questionnaires et les documents de travail, on est en mesure de lire : 'recensement de 1976' et 'recensement de 1986'.

Dans la réalité, la périodicité est de 11 ans. Le dernier recensement a été réalisé dans un contexte historique très particulier.

1.6 Structure du questionnaire et continuité historique des données

BREIL (1951) nous a permis de constater le fait que les supports utilisés pour la collecte des données ont beaucoup évolué sous l'autorité coloniale. Les versions les plus complètes sont obtenues en 1954 et en 1960.

Dans ce qui suit, nous allons comparer la structure des questionnaires utilisée pour la collecte des données au cours des recensements effectués depuis 1960. Nous utilisons pour standard de comparaison le questionnaire de 1960.

1.6.1 Le questionnaire de 1960

Le questionnaire de 1960 est confectionné à partir de 14 principales questions. Cette structure est relativement conservée lors des opérations qui suivirent (tableau n° 1.2).

Nous proposons de présenter les différences, par rapport aux définitions et notions économiques, sociologiques et juridiques actuelles. Le questionnaire de 1998 fera l'objet d'une présentation plus complète, dans un chapitre indépendant.

- La nationalité

Cette question distingue les étrangers et les groupes ethniques. Les étrangers sont représentés par toute personne non française. Recensés en tant que Français, les Algériens sont distingués selon l'ethnie.

Cette question est totalement révisée dans les recensements suivants. L'ethnie ne sera plus introduite dans les autres questionnaires.

Tableau n° 1.2 : Structure des questionnaires au cours des recensements de 1960 à 1998

Question		Recensement de				
Numéro	Libellé	1960	1966	1977	1987	1998
1	Numéro d'ordre	x	x	x	x	x
	Nom et prénom de la personne	x	x	x	x	x
2	Situation de résidence	-	-	x	x	x
3	Lien de parenté avec le chef de famille (ménage)	x	x	x	x	x
4	Numéro de famille	-	-	-	x	x
5	Sexe	x	x	x	x	x
6	Date de naissance	x	x	x	x	x
7	Lieu de naissance	x	-	x	x	x
8	Etat matrimonial	x	x	x	x	x
9	Nationalité	x	x	-	x	x
10	Nombre de naissances vivantes	-	-	-	x	x
11	Nombre de survivants	-	-	-	-	x
12	Date de la dernière naissance vivante	-	-	-	-	x
13	Date du premier mariage	-	-	-	-	x
14	Lieu de résidence entre	-	x	x	x	x

15	Langue (s) parlée (s) couramment	x	x	x	x	x
16	Langue (s) lue (s) et écrite (s)	x	x	x	x	x
17	Dernière classe suivie dans l'enseignement général	-	x	-	x	x
18	Langue maternelle	-	x			
19	Avez-vous suivi ou suivez-vous un cycle de formation professionnelle ?		-	-	-	x
20	Diplôme le plus élevé obtenu	x	-	x	x	x
21	Si la personne est handicapée, nature du handicap ?	-		-	-	x
22	Situation individuelle	-	x	x	x	x
23	Profession principale	x	x	x	x	x
24	Situation dans la profession	x	x	x	x	x
25	Secteur juridique		x	x	x	x
26	Secteur d'activité	x	x	x	x	x
27	Lieu de travail	-		x	-	x
28	Depuis combien de mois, la personne est-elle en chômage ?	-		x	-	x
29	Lieu de séjour pour les RAT, et EMIG et lieu de résidence pour les visiteurs	-	-	x	-	-
30	Année d'installation dans la commune de résidence	-	-	x	-	-
31	Où habitiez-vous avant d'habiter dans cette commune ?	-	-	x	-	-
32	Occupation précédente pour les chômeurs ayant déjà travaillé	-	-	x	-	-
33	Durée d'occupation	-	-	x	-	-

- Le lien de parenté

En 1960, on adopta une définition de la famille qui correspondait à celle que nous utilisons pour définir actuellement la hiérarchisation d'un ménage constitué de personnes appartenant à plusieurs familles biologiques. Il suffit d'examiner les modalités de codification pour s'en rendre compte. Ces modalités, prises par rapport au chef de ménage, avaient permis de parvenir aux structures familiales proposées par LASLET (1960). Les structures en question étaient, toutefois, obtenues grâce à un dépouillement manuel. Un traitement informatique serait certainement problématique. En effet, le nombre de liens possibles est au maximum égal à 10. Ce sera la limite principale de la dernière structure des recensements algériens.

- La situation de résidence

Cette question n'est pas proprement introduite dans le questionnaire de 1960. La liste des membres d'un même ménage est saisie de façon à distinguer les personnes selon la situation de résidence. On saisit en premier lieu les présents et les absents temporairement. En deuxième et troisième lieux sont saisies les personnes vivant en France et les absents pour de longues durées.

Les membres d'un même ménage ne peuvent être distingués par rapport à cette variable, quel que soit le mode d'exploitation (manuel ou informatique).

Les recensements qui suivirent enregistrent un progrès considérable, en faisant intervenir cette question comme variable d'analyse. Elle permet, en effet, de saisir la mobilité d'une population, à la date du recensement.

- Date et lieu de naissance

En 1960, on demandait le jour, le mois et l'année de naissance de chaque personne interrogée. Les présumés sont repérés par la lettre 'p', portée après l'année présumée de naissance. Le jour de naissance n'est plus demandé à partir de 1987.

La variable jour de naissance permet de dater les événements de façon précise, notamment lorsqu'il est question de calculer des âges et des durées exacts. Elle occasionne plus de difficultés pour l'exploitation, en cas de saisie problématique et de données manquantes. Cette limite ne devrait plus caractériser les données se rapportant à de jeunes générations.

Pour le lieu de naissance, le questionnaire de 1960 distingue deux cas, lorsqu'il s'agit d'Algériens. On demandait la localité de naissance, en distinguant le Sahara et l'Algérie (le Nord). Il est inutile de justifier le choix de ces deux modalités de réponse.

On demandait, par ailleurs, le pays de naissance, pour les personnes nées à l'étranger. Le département est demandé pour les Français et les Algériens nés en France.

Les recensements qui suivirent donnent un meilleur éclairage à cette question, en précisant la commune et la wilaya de naissance. La précision concernera les résidents présents et les absents temporairement.

- Le niveau d'instruction

Cette question comporte deux niveaux : La langue utilisée et le diplôme obtenu. Le premier niveau distingue la langue selon qu'elle soit comprise, parlée ou lue et écrite. Les langues concernées sont l'Arabe, le Français et l'Amazigh. Le deuxième niveau est focalisé sur le diplôme obtenu.

Le premier niveau de cette question sera reformulé dans les questionnaires qui suivent.

- L'activité professionnelle

Le profil de l'activité professionnelle est décrit au moyen de six questions. Ce recensement donne une attention particulière à l'occupation. On demandait aux personnes exerçant une activité (rémunérée ou non) le nombre de jours et d'heures de travail effectués pendant le mois et la semaine qui précèdent l'exécution du recensement.

On peut reprocher à la structure du questionnaire de 1960 le fait de n'avoir pas prévu de distinguer les personnes selon la situation individuelle et la situation de résidence.

L'autorité coloniale n'avait aucun intérêt à distinguer la population selon ces deux facteurs d'identification.

Le recensement de 1960 avait accordé une importance particulière à la natalité au cours de l'année d'observation. En effet, un encadré spécial avait été réservé pour recenser les femmes ayant accouché entre le premier janvier et premier octobre 1960 et les naissances survenues au cours de la même période.

Les naissances sont distinguées selon la nature (naissance vivante ou mort-né), le genre et la survie. Les femmes sont distinguées selon l'année du dernier mariage.

1.6.2 Le questionnaire de 1966

Le questionnaire de 1966 compte au total 19 questions (annexe 1). Il formalise l'empreinte actuelle.

On peut le distinguer par ce qui suit :

- Ce recensement accorde un intérêt aux structures familiales, en réservant un encadré à remplir manuellement, à l'exploitation des données ;
- Pour les naissances vivantes, ce questionnaire distingue les dates exactes et les dates présumées. Il prévoit deux colonnes indépendantes à remplir selon le cas. Ce sera une astuce qui permet de limiter les confusions au moment de traiter les données ;
- La langue maternelle a été introduite comme question indépendante sur le questionnaire de ce recensement ;
- La question relative à la nationalité avait le sens que nous connaissons à l'heure actuelle ;

- La question se rapportant au lieu de résidence avant la date du recensement a été posée par rapport au 01/7/1962 et non pas par rapport au recensement de 1960 ;
- Le recensement de 1966 n'a pas consacré une question aux diplômes obtenus. Ce constat est en faveur d'une bonne préparation du questionnaire et du recensement, plus généralement ;
- La question relative à la dernière classe suivie est située par rapport à l'année scolaire 1965 ;
- Aucune question n'est venue pour quantifier la période de chômage.

1.6.3 Le questionnaire de 1977

Le recensement de 1977 est la première réalisation totalement nationale. Ce sera sa première distinction.

Sa structure avait été confectionnée à partir de 21 questions. Un progrès considérable avait été enregistré sur le plan de sa forme. Les cases réservées à la codification feront apparition sur la grille du questionnaire. Chaque variable sera identifiée par un nom et une adresse (colonne et un nombre de positions). Cette forme facilitait l'exploitation informatique des données.

Par ailleurs, les personnes sont recensées suivant une hiérarchisation particulière. On décomposait le ménage en familles et on distinguait les personnes selon la famille biologique d'appartenance.

Ce questionnaire est composé de deux grandes parties. La première concerne toutes les personnes de manière indifférenciée. La seconde ne concerne que les personnes nées en 1970 et antérieurement. Autrement dit, les personnes âgées de 6 ans et plus.

Cette manière de structurer le questionnaire permet de réduire les risques d'erreurs et du coup réduire la durée de remplissage des questionnaires.

- Le lieu de naissance

Par opposition au recensement de 1960, les personnes seront distinguées selon la wilaya et la commune de naissance.

La datation des événements (naissances) est calquée sur la procédure retenue en 1960. Lorsque l'année de naissance n'est pas présumée, on précisait l'événement selon le jour, le mois et l'année de naissance.

- La situation de résidence, le lieu de séjour et le lieu de résidence en avril 1966

La structure du questionnaire de 1977 verra l'intégration de plusieurs nouvelles questions. L'intérêt est de mieux caractériser la population algérienne.

- La situation de résidence

Les membres des ménages seront distingués selon la situation de résidence (résident présent, résident absent depuis moins de 6 mois, émigré à l'étranger et visiteurs depuis moins de 6 mois). La définition des modalités de cette question sera révisée aux recensements suivants.

- Le lieu de séjour

On demandait le lieu de séjour (commune et wilaya) lorsqu'il est question de résidents absents temporairement, de visiteurs et d'émigrés.

On demandait la commune et la wilaya de résidence pour toute personne née en avril 1966 et antérieurement, pour décrire la mobilité de la population.

Cette description est complétée par deux autres questions :

- Année d'installation dans cette commune

Cette question distingue deux profils de population. Les personnes nées dans la même commune et les personnes ayant changé de commune de résidence. Pour cette dernière catégorie de personnes, on demandait l'année d'installation dans la présente commune.

- Lieu d'habitation pour les personnes ayant changé de commune de résidence

Les conditions du moment justifiaient l'intérêt de poser de telles questions. En effet, la migration interne et l'exode rural concernaient une proportion importante de la population algérienne. De ce fait, cette question et la précédente permettent d'identifier les zones migratoires, selon le statut (attractives ou répulsives).

- L'instruction

Par rapport au questionnaire de 1960, le contenu de cet axe est réduit en nombre de questions et en termes de modalités de réponses.

L'utilisation de la langue est limitée à la lecture et à l'écriture. Les personnes sans instruction seront identifiées par un code approprié. Cette question n'intègre que l'Arabe et le Français. Tamazight ne sera plus considéré comme langue d'usage.

On intégrera une nouvelle question qui permettait de distinguer la population selon la dernière classe suivie. L'effort en matière de lutte contre l'analphabétisme justifiait amplement cette question.

- La situation individuelle

Cette question distingue ce questionnaire par rapport au standard de comparaison. Elle sera conservée dans les structures qui suivirent. Elle permet d'introduire de nouveaux critères d'identification de la population (étudiant, femme au foyer, femme partiellement occupée, infirme, etc.).

L'activité professionnelle, le temps de travail et la durée de chômage verront l'introduction de nouvelles questions.

Les personnes en chômage seront classées par rapport à leur expérience professionnelle (ayant déjà travaillé ou non). La durée de chômage sera demandée en fonction de ce statut. Elle est calculée, selon le cas, depuis la perte du dernier poste de travail ou selon la date de recherche d'un premier emploi.

La profession principale est différenciée selon le niveau de qualification des occupés. On demandera, par ailleurs, aux personnes occupées la durée totale passée dans l'occupation actuelle (en nombre de jours, de mois ou d'années) et le lieu de travail (wilaya et commune).

L'activité est classée selon le secteur juridique.

Ces différentes questions distinguent le questionnaire de 1977 par rapport à celui de 1960.

1.6.4 Le questionnaire de 1987

Le questionnaire de 1987 est composé de vingt questions. Il peut être distingué par ce qui suit :

- Le numéro de famille

En combinant les modalités de cette question avec les liens de parenté, on parvient à élaborer une structure complexe des ménages, à l'instar de la typologie proposée par LASLET (1960). Cette question est d'importance capitale dans ce type de travaux. Elle sera maintenue dans le recensement de 1998. Elle est, toutefois, d'utilité seulement si les liens de parenté sont déterminés par rapport aux chefs de ménage.

- La date de naissance

Dans ce recensement, les événements sont situés par rapport au mois et à l'année d'avènement. Cette procédure de dater les événements est retenue dans le recensement de 1998.

- Le lien de parenté

Le lien de parenté est demandé par rapport aux chefs de familles et par rapport aux chefs de ménages. En effet, le recensement de 1987 est la seule opération lui ayant réservée deux positions sur la grille du questionnaire. Les multiples possibilités de réponses par rapport aux chefs de ménages, en particulier, permettent d'élaborer les structures familiales proposées par LASLET de façon automatique. On perdra cette acquisition au recensement de 1998.

- La natalité

En 1987, l'Office National des Statistiques (ONS) accorda un intérêt particulier pour la fécondité. Le souci de réduire la natalité était d'actualité. On demandait, en effet, à chaque femme non célibataire le nombre de naissances vivantes qu'elle a eu durant sa vie génésique et le nombre de survivants. Ces paramètres permettaient le calcul d'indices synthétiques de fécondité. Or, la fécondité baissait déjà depuis quelques années. L'ENAF l'avait mentionné en 1986 [15].

Ce questionnaire verra disparaître les questions 'lieu de séjour', 'année d'installation dans la commune de résidence' et 'le lieu d'habitation', pour les personnes ayant changé de commune de résidence. Ces questions avaient été introduites dans le recensement de 1977.

Par ailleurs, ont disparu de ce support de collecte les questions devant caractériser le niveau de qualification des personnes occupées, les durées de chômage et de travail et le lieu de travail.

Ce sera le changement de structure le plus important qui s'est opéré entre deux recensements consécutifs (voir tableau n° 1.2).

1.6.5 Le questionnaire de 1998

Sans compter le numéro d'ordre, le questionnaire de 1998 est le plus riche en questions. Il en compte vingt sept.

Ce questionnaire se distingue par ce qui suit :

- La situation de résidence

Cette question verra disparaître la modalité réservée aux émigrés. Cette dernière catégorie de personnes était distinguée jusqu'en 1987 (tableau n° 1.2). Les visiteurs sont distingués selon l'origine (Algérie ou étranger).

- Le lien de parenté

Dans ce questionnaire, les liens de parenté sont définis par rapport aux chefs de familles. A l'instar du recensement précédent, ce recensement distingue les ménages ordinaires et les ménages collectifs. En revanche, même en distinguant le chef de ménage, son épouse et leurs enfants par des codes appropriés et en conservant la question relative au numéro de famille, ces données ne permettent pas la possibilité d'établir des structures familiales comparables à celles élaborées manuellement (les recensements antérieurs à celui de 1987) ou de façon automatique (le recensement de 1987). Cette limite a été confirmée par OUALI (2007) [16]. Ce sera la principale limite de ce recensement sur le plan de la continuité historique des données. En effet, bien que les documents de travail (guide de l'agent recenseur de 1987 et celui de 1998) retiennent exactement les mêmes instructions et le même principe de codification, on ne parvient pas à la construction d'une même typologie de familles (précisément, à cause du nombre de positions). Plus loin, nous trouverons une manière différente de distinguer les ménages ordinaires selon le nombre de familles.

- Date de la dernière naissance

Cette variable vient renforcer les deux questions introduites au recensement précédent, dans le souci de mieux situer le dernier événement se rapportant à la fécondité. En 1960, ce module avait été appliqué spécialement à l'année d'observation.

- Date du premier mariage

Ce recensement aura la particularité de demander aux personnes non célibataires la date de leur premier mariage. Chez les deux sexes, les âges moyens au premier mariage retardent davantage, créant un déséquilibre sur le marché matrimonial.

Ce bouleversement justifie l'introduction de cette question. Après exploitation des données, le phénomène est de plus en plus confirmé.

- La langue parlée et langue écrite

On réintroduit de nouveau Amazigh comme langue d'usage en Algérie. L'Anglais est également introduit dans ce questionnaire.

- La formation professionnelle

En 1998, on distingue le type de formation (générale ou par formation professionnelle et par apprentissage), ce qui a permis d'apporter un éclairage supplémentaire à ce thème

Toutefois, cette question introduit une confusion lorsqu'il est question de traiter la question se rapportant à la dernière classe suivie. Ce problème est discuté plus en détail plus loin.

- Les personnes handicapées

Cette catégorie de population est distinguée par une question indépendante. Elle est recensée selon le type du handicap. Dans le recensement de 1987, cette population est identifiée de manière globale, à partir de la situation individuelle.

Cette catégorie vulnérable de la population est donc prise en charge.

- Le lieu de travail et la durée de chômage

Disparues sur le questionnaire de 1987, ces deux questions ont été réintroduites en 1998. Le chômage est devenu une préoccupation particulière en Algérie, en relation avec le programme du Gouvernement.

Les changements apportés à la structure du questionnaire de 1998 sont largement justifiés par les préoccupations d'intérêt national. Les phénomènes pris en charge devraient être soumis à l'observation de façon continue. On préservera de ce fait la continuité historique des données.

Ce bref rappel historique nous permet de mentionner les faits suivants :

- Les données démographiques anciennes (avant 1948) ne sont pas utilisables. Elles sont globales et loin d'être exhaustives.
- Sur le plan méthodologique, les travaux disponibles permettent de retracer les améliorations apportées en matière de collecte en Algérie. Ce constat désavantage les efforts accomplis depuis 1966. En effet, les rapports méthodologiques faits durant la période coloniale sont plus constructifs (autocritiques, retracent les limites et les améliorations apportées), comparativement aux rapports nationaux. Ces rapports ne mentionneront jamais les limites d'un recensement.
- Par rapport aux caractéristiques d'un recensement, les données algériennes sont très peu comparables. En période coloniale, ces données étaient confrontées aux problèmes d'exhaustivité, de date de référence et de dénombrement individuel. A présent, la périodicité est peu assurée.
- Les données démographiques algériennes ne sont accessibles que par le biais des publications de l'Office National des Statistiques. Cette réalité réduit la possibilité de construire un appareil statistique performant.

- L'Office National des Statistiques gagnerait sur le plan de la qualité des données en publiant les rapports méthodologiques relatifs à chaque recensement et en associant le Comité National de la Population dans l'élaboration de ces rapports.
- L'Algérie n'a aucune raison valable de ne pas parvenir à se doter d'un appareil statistique de qualité.
- Le recensement de 1998 pourrait être pris comme repère de référence pour les prochaines opérations (caractéristiques d'un recensement, structure du questionnaire, etc.).

En résumé, les recensements de la population ont changé de buts et de procédures au cours du temps. La finalité est, toutefois, commune.

Actuellement, les recensements constituent une source principale d'information, indispensable pour la planification et pour la gestion au niveau national et local. Une donnée fiable est tributaire d'une série de mesures et d'opérations délicates.

Les questions d'un recensement sont choisies et structurées de manière à faciliter la collecte et l'exploitation et surtout pour répondre à la demande exprimée.

En Algérie, les anciens dénombrements étaient calqués en relation avec les procédures utilisées en France, sans les adapter au cas algérien.

Les données de la période coloniale sont très peu exploitées et très peu comparables. La couverture change en fonction de la colonisation. La population est caractérisée par une importante mobilité.

En contrepartie, on doit souligner plusieurs aspects d'ordre positif :

- La fréquence quinquennale presque parfaite des différentes opérations ;
- L'appareil statistique était parvenu à produire des données sur la population, en enregistrant des progrès sur le plan méthodologique au fil des années.

Depuis son indépendance, l'Algérie a pu réaliser quatre recensements de la population (1966, 1977, 1987 et 1998).

Par rapport aux caractéristiques d'un recensement de la population, on peut rappeler les faits suivants :

- La caractéristique d'universalité a été peu observée dans les premières opérations de collecte des données. Ce n'est qu'en 1948 qu'on est parvenu à une assez bonne

couverture du territoire national. Mais depuis 1966, cette caractéristique est bien observée ;

- Le dénombrement individuel était devenu une caractéristique des opérations de collecte depuis le recensement de 1948 ;
- La simultanéité n'a pu être observée de manière convenable en Algérie qu'à partir de 1966 ;
- Les données de la période coloniale bien que très discutables sur le plan de la qualité, ont été obtenues suivant une chronologie presque parfaite ;
- On a opté pour une périodicité décennale, depuis 1966. On n'a malheureusement pas pu respecter cette caractéristique ;
- Les supports utilisés pour la collecte des données ont beaucoup évolué sous l'autorité coloniale. Les versions les plus complètes sont obtenues en 1954 et en 1960 ;
- La forme nationale du questionnaire change d'un recensement à l'autre, suivant l'intérêt du moment ;
- Sur le plan méthodologique, les travaux disponibles permettent de retracer les améliorations apportées en matière de la collecte en Algérie. Ce constat désavantage les efforts accomplis depuis 1966. En effet, les rapports méthodologiques faits durant la période coloniale sont plus constructifs (autocritiques, retracent les limites et les améliorations apportées), comparativement aux rapports nationaux. A quelques rares exceptions, ces rapports ne mentionneront jamais les limites d'un recensement ;
- Les données démographiques algériennes ne sont accessibles que par le biais des publications de l'Office National des Statistiques. Cette réalité réduit la possibilité de construire un appareil statistique performant.

CHAPITRE 2

CARACTERISTIQUES DU MENAGE AU RECENSEMENT DE 1998

Dans ce chapitre, nous présentons les questions destinées à définir le profil de la population algérienne résidente au recensement de 1998. Nous présentons également les définitions des indicateurs que retient l'Office National des Statistiques (ONS). Nous rappelons à cette occasion les changements de la structure du questionnaire, opérés au cours du temps. Nous introduisons, par ailleurs, les instructions que doivent observer les agents recenseurs et le personnel chargé de la codification, de la collecte et du traitement des données.

Cette présentation prépare le lecteur aux commentaires que nous aurons à formuler par la suite et à mieux comprendre la logique du travail.

Au recensement de 1998, on a utilisé un questionnaire comportant deux volets complémentaires [1]. Le premier est consacré aux 'caractéristiques du logement ou du local à usage mixte'¹. Le deuxième est réservé aux caractéristiques de la population utilisant ces logements.

Les caractéristiques du ménage sont rapportées par une carte-type multiple identifiée par l'entier '2' à sa colonne 21. On y a consacré 27 questions, à réponse unique. Le tableau récapitulatif consigné dans le volet 'caractéristiques du logement ou du local à usage mixte' est élaboré à partir d'une première exploitation que feront les agents recenseurs sur le terrain.

Le volet 'caractéristiques du ménage' s'adresse à deux regroupements de personnes : les ménages ordinaires et les ménages collectifs.

Un ménage est 'un ensemble plus large que la famille' [2]. Il est défini comme 'un groupe de plusieurs personnes qui pourvoient en commun à leurs besoins alimentaires et à leurs autres besoins vitaux' (Nations Unies, 1970).

Le Dictionnaire Multilingue de Démographie (1981) le définit comme étant 'l'ensemble des individus vivant habituellement en commun dans un même foyer'.

¹ Ce volet présente également des questions se rapportant aux équipements des ménages et un tableau récapitulatif de la population selon le genre et la situation de résidence. On a accordé une attention particulière à la mortalité, grâce à une question qui totalise les décès survenus au cours des douze derniers mois précédant la date d'observation. Cette question est une particularité qui distingue cette opération par rapport aux recensements précédents.

De ces différentes définitions, on retient deux critères : L'unité du logement et des besoins vitaux.

Le recensement de 1998 distingue trois types de ménages :

1. Le ménage ordinaire ;
2. Le ménage collectif ;
3. Le ménage nomade.

Le ménage ordinaire 'est composé d'une ou de plusieurs personnes vivant dans un même logement, préparant et prenant les principaux repas ensemble' (ONS, 1998). Le ménage collectif 'est un groupe de deux ou de plusieurs personnes, vivant en commun dans un logement ou en chambres individuelles ou collectives, quelques fois pour des raisons de travail et prenant parfois leur repas en commun. Il n'y a pas de chef de ménage' (ONS, 1998). Un ménage nomade est défini comme 'celui qui ne possède pas d'autre type d'habitation que la tente et qui effectue des déplacements périodiques ou continuels' (ONS, 1998). Les membres de ce type de ménages conservent l'unité de préparation et de prise des repas.

Les types 1 et 3 reconnaissent une personne en tant que chef de ménage. Cette personne, adulte et faisant partie du ménage, peut être un homme ou une femme. Elle gère le budget et prend les grandes décisions.

Puisque notre travail s'inscrit dans une optique de collecte et de qualité des données, nous allons nous limiter aux précédentes définitions usuelles des concepts retenus.

2.1 Le numéro d'ordre (P01)

Le numéro d'ordre sert à classer, dans un ordre croissant, les personnes appartenant à un même ménage. Sur le questionnaire (TC2), il constitue la question n° 1. Il est identifié par la variable '**P01**' sur le fichier des données (questionnaire de 1998, annexe 1). Selon le manuel de codification [3], cette variable comptera un nombre variable de personnes ne devant pas excéder la taille 40. Nous verrons, plus loin, que cet extremum est largement dépassé.

Dans chaque ménage, grâce au manuel des instructions destiné aux agents recenseurs [4], le numéro '01' est affecté de manière automatique au chef de ménage. Cette instruction est claire et ne présente aucune équivoque. Mais les liens de parenté seront définis, par rapport au chef de famille (voir chapitre 1).

On consacrerait deux colonnes pour représenter cette variable (colonnes 21 et 22), sur le fichier des données (code général, annexe 1). Les colonnes 1 à 20 servent à identifier chaque membre de ménage et à le rattacher à un niveau plus agrégé (la commune, la wilaya, le district, la construction, le logement et le ménage).

Les variables d'identification (code général, annexe 1) sont utiles pour les besoins de correction et de tabulation.

Le manuel de l'agent recenseur [4] décrit avec précision la manière et l'ordre dans lesquels les membres d'un même ménage devraient être classés pour la saisie.

2.2 Situation de résidence (P02)

Ce sera la deuxième question. Elle concerne tous les membres d'un ménage enquêté. A la date de référence², chaque personne est classée dans l'une des catégories suivantes :

- Les résidents présents : (RP. ; P01=1) ;
- Les résidents absents temporairement : (RAT. ; P01=2) ;
- Les visiteurs, résidents en Algérie : (VRA ; P01=3) ;
- Les visiteurs, résidents à l'étranger : (VRE ; P01=4).

Après collecte des données et lorsque le retour sur le terrain s'avère impossible, les personnes non classées auront pour identité le code 8 (RGPH-98, code général, annexe 1). La durée d'observation s'étale sur une période de 15 jours.

La notion de 'résident' est conditionnée par une durée minimale de présence sur le lieu d'observation. En effet, le manuel 'Guide du recenseur' donne le statut 'résident' aux membres du ménage (ordinaire ou collectif) occupant un logement depuis plus de six mois. C'est pourquoi, cette définition fait une dérogation pour les nouveau-nés, les nouvelles mariées et les ménages nouvellement installés, avec l'intention d'occuper définitivement ce nouveau logement.

² La date de référence coïncide avec le début du recensement à travers le territoire national : minuit du premier jour du recensement (Guide du recenseur, ONS, 1997). Le manuel en question précise cette date de référence au moyen d'exemples concrets.

Au recensement de 1998 (ONS, 1997), on retient les définitions suivantes :

- Résident présent (RP) : ‘C’est une personne résidente, membre du ménage qui a passé la nuit de référence dans sa résidence principale’.
- Résident absent temporairement (RAT) : ‘C’est une personne membre du ménage, résidente, mais provisoirement absente (elle n’a pas passé la nuit de référence dans sa résidence principale). La durée de son absence est inférieure à six mois, à la date de référence’.
- Visiteur, résident en Algérie (VRA) : ‘C’est une personne résidente en Algérie, ne faisant pas partie du ménage et qui se trouvait en visite chez le ménage où elle a passé la nuit de référence’.
- Visiteur, résident à l’étranger (VRE) : ‘C’est une personne résidente à l’étranger qui se trouvait en visite chez le ménage où elle a passé la nuit de référence’.

Par rapport à cette date de référence, le recensement de 1998 comptabilise les travailleurs de nuit, non logés, parmi la population des résidents présents. Elle regroupera, par ailleurs, les jeunes du service national et les malades hospitalisés s’ils passent la nuit de référence dans leur ménage d’appartenance. Les élèves et les étudiants (internes et résidents dans des cités universitaires) seront recensés résidents présents lorsque leur absence est inférieure à six mois.

Evidemment, cette variable ne saisit les déplacements de populations que de manière globale et censurée. La stratification de la population, sur la base de cette variable, est, par conséquent, sommaire, en particulier en périodes troubles : cas du recensement de 1998.

2.3 Lien de parenté de la personne avec le chef de ménage (P03)

Cette question décrit le lien de parenté entre les différentes personnes appartenant à un même ménage³, par rapport au chef de famille et par rapport au chef de ménage. Le chef de ménage est toujours inscrit en première ligne du questionnaire. L’agent recenseur est tenu de recenser d’abord la famille du chef de ménage. Les autres familles occuperont les autres rangs dans la structure du ménage. Les personnes sans lien de parenté avec le chef de ménage sont inscrites en dernier. Nous avons signalé le fait que cette structuration des membres des ménages ne permettait pas d’élaborer une structure des familles au sens de LASLET. La limite est en relation avec le nombre de liens de parenté avec le chef de ménage (une seule position).

³ Nous donnerons une définition à ce concept un peu plus loin.

Au recensement de 1998 [4], on distingue quatre types de familles :

1. Un homme avec une ou plusieurs épouses et ses enfants célibataires (les enfants peuvent être ceux de l'homme, ceux de la femme ou ceux du couple) vivant sous le même toit ;
2. Un homme avec son épouse sans enfants (vivant sous le même toit) ;
3. Un homme (ou une femme) avec ses enfants célibataires (vivant sous le même toit) ;
4. Des frères et sœurs célibataires vivant sous le même toit.

Un ménage comprend une ou plusieurs familles. Mais par définition, une famille ne peut composer plus d'un ménage. Le chef de famille peut être un homme ou une femme, selon le cas.

La variable lien de parenté avec le chef de famille 'P03' retient dix modalités (0 à 9), selon le questionnaire utilisé au recensement de 1998. Le manuel de codification (ONS, octobre 1996, version 1) n'en retient que neuf (de 1 à 9). La datation des documents profite à la première codification, étant données les mises à jours successives. L'examen des deux documents présente, par ailleurs, une différence dans les libellés des différents codes (annexe 1).

Les chefs de ménages et les personnes appartenant à des ménages collectifs auront, respectivement, les codes 1 et 0. Les personnes sans lien de parenté avec les chefs de ménages et de familles auront la modalité 8. Les autres membres de ménages auront, selon le statut, les codes 2 à 7.

2.4 Le numéro de famille (P04)

Selon les Nations Unies, 'la famille est composée des membres de ménage qui sont apparentés, à un degré déterminé, par le sang, l'adoption ou le mariage' (Nations Unies, 1970). Plus haut, nous avons cité les quatre types de familles qu'avait retenus l'ONS au recensement de 1998.

En comparant les documents de travail (questionnaire et manuel de codification, version 1, octobre 1996), le lecteur est en mesure de relever des différences dans l'attribution des codes, pour les modalités que prend cette variable.

Le questionnaire ne spécifie que le code par lequel on reconnaîtra les membres d'un ménage collectif (modalité 0). Cette catégorie de personnes n'est pas identifiée sur le manuel de codification. Mais, ce dernier document permet d'identifier les personnes sans

lien de parenté avec les chefs de famille et de ménage (personnes isolées : code 8) et les omissions (code 9). Les deux documents se complètent en définitive. Se limiter à un document se traduira nécessairement par des erreurs de mesure.

En combinant la codification de ces deux manuels, nous devons préciser le fait que la taille moyenne d'un ménage ordinaire, composé de plusieurs familles, sera sous estimée lorsqu'on utilise les moyennes familiales comme critère d'agrégation. L'importance de l'erreur dépend, toutefois, de la fréquence des modalités 8 et 9 dans ce type de ménages. Ces deux codes excluent toute possibilité de rattacher les personnes concernées à une famille des ménages en question. Cette mise en garde est à prendre en compte lors des programmes de tabulation. Par ailleurs, cette codification fixe la borne supérieure des familles, dans une structure familiale complexe, à sept familles seulement.

2.5 Le genre

La variable genre est clairement définie sur le manuel de codification. En effet, les données manquantes sont reconnues par le code 9. Cette question est posée à l'ensemble des personnes, indépendamment du type de ménage, du statut de la personne et de sa situation de résidence.

2.6 Le mois et l'année de naissance

2.6.1 Le mois de naissance (P06M)

Le mois de naissance de chaque personne est porté sur le questionnaire. Il varie, par conséquent entre 1 et 12. En cas de données manquantes (omission de la part de l'agent recenseur), un 'blanc' est considéré comme modalité distinctive. Lorsque qu'il s'agit d'âges présumés, le mois est codé 99.

Cette codification reflète l'intérêt qu'accordent les responsables de l'ONS à la datation des événements. Le calcul des âges (exacts ou révolus) en dépendra.

2.6.2 L'année de naissance (P06A)

Selon le manuel de codification (annexe 1), l'année de naissance devrait varier entre 00 et 99. Les deux premiers codes permettent de distinguer les personnes appartenant à la génération de 1900. Les deux derniers correspondent forcément aux personnes nées en 1899. En effet, le recensement avait eu lieu en 1998.

A ce stade de délimitation des années civiles de naissance, une première confusion risque d'interférer. On est, en effet, dans l'impossibilité de pouvoir distinguer les générations appartenant aux millésimes 1898 et 1998. Ce sera une première limite de la codification retenue.

Par ailleurs, le manuel de codification est peu précis, lorsqu'on est devant des personnes nées en 1887 et antérieurement (code général, annexe 1). Dans ces cas et lorsqu'il s'agit d'âges exacts ou présumés, l'année de naissance est renseignée automatiquement par le code 98. Même les concepteurs de ce manuel de travail ne sauront distinguer la génération d'appartenance de ces personnes.

Les documents de travail, non publiés, sont inaccessibles aux personnes étrangères à cette institution. Ce sera la limite principale du document de travail. Cette limite ne pourra être compensée par le souci de vouloir collecter une information aussi fiable que possible. On peut lire sur le manuel des instructions destiné aux agents recenseurs (page 32) : ' Consulter dans la mesure du possible les papiers des personnes à recenser : Carte d'identité, Livret de famille, Extrait d'acte de naissance,...'.

2.7 La commune et la wilaya de naissance

2.7.1 La commune de naissance (P07C)

Au dernier découpage administratif (1984), le nombre maximal de communes, dans une wilaya donnée est de 67. Cette limite est obtenue dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Ainsi, la variable commune varie entre 01 et 67. Evidemment, ce découpage administratif n'est vécu que par les plus jeunes générations. On a vécu, selon la génération d'appartenance, plusieurs changements de limites administratives. On a, par ailleurs, créé de nouvelles communes au cours de la longue période rétrospective que couvrent les événements que l'on souhaite pouvoir replacer géographiquement.

Même si l'on écourte la période rétrospective aux deux derniers recensements, on sera confronté au problème de replacer facilement les naissances géographiquement, à cause

des changements de la wilaya d'appartenance. Dans certains cas, les personnes interrogées et même les agents recenseurs ne seront pas en mesure d'établir la correspondance territoriale correspondante.

En pratique, ce problème est réglé après chaque nouveau découpage administratif. Chaque événement est immédiatement replacé dans sa nouvelle wilaya d'appartenance.

Cette manière de situer les événements démographiques géographiquement est préjudiciable aux données. On perd, en effet, des informations de grande utilité sur les mouvements de déplacements des populations et sur l'histoire des changements des limites administratives.

Au recensement de 1954, on croisait les régions de naissance et de recensement, pour tenter de détecter les mouvements migratoires (Résultats Statistiques du Recensement de la Population du 31 octobre 1954, volume II, page 54).

Les données manquantes sont codées 99. Les personnes nées à l'étranger auront le code 0 à la première position des deux colonnes réservées à la commune de naissance. Ce sera une manière facile de distinguer la population selon le pays de naissance.

2.7.2 La wilaya de naissance (P07W)

Les découpages administratifs interviennent également comme phénomène perturbateur, mais de façon moins nuisible, lorsqu'on décide de faire un croisement wilaya et année de naissance. Au dernier découpage, l'Algérie comptait 48 wilayas. Par conséquent, les modalités relatives à cette variable varient entre 1 et 48. Les omissions auront le code 99. Les Algériens nés à l'étranger seront identifiés par le code de nationalité, valant trois positions (la deuxième position réservée à la commune et les deux correspondant à la wilaya de naissance).

On accorde un souci particulier au fait de rattacher la personne recensée à sa commune de naissance et non aux localités. Ces instructions facilitent la reconstitution des wilayas de naissance.

Les personnes nées à l'étranger auront '0' à la première position (une sur deux) désignant la commune de résidence et auront le code du pays comme wilaya de naissance sur trois positions).

2.8 La situation matrimoniale (P08)

On retient cinq modalités pour définir la variable situation matrimoniale des personnes recensées.

Les omissions sont reconnues grâce au code 9 (code général, annexe 1). Les personnes mariées auront la modalité 2. On aurait pu distinguer les polygames et les séparés, puisque le nombre de modalités est inférieur à dix. Cette suggestion aurait permis l'accès à une meilleure description de la population selon cette variable de contrôle.

Les données du recensement de 1998 permettent de bien étudier les âges au premier mariage et de faire une évaluation de la stabilité des unions. Ces catégories de personnes sont bien prises en charge par la codification retenue.

2.9 La nationalité (P09)

Les nationalités sont identifiées grâce à la nomenclature internationale des pays. Elle compte trois positions [14]. Les personnes ayant plusieurs nationalités auront la dernière acquise (guide du recenseur, 1998, p.33).

2.10 Le nombre de naissances vivantes (P10)

Cette question est réservée aux femmes non célibataires, quel que soit l'âge au recensement. Selon le guide de l'agent recenseur, on ne doit prêter attention qu'aux naissances vivantes indépendamment de la situation de résidence et de la survie.

Cette information est capitale, puisqu'elle permet, selon l'âge, d'estimer les descendance atteintes et finales. On peut même procéder à des comparaisons selon la génération d'appartenance, lorsqu'il s'agit de femmes en fin de vie génésique.

D'après le manuel de codification, le nombre de naissances vivantes devrait varier entre 0 et 20. Les hommes quel que soit leur état matrimonial et les femmes célibataires auront un 'blanc' (sur les deux colonnes) comme modalité distinctive. Les omissions seront reconnues par le code '99'.

2.11 Le nombre de survivants (P11)

On retient la même codification, pour étudier ce phénomène. L'observation ne concerne que les personnes survivantes à la date de référence. Cette question est moins pertinente, comparativement à la précédente, puisqu'elle censure la vie génésique des femmes et ne permet pas d'étudier la mortalité de façon convenable, en raison de l'effet des générations. Elle est, toutefois, utile pour la correction des données, en servant comme question filtre.

2.12 La dernière naissance vivante (P12)

Cette question focalise l'observation sur la dernière naissance vivante. Elle est codée de façon à distinguer la mère selon la nature (unipare ou multipare), le mois et l'année d'avènement. Sur le fichier des données, cette information est saisie sur cinq positions. Les modalités qui servent à décrire la nature de la naissance (une position) varieront entre 1 et n. Le mois et l'année de naissance sont saisis sur quatre positions.

Sa codification est cependant moins bien explicitée sur les documents de travail (questionnaire, guide du recenseur et manuel de codification). En ce qui concerne la nature de la naissance, on supposera, par analogie aux questions précédentes, que la modalité '0' sera attribuée aux femmes non célibataires n'ayant eu aucune naissance vivante. Les omissions auront le code '9'.

Les hommes et les femmes célibataires seront distingués par la modalité 'blanc'. La codification du mois (**P12M**) et de l'année (**P12A**) de naissance sera calquée sur le schéma décrivant l'ensemble des événements (voir plus haut).

La tabulation nous aidera à faire une meilleure description de la codification retenue. Cette question est discutée dans un chapitre indépendant. A ce stade du constat, nous pouvons nous prononcer sur une collecte de qualité discutable⁴. On est en droit de soupçonner le risque de procéder de façon peu coordonnée, puisque la saisie des données n'est pas centralisée. En l'absence d'un document de travail uniformisé, chaque annexe régionale est en mesure de traiter cette question de manière différente.

⁴ Les documents méthodologiques ne sont, malheureusement, pas mis à la disposition des utilisateurs. Par conséquent, il est possible que l'existence d'autres manuels réfute totalement la validité de cette hypothèse.

2.13 La date du premier mariage

On demande à chaque personne, homme ou femme, non célibataire la date de consommation du premier mariage. Curieusement, cette question n'est pas inscrite sur la liste des variables que compte le document 'code général' (version 1, octobre 1996). Nous croyons en l'existence de documents de travail plus complets et plus récents. Cette hypothèse relativise, par conséquent, la portée des critiques que nous aurons à formuler à l'égard de la codification de cette variable.

Quel que soit le statut de la personne non célibataire, à la date de référence, (mariée, divorcée ou veuve), l'agent recenseur doit s'assurer que l'information correspond au premier mariage.

2.13.1 Le mois du premier mariage (P13M)

Sans précision sur la codification retenue, nous supposons que cette variable (le mois du premier mariage) aura les modalités 1 à 12, lorsque l'événement est repéré dans le temps. Elle aura le code '0', lorsqu'il s'agit de célibataires, le code '99' ou 'blanc', pour les données manquantes et le code '98', pour les événements présumés. Cette codification s'inspire de celle introduite pour dater les naissances vivantes.

En traitant la totalité des données, serions-nous face à des personnes mariées au cours du 19^{ème} siècle ? La codification des dates de naissance n'apporte malheureusement pas de réponse précise à cette question.

2.13.2 L'année du premier mariage (P13A)

L'année de mariage pourrait varier entre '0' et '98'. Le code '99' serait attribué aux données manquantes. Les personnes non concernées par cette question pourraient être identifiées par le code 'blanc'. Le risque de confusion intervient lorsqu'il s'agit de distinguer les personnes qui entreraient en union au cours des années 1898 et 1998 et pour les unions célébrées au cours du 19^{ème} siècle.

Une tabulation contrôlée de l'année de mariage peut apporter une précision sur la méthode de travail. Cette question est discutée dans le chapitre contrôle de la qualité des données.

2.14 Lieu de résidence en 1987

Cette question a pour but de saisir la mobilité des populations, mais de manière sommaire. Elle est posée à l'ensemble des personnes nées en 1987 et antérieurement. L'information obtenue, sur la base d'une comparaison des données des deux recensements (1987 et 1998) ne couvre qu'une partie des déplacements réellement effectués au cours de la période de référence. Elle est cependant, précieuse pour identifier les communes et les wilayas attractives ou répulsives des flux migratoires. Ce sera, sans doute, le but principal de la question.

2.14.1 La commune de résidence (P14C)

Les communes de résidence, en 87, seront reconnues par les modalités variant entre '1' et '67'. Les omissions seront identifiées par le code '99'. Les personnes nées à l'étranger auront '0' à la première position (une sur deux) désignant la commune de résidence en 1987. Aucune indication ne précise le moyen par lequel seront identifiées les personnes non concernées par cette question (naissances survenues après 1987). Nous supposons que cette catégorie de populations est reconnue par le code '00'. A ce propos, le manuel 'guide du recenseur' insiste sur le fait de devoir bien situer les faits survenus au cours de 1987 (guide du recenseur, p. 35).

2.14.2 La wilaya de résidence (P14W)

Les modalités servant à distinguer la wilaya de résidence de 1987 varieront entre '01' et '48'. En cas de données manquantes, les deux positions auront le code '99'. Les personnes nées à l'étranger auront le code de la nationalité comme repère d'identification. Ce code est composé de trois positions (les deux colonnes réservées à la wilaya et la deuxième position désignant la commune de naissance). Les personnes nées après la date de référence du recensement de 87 seraient sans doute identifiées par le code '00'. Aucune précision n'est apportée à cet égard, sur les manuels de travail disponibles. On ne précise pas, par exemple, la décision à prendre lorsqu'on est face à de données manquantes se rapportant à des personnes nées à l'étranger.

2.15 La(les) langue(s) parlée(s) couramment (P15)

Cette question est posée à l'ensemble des personnes âgées de trois ans et plus. Sur le manuel 'code général', la langue de communication est codée de façon combinatoire, pour représenter l'ensemble des spécificités possibles (code général, annexe 1). Les codes relatifs à cette question varient entre '1' et '17'. Cette variable aura les modalités 'blanc' lorsqu'il s'agit d'enfants de moins de trois ans, '88' lorsque la personne ne parle aucune langue et '99' lorsqu'il s'agit de données manquantes. Cette codification compte des redondances. Citons l'exemple des modalités '6' et '88'. Que doit appliquer l'agent codificateur ?

Le manuel 'guide du recenseur' ne distingue pas les enfants en bas âges et les muets. Dans les deux cas, l'agent recenseur doit inscrire la mention 'RIEN' (guide du recenseur, p. 35).

2.16 La(les) langue(s) lue(s) et écrite(s) (P16)

La codification de cette question est calquée sur la précédente. Elle ne concerne toutefois que les personnes âgées de 5 ans et plus.

On peut lui reprocher le problème de redondance (modalités '6' et '88') et le fait de ne pouvoir distinguer les enfants de bas âges et les handicapés (âgés de 5 ans et plus).

2.17 La dernière classe suivie (P17)

Etant donné l'importance du nombre de profils, on a réservé à cette variable un manuel de codification approprié [5]. En effet, deux paramètres au moins sont à prendre en compte lorsqu'on est face à la variable 'dernière classe suivie' :

1. Le mode de formation : Enseignement général ou formation professionnelle ;
2. La dernière classe suivie, dans chaque type d'enseignement.

On peut même supposer l'existence de cas où certaines personnes suivent, en même temps, les deux modes de formation. Une codification de base est celle qui, dans un premier temps, suppose une indépendance parfaite entre les deux processus d'enseignement. Mais, la réalité est tout à fait différente. On risque même de se tromper dans la classification des personnes dans les différentes catégories que définissent les deux modes de formation. Sur le manuel de codification, on peut lire : 'Dans l'élaboration des niveaux d'instruction (surtout pour les niveaux 7, 8 et 9) il est obligatoire de demander le niveau d'entrée en formation spécialisée' (code des niveaux d'instruction, p.5).

La codification retenue (code des niveaux d'instruction, annexe 1) est élaboré à partir de dix niveaux. Chaque niveau est composé de plusieurs catégories. Ces niveaux comptent 61 profils. A cet effectif, nous devons ajouter le code relatif aux omissions (99) et celui désignant les personnes sans instruction (98). Chaque profil est représenté par deux positions sur le fichier des données. On déplore le fait de ne pouvoir distinguer, sans recourir à un croisement de variables, les enfants en bas âges et les personnes ne pouvant accéder à un enseignement quelconque (les handicapés). La distinction de ces deux catégories de population aurait apporté un meilleur éclairage sur l'analphabétisme en Algérie. On présentera, plus loin, plus de remarques sur la codification appliquée.

En utilisant le questionnaire et le manuel 'code général' comme supports de travail, l'utilisateur est en droit de penser au fait que cette question ne concerne que l'enseignement général, puisque la question suivante se rapporte à la formation professionnelle. Le manuel 'code des niveaux d'instruction', les données collectées et le sens de la question plaident en faveur d'une collecte indifférenciée.

La formation des agents recenseurs et des agents codificateurs avait-elle apporté une précision à cette confusion ? Aucun document ne vient renforcer l'une de ces deux hypothèses. Nous utilisons les données sous l'optique généralisant la collecte aux deux modes de formation.

En limitant cette question à l'enseignement général, nous aurions bénéficié d'un schéma plus instructif sur l'enseignement au sens le plus large. En effet, la question suivante ne concerne que la formation professionnelle. Dans ce cas, la combinaison des deux modes de formation décrirait plus en détail la trajectoire de chaque personne en matière de scolarisation et de formation. Dans notre cas, la description est tronquée. Les personnes qui nous livrent la dernière classe suivie en formation professionnelle n'ont plus la possibilité de le faire pour l'enseignement général. Or, l'accès à une formation spécialisée, par exemple, dépend d'un niveau minimum d'instruction, obtenu grâce à l'enseignement général.

2.18 Durée de la formation professionnelle effectuée (en mois) (P18)

On demande à chaque personne en cours ou ayant bénéficié d'une formation professionnelle la durée de scolarité théorique, en mois. Les durées théoriques extrêmes sont 1 et 48 mois. Les omissions sont identifiées par le code '99'. Les autres catégories de

personnes sont regroupées sous le libellé 'non concerné'. En effet, le manuel 'code général' sur lequel nous travaillons ne retient que ces trois modalités. On aurait aimé distinguer les personnes en bas âges, les personnes sans instruction et celles n'ayant bénéficié que d'un enseignement général. Ce sera un défaut majeur des données du recensement de 1998, en ce point particulier.

Par rapport à cette codification, même en combinant cette question et la précédente, on est devant l'impossibilité de pouvoir estimer, de manière exclusive, la proportion des personnes rattachées à l'enseignement général.

2.19 Le diplôme le plus élevé obtenu (P19)

La codification retenue [6] recense 51 catégories de diplômes (annexe, 1). Les diplômes recensés se rapportent aux deux modes de formation.

Les données manquantes sont codées '99'. Les non concernés (enfants de moins de 5 ans, selon le code général) sont reconnus par la modalité 'blanc'. Les sans diplôme sont distingués par le code '88'.

Dans cette codification, on aurait dû distinguer les personnes non instruites de celles n'ayant pas obtenu de diplômes (code '88'). En agissant de la sorte, on aurait obtenu une meilleure description de la population, d'une part. D'autre part, on aurait disposé d'un filtre supplémentaire, utile pour le contrôle de la qualité des données.

En fait, la modalité '88' regroupe également les élèves et les étudiants (formation générale et professionnelle). Pour les mêmes soucis, cette catégorie de personnes aurait dû être distinguée par un code spécifique.

2.20 Les handicapés (P20)

Au recensement de 1998, on a réservé une question aux handicapés, pour la première fois, en les distinguant selon la nature du handicap. On a comptabilisé les malades chroniques parmi cette catégorie de population.

La codification proposée distingue cinq handicaps. Les maladies chroniques (une modalité globale) comptent, entre autres, l'insuffisance rénale, le diabète, l'asthme (guide de l'agent recenseur, annexe 1). Par conséquent, les modalités de cette question varient entre '1' et '7'. Les omissions seront reconnues par le code '9'. Le 'blanc' désignera les non concernés. Sur le fichier des données, cette modalité a été remplacée par le code '0' (liste des variables retenues, annexe 1).

2.21 La situation individuelle de la personne (P21)

L'Office National des Statistiques (ONS) définit la situation individuelle comme suit : 'C'est la situation de la personne vis-à-vis de l'occupation durant la semaine de référence. La semaine de référence est celle qui précède la nuit de référence' [4].

Le guide du recenseur (RGPH, 1998) énumère sept situations possibles, en insistant sur la période de référence.

1. **Les occupés permanents** : 'C'est une personne qui travaille ou qui a une activité rémunératrice en argent ou en nature, d'une façon permanente, durant la semaine de référence' (guide du recenseur, RGPH 1998). A cette catégorie de personnes, la définition usuelle retenue intègre : les personnes qui sont en congé de détente, celles qui poursuivent des études en exerçant une activité rémunératrice permanente, les bénéficiaires d'une pension de retraite mais qui travaillent de façon permanente, les détachés pour des formations de courtes durées (en Algérie ou à l'étranger) ou de longues durées (en Algérie) à condition de résider en Algérie, les personnes qui effectuent le Service National, celles qui travaillent de façon permanente comme apprentis et celles qui travaillent comme aides familiaux de façon permanente, sans percevoir de rémunération ;
2. **Les occupés partiels** : 'C'est une personne qui travaille ou qui a une activité rémunératrice en argent ou en nature, d'une façon non permanente, durant la semaine de référence' (guide du recenseur, RGPH 1998).
On comptabilise parmi cette catégorie d'occupés les salariés saisonniers des chantiers, les salariés temporaires dans les administrations et les entreprises publiques et privées, les personnes qui travaillent de façon permanente à domicile, les femmes et les jeunes filles qui assurent de temps à autres certains travaux (travaux de champs, de basse cour, travaux artisanaux) en contrepartie d'une rémunération en argent ou en nature, les personnes qui assurent des travaux d'entretien et de réparation en contrepartie d'une rémunération et celles qui exercent de petits travaux de temps à autres (ventes de cigarettes et d'effets vestimentaires) ;
3. **Les sans travail et en recherche, ayant déjà travaillé (STR1)** : 'C'est une personne en âge de travailler (16-59 ans) qui ne travaille pas durant la semaine de référence, qui a déjà travaillé dans le passé et cherche un emploi' (guide du recenseur, RGPH 1998) ;

4. **Les sans travail et en recherche, n'ayant jamais travaillé (STR2) :** 'C'est une personne en âge de travailler (16-59 ans) qui n'a jamais travaillé, qui ne travaille pas durant la semaine de référence et qui cherche un emploi' (guide du recenseur, RGPH 1998) ;
5. **Les retraités (RET) :** 'C'est une personne vivant seulement de sa retraite et n'exerçant aucune activité rémunérée durant la semaine de référence (guide du recenseur, RGPH 1998) ;
6. **Les pensionnés (PEN) :** 'C'est une personne vivant seulement de sa pension et n'exerçant aucune activité rémunérée durant la semaine de référence (guide du recenseur, RGPH 1998) ;
7. **Les étudiants ou écoliers (ETU) :** 'C'est une personne qui n'a pas de travail rémunéré et qui n'en cherche pas, s'occupant seulement de ses études durant la semaine de référence. Sont compris dans cette catégorie, les élèves de l'école primaire, les collégiens, les lycéens, les stagiaires de la formation professionnelle, les étudiants des grandes écoles, des instituts et des universités, les personnes non occupées qui suivent des cours par correspondance ou qui sont inscrites dans des établissements privés' (guide du recenseur, RGPH 1998) ;
8. **Autres :** Ce seront les personnes qui ne peuvent être classées dans l'une des catégories précédentes.

Selon cette codification, les femmes au foyer qui n'exercent aucune activité rémunératrice de revenus seront classées dans la catégorie 'autre'. D'après le manuel 'guide du recenseur', cette modalité compte également les rentiers et les propriétaires qui ne travaillent pas et qui ne cherchent pas à travailler, les jeunes de plus de cinq ans qui ne travaillent pas et qui ne poursuivent pas d'études et les vieilles personnes (prises en charge) ne disposant pas de retraite.

Accordant une importance capitale à la situation de la personne durant la semaine de référence, ce manuel décrit soigneusement l'algorithme permettant de classer chaque personne dans sa classe d'appartenance. Il renvoie, par ailleurs, l'enquêteur aux questions qui conviennent à chaque catégorie de personnes. Ces renvois sont précieux pour les tests de cohérence des données.

Dans cette codification, on aurait aimé pouvoir distinguer les femmes au foyer, les plus jeunes personnes et les handicapés, par exemple. Par ailleurs, cette codification ne

distingue pas les données manquantes par un code spécifique. On doit s'attendre, par conséquence, à une proportion élevée de la catégorie 'autres'.

En contrepartie, le lecteur est en mesure de relever l'intérêt qu'elle accorde à la catégorie des occupés.

2.22 La profession principale (P22)

'La profession principale est généralement le métier qui occupe la majeure partie du temps de l'individu qui l'exerce et qui lui permet de se procurer un revenu en argent ou en nature' (RGPH, 1998). Par conséquent, cette question ne concerne que les personnes occupées.

Pour recenser les professions, on a mis l'accent sur la nécessité de bien décrire la tâche qu'exerce la personne dans le poste de travail qu'elle occupe. En effet, les agents recenseurs, grâce au manuel d'instructions, sont tenus de ne pas se limiter à des réponses générales. Ils sont invités à demander une description détaillée des missions qui relèvent de l'emploi occupé avant d'arrêter la profession en question. La profession à retenir pourra ne pas être celle déclarée par la personne interrogée.

En cas de cumuls, on prendra la profession principale, en référence à la définition retenue.

La codification retenue [7] compte cent neuf professions (Code des professions, ONS, 1996). S'inspirant de la nomenclature internationale des postes de travail, elle est agrégée en dix sept ou en 9 grands groupes (code des professions, annexe 1). En effet, chaque profession est représentée sur trois positions. La première position donne un classement en neuf catégories. La première et la deuxième donnent les dix sept grands groupes.

Les documents de travail ne précisent pas les codes affectés aux données manquantes, aux personnes non concernées par la question et aux plus jeunes personnes. Nous supposons que ces différentes catégories de populations sont désignées par les codes '000' (sans objets) et '999' (données manquantes). Un croisement avec d'autres facteurs pourrait nous renseigner sur les codes affectés à chacune d'elles.

2.23 La situation dans la profession (P23)

A l'instar de la question précédente, celle-ci ne concerne que les occupés. L'Office National des Statistiques l'a défini comme suit : 'La situation dans la profession est le statut de la personne au sein de l'entreprise, de l'établissement, de l'exploitation ou de l'administration où il travaille' (RGPH, 1998).

Le manuel des instructions (guide du recenseur) retient sept catégories dans lesquelles on peut classer une personne qui exerce une activité rémunératrice de revenu durant la semaine de référence :

1. **Employeur** : ‘C’est une personne qui emploie un ou plusieurs salariés qu’elle paie elle-même’ (guide du recenseur, RGPH 1998) ;
2. **Indépendant** : ‘C’est une personne occupée, exerçant sa profession dans sa propre unité, seule ou aidée par les membres de sa famille et n’employant aucun salarié’ (guide du recenseur, RGPH 1998) ;
3. **Salarié permanent** : ‘C’est une personne occupée d’une façon permanente qui perçoit un salaire régulièrement. Le salaire peut être payé à l’heure, à la journée, à la semaine ou au mois’ (guide du recenseur, RGPH 1998) ;
4. **Salarié partiel** : ‘Il s’agit de personnes occupées, mais ne travaillant qu’une partie de l’année ou travaillant irrégulièrement en tant que salarié’ (guide du recenseur, RGPH 1998) ;
5. **Apprenti** : ‘Il s’agit de personnes jeunes qui apprennent un métier en observant et en participant à certains travaux. Ils perçoivent une rémunération très inférieure à celle des individus spécialisés dans ce métier’ (guide du recenseur, RGPH 1998) ;
6. **Aide familial** : ‘C’est une personne travaillant pour le compte d’un établissement ou d’une exploitation appartenant à un membre de la famille ou du ménage dont elle fait partie, sans percevoir de salaire’ (guide du recenseur, RGPH 1998) ;
7. **Autres** : On classe dans cette modalité les personnes en occupation, mais ne pouvant être classées dans l’une des six catégories précédentes. Le manuel ‘guide du recenseur’ donne l’exemple des personnes en service national.

Aucun document de travail ne précise les codes relatifs aux omissions et aux personnes pour lesquelles cette question est sans objet. On imagine le scénario qui prévoit de retenir les codes ‘0’ et ‘9’, pour les données manquantes et pour le reste de la population. On aurait aimé pouvoir distinguer cette dernière catégorie de la population (non concerné), pour valider les profils que mettent en relief les facteurs examinés précédemment.

2.24 Le secteur juridique (P24)

Cette question ne concerne également que les occupés. Elle vise à classer l’entreprise ou l’exploitation d’appartenance dans l’une des catégories suivantes :

1. **Public** : ‘C’est un établissement d’administration centrale, administration des collectivités, d’un établissement à caractère administratif ou d’une entreprise industrielle, commerciale ou de service appartenant à l’Etat’ (guide du recenseur, RGPH 1998) ;
2. **Privé national** : ‘Il s’agit d’une entreprise industrielle, commerciale ou de services ou d’une exploitation agricole appartenant à une personne algérienne ou à une société privée nationale’ (guide du recenseur, RGPH 1998) ;
3. **Etranger** : ‘Il s’agit d’une entreprise ou d’une exploitation appartenant à une société étrangère ou à une administration étrangère (Ambassades, Consulats etc.)’ (guide du recenseur, RGPH 1998) ;
4. **Mixte** : ‘Il s’agit d’une entreprise industrielle, commerciale ou de services ou d’une exploitation agricole appartenant en partie :
 - à une entreprise publique et une personne ou société étrangère ;
 - ou à une personne ou entreprise privée algérienne et une personne ou société étrangère’ (guide du recenseur, RGPH 1998).

On peut retenir les remarques précédentes comme limites à cette codification : les omissions et les non concernés.

2.25 Le secteur d’activité (P25)

Cette question classe l’entreprise, l’établissement ou l’exploitation d’appartenance dans l’un des secteurs suivants : Agriculture, Administration, Industrie hors hydrocarbures, hydrocarbures, BTP, Commerce, Transport et Autres services (établissements financiers, hôtels et restaurants, services fournis aux ménages). Elle ne concerne, de ce fait, que les occupés.

Le guide du recenseur précise l’obligation de devoir affecter aux sièges et aux établissements des entreprises nationales le secteur d’activité de l’entreprise. On a toujours tendance à classer ces entités dans l’administration.

Nous supposons que les omissions seraient identifiées par le code ‘9’. Les autres catégories de personnes seraient reconnues par le code ‘0’.

2.26 Le lieu de travail

Le recensement de 1998 termine la description de l’occupation par le lieu de travail. Cette variable identifie la commune et la wilaya d’occupation. Elle pourrait faire l’objet d’une

comparaison avec le lieu de résidence. La comparaison fournirait de précieuses informations sur les capacités d'accueil et d'offre de travail.

2.26.1 La commune de travail (P26C)

Les personnes non concernées par cette question auront le code 'blanc'. Les données manquantes sont reconnues par la modalité '99'. Les communes sont identifiées par le code géographique 1 à 67 (voir précédemment).

2.26.2 La wilaya de travail (P26W)

Le code général retient la même codification pour identifier les wilayas d'occupation. Les codes wilaya varieront entre 1 et 48.

2.27 La durée de chômage (P27)

Cette question est réservée aux catégories des chômeurs (STR1 et STR2). L'enquêteur est tenu de demander la durée effective de recherche d'emploi. Elle est portée sur le questionnaire, en tant que durée de chômage.

Les durées de chômage varieront, selon la codification retenue, entre 1 et 96 mois. Les omissions sont reconnues par la modalité '99'. Les non concernés (très nombreux en nombre de catégories) sont regroupés et identifiés par le code 'blanc'.

2.28 Principales différences par rapport au questionnaire de 1987

La première différence est prévisible d'abord dans le nombre de questions (voir chapitre 1). En effet, la structure du questionnaire de 1987 avait été fortement révisée par rapport à celle de 1977.

En 1998 :

- On demanda plus de précision en ce qui concerne les questions relatives aux naissances vivantes. On demanda, en plus, la date de la dernière naissance.
- On modifiera les modalités qui composent la situation de résidence (voir chapitre 1).
- Les deux recensements retiennent le même principe de codification, mais ne fournissent pas des structures familiales comparables. En 1998, on a réduit le nombre de positions réservées au lien de parenté avec le chef de ménage.
- Le recensement de 1998 inclut une question sur l'âge au premier mariage.
- En 1998, on réintroduit de nouveau Amazigh en tant que langue d'usage en Algérie. L'Anglais est également introduit comme modalité pour la variable langue d'usage.
- En 1998, on distingue le type de formation (générale ou par formation professionnelle et par apprentissage).
- Le questionnaire du dernier recensement permet de distinguer les handicapés selon le type du handicap.
- On réintroduit les questions se rapportant au lieu de travail et à la durée de chômage.

Rappelons enfin, le fait qu'au chapitre précédent nous avons conclu pour la nécessité de prendre la structure de 1998 comme repère pour mesurer la continuité historique des données. En effet, la structure en question a été adaptée aux besoins de la nation, sans présenter de très grandes différences par rapport à la structure que nous avons prise comme standard de comparaison (le recensement de 1960).

CHAPITRE 3

LE QUESTIONNAIRE MENAGE : QUALITE DES DONNEES

Au recensement de 1998, le questionnaire ménage avait retenu, en plus des variables d'identification, vingt sept (27) questions (questionnaire de 1998, annexe 1). Ces questions requièrent des réponses individuelles. L'idéal serait de pouvoir les renseigner auprès de chaque membre du ménage observé, de manière directe et individuelle.

La plupart de ces questions sont de type 'réponse unique', pré codé et à caractère numérique.

Ce questionnaire s'adresse aux ménages ordinaires et collectifs (voir définition des concepts retenus). Il distingue, de manière claire, quatre grandes catégories de personnes :

1. les femmes,
2. les personnes de cinq (5) ans et plus,
3. les personnes occupées, et
4. les chômeurs.

On a réservé trois (3) questions pour retracer la vie féconde et génésique des femmes (première catégorie), quatre (4) questions pour saisir la scolarité et la formation des personnes de plus de quatre ans (deuxième catégorie), cinq (5) questions pour décrire l'activité des personnes occupées (troisième catégorie) et une question pour évaluer l'importance de la période de chômage, lorsqu'il s'agit de personnes sans occupation (quatrième catégorie).

Les autres variables décrivent les caractéristiques individuelles des différents membres des ménages et celles du groupe (du ménage).

Ces différents volets sont regroupés de manière à faciliter la collecte des données sur le terrain, mais sans compromettre l'unité générale du questionnaire.

Le fichier que nous allons examiner, pour tenter d'évaluer la qualité des données du recensement de 1998, est un sondage au 1/10ème. Après recodification et création de nouvelles variables, le fichier en question comptabilise cinquante deux (52) variables (liste des variables, annexe 1).

Nous arrêtons le contrôle de la qualité des données aux variables de base. Dans un premier temps, nous limitons l'investigation à un examen simple, basé sur une tabulation univariée.

Cette première manière de procéder permet de détecter les erreurs d'observation (erreurs de collecte, de saisie et de codification). Plus loin, nous utilisons la technique de traitement des variables à réponses multiples comme moyen servant à détecter les erreurs de vraisemblance.

Sans trop nous attarder sur les définitions des erreurs qui risquent d'entacher la qualité des données d'une opération de terrain, nous essayons d'examiner les données du recensement de 1998, par rapport à deux types d'erreurs :

- **Les erreurs d'observation** 'dues à l'emploi de méthodes d'observation inadéquates, à un mauvais dialogue..., à une erreur sur la personne interrogée [24] ;
- **Les erreurs de traitement.** Selon Dubois et Blaiseau (1989), ce type d'erreurs a pour origine :
 - Les erreurs de codification. Elles sont le plus souvent des erreurs de transcription : un chiffre mal recopié, confusion entre codes, etc.
 - Les erreurs de saisie. Elles 'sont essentiellement des erreurs aléatoires : confusion des touches lors de la frappe, etc. [24].

On trouvera également un intéressant inventaire des différents types d'erreurs dans Shuman et al. (1981) [25] et dans Groves [26].

Pendant la collecte des données, la détection des erreurs se fait de façon préventive. Ce sera le rôle des contrôleurs. A cette phase, le repérage des erreurs est, le plus souvent, immédiatement suivi par un redressement de situation (correction, retour sur le terrain).

A la phase traitement des données, la situation devient plus difficile.

Dans le premier cas, la vérification est basée sur un nombre réduit de tests. Dans le deuxième, la vérification des données devient plus complexe. Elle concerne l'ensemble des données collectées, au moyen de tests de cohérence entre variables.

Les tests de cohérence sont confectionnés pour être appliqués à une structure de données de façon systématique.

DUBOIS et BLAISEAU (1989) dressent une liste de tests de cohérence. Nous en rappelons deux types, pour les besoins de ce travail.

- **Les tests relatifs aux données** : Ces tests sont utilisés pour vérifier la complétude des données. Ils permettent, par conséquent, de détecter les données manquantes:
- **Les tests relatifs aux variables** : On peut en distinguer deux types :

- **Les tests de validité des champs** : Ces tests permettent de vérifier les valeurs extrêmes des modalités prises par les variables ;
- **Les tests de vraisemblance** : Ces tests sont conçus pour vérifier la vraisemblance entre les valeurs prises par plusieurs variables.

Dans cette recherche, nous utilisons les deux derniers types de tests pour évaluer la qualité des données du recensement de 1998. Nous soumettons l'ensemble des variables du questionnaire à cette catégorie de tests, pour y détecter les erreurs qui entachent la qualité des données.

3.1 Le numéro d'ordre des personnes dans le ménage

Sur le fichier, cette variable est représentée par la variable '**p01**'. Elle permet de distinguer les différents membres d'un même ménage. Une fréquence simple ne permet pas de détecter les erreurs de validité des champs (dépassement de codes), puisqu'on ne pourra pas, a priori, se prononcer sur la taille des ménages. On est, en plus, devant des ménages ordinaires et des ménages collectifs. Dans le cas de cette variable, la seule possibilité classique de détecter les erreurs d'observation est de vérifier les valeurs extrêmes, en réexaminant les questionnaires manuellement. De façon automatique, ce travail pourrait être allégé en distinguant les ménages selon le type (ménages collectifs et ménages ordinaires). La vérification pourrait alors être limitée aux données douteuses (ménages ordinaires). Selon cette stratégie de détection des erreurs, on peut juger de vérifier tous les questionnaires dont la liste des membres des ménages dépasse un certain ordre de grandeur. A ce stade de détection, n'avons pas encore évoqué la vraisemblance entre variables.

A première vue, les données du recensement de 1998 montrent que la liste des membres des ménages pourrait aller jusqu'à 70 personnes (tableau n° 1, annexe 2). L'estimation de la taille moyenne des ménages en utilisant directement ces données, sans distinguer le type de ménages, serait biaisée. En tant que moyenne, cet indice masque toute possibilité de détecter les erreurs, puisque 99% des observations sont centrées sur des dimensions réduites (tableau n° 2, annexe 2).

Nous introduisons dans le texte un extrait de la fréquence des tailles des ménages, obtenue à partir de la variable **P02** (liste des membres de ménages). En annexe 2, nous reproduisons la totalité de l'information (tableau n° 1, annexe 2).

L'examen des données du tableau n° 1.1 montre que les tailles des ménages sont centrées sur les dimensions réduites. Cette réalité est à l'origine d'une moyenne de l'ordre de 6.58 personnes par ménage (tableau n° 2, annexe 2). Cet ordre de grandeur ne suscite nullement la méfiance des utilisateurs, puisque les publications officielles présentent des estimations de même ordre de grandeur. Cette mise en garde mérite d'être signalée, même si le biais est négligeable.

Tableau n° 3.1 : Fréquence de la taille des ménages, au RGPH de 1998 (un extrait)

P01	fréquence	%	f. cumulée	% cumulée	P01	Fréquence	%	f. cumulée	% cumulée
01	10610	2.46	10610	2.46	25	66	0.02	431786	99.94
02	24122	5.58	34732	8.04	26	45	0.01	431831	99.95
03	35703	8.26	70435	16.30	27	45	0.01	431876	99.96
04	47546	11.01	117981	27.31	28	35	0.01	431911	99.97
05	53521	12.39	171502	39.70	29	24	0.01	431935	99.98
06	54986	12.73	226488	52.42	30	41	0.01	431976	99.99
07	52503	12.15	278991	64.58	31	9	0.00	431985	99.99
08	46016	10.65	325007	75.23	32	7	0.00	431992	99.99
09	36367	8.42	361374	86.64	33	8	0.00	432000	99.99
10	29624	6.86	390998	90.50	34	3	0.00	432003	99.99
.
.
20	435	0.10	431102	99.78	44	2	0.00	432029	100.00
21	220	0.05	431322	99.84	46	1	0.00	432030	100.00
22	152	0.04	431474	99.87	48	1	0.00	432031	100.00
23	141	0.03	431615	99.90	53	1	0.00	432032	100.00
24	105	0.02	431720	99.93	70	2	0.00	432034	100.00

Source : Tabulation effectuée sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10ème).

Le contrôle de cette variable (**P01**) par le lien de parenté avec le chef de famille (**P03**) ou le numéro de famille (**P04**) montre qu'il n'y a aucun ménage collectif constitué d'une seule personne. Le croisement entre les modalités prises par la variable 'lien de parenté' (1 à 8) et la dimension 1 (numéro d'ordre de la personne) ne comptabilise aucun effectif (tableau n° 3, annexe 2). Ce constat est en faveur d'une bonne qualité des données du recensement.

La proportion des personnes vivant dans des ménages collectifs est estimée (selon les données du RGPH) à moins de 1% (0.174%). Ce constat confirme l'hypothèse précédente, à savoir la difficulté de détecter une erreur possible sur le nombre moyen de personnes par ménage, lorsque les calculs sont élargis à l'ensemble des ménages.

Sur le terrain, l'enquêteur est en mesure de distinguer les personnes selon le type de ménages (ordinaire ou collectif). Le questionnaire prévoit, en effet, d'affecter le code '0'

pour les variables ‘lien de parenté avec le chef de famille’ et ‘numéro de famille d’appartenance’, lorsqu’il s’agit de personnes vivant dans des ménages collectifs. Lors des opérations de traitement, il suffirait de ramener les calculs aux personnes n’ayant pas ce code à l’une de ces deux variables de contrôle (**P03** ou **P04**).

Pour détecter les erreurs possibles sur les tailles des ménages, nous ramenons les traitements précédents aux ménages ordinaires. Nous acceptons, dans un premier temps, que la variable que nous utilisons comme filtre (lien de parenté avec le chef de famille) n’est entachée d’aucune erreur d’observation. Elle fera, en suite, l’objet d’un examen plus approfondi. Autrement dit, nous éliminons du champ d’observation les personnes prenant la modalité ‘0’ pour la variable **P03**.

Ce travail a permis d’estimer la proportion des ménages collectifs à 0.24% de l’ensemble des observations. Ce type de ménages compte, en moyenne, 4.87 personnes (tableaux 6 et 7, annexe 2). En effet, les ménages ordinaires sont à l’origine d’un indice plus élevé (6.59). Il suffit de consulter les données des tableaux 4 et 5 (annexe 2), pour s’en rendre compte.

Sans le vouloir, les utilisateurs des données des recensements, en oubliant de préciser le type de ménages, risquent d’introduire des erreurs de mesure. En comparant les indices moyens, la faible présence des ménages collectifs dans la population algérienne est à l’origine d’une différence modérée (les moyennes globale et celle représentant les ménages ordinaires). Celle-ci aurait été plus importante si les ménages collectifs avaient été d’une présence plus répandue.

Pour rendre l’information plus sûre, le contrôle doit être étendu à toute donnée douteuse. Dans notre cas, il serait préférable de vérifier la fiabilité des données relatives aux dimensions familiales les plus élevées. Toutefois, le contrôle porterait sur moins de 1% des ménages. Malheureusement, ce travail ne pourra se faire que sur la base d’une consultation des supports de la collecte des données.

En conclusion, la variable **P01** semble présenter une parfaite cohérence avec les variables – filtres. Rappelons, cependant, la nécessité de distinguer le type de ménages, avant de procéder à n’importe quelle opération de calcul.

Plus loin, cette conclusion sera remise en cause au moyen de tests appropriés, engagés sous une nouvelle procédure de traitement des données (chapitre 4).

3.2 La situation de résidence (P02)

La variable situation de résidence regroupe quatre modalités, schématisant la totalité des éventualités (par rapport à la situation de résidence) à la date de référence. En effet, chaque personne est, exclusivement, soit présente ou absente temporairement (modalités 1 et 2), soit en visite, mais elle réside en Algérie ou à l'étranger (modalités 3 et 4).

Les données, (sondage au 1/10^{ème}), classent l'ensemble de la population dans les deux premières modalités (tableau n° 3.2). Ce constat nous met devant deux éventualités possibles :

- La population algérienne est réellement fortement sédentaire ;
- Le fichier a été délibérément réservé à ces deux groupes de populations.

La nature des données (un sondage) est un moyen par lequel l'on peut justifier ce constat. En effet, à l'instar des méthodes empiriques d'échantillonnage, les enquêtes, en général, risquent de réduire davantage l'importance des spécificités rares, dans les populations de référence. Le taux de sondage (1/10^{ème}) et l'unité d'échantillonnage (le ménage) plaident en faveur de cette éventualité. La migration touche, plus raisonnablement, les individus plutôt que les ménages, dans leur totalité.

Tableau n° 3.2 : Situation de résidence au RGPH de 1998

Situation de résidence	Fréquence	Proportion	F. Cumulée	P. Cumulée
Résident présent	2738047	96.26	2738047	96.26
Résident absent temporairement	106253	3.74	2844300	100.00

Source : Calculs effectués sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10^{ème}).

La période de préparation et d'exécution du recensement nous laisse, en revanche, supposer des comportements totalement différents. Caractérisée par une forte insécurité, cette période devrait être traduite par un flux migratoire élevé. Si la migration interne risquait de masquer l'ampleur du phénomène, en supposant l'existence de déplacements familiaux (ensemble des membres d'un même ménage). Puisque dans ces cas précis, on devient résident présent sur les nouveaux lieux de résidence. L'importance des flux migratoires vers l'extérieur du pays ne pourrait être voilée de la même sorte. Ce phénomène comptabilise, surtout, les déplacements individuels. Les regroupements familiaux prennent plus de temps, en comparant les deux phénomènes. Le recensement de la population ne peut saisir cette réalité. Il est limité à un territoire géographique bien déterminé. On n'a pas consacré une modalité de réponse pour recenser cette catégorie de la population. On aurait dû décomposer la modalité 2 en deux sous catégories, pour mieux distinguer le lieu de destination.

La validité de l'information rapportée n'est vérifiable par aucun contrôle de cohérence, puisque le fichier ne concerne que les résidents présents et les absents temporaires, sans distinguer le lieu de résidence. En revanche, le questionnaire avait prévu une meilleure prise en charge des visiteurs, en distinguant l'origine des événements composant ce phénomène. Malheureusement, le contexte historique justifie amplement l'absence de ce type de déplacements.

Que peut-on conclure ? A ce stade de l'analyse, nous ne pouvons que supposer une défaillance partielle des données algériennes à pouvoir saisir les flux migratoires, selon la destination et l'origine. Le contexte social et sécuritaire est intervenu comme phénomène perturbateur.

3.3 Le lien de parenté avec le chef de famille (P03)

La première ligne (tableau n° 3.3) valide très largement les estimations relatives à la proportion des personnes vivant dans des ménages collectifs et à celle identifiant les ménages ordinaires, obtenues précédemment. Le code '0' et le reste des modalités identifient grossièrement les deux types de populations.

On a prévu dix (10) modalités, pour décrire les liens de parenté avec les chefs de familles. Les membres des ménages sont classés dans un ordre descendant, par rapport aux chefs de ménage ou de familles. Cette structuration des personnes d'une même unité d'habitation permet d'introduire des tests de cohérence, ce qui nous permet de vérifier la fiabilité des données dans certains cas, en utilisant les liens de parenté retenus. La différence entre la proportion des chefs de ménages et celle identifiant leur épouse fera l'objet d'une première interrogation (voir tableau n° 3.3).

On peut justifier la supériorité de la proportion des chefs de ménages par deux facteurs : le veuvage des hommes et l'accès de certaines femmes au statut de chefs de ménages. L'équilibre entre ces deux catégories de populations pourrait être reconquis au moyen d'un contrôle de cohérence, basé sur l'état matrimonial et le sexe. Pour ce faire, on doit confirmer, au préalable, la fiabilité des données relatives aux femmes supposées être, selon le questionnaire, les épouses des chefs de ménages. Cette même population devrait être de statut matrimonial 'non célibataire'.

Tableau n° 3.3 : Lien de parenté avec le chef de famille

Lien de parenté avec le chef de famille	Fréquence	Proportion	f. cumulée	p. cumulée
------------------------------------------------	------------------	-------------------	-----------------------	-----------------------

0. Ménage collectif	4952	0.17	4952	0.17
1. Chef de ménage (CM)	431017	15.17	435969	15.33
2. Epouse du chef de ménage	376312	13.23	812281	28.56
3. Enfants célibataires de 1*2, de 1ou de2	1673368	58.83	2485649	87.39
4. Père ou mère	23347	0.82	2508996	88.21
5. Chef de famille (CF)	76504	2.69	2585500	90.90
6. Epouse du CF	57516	2.02	2643016	92.92
7. Enfants célibataires du CF	141006	4.96	2784022	97.88
8. Autres parents du CM	54628	1.92	2838650	99.80
9. Sans lien avec le CM	5650	0.20	2844300	100.00
Source : Calculs effectués sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10 ^{ème}).				

En introduisant le facteur genre comme variable de contrôle, on remarquera que cette population n'est pas composée de femmes uniquement (voir tableau n° 3.4). Elle conserve, en revanche, le statut de personnes non célibataires (voir tableau n° 8, annexe 2).

Moins de 0.3% des personnes supposées, selon le questionnaire, être épouses des chefs de ménages sont de sexe masculin. Ce nombre de cas ne constitue pas forcément un ensemble d'erreurs d'observation. Une partie de ces enregistrements pourrait être justifiée par des structures familiales particulières : une femme chef de ménage ; malgré la présence de son mari ou toute autre structure. Le questionnaire et le manuel de l'agent recenseur prévoient ces cas.

Tableau n° 3.4 : La modalité 'épouse du chef de ménage' selon le sexe

Sexe	Fréquence	Proportion	F. cumulée	P. cumulée
Masculin	983	0.26	983	0.26
Féminin	375329	99.74	376312	100.00
Source : Calculs effectués sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10 ^{ème}).				

L'appartenance à des générations relativement âgées valide la fiabilité des données lorsqu'on est en présence de femmes non célibataires. Le risque d'erreur est, en revanche, inévitable, lorsqu'on est devant des femmes très jeunes (tableau n° 9, annexe 2). Dans ces cas, la déformation est due à une erreur sur l'une des deux variables de contrôle : l'âge ou l'état matrimonial.

Toutefois, La proportion de ce type d'erreurs ne constitue aucun risque pouvant affecter la fiabilité des données du recensement.

La correspondance devant exister entre la proportion des chefs de ménages et celle de leur épouse doit, par conséquent, dépendre de la composante de la première catégorie de la population. En d'autres termes, parmi la modalité désignant les chefs de ménages, les hommes en union (à la date du recensement) doivent représenter une importance

équivalente à celle des femmes en union (modalité : épouses des chefs de ménages). Cette vérification sera basée sur un contrôle de cohérence, intégrant les variables sexe, état matrimonial et âge.

Le fait de sélectionner la première ligne de chaque ménage, avec la restriction 'chef de ménage', nous conduit à travailler sur les ménages ordinaires. La correspondance avec les résultats obtenus sur les membres des ménages est parfaite. On obtient, dans les deux cas, le même nombre d'observations (421.424 ménages ordinaires).

En comparant le fichier représentant les chefs de ménages et celui relatif aux femmes, sur la base de 'l'artifice', la somme de la variable sexe doit être égale à 3 (s'agissant d'une femme et de son mari), on aura à vérifier la validité de 23.378 enregistrements. Il s'agit de presque la moitié du fichier des ménages ordinaires. Cette incohérence pourrait être ramenée à moindre importance, en sélectionnant les chefs de ménages mariés, parmi la population de la première catégorie de personnes (premier fichier). Nous éliminons, ainsi, du champ de l'observation, les ménages dirigés par des femmes, par des célibataires ou par des hommes dont l'union n'a pas été maintenue jusqu'à la date du recensement (tableau n° 10, annexe 2). Nous introduisons, pour créer cette nouvelle base de données, le sexe, l'état matrimonial et le lien de parenté avec le chef de ménage comme variables de contrôle. Le fichier des femmes est créé sous les mêmes restrictions.

Le contrôle des données masculines (chefs de ménages) selon l'âge et la situation matrimoniale plaide en faveur d'une cohérence parfaite de l'information.

Le fichier chefs de ménages est composé de 371.847 enregistrements. Celui des femmes compte 370.931 observations. La confrontation des deux populations a permis de relever 918 cas à vérifier (tableau n° 11, annexe 2). La quasi-totalité de la vérification identifie des chefs de ménages mariés et présents à la date d'observation, mais dont le conjoint semble être inexistant parmi la population rapportée par le deuxième enregistrement du fichier de base. La vérification devrait porter sur un nombre réduit de questionnaires (0.25%). Mais, le problème risque de devenir plus grave encore, lorsque l'on élargit le contrôle à toutes les personnes se déclarant en mariage. Ce sera le même problème quand il serait question de rattacher les enfants à leur mère respective. L'absence d'une variable se rapportant à la personne de référence rend le travail encore plus difficile, au point d'exclure toute tentative de parler des structures familiales, sans prévoir un énorme travail au préalable. La variable

numéro de famille pourrait, toutefois, rendre de tels travaux accessibles. Cette variable sera introduite comme variable de contrôle au moment opportun.

3.4 Le numéro de famille

Cette variable permet de distinguer les membres d'un même ménage selon l'appartenance à un regroupement familial plus réduit, la famille, au sens biologique.

Sans le préciser explicitement sur le guide du recenseur, les personnes sans lien de parenté avec les chefs de ménages (personnes isolées) sont désignées de manière automatique par le code '8'. Ce guide attribue le code '0' aux personnes appartenant à des ménages collectifs et le code '9' aux personnes dont la famille d'appartenance n'a pas été déclarée. En éliminant ces trois types de populations, on sera en mesure de classer chaque membre de ménage dans sa famille d'appartenance (tableau n° 3.5).

Tableau n° 3.5 : Fréquence des membres des ménages selon le numéro de famille

Numéro de famille	Fréquence	Proportion	Fréquence cumulée	Proportion cumulée
1	2483715	89,85	2483715	89,85
2	218982	7,92	2702697	97,77
3	48965	1,77	2751662	99,54
4	10371	0,38	2762033	99,91
5	1870	0,07	2763903	99,98
6	399	0,01	2764302	100,00
7	107	0,00	2764409	100,00

Source : Calculs effectués sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10^{ème}).

A ce niveau, une première restriction risque d'altérer la qualité des données du recensement. En effet, les identifiants attribués aux personnes isolées et aux personnes dont la famille d'appartenance n'a pas été déclarée (code 8 et 9) limitent le nombre maximal de familles par ménage à 7 unités (tableau n° 3.5). Ce sera une première limite. Son importance dépendra du nombre de personnes dont l'appartenance familiale est non déclarée. En réinjectant les personnes reconnues par la modalité 9 dans le fichier de données, on remarquera que 2.63% des enregistrements examinés sont des données manquantes. Dubois et Blaiseau (1989) estiment qu'une proportion d'erreurs de cet ordre de grandeur affecte sérieusement la qualité des données. Cette remarque est à relativiser car les enregistrements se rapportent à des individus et non pas à des familles.

Une deuxième manière de vérifier la fiabilité des données est de recenser les membres des ménages en les rattachant préalablement aux familles respectives. Le premier travail a été basé sur une simple fréquence sur la variable nombre de familles.

Il est intuitif d'imaginer l'évolution du nombre de familles à l'intérieur des ménages. En effet, dans un ménage donné, l'accès à une dimension familiale supérieure suppose, d'abord, le passage par la dimension immédiatement inférieure. On peut comparer ce phénomène à celui des probabilités d'agrandissement des familles. Cette évolution permet de détecter les erreurs qui entachent la qualité des données des enquêtes.

Dans notre cas, il suffit de répartir le nombre de personnes par famille et par dimension familiale (nombre de familles par ménage) pour relever les incohérences en question (tableau n° 3.6).

Tableau n° 3.6 : Répartition des membres des ménages, selon le nombre de familles et la dimension familiale

Nombre de personnes	Nombre de familles								Ensemble
	1	2	3	4	5	6	7	9	
1	2301	778	130	36	17	7	8	56508	59784
2	36580	21703	3174	522	79	16	4	6170	68248
3	45088	16963	2719	390	69	16	5	1110	66360
4	55534	11040	2456	385	58	10	3	318	69804
5	58845	5921	1667	346	41	16	1	119	66656
6	56978	3296	1052	265	49	7	3	51	61701
7	51547	1813	612	182	42	9	2	30	54237
8	42788	1016	335	110	23	7	2	12	44293
9	30895	521	178	59	10	1	-	8	31672
10	21349	267	67	41	11	-	-	3	21738
11	9625	108	32	13	5	2	1	1	9787
12	4987	43	16	2	2	-	-	.	5050
13	2198	27	5	-	-	-	-	.	2224
14	971	7	1	-	-	-	-	.	979
15	418	4	-	-	-	-	-	.	422
16	219	1	-	-	-	-	-	.	220
17	105	-	-	-	-	-	-	.	105
18	45	1	-	-	-	-	-	.	46
19	27	-	-	-	-	-	-	.	27
20	17	-	-	-	-	-	-	.	17
21	5	1	-	-	-	-	-	.	6
22	6	-	-	-	-	-	-	.	6
23	5	-	-	-	-	-	-	.	5
24	4	-	-	-	-	-	-	.	4
26	1	-	-	-	-	-	-	.	1
Ensemble	420238	63504	12444	2350	406	91	29	64330	563392

Source : Calculs effectués sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10^{ème}).

Dans ce tableau, les personnes non apparentées (sans lien de parenté avec les chefs de ménages) ne sont pas prises en compte. On a, par contre, conservé les personnes dont la famille n'a pas été déclarée.

La modalité 9 (famille non déclarée) risque d'introduire des biais lorsqu'il s'agit de travaux relatifs aux structures familiales, en ajoutant des dimensions fictives. Elle ne peut être également utilisée dans les calculs d'indices moyens (tailles moyennes par famille). Elle surestime le nombre moyen de familles par ménage.

Sans apporter les corrections nécessaires, le nombre total de familles est de 563.392 unités de tailles variant entre une et vingt six personnes. En maintenant l'effectif de familles

observé au rang qui précède l'erreur, cet effectif peut être ramené à 499.062 familles. On l'a augmenté, fictivement, de 12.89%.

Il s'agit malheureusement d'erreurs d'observation. Elles auraient pu être évitées lors de la phase collecte des données.

La codification retenue limite, en plus, le maximum de familles à 7 unités. On aurait dû éviter cette restriction. Nous illustrons ce type d'erreurs par un exemple portant sur cent observations du fichier de base.

Tableau n° 3.7 : Extrait du contrôle de cohérence portant sur la variable 'nombre de familles'

Ilot	Numéro du logement	Numéro du ménage	Numéro de la personne	Numéro de la famille	Dimension de la famille d'appartenance	Nombre total de personnes dans le ménage
449	1	1	10	9	1	10
449	1	1	7	9	1	7
Contrôle effectué sur les données du RGPH de 1998 (sondage au 1/10 ^{ème}).						

La première concerne la personne de rang 10. Elle est déclarée appartenant à la famille neuf, composée d'une seule personne. Son ménage d'appartenance compte dix personnes. La deuxième est nettement plus singulière. Le ménage compte plus de familles que de personnes.

Rappelons le fait que le manuel de codification ne nous permet pas de procéder à cet exercice, puisque la modalité 9, objet de la discussion, est un code spécifique. La vérification devrait, par conséquent, être limitée aux données du tableau n° 3.6.

En éliminant de cette structure (familles selon le nombre de personnes) la colonne représentant la modalité 9, nous aurons une distribution qui semble, à première vue, être parfaitement normale. Or, ces données cachent des erreurs de codification et de saisie. C'est une manière de justifier l'intérêt de la méthode de détection des erreurs que nous proposerons au chapitre 5.

3.5 La variable sexe

Au recensement de 1998, les Algériens sont à égalité selon le facteur genre, avec un léger déséquilibre au détriment des femmes. L'Office National des Statistiques publie les mêmes proportions, ce qui laisse entendre une parfaite fiabilité des données en question.

Tableau n° 3.8 : Répartition de la population selon le sexe

Sexe	fréquence	proportion	Fréquence cumulée	Proportion cumulée
Masculin	1441290	50.67	1441290	50.67
Féminin	1403010	49.33	2844300	100.00

Source : Calculs effectués sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10^{ème}).

3.6 Datation des événements

Une datation correcte reconstitue les événements dans le temps et permet de procéder à des analyses longitudinales, très utiles dans les comparaisons entre générations.

Nous examinons, dans les points qui suivent, la date de naissance des membres des ménages algériens. Cette variable intervient comme facteur clef dans la description de la structure par âge et dans les études des phénomènes démographiques. On ne peut, en effet, procéder à des comparaisons sans disposer d'une datation satisfaisante, permettant de distinguer les événements selon la durée ou la génération d'appartenance.

3.6.1 Le mois de naissance

Au recensement de 1998, on n'a pas précisé le mois de naissance pour environ 12% des événements (naissances, toutes générations confondues). Ces faits sont identifiés par les codes '98' et '99'. Le guide du recenseur ne précise aucune instruction pour palier à cette éventualité. Ces deux modalités ont été introduites a posteriori. En effet, sur le manuel de codification (code général), on lit : '99' = présumé et 'blanc' = non déclaré. La modalité 'blanc' a été remplacée par le code '98', pour faciliter les opérations de traitement.

On est tenté de rattacher ces faits aux personnes âgées, en retenant l'hypothèse d'une amélioration de la qualité des enregistrements au cours du temps.

Les autres faits se répartissent de manière équiprobable sur les différents mois des années (tableau n° 3.9). On note, toutefois, un léger attrait pour les cinq premiers mois de l'année. Le mode est observé au mois de janvier. Ce sera, probablement, un effet du hasard. En fait, il s'agit de générations véhiculant des histoires totalement différentes.

Tableau n° 3.9 : Répartition de la population selon le mois de naissance

Mois de naissance	Fréquence	Proportion	Fréquence cumulée	Proportion cumulée
1	258816	9.10	258816	9.10
2	225351	7.92	484167	17.02
3	244927	8.61	729094	25.63
4	218459	7.68	947553	33.31
5	215575	7.58	215575	40.89
6	195598	6.88	1358726	47.77
7	196459	6.91	1555185	54.68
8	191566	6.74	1746751	61.41
9	188150	6.61	1934901	68.03
10	192582	6.77	2127483	74.80
11	183733	6.46	183733	81.26
12	192413	6.76	192413	88.02
98	18286	0.64	2521915	88.67
99	322385	11.33	2844300	100.00

Source : Calculs effectués sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10^{ème})

Une première manière de valider l'hypothèse précédente est de vérifier la génération d'appartenance des personnes dont le mois de naissance n'a pas été précisé. Ce problème risque de concerner un nombre élevé d'années civiles.

La complication est aggravée par l'éventualité d'appartenir à des siècles différents (dix-neuvième et vingtième siècle). Le risque est de confondre la génération d'appartenance (tableau n° 12, annexe 2). Par conséquent, la vérification devra faire intervenir d'autres variables d'analyse.

En définitive, la datation des événements semble fragiliser la qualité des données algériennes, puisqu'une proportion importante des naissances n'a pas été déclarée correctement. De manière rétrospective, ce problème touche l'ensemble de la population, quelle que soit la date de référence (tableau n° 3.10). Les imprécisions dans les déclarations caractérisent en particulier les données les plus anciennes. Constat peu rassurant, puisque les deux périodes sont très différentes (le nombre d'années d'observation et les conditions de vie).

On est, par contre, favorablement surpris de voir une amélioration dans la qualité des déclarations des données féminines. Ce constat réfute les thèses avancées lorsque l'on parle de données selon le genre. Espérons que les sous déclarations observent un phénomène identique.

Tableau n° 3.10 : Répartition des personnes dont le mois de naissance n'a pas été déclaré selon le sexe et la génération d'appartenance

Période de naissance	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Avant 1970	72.25	74.21	73.30
1970 et postérieurement	27.75	25.79	26.70
Ensemble	100.00 (157475)	100.00 (183196)	100.00 (340671)
Source : Contrôle effectué sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10 ^{ème}).			

3.6.2 L'année de naissance

Sans distinguer le sexe, les données selon l'année de naissance sont en faveur d'une pyramide des âges régulière. Sa base est, toutefois, moins large, par rapport à celles que dessinent les données des recensements précédents (tableau n° 13, annexe 2).

La datation que propose le recensement risque de poser le problème de fiabilité des données pour les personnes supposées être nées au cours de la période du recensement et celles appartenant aux générations les plus anciennes. Il s'agit en fait de l'année civile '99'. Cette modalité nous met devant trois éventualités. Il s'agit :

1. de personnes âgées, nées en 1899 ;
2. d'erreurs de saisie ;
3. d'un code spécifique (pour les données manquantes).

La troisième éventualité réduit l'importance de la proportion des personnes âgées dans la population. Dans ce cas, aucune personne n'est supposée être née en 1899.

Dans le cas des personnes les plus âgées, le nombre de positions que propose le questionnaire, pour rapporter la datation des événements, est inadéquat, puisqu'il est source de confusion.

Le manuel de codification n'apporte aucune solution à ces problèmes, puisqu'il suggère une datation allant de '0' à '99', d'identifier les personnes nées avant 1888 par un code spécifique (98) et d'identifier les non déclarations par un 'blanc'. Cette dernière modalité a été remplacée par le code '99'.

On peut vérifier l'authenticité des déclarations par un simple contrôle de l'année de naissance par la variable 'situation individuelle'. Ce croisement est en mesure de détecter certaines incompatibilités entre l'année de naissance et la variable de contrôle. Une

personne née en 1901, par exemple, ne peut pas être en scolarisation à la date du recensement.

Elargir cette technique de travail à l'ensemble des enregistrements, ne pourrait qu'améliorer la qualité des données, en mettant en évidence toute incohérence possible. Dans ce cas, la vérification doit se faire sur la base des questionnaires.

Nous proposons ce contrôle pour les cas extrêmes : les personnes âgées et les plus jeunes. Il s'agit des personnes nées avant 1910 ou après 1989. Selon la codification retenue, aucune personne n'est supposée avoir été née au dix-neuvième siècle.

Au chapitre trois, nous avons attiré l'attention sur le risque de confondre le code spécifique '98' et l'année civile 1998.

Une manière de relativiser l'importance des imprécisions dans les déclarations, serait de dire que la population sélectionnée (population née avant 1910 ou après 1989) représente une très faible proportion dans la population mère.

Mais, on est, en même temps, devant l'impossibilité d'affirmer l'hypothèse d'une bonne qualité des données pour ce qui est du reste de la population.

En conservant la population sélectionnée, si nous disions que les erreurs d'observation risquent d'entacher la qualité des données se rapportant aux personnes âgées, serions-nous en mesure d'accepter la description que proposent la situation individuelle et l'année de naissance (colonnes 1 et 7) ? Il s'agit de personnes âgées, mais en scolarité ou en occupation. Ces incohérences possibles sont d'une importance réduite, au point de ne motiver aucun intérêt pour la détection.

Tableau n° 3.11: Les personnes les plus jeunes et les plus âgées (nées avant 1910 ou après 1989), selon l'année de naissance et la situation individuelle

Année de naissance	Situation individuelle									Ensemble
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1900	22	7	.	.	62	81	15	456	4	647
1	35	2	2	.	40	21	13	163	1	277
2	27	1	1	1	60	38	7	225	1	361
3	19	9	.	.	80	44	8	242	5	407
4	31	5	2	1	58	50	8	227	1	383
5	49	5	1	3	73	83	10	304	4	532
6	56	11	1	1	116	91	11	324	.	611
7	22	11	.	.	136	76	10	367	6	628
8	19	17	.	2	182	148	35	528	4	935
9	26	5	.	1	195	115	7	436	1	786
90	18	9	63521	8439	135	72122
91	16	3	59403	10618	122	70162
92	6	6	17514	56661	223	74410
93	1521	69392	124	71037
94	71834	.	71834
95	64924	.	64924
96	60741	.	60741
97	60573	.	60573
98	30162	.	30162
(99) Non déclaré	310	68	66	83	24	23	253	1267	184	2278
Ensemble	656	159	73	92	1026	770	142336	437883	815	583810

Situation individuelle : 1= Occupé, 2 = Occupé partiellement, 3 = Sans travail, ayant déjà travaillé, 4 = Sans travail, n'ayant jamais travaillé, 5 = Retraité, 6 = Pensionné, 7 = Etudiant- écolier, 8 = Autres, 9 = Non déclaré.

Source : contrôle effectué sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10^{ème}).

La précaution impérative à prendre consiste à exclure le code '99' de toute opération de calcul des âges moyens ou de recodification, puisqu'il identifie les non déclarations. Cette restriction suppose, a priori, l'absence totale de personnes de cet âge. Il s'agit, en fait, d'une erreur d'appréciation. Par ailleurs, le manuel de codification (code général) identifie les présumés par le code '98'. Or, cette codification est source d'erreur, dans la mesure où elle ne permet pas de distinguer cette catégorie de population de celle des personnes nées en 98 (indépendamment du millésime de naissance). Quelle que soit la population, l'âge a été estimé à zéro an révolu.

En définitive, la codification que propose l'Office National des Statistiques pour dater les événements mal déclarés risque d'occasionner des biais de mesure. D'une manière automatique, les modalités proposées (98 et 99), lorsqu'il est question de données manquantes ou de déclarations incomplètes, délimitent les âges à 97 ans. Les personnes les

plus âgées sont comptabilisées parmi la population des plus jeunes. La part de cette population serait, toutefois, d'une importance réduite.

Dans certains cas, l'utilisation de ces deux modalités est très peu justifiable. Il suffit de les combiner pour s'en rendre compte (tableau n° 14, annexe 2).

3.7 Le lieu de naissance

3.7.1 La wilaya de naissance

Nous limitons la fréquence de la population selon le lieu de naissance aux personnes de nationalité algérienne. Lorsqu'il s'agit d'Etrangers et d'Algériens nés à l'étranger, la wilaya et la commune sont remplacées par le code du pays de naissance (manuel de codification, code général). Le questionnaire ne permet pas de distinguer les Algériens nés à l'étranger, pour les extraire de la sélection. La codification retenue est, par ailleurs, différente de celle mise en œuvre (voir point nationalité).

Tableau n° 3.12: Erreurs de collecte et de saisie relatives à la wilaya de naissance

Wilaya	Effectif	Proportion	Effectif cumulé	Proportion cumulée
88	9652	0.34	9652	0,34
99	2342	0.08	11994	0,42

Source : Calcul effectué sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10^{ème}).

Le tableau n° 3.12 est limité aux erreurs se rapportant à la wilaya de naissance. Les codes 88 et 99 représentent des dépassements de codes. Ils accusent moins de 0.5% de la population sélectionnée. Le deuxième code identifie certainement les données manquantes. Le premier se rapporte aux erreurs de saisie. Ce deuxième type d'erreurs est plus fréquent.

3.7.2 La commune de naissance

Les données manquantes sont plus fréquentes lorsqu'il s'agit des communes de naissance. Elles représentent plus de 1% des enregistrements sélectionnés (tableau n° 3.13).

Tableau n° 3.13: Erreurs de collecte et de saisie relatives à la commune de naissance

Commune	Effectif	Proportion	Effectif cumulé	Proportion cumulée
68	15	0.00	15	0
69	1	0.00	16	0
70	5	0.00	21	0
80	2	0.00	23	0
99	37731	1.33	37754	1,33

Source : Calcul effectué sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10^{ème}).

3.8 La situation matrimoniale

Quatre modalités décrivent la situation matrimoniale des Algériens au recensement de 1998. Les données manquantes sont identifiées par le code 9 (tableau n° 3.14). Leur proportion (très faible) semble cautionner une bonne qualité de l'information collectée. Cette hypothèse pourrait être vérifiée en contrôlant la structure obtenue par l'âge à l'observation. Nous utilisons, pour ce faire, les âges calculés par l'Office National des Statistiques, sans tenir compte des limites signalées précédemment. Nous intégrons, par ailleurs, le nombre de naissances vivantes comme facteur de contrôle de la concordance des données. Cette dernière variable limite la vérification à la population des femmes.

Ce travail consiste à recenser les incohérences que met en évidence le croisement des variables de contrôle, en se fixant un âge minimal pour la nuptialité et la fécondité et en se conformant au modèle qui reconnaît les naissances dans un cadre légal.

Tableau n° 3.14 : Fréquence de la population selon la situation matrimoniale

Situation matrimoniale	Fréquence	Proportion	Fréquence cumulée	Proportion muée
Célibataire	1867200	65.65	1867200	65.65
Marié	878625	30.89	2745825	96.54
Divorcé	21962	0.77	2767787	97.31
Veuf	76081	2.67	2843868	99.98
Non déclaré	432	0.02	2844300	100.00
Source : Calcul effectué sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10 ^{ème}).				

Le tableau n° 15 (annexe 2) liste le nombre de cas devant être vérifiés. Il est, en effet, très difficile de justifier le nombre d'observations où l'on rattacherait à des femmes célibataires plusieurs naissances vivantes. C'est également le cas des femmes qui se déclarent être rentrées dans la vie féconde à des âges extrêmement précoces.

La vérification de ces enregistrements permet d'accéder à une fiabilité meilleure des données.

Le même contrôle pourrait être appliqué aux données masculines. Dans ce cas, l'âge et la situation matrimoniale deviennent de moindre importance, puisque le volet fécondité est réservé aux femmes. Il suffit, en effet, de détecter les cas où l'on rattacherait des naissances vivantes à des hommes, pour douter de la cohérence des données. Heureusement, ce contrôle n'a révélé aucune incompatibilité entre les deux variables d'analyse (hommes et naissances vivantes).

3.9 La nationalité

Selon le rapport méthodologique [14], la nationalité est codée selon la nomenclature internationale des pays. Cette variable est portée sur trois positions. Or, la réalité est tout à fait différente car cette variable est codée sur seulement deux positions, variant entre 1 et 80, mais de manière discontinue. Le code 99 est prévu certainement pour rendre compte des données manquantes. Nous n'avons malheureusement pas pu accéder à la signification des modalités retenues, raison pour laquelle nous avons recodé cette variable en distinguant trois catégories de populations (tableau n° 3.15).

Théoriquement, les personnes nées à l'étranger conserveront ce code pour identifier le lieu de naissance. En procédant à une nouvelle recodification des nationalités, nous limitons la datation et la localisation des événements de nationalité algérienne.

Tableau n° 3.15 : Répartition de la population des ménages ordinaires et collectifs selon la nationalité

Nationalité	Effectif	Proportion	Effectif cumulé	Proportion cumulée
Algérienne	2831110	99.54	2831110	99.54
Etrangère	1636	0.06	2832746	99.59
Donnée manquante	11554	0.41	2844300	100.00
Source : Calcul effectué sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10 ^{ème}).				

Les données manquantes représentent moins de 0.5%. La population étrangère, toutes nationalités confondues, serait estimée à 0.06%. Ces deux estimations justifient la restriction de limiter le contrôle à la population de nationalité algérienne. Toutefois, on ne saura pas distinguer le lieu de naissance lorsqu'il s'agit d'Algériens nés à l'étranger, pour deux raisons :

- Le manuel de codification retenu n'est pas accessible ;
- Le questionnaire n'a pas la possibilité de distinguer la population selon le lieu de naissance (en Algérie ou à l'étranger).

3.10 Histoire génésique des femmes

Ce volet du questionnaire est réservé aux femmes non célibataires. Il résume leur histoire génésique, sur la base d'une description sommaire du nombre de naissances vivantes et du nombre de survivants à la date de référence. Il accorde, cependant, une attention particulière à la datation des derniers événements.

3.10.1 Le nombre de naissances vivantes

Le nombre d'événements varie entre une et trente naissances vivantes. Les données manquantes y représentent deux pour cent. Il s'agit en fait d'une carence grave, puisqu'il s'agit d'événements que les femmes n'ont pas pu oublier facilement.

Tableau n° 3.16 : Répartition des femmes non célibataires, selon le nombre de naissances vivantes

Naissances Vivantes	Fréquence	Proportion	Fréquence cumulée	Proportion cumulée
0	38902	7.31	38902	7.31
1	52635	9.88	91537	17.19
2	57997	10.89	149534	28.08
3	56129	10.54	205663	38.62
4	53447	10.04	259110	48.66
5	49243	9.25	308353	57.90
6	46501	8.73	354854	66.63
7	41609	7.81	396463	74.45
8	37705	7.08	434168	81.53
9	28970	5.44	463138	86.97
10	23112	4.34	486250	91.31
11	8902	2.74	500862	94.05
12	2635	1.90	511002	95.96
13	4965	0.93	515967	96.89
14	3085	0.58	519052	97.47
15	1358	0.26	520410	97.72
16	731	0.14	521141	97.86
17	286	0.05	521427	97.91
18	171	0.03	521598	97.95
19	90	0.02	521688	97.96
20	99	0.02	521787	97.98
21	19	0.00	521806	97.98
22	15	0.00	521821	97.99
23	7	0.00	521828	97.99
24	1	0.00	521829	97.99
25	1	0.00	521830	97.99
27	1	0.00	521831	97.99
30	4	0.00	521835	97.99
Non déclaré	10704	2.01	532539	100.00

Source : calcul effectué sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10^{ème}).

La vérification devrait porter sur les dimensions les plus élevées. Les durées d'unions et les âges au premier mariage feraient l'objet d'un élément de contrôle. La fiabilité de cette information pourrait, également, être établie par une comparaison avec le nombre de survivants. Nous procédons à cette vérification un peu plus loin.

Cependant, la proportion des femmes sans enfants (7%) mérite d'être confirmée.

Nous utilisons, dans ce travail, les âges aux premiers mariages calculés par l'Office National des Statistiques.

En se limitant aux femmes non célibataires, le croisement de ces variables de contrôle, permet de relever de nombreuses incohérences (tableau n° 16, annexe 2). On ne peut, en effet, justifier certains cas de figures où les périodes d'exposition au risque de concevoir, depuis le premier mariage, seraient de durées disproportionnées avec les descendance atteintes. Bien qu'elles soient très nombreuses, ces incompatibilités sont corrigibles. L'erreur est, inévitablement, dans l'une ou l'autre variable de contrôle. Certains cas pourraient même être justifiés de façon intuitive. On peut, à la limite, accepter le fait d'avoir deux naissances vivantes au cours d'une seule année de mariage, en évoquant les naissances gémellaires. D'autres croisements sont peu conciliables. Pour ces cas, la confrontation avec les données de base est inévitable.

Sans apporter les corrections nécessaires, ces incohérences entacheront la qualité des données algériennes. Rappelons, dans ce même cadre, l'importance des données manquantes (2%).

3.10.2 Le nombre de survivants

Bien que la population de référence soit la même (femmes non célibataires), le nombre de survivants semble être mieux déclaré, comparativement au nombre de naissances vivantes. On ne déplore, en effet, aucune donnée manquante. La mortalité a augmenté le nombre de femmes sans naissances survivantes. Ce constat sécurise davantage la qualité de ces données. La comparaison des deux phénomènes par femme a confirmé la validité de cette hypothèse. Le nombre de survivants n'a, dans aucun cas, dépassé le nombre de naissances vivantes. La répartition des survivants selon la durée de mariage a, malheureusement, permis de suspecter l'existence de plusieurs incohérences. Dans la majorité de ces cas, l'erreur provient de la datation des événements de référence. Autrement dit, les dates de naissances des femmes en question ont été rapportées de façon erronée. Ce sera l'explication la plus plausible, par exemple, pour les durées négatives. Le résultat de certains croisements nous laisse supposer une confusion possible entre l'âge au premier mariage et l'âge à la dernière union (tableau n° 17, annexe 2). Ce dernier point sera traité plus en détails.

En conclusion, la datation des événements semble être encore approximative. Les données manquantes, lorsqu'il s'agit de naissances vivantes, réduisent le degré de fiabilité des

indices de fécondité que l'on risque de calculer. Ces indices dépendent étroitement du nombre de naissances et de l'effectif des femmes. Les descendances selon l'âge seront doublement affectées par la mauvaise déclaration des âges des femmes et par la sous déclaration des naissances. Ces deux phénomènes méritent une attention particulière.

Tableau n° 3.17 : Répartition des femmes non célibataires, selon le nombre d'enfants survivants

Nombre de survivants	Fréquence	Proportion	Fréquence cumulée	Proportion cumulée
0	51237	9.62	51237	9.62
1	58575	11.00	109812	20.62
2	64043	12.03	173855	32.65
3	62837	11.80	236692	44.45
4	60714	11.40	297406	55.85
5	57069	10.72	354475	66.56
6	52245	9.81	406720	76.37
7	43648	8.20	450368	84.57
8	34755	6.53	485123	91.10
9	22119	4.15	507242	95.25
10	13748	2.58	520990	97.83
11	6533	1.23	527523	99.06
12	3136	0.59	530659	99.65
13	1169	0.22	531828	99.87
14	464	0.09	532451	99.95
15	159	0.03	532500	99.98
16	49	0.01	532518	99.99
17	18	0.00	532528	100.00
18	10	0.00	532533	100.00
19	5	0.00	532534	100.00
20	1	0.00	532538	100.00
22	4	0.00	532539	100.00
27	1	0.00	532451	100.00

Source : calcul effectué sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10^{ème}).

3.10.3 Datation des derniers événements

Les dernières naissances, telles qu'elles sont saisies par le recensement, sont rattachées à plusieurs générations de femmes. On est supposé obtenir une meilleure datation pour les faits les moins éloignés de la date de référence du recensement. Les données algériennes distinguent les dernières maternités selon la nature (unipare ou multipare).

3.10.3.1 Nature de la dernière naissance

Le fait de distinguer les dernières naissances selon leur nombre à l'accouchement, permet d'éviter certaines confusions. Il permet, en effet, d'écarter l'éventualité des doubles

enregistrements et des répétitions. Ce sera le cas de deux faits ou plus, rattachés à une femme et ayant les mêmes dates d'avènement.

En Algérie, les naissances de type multipare sont de fréquence très modérée (tableau n°3.18). En revanche, le nombre de faits de type non déclaré est important. Si nous étions en présence d'un fichier qui retrace l'histoire génésique des femmes, nous aurions pu reclasser une partie de ces événements, moyennant un traitement approprié. Ce travail pourrait se faire en sélectionnant les naissances et les femmes en question.

Par définition, les recensements se limitent à une description sommaire des événements. La vigilance doit être observée au moment de la collecte des données. Ce type de lacunes ne peut se régler a posteriori.

Tableau n° 3.18 : Répartition des dernières naissances selon leur nombre à l'accouchement

Nombre de naissances à l'accouchement	Fréquence	Proportion	Fréquence cumulée	Proportion cumulée
1	459715	95.19	459715	95.19
2	6700	1.39	466415	96.58
3	246	0.05	466661	96.63
Non déclaré	16272	3.37	482933	100.00
Source : Tabulation effectuée sur les données du RGPH 98 (sondage au 1/10 ^{ème})				

Les données du recensement ne nous offrent pas de grandes possibilités pour reconstituer les données défailtantes. Nous nous limitons à décrire la datation des derniers événements. Ce travail a été fait préalablement dans un cadre plus général. Dans ce point, l'observation est focalisée sur des faits où la date de référence opèrerait comme facteur de rajeunissement des générations. On est tenté de croire à une amélioration de l'enregistrement au cours du temps. Nous vérifions cette hypothèse en examinant le mois et la date de la dernière naissance. Nous vérifions ensuite la fiabilité de ces données en comparant l'âge de la mère et celui de son dernier enfant. L'âge de la mère doit être strictement plus élevé.

3.10.3.2 Le mois de naissance

Effectivement, la datation des événements semble s'améliorer au fil du temps. La proportion des faits non déclarés est ramenée à seulement 4.78%, en réduisant l'observation aux dernières naissances (tableau n° 3.19). Cet indice dépassait les 11%, en

examinant l'ensemble des données. Ce sera l'effet de rajeunissement des générations. Cette population est ramenée au quart environ de l'ensemble des observations.

Tableau n° 3.19 : Répartition des derniers événements selon le mois de naissance

Mois de naissance	Fréquence	Proportion	Fréquence cumulée	Proportion cumulée
1	47615	9.85	47615	9.85
2	40106	8.30	87721	18.15
3	43660	9.03	131381	27.18
4	39413	8.15	170794	35.33
5	40313	8.34	211107	43.67
6	38627	7.99	249734	51.66
7	34510	7.14	284244	58.80
8	35158	7.27	319402	66.07
9	34189	7.07	353591	73.14
10	34381	7.11	387972	80.26
11	33331	6.89	421303	87.15
12	34463	7.13	455766	94.28
98	4561	0.94	460327	95.22
Non déclaré	23097	4.78	483424	100.00

Source : Tabulation effectuée sur les données du RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème})

Nous vérifions un peu plus loin si le fait de ne pas déclarer le mois signifie obligatoirement une absence de l'année de naissance.

3.10.3.3 L'année de naissance

Pour ne pas encombrer le texte, nous regroupons les années de naissances en groupes d'années civiles, mais de façon à ne pas masquer les données douteuses.

Les données manquantes en termes d'années de naissance semblent profiter à une assez bonne datation des événements. Elles ne concernent que 0.75% de l'ensemble des observations. Ce phénomène était plus important lorsqu'on avait examiné le mois de naissance (tableau n° 3.20).

Certains faits appartiennent à des générations relativement anciennes, ce qui suscite la curiosité d'en vérifier la validité. Les mères auxquelles sont rattachées ces naissances sont vivantes à la date de référence.

L'année 98 pourrait prêter à confusion, puisque cette modalité est utilisée, à la fois, en tant que code spécial et en tant qu'année de naissance.

De manière générale, la quasi-totalité des faits se rapportent à des générations de moins de cinquante ans à la date d'observation.

Tableau n° 3.20 : Répartition des derniers événements selon l'année de naissance

Année de naissance	Fréquence	Proportion	Fréquence cumulée	Proportion cumulée
avant 1929	94	0.02	94	0.02
1929-1949	4458	0.92	4552	0.94
1950-1979	93976	19.44	98528	20.38
1980-1997	351604	72.73	450132	93.11
Année 98 ou code spécial	29675	6.14	479807	99.25
Non déclaré	3617	0.75	483424	100.00
Source : Tabulation effectuée sur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10ème)				

Une façon de vérifier la validité de ces données, consiste à comparer, à la date de référence, les âges de ces personnes par rapport à ceux des mères. La première population devrait être composée de personnes plus jeunes. Les âges ont été calculés par différence de millésimes.

Ce test de vraisemblance n'a abouti à aucune incohérence entre les données. Il a, toutefois, été appliqué aux personnes disposant de l'année de naissance. Les naissances ayant la modalité '98' ou '99' comme mois ou année de naissance seraient soumises à un examen particulier.

En travaillant sur le mois de naissance, on est en mesure de distinguer deux populations : des faits (naissances) pour lesquels on dispose de l'année de naissance et des faits non datés. C'est cette dernière population qui sera à l'origine des données manquantes, puisque les âges sont calculés par différence de millésimes. Sur l'ensemble de ces faits (données manquantes pour le mois de naissance), la part des événements restés sans précision (donnée manquante pour le mois et l'année de naissance) est ramenée à 14.27% (tableau n° 18, annexe 2, $(663+3257)/27658$). Dans cette population, le mois de naissance constitue le critère de sélection.

Cette proportion sera amplifiée par celle identifiant les personnes dont l'année de naissance n'a pas été déclarée. On remarquera (tableau n° 19, annexe 2) que les données manquantes ne représentent que 14.85% ($((663+4280)/33292)$) de l'ensemble de cette population à risque (année non déclarée ou présentant une confusion avec le code 98). En effet, la plus grande majorité de ces naissances appartiennent à la génération 1998, puisque les mois de naissance ont été déclarés. Ainsi, les données manquantes, lorsque l'on observe les

dernières naissances, seraient estimées à 1.7% de l'ensemble de cette même population de référence (8200/483424). Le numérateur est obtenu en sommant les données manquantes relatives au mois et à l'année de naissance (tableaux 18 et 19, annexe 2). Cette proportion surestime la réalité à cause des doubles comptes. On peut, par conséquent, se prononcer en faveur d'une bonne datation des derniers événements.

3.11 L'âge au premier mariage

La datation de ces événements devrait, selon le questionnaire, être rapportée de façon précise. On devrait obtenir le mois et l'année de mariage. Nous examinons dans ce point ces deux variables, pour en déduire la précision des déclarations.

3.11.1 Le mois de mariage

Cette population est sélectionnée sur la base de la variable 'état matrimonial'. Ces personnes doivent être non célibataires. Rappelons-nous que les modalités de cette variable de contrôle ne sont pas totalement exclusives, à cause des données manquantes.

Globalement, la part des non célibataires pour lesquelles le mois de mariage n'a pas été précisé est estimée à 17.9% de l'ensemble de la population observée (les non célibataires y compris les personnes dont le statut matrimonial n'a pas été déclaré). Cet indice est relativement élevé (tableau n° 3.21). L'information collectée est supposée caractériser la primo nuptialité.

Tableau n° 3.21 : Répartition des personnes non célibataires selon le mois de mariage

Mois de mariage	Fréquence	Proportion	Fréquence cumulée	Proportion cumulée
1	45181	4.62	45181	4.62
2	37360	3.82	82541	8.45
3	52070	5.33	134611	13.78
4	49485	5.06	184096	18.84
5	59511	6.09	243607	24.93
6	73373	7.51	316980	32.44
7	76106	7.79	393086	40.23
8	118210	12.10	511296	52.33
9	94420	9.66	605716	61.99
10	86791	8.88	692507	70.87
11	57385	5.87	749892	76.75
12	52505	5.37	802397	82.12
98	29314	3.00	831711	85.12
Non déclaré	145389	14.88	977100	100.00

Source : Tabulation effectuée sur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème})

Une première utilité de la déclaration du mois de mariage est de classer les personnes de statut matrimonial non déclaré dans la population des non célibataires, ce qui permet de réduire l'importance des données manquantes en ce qui concerne l'état matrimonial. Sa proportion (état matrimonial) était jugée élevée. Toutefois, l'existence d'une information relative à l'âge au premier mariage ne signifie nullement la possibilité de pouvoir corriger l'état matrimonial, sans précautions. D'autres contrôles permettent de légitimer les corrections à apporter.

La répartition des personnes dont le statut matrimonial a été déclaré 'donnée manquante' selon l'âge au premier mariage (tableau n° 20, annexe 2), nous fait supposer que le quart environ de ces personnes seraient non célibataires.

3.11.2 L'année de mariage

La moitié environ des unions soumises à l'observation date de moins de vingt années. Cette réduction de la période rétrospective a réduit l'importance des données manquantes (tableau n° 3.22). Par conséquent, la datation des mariages semble être bien observée, comparativement à celle reconstituant les dates de naissance de ces mêmes personnes.

Tableau n° 3.22 : Répartition des personnes non célibataires selon l'année de mariage

Promotion de mariage	Fréquence	Proportion	Fréquence cumulée	Proportion cumulée
Avant 1920	250	0.03	250	0.03
1920-1959	141964	14.53	142214	14.56
1960-1979	334443	34.23	476657	48.79
1980-1997	472185	48.33	948842	97.12
98 ou code spécial	7026	0.72	955868	97.84
Données manquantes	21232	2.17	977100	100.00

Source : Tabulation effectuée sur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème})

La durée de mariage (depuis la première union) pourrait faire l'objet d'un premier test de cohérence des données. En effet, les unions doivent être de durées variables, mais non négatives. Or, selon les déclarations, certains mariages ont été célébrés à des dates postérieures à la date du recensement. Il s'agit d'un nombre réduit d'événements, coïncidant avec l'année du recensement (tableau n° 21, annexe 2). La généralisation de ce phénomène à l'ensemble des années de la période de référence risque de nuire à la qualité des données.

Par ailleurs, la comparaison 'durée de mariage–nombre de naissances vivantes' pourrait être utilisée comme test de contrôle de la qualité des données. Bien que les naissances gémellaires risquent de fragiliser son efficacité, ce test permet de détecter certaines erreurs, en se donnant un ordre de grandeur pour les deux paramètres de comparaison. Pour utiliser ce test, nous avons sélectionné les femmes supposées être encore en première union.

Ce croisement a décelé un important nombre d'enregistrements devant être vérifiés et corrigés. Les âges au mariage, les âges à l'observation et les durées de mariages ont été recalculés, selon le cas, en années révolues (tableau n° 21, annexe 2).

En généralisant le test à l'ensemble des femmes non célibataires, on augmentera le nombre d'erreurs. Par ailleurs, l'utilisation des âges calculés par l'Office National des Statistiques (ONS), donnera lieu à une liste de corrections plus longue.

3.12 Le lieu de résidence au recensement précédent (1987)

3.12.1 La wilaya de résidence

Cette variable sera traitée en sélectionnant la population de nationalité algérienne. En présence d'étrangers, on affectera un '0' à la première position réservée à la commune de naissance (résidence). La deuxième position et celles réservées à la wilaya de naissance

seront occupées par le code de nationalité. Or, nous avons vu que cette démarche n'est pas observée.

Un quart de la population sélectionnée est reconnu par le code '0' comme modalité distinctive, pour les deux variables (wilaya et commune de naissance). Cette proportion est trop importante pour être de naissance ou de nationalité étrangère. Le manuel de codification ne prévoit pas de tels cas. On ne peut que vérifier l'authenticité de ces enregistrements sur la base des questionnaires.

Tableau n° 3.23 : Erreurs de collecte et de saisie relatives à la wilaya de résidence

Wilaya	Effectif	Proportion	Effectif cumulé	Proportion cumulée
0	717117	25.33	717117	25,33
88	2730	0.10	719847	25,43
99	15494	0.55	735341	25,98

Source : Calcul effectué sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10^{ème}).

3.12.2 La commune de résidence

En plus du constat précédent, le nombre de données manquantes (99) est plus important dans le cas de la commune de résidence (tableau n° 3.24).

Tableau n° 3.24: Erreurs de collecte et de saisie relatives à la commune de résidence

Commune	Effectif	Proportion	Effectif cumulé	Proportion cumulée
0	717117	25.33	717117	25,33
68	11	0.00	717128	25,33
80	1	0.00	717129	25,33
99	30508	1.08	747637	26,41

Source : Calcul effectué sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10^{ème}).

3.13 La langue de communication

3.13.1 La langue parlée

Selon le questionnaire, la question relative à langue parlée devrait être posée aux personnes âgées de plus de trois ans. Elle distingue quatre langues : l'Arabe, l'Amazigh, le Français et l'Anglais.

Cette question est à réponses multiples. De ce fait, le manuel de codification (code général, annexe 1) reprend toutes les combinaisons de réponses possibles.

Malgré cette précaution, cette information semble avoir été mal collectée. On aurait pu éviter certaines limites pendant la codification et au moment de la saisie des données.

L'information que résume le tableau n° 3.25 présente la caractéristique principale de la population algérienne, à savoir une population majoritairement arabophone. On y dénombre également une population qui n'utilise que l'Anglais ou le Français (tableau n°3.19).

Tableau n°3.25: Répartition de la population âgée de trois ans et plus selon la langue parlée

Langue parlée	Fréquence	Proportion	Fréquence cumulée	Proportion cumulée
Codes valides	2570382	96,6	2570382	96,6
0	191	0,01	2570573	96,6
18	613	0,02	2571186	96,6
19	223	0,01	2571409	96,6
20	74883	2,81	2646292	99,4
21	1690	0,06	2647982	99,5
22	114	0,0	2648096	99,5
23	347	0,01	2648443	99,5
24	163	0,01	2648606	99,5
25	122	0	2648728	99,5
26	148	0,01	2648876	99,5
27	5683	0,21	2654559	99,7
28	336	0,01	2654895	99,7
29	106	0,0	2655001	99,7
30	692	0,03	2655693	99,7
31	753	0,03	2656446	99,8
32	282	0,01	2656728	99,8
Non déclarée	5272	0,2	2662000	100,0

Source : Tabulation effectuée sur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème})

Sur le plan de la qualité des données, certains codes, en référence à la nomenclature retenue, ne devraient pas exister. Ce nombre de cas représente plus de 3% de l'ensemble de l'information collectée. Les non déclarations, par contre, sont de fréquence très limitée. On aurait pu éviter ces limites, si l'on avait collecté et traité cette information en tant que question à réponses multiples. Nous présenterons cette technique plus loin comme alternative à la méthode utilisée et comme démarche pour le contrôle des données.

3.13.2 La langue lue et écrite

A présent, la population de référence est celle de cinq ans et plus. La scolarisation prend effet à partir du cinquième anniversaire.

Les remarques précédentes sont valables dans le cas présent. Il y a, en effet, un problème de codification. Les données manquantes sont, toutefois, plus nombreuses, malgré la réduction de la population de référence (tableau n° 3.26).

On peut imaginer plusieurs tests de cohérence, pour évaluer la qualité des données collectées. Un simple croisement de variables mettra en évidence, sur la base des modalités exclusives, les enregistrements qui risquent d'être entachés d'erreurs. On peut utiliser la situation individuelle comme variable de contrôle. Ce travail pourrait se faire, plus facilement, en croisant les langues parlées et écrites. Une langue d'écriture doit, impérativement, être signalée comme moyen de communication. L'inverse n'est pas nécessairement vrai.

Malheureusement, ce test ne met en évidence que les enregistrements supposés être valides et les données manquantes, dans le cas des langues de lecture. Les modalités non prévues par le plan de codification échapperont à ce type de tests. Il s'agit, en fait, d'un moyen de valider les données utilisables comme facteurs de stratification.

Tableau n°3.26 : Répartition de la population âgée de cinq ans et plus selon la langue lue et écrite

Langue lue et écrite	Fréquence	Proportion	Fréquence cumulée	Proportion cumulée
Codes valides	2208708	87,6	2208708	87,6
0	888	0,04	2209596	87,6
18	451	0,02	2210047	87,6
19	101	0,0	2210148	87,6
20	292772	11,61	2502920	99,2
21	1669	0,07	2504589	99,3
22	202	0,01	2504791	99,3
23	215	0,01	2505006	99,3
24	156	0,01	2505162	99,3
25	63	0,0	2505225	99,3
26	168	0,01	2505393	99,4
27	1715	0,07	2507108	99,4
28	153	0,01	2507261	99,4
29	50	0,0	2507311	99,4
30	1617	0,06	2508928	99,5
31	691	0,03	2509619	99,5
32	615	0,02	2510234	99,5
Non déclarée	11843	0,47	2522077	100,0

Source : Tabulation effectuée sur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème})

Ce test a montré une très importante incohérence entre les deux variables de croisement. Les incohérences touchent plus de 37.50% des enregistrements examinés (538776/1436927). Cet examen a concerné les personnes âgées de plus de 4 ans et déclarant utiliser une langue (ou plusieurs) d'écriture.

En annexe 2, nous reproduisons un extrait (tableau n° 3.26) de la liste des incohérences en question. Cette liste pourrait être réduite en éliminant les observations basées sur plusieurs langues d'écriture. Nous acceptons, par conséquent, tout enregistrement (langues de lecture ou d'écriture) intégrant la langue d'expression. Rappelons le fait que le fichier du RGPH ne devrait pas être traité de cette manière, en référence à la codification retenue. Dans ces conditions, la proportion des incohérences a été ramenée à 18.73% (tableau n° 23, annexe 2) de l'ensemble des enregistrements sélectionnés (207029/1105180).

3.14 Dernière classe suivie

Pour reproduire la trajectoire de l'enseignement et de la formation des personnes concernées, on doit combiner le type d'enseignement (formation) et la dernière classe suivie. Le type (catégorie) est repris en lignes au tableau n° 3.27. La dernière classe suivie est identifiée en colonnes. Ce tableau est construit en respectant la codification adoptée par l'Office National des Statistiques (code des niveaux d'instruction, annexe 1).

Tableau n° 3.27 : Répartition de la population âgée de cinq ans et plus selon le type d'enseignement et la dernière classe suivie

Catégorie	Sous catégorie (dernière classe suivie)										Total
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Classes d'alphabétisation	887	12619	11765	25271
Enseignement primaire	.	74296	81628	97301	105165	109782	252695	10136	.	.	731003
Enseignement moyen	.	1794	2682	551	561	5588
Enseignement secondaire	.	109061	104534	14020	259443	787	626	299	678	.	489448
Supérieur (1 ^{er} cycle)	.	4988	11158	1390	238	48	17822
Supérieur (2 ^{ème} cycle)	.	56724	50885	197563	491	305663
Supérieur (3 ^{ème} cycle)	.	4905	12057	4307	391	100	21760
Formation (CEPE)	5696	5327	4041	4401	663	821	978	985	259	.	23171
Formation (BEM)	4206	4397	5540	13739	1357	1869	10216	967	1675	3293	47259
Formation (3 ^{ème} A.S)	1102	311	152	276	252	677	219	514	.	.	3503
Sans instruction (code 98)									832684		832684
Nondéclaré (code 99)										18905	18905
Total	11891	274422	284442	333548	368561	114084	264734	12901	835296	22198	2522077

Source : Tabulation effectuée sur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème})

La population soumise à l'observation est celle âgée de cinq ans et plus. Selon le questionnaire, cette information ne concernera que l'enseignement général. Cependant, le manuel de codification semble couvrir un champ de formation plus large. Les catégories sept à huit relèveraient plutôt de la formation professionnelle.

A première vue, les déclarations semblent avoir été obtenues de façon individuelle, puisque les données manquantes constituent moins de 1% de l'information collectée. Mais, en comparant la structure des données théoriques (sur la base de la codification retenue) et la structure obtenue sur le terrain, on ne peut que douter de la qualité de l'information récoltée. La différence entre les deux structures peut résulter d'une confusion entre le nombre d'années effectives de scolarité et le nombre théorique (cursus normal, sans redoublements). Les erreurs de saisie risquent, par ailleurs, d'occasionner de tels biais. Le contrôle sur le terrain aurait pu limiter l'importance de ce phénomène. Les enregistrements à problèmes sont portés en gras, au tableau précédent.

On peut imaginer plusieurs tests de vraisemblance pour évaluer la qualité de ces données. On peut, par exemple, se fixer un nombre d'années d'étude pour chaque type de formation et le comparer à l'âge de la personne observée. Il est évident que ce type de tests s'applique plus spécialement aux plus jeunes personnes.

En annexe 2 (tableau n° 24), nous donnons un extrait de la liste des incohérences entre l'âge au recensement et le niveau d'instruction. La liste en question est obtenue en sélectionnant les personnes âgées entre cinq et seize ans.

Les erreurs touchent plus de douze pour cent des enregistrements examinés (108795/876842). Elles concernent, en particulier, les niveaux secondaire et supérieur. La sincérité dans les déclarations est à l'origine de ce type de déformations.

3.15 La formation professionnelle

Cette question distingue deux populations : les personnes ayant suivi ou en cours de formation professionnelle et les personnes n'en ayant pas bénéficié, jusqu'à la date du recensement. La deuxième population est la plus importante (92.81%).

Sans distinguer la population de référence, les données manquantes représentent une faible proportion (tableau n° 3.28). Cet indice sera multiplié par dix, en sélectionnant la population ayant bénéficié ou en cours de formation professionnelle. Elles concerneraient 13% des individus sélectionnés. Et c'est précisément à cette proportion que l'on doit accorder de l'importance dans les opérations d'expertise de la qualité des données.

Selon le manuel de codification, la durée (effective ou théorique) d'une formation professionnelle varierait entre un et quarante mois. Or, la structure du tableau n° 3.28 présente des durées plus longues (modalité : 49-98 mois). Ces déclarations ne peuvent qu'être assimilées à des erreurs d'observation. Elles sont dues, soit à une mauvaise

approximation de la durée de formation (a priori), soit à des déclarations délibérément erronées ou à des erreurs de saisie. Heureusement, ce type d'erreurs est de faible fréquence.

Tableau n° 3.28 : Répartition de la population âgée de cinq ans et plus selon la durée de formation professionnelle (suivie ou en cours)

Durée de formation	Fréquence	Proportion	Fréquence cumulée	Proportion cumulée
Non concerné	2340661	92,81	2340661	92,81
1 mois	3118	0,12	2343779	92,93
2 mois	1177	0,05	2344956	92,98
3 mois	1449	0,06	2346405	93,04
4 mois	690	0,03	2347095	93,07
5 mois	263	0,01	2347358	93,08
6-11 mois	11431	0,45	2358789	93,53
12-18 mois	60952	2,42	2419741	95,95
19-24 mois	56160	2,23	2475901	98,18
25-36 mois	17118	0,68	2493019	98,86
37-48 mois	2530	0,1	2495549	98,96
49-98 mois	2717	0,11	2498266	99,07
Non déclaré	23811	0,94	2522077	100,00

Source : Tabulation effectuée sur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème})

La liste des personnes ayant bénéficié ou en cours de formation professionnelle peut être obtenue de deux manières. Elle est reconstituée à partir de cette variable (durée de formation) et à partir de la variable précédente, mais de façon indirecte (dernière classe suivie, dans le cas de l'enseignement général). Cette logique conditionne l'acquisition d'une formation professionnelle par un passage préalable par l'enseignement général. En sélectionnant les personnes les plus âgées, les deux variables donnent une même liste d'individus. Autrement dit, chaque enregistrement sur le fichier formation professionnelle a son correspondant sur le fichier enseignement général. Mais, en sélectionnant les plus jeunes (les moins de 12 ans), les deux variables font ressortir quelques incohérences (tableau n° 25, annexe 2).

A des âges aussi bas, ces personnes devraient être encore en scolarité (enseignement général). Or, les données du recensement les classent sur les deux listes, malgré la contrainte de l'âge. Pour cette population, les deux listes devraient être répulsives. Les vérifications porteraient sur moins de un pour cent des enregistrements sélectionnés (4025/683637). Les enquêteurs ont été la principale source de ce type d'erreurs. On a, vraisemblablement, posé les questions sans distinguer le mode de formation. Ce comportement risque de porter préjudice à la qualité de l'ensemble des données.

Les tests ont été appliqués en cas de déclarations de durées de scolarisation et de formation.

3.16 Le diplôme obtenu

Cette question s'intéresse au diplôme le plus élevé. Le manuel de codification (code des diplômes, annexe 1) retient cinquante et un diplômes (de 1 à cinquante et un) et deux codes spéciaux (98, pour les personnes sans aucun diplôme et 99, pour les données manquantes), pour baliser la lecture des données en question.

Au recensement de 1998, la majorité de la population (81.50%) de 5 ans et plus est composée de personnes sans diplôme. Cette proportion est sous l'effet de plusieurs facteurs, l'âge par exemple.

Les données manquantes accusent moins de un pour cent de l'ensemble de l'information (tableau n° 26, annexe 2). La structure de ce tableau présente des modalités non prévues par le manuel de codification. Elles totalisent 2.34% de l'ensemble des observations, dépassant ainsi, la part des données manquantes. Ce constat légitime plusieurs interrogations. S'agit-il d'erreurs de saisie ou de codes rajoutés a posteriori ? La première hypothèse semble être la plus plausible, puisque ces modalités ne constituent pas une suite linéaire à l'instar du modèle de codification retenu.

La vérification de ce nombre de cas est nécessaire avant toute autre opération de contrôle de qualité des données.

Pour le contrôle de la qualité des données, on peut imaginer plusieurs tests. On peut penser au facteur 'âge' comme premier critère de contrôle. En effet, on est en mesure de fixer des âges théoriques pour l'obtention de chaque diplôme. En sélectionnant la population de moins de quinze ans (5-14 ans), par exemple, on est en mesure de douter des déclarations se rapportant aux diplômes de graduation ou de post-graduation, par exemple.

En annexe 2 (tableau n° 27), le lecteur est en mesure de relever ce type d'incohérences, au point de suspecter des problèmes de décalage lors des opérations de manipulation des fichiers. En effet, la vérification devrait porter sur la quasi-totalité des enregistrements sélectionnés (population de 5-14 ans, au RGPH, avec la restriction 'avoir un diplôme dont le code est supérieur à 2'). Les incohérences toucheraient 99.4% des observations. Devant un aussi important nombre de problèmes, on ne peut qu'avancer l'hypothèse d'une erreur dans l'exploitation des données. Sans cette hypothèse, cette information, selon l'âge, serait d'une qualité totalement discutable.

Par ailleurs, en sélectionnant les personnes de plus de 24 ans, ayant suivi ou qui suivent un enseignement (formation) supérieur, on saura que 28.5% (45281/158851) de cette population instruite ne détiennent aucun titre de fin d'études. Ce sera une autre atteinte à la qualité des données, une fois contrôlées par l'âge. Nous donnons un extrait de ces incohérences en annexe 2 (tableau n° 28). Dans le cas présent, le problème de décalage ou d'erreur de manipulation des données est moins évident.

3.17 Les handicapés

Le questionnaire retient six catégories de populations vulnérables. Il distingue les handicapés et les malades chroniques. Ces deux catégories représentent moins de quatre pour cent de la population algérienne. Cette information se rapporte à l'ensemble de la population.

Tableau n° 3.29 : Répartition de la population des handicapés

Nature du handicap	Fréquence	Proportion	Fréquence cumulée	Proportion cumulée
Non concerné	2690673	94.60	2690673	94.60
Moteur	21882	0.77	2712555	95.37
Auditif	6187	0.22	2718742	95.59
Visuel	14356	0.50	2733098	96.09
Mental	12841	0.45	2745939	96.54
Polyhandicapé	7104	0.25	2753043	96.79
Maladie chronique	45442	1.60	2798485	98.39
Autre	36568	1.29	2835053	99.67
Non déclaré	9247	0.33	2844300	100.00

Source : Tabulation effectuée sur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème})

La proportion des non déclarés est très faible, comparée à celle représentant la modalité 'autres'. Cette dernière catégorie aurait dû être précisée, étant donné le nombre de groupes de classement. Un meilleur contrôle des questionnaires sur le terrain aurait dû aider à mieux baliser la liberté des enquêteurs sur le terrain. Le questionnaire prévoit, toutefois, la modalité en question. Cette catégorie constitue une précieuse indication pour rétablir un meilleur classement dans les prochains recensements de la population. Il suffit d'en prendre conscience.

A première vue, aucun croisement de variables ne peut détecter les incohérences possibles entre cette variable et les facteurs à engager.

3.18 La situation individuelle

A l'instar de la variable précédente, cette information fait référence à l'ensemble de la population. On a prévu de distinguer la population en neuf classes (voir manuel de codification).

Un intérêt particulier a été accordé à l'emploi et au chômage, en réservant quatre modalités à ces phénomènes, sur les neufs retenues. On déplore le fait de n'avoir pas distingué les femmes au foyer. On aurait pu inclure la modalité '0' pour les extraire de la catégorie 'autres'. Cette dernière modalité accuse 42.6% de l'ensemble des observations. Elle regroupe les femmes au foyer, les handicapés et les enfants.

Les données manquantes (non déclaré) représentent un faible pourcentage, comparativement aux autres catégories et suggèrent, par conséquent, une bonne collecte de données de qualité satisfaisante.

Tableau n° 3.30 : Répartition de la population selon la situation individuelle

Situation individuelle	Fréquence	Proportion	Fréquence cumulée	Proportion cumulée
Occupé permanent	354532	12.46	354532	12.46
Occupé partiellement	87442	3.07	441974	15.54
STR1	129800	4.56	571774	20.10
STR2	206850	7.27	778624	27.37
Retraité	63379	2.23	842003	29.60
Pensionné	25569	0.90	867572	30.50
Etudiant/Ecolier	756907	26.61	1624479	57.11
Autres	1212708	42.64	2837187	99.75
Non déclaré	7113	0.25	2844300	100.00

Source : Tabulation effectuée sur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10ème)

Le fait de croiser l'âge et la situation individuelle, permet d'avoir une indication sur la cohérence des données. En effet, on serait curieux de vérifier l'authenticité du cas d'une personne déclarée en occupation à un âge bas ou scolarisée ou en formation, en appartenant à des générations anciennes. En contrôlant la situation individuelle des personnes de moins de 15 ans et celle des personnes âgées de trente ans et plus, on remarquera l'intérêt de valider l'existence de certaines spécificités de populations. En annexe 2, (tableau n° 29), nous reproduisons le nombre de cas méritant une vérification. Ces erreurs 'potentielles' représentent 1.5% (816/441974) des enregistrements se rapportant à la première catégorie de personnes (les plus jeunes) et 0.41% (3170/756907) de la population des plus âgées (30 ans et plus). Ce nombre de cas est d'une faible importance. La correction sera d'un apport bénéfique aux données.

3.19. La profession principale de la personne occupée

La profession est demandée aux personnes occupées seulement. Ces personnes sont reconnues par les modalités une et deux de la variable 'situation individuelle'. En cas de plusieurs activités, on s'intéressera à la profession principale.

La nomenclature retenue est basée sur trois positions. La dernière détaille l'activité au sein d'un même groupe de professions. Cette codification a agrégé l'ensemble des activités en cent seize professions (tableau n° 3.31).

Sur le plan de la qualité des données, la comparaison entre la nomenclature théorique (retenue) et celle obtenue sur le terrain présente une légère différence de structure. En effet, les données présentent des professions imprévues par la structure théorique. Les effectifs et les proportions relatives aux professions en question sont portés en gras sur le tableau n° 3.31. La profession qui accuse la proportion la plus importante de personnes est celle identifiée par le code '991'. Seuls, les responsables de l'Office National des Statistiques sont en mesure de donner le libellé de cette profession. En effet, la présente nomenclature est différente de celle retenue au recensement de 1987. L'utilisateur est, de ce fait, devant l'impossibilité d'identifier cette modalité par lui-même.

Tableau n° 3.31 : Répartition des occupés selon la profession

Code de la profession	Effectif	%	Code la profession	Effectif	%	Code la profession	Effectif	%
111	400	0.09	344	2924	0.66	733	719	0.16
112	861	0.19	345	208	0.05	734	349	0.08
113	129	0.03	346	333	0.08	741	4469	1.01
121	3383	0.77	347	667	0.15	742	3578	0.81
122	2326	0.53	348	16	0.00	743	4259	0.96
131	24632	5.57	349	72	0.02	744	847	0.19
211	184	0.04	411	7330	1.66	811	462	0.10
212	103	0.02	412	2135	0.48	812	277	0.06
213	276	0.06	413	3568	0.81	813	93	0.02
214	2655	0.60	414	1644	0.37	814	73	0.02
221	423	0.10	419	15971	3.61	815	508	0.11
222	3988	0.90	421	1697	0.38	816	290	0.07
231	1418	0.32	422	1000	0.23	817	76	0.02
232	7819	1.77	511	686	0.16	821	303	0.07
233	1576	0.36	512	5545	1.25	822	171	0.04
241	904	0.20	513	677	0.15	823	375	0.08
242	1024	0.23	514	3177	0.72	824	51	0.01
243	131	0.03	515	181	0.04	825	114	0.03
244	280	0.06	516	23046	5.21	826	344	0.08
245	309	0.07	517	81	0.02	827	605	0.14
246	1447	0.33	521	211	0.05	828	576	0.13
311	3543	0.80	522	12905	2.92	829	215	0.05
312	887	0.20	523	5779	1.31	831	440	0.10
313	767	0.17	611	32409	7.33	832	23808	5.39
314	255	0.06	612	7661	1.73	833	1025	0.23
315	811	0.18	613	2755	0.62	834	99	0.02
316	312	0.07	614	224	0.05	911	1672	0.38
321	807	0.18	615	1107	0.25	912	426	0.10
322	1578	0.36	621	7550	1.71	913	6943	1.57
323	5751	1.30	711	294	0.07	914	1878	0.42
324	2016	0.46	712	23364	5.29	915	22351	5.06
325	25	0.01	713	3517	0.80	916	2707	0.61
331	21408	4.84	714	2249	0.51	921	6535	1.48
332	1675	0.38	721	4592	1.04	931	7790	1.76
333	235	0.05	722	1383	0.31	932	2223	0.50
334	4755	1.08	723	5590	1.26	933	788	0.18
341	2482	0.56	724	4541	1.03	991	38539	8.72
342	816	0.18	731	1071	0.24	ND (999)	5716	1.29
343	9353	2.12	732	376	0.09			

Source : Tabulation effectuée sur le fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème})

La profession en question se rapporte aux deux catégories d'occupés (permanents et partiellement occupés). Les autres professions (non conformes à la structure théorique)

présentent des proportions de faible importance et méritent ainsi d'être vérifiées, parce qu'elles risquent de figurer dans la liste des erreurs de codification.

Les données manquantes (999) accusent un pourcentage plus significatif.

Le problème des incohérences entre l'âge et la situation individuelle, relevé précédemment, devrait figurer comme erreur à corriger, à ce niveau de l'exploitation. On peut, par ailleurs, imaginer des niveaux d'instruction pour certaines professions, pour faire accéder ces données à une fiabilité meilleure. Nous proposons d'examiner les données se rapportant aux chercheurs en mathématiques et statistiques (212), aux ingénieurs, architectes et urbanistes (214), aux spécialistes des sciences de la vie (221), aux médecins et membres des professions assimilées à la santé (autres que les infirmiers) (222) et aux avocats, magistrats et autres professions juridiques (242).

Théoriquement, l'accès à l'une de ces professions exige un niveau d'instruction élevé. Or, d'après les données de ce fichier, la quasi-totalité des personnes sélectionnées est en deçà des qualifications requises. Nous donnons un extrait de ces erreurs (tableau n° 30), en annexe 2. La liste des incohérences accuse 94.4% des enregistrements sélectionnés (7270/7702). L'importance de cet indice sous-entend une erreur de manipulation des données ou un réarrangement des modalités se rapportant aux niveaux d'instruction.

Les possibilités d'exploitation des données justifiaient le fait de limiter la question à la profession principale, mais le progrès enregistré dans les domaines de l'informatique et des techniques d'analyse permettent, depuis très longtemps, de généraliser l'observation à l'ensemble des professions qu'exerce une même personne. L'adoption de cette nouvelle vision apporterait un meilleur éclairage sur le marché de l'emploi et des activités. En effet, la technique des réponses multiples que nous allons présenter offre la chance d'élargir le champ d'investigation, en conservant la même structure des questionnaires (pour les besoins des comparaisons longitudinales).

Le progrès informatique actuel, devrait banaliser la contrainte 'lourdeur des opérations de recensements'. La qualité des données ne dépendra plus que des aspects de préparation et de formation.

3.20 La situation dans la profession

La population de référence est évidemment celle des occupés. Les salariés permanents sont majoritaires sur le marché de l'emploi (tableau n° 3.28). Ils représentent plus de soixante pour cent des occupés.

Tableau n° 3.32 : Répartition des occupés selon la situation dans la profession

Situation dans la profession	Fréquence	Proportion	Fréquence cumulée	Proportion cumulée
Employeur	9892	2.24	9892	2.24
Indépendant	79274	17.94	89166	20.17
Salarié permanent	267226	60.46	356392	80.64
Salarié partiel	63291	14.32	419683	94.96
Apprenti	1323	0.30	421006	95.26
Aide familial	8254	1.87	429260	97.12
Autres	11524	2.61	440784	99.73
Non déclaré	1190	0.27	441974	100.00

Source : Tabulation effectuée sur le fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème})

La modalité 'Autres' accuse une proportion relativement élevée, au point de mériter une nouvelle opération de dépouillement. Le recours excessif à cette modalité risque d'entacher la qualité des données. Dans ce cas précis, le nombre de codes retenus permet de rajouter d'autres modalités (0 et 8) pour mieux cerner la situation dans la profession.

Les omissions (non déclaré) représentent, par contre, une faible proportion.

Sans la limite 'autres', la cohérence entre la situation individuelle et la situation dans la profession est presque parfaite. La correction devrait porter sur seulement sept observations (tableau n° 31, annexe 2).

Le recouplement entre l'âge et la situation dans la profession mettra en évidence les incohérences précédentes (être en occupation à de bas âges).

3.21 Le secteur juridique

Le secteur public supporte encore plus de la moitié des salaires des personnes occupées. Selon le manuel de codification, le secteur mixte regroupe les différentes combinaisons des trois premières modalités (tableau n° 3.33). Au recensement de 1998, il occupait le dernier rang en matière de création d'emploi.

Sur le plan de la qualité des données, les omissions accusent une faible proportion, ce qui nous permet de conclure en faveur d'une information fiable.

Tableau n° 3.33 : Répartition des occupés selon le secteur juridique de l'emploi

Le secteur	Fréquence	Proportion	Fréquence	Proportion
------------	-----------	------------	-----------	------------

juridique			cumulée	cumulée
Public	257051	58.16	257051	58.16
Privé (national)	179824	40.69	436875	98.85
Privé (étranger)	1752	0.40	438627	99.24
Mixte	1226	0.28	439853	99.52
Non déclaré	2121	0.48	441974	100.00

Source : Tabulation effectuée sur le fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème})

3.22 La branche d'activité

Dans ce cadre, les données manquantes représentent moins de un pour cent de l'information se rapportant aux personnes occupées (tableau n° 3.34). La structure obtenue suggère une parfaite harmonie avec les modalités retenues.

Il est difficile d'imaginer la méthodologie qui a permis d'aboutir à ces branches d'activité. En revanche, on est en mesure de croiser la branche d'activité et la profession, pour détecter les incohérences qui risquent d'altérer la qualité des données. Toutefois, ce contrôle doit se faire sur la base des questionnaires. La stratification des personnes occupées en branches exige une information détaillée sur le poste d'emploi exercé. En se limitant aux données disponibles, on risque, par conséquent, d'aboutir à des conclusions erronées.

En se basant sur les constats précédents, on peut avancer l'hypothèse de l'existence de quelques erreurs de classement. Les responsables de l'Office National des Statistiques sont en mesure de les détecter, sur la base de l'algorithme retenu.

Tableau n° 3.34 : Répartition des occupés selon le secteur d'activité

Le secteur juridique	Fréquence	Proportion	Fréquence cumulée	Proportion cumulée
Agriculture	66459	15.04	66459	15.04
Administration	177376	40.13	243835	55.17
Industrie hors hydrocarbures	27431	6.21	271266	61.38
Hydrocarbures	9444	2.14	280710	63.51
BTP	38246	8.65	318956	72.17
Commerce	42412	9.60	361368	81.76
Transport	19005	4.30	380373	86.06
Service	59013	13.35	439386	99.41
Non déclaré	2588	0.59	441974	100.00

Source : Tabulation effectuée sur le fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème})

A la limite, on peut reprocher à la stratification élaborée le fait de n'avoir pas classé les personnes en exercice, pour lesquelles on dispose de l'activité ou de les avoir classées, dans une branche d'activité, sans disposer de leur profession.

Dans le premier cas, les incohérences concernent 0.31% des enregistrements sélectionnés (1336/436258). Un extrait de cette liste est donné en annexe 2 (tableau n° 33).

Dans le deuxième, le nombre de cas est plus important. Il s'agit de 78.1% de l'information examinée (4464/5716). Le tableau n° 32 (annexe 2) présente un extrait de cette liste d'erreurs. Le code 991 accuse le pourcentage le plus élevé dans la liste des postes de travail occupés en question. Or, selon le manuel des professions, ce code ne devrait pas exister. Dans les deux cas, il s'agit d'une erreur qui entache la qualité des données.

Peut-on alors, réfuter l'hypothèse précédente ?

3.23 Le lieu de travail

3.23.1 La wilaya

Le nombre de données manquantes est légèrement supérieur à 1% (tableau n° 3.33). Les dépassements de codes sont beaucoup moins fréquents. A ces deux remarques, on peut ajouter les erreurs possibles de classement de ces personnes.

Tableau n° 3.35 : Répartition des occupés selon la wilaya de travail

Wilaya	Fréquence	Proportion	Wilaya	Fréquence	Proportion
1	6273	1.42	26	7366	1.67
2	8111	1.84	27	7572	1.71
3	9324	2.11	28	7218	1.63
4	8454	1.91	29	9741	2.20
5	9381	2.12	30	12731	2.88
6	7055	1.60	31	15229	3.45
7	9255	2.09	32	8370	1.89
8	11608	2.63	33	7222	1.63
9	11500	2.60	34	7575	1.71
10	6488	1.47	35	6656	1.51
11	7587	1.72	36	8943	2.02
12	7933	1.79	37	6781	1.53
13	10197	2.31	38	5309	1.20
14	8867	2.01	39	7153	1.62
15	6433	1.46	40	7187	1.63
16	26404	5.97	41	7536	1.71
17	8380	1.90	42	8399	1.90
18	7309	1.65	43	7432	1.68
19	8176	1.85	44	6797	1.54
20	9374	2.12	45	10310	2.33
21	9046	2.05	46	9457	2.14
22	11115	2.51	47	7798	1.76
23	16531	3.74	48	6913	1.56
24	9400	2.13	88	378	0.09
25	11929	2.70	99	5771	1.31

Source : Tabulation effectuée sur le fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème})

3.23.2 La commune de travail

Les données manquantes relatives aux communes sont beaucoup plus importantes (tableau n° 3.36).

Tableau n° 3.36 : Répartition des occupés selon la commune de travail

Commune	Fréquence	Proportion	Commune	Fréquence	Proportion
1	171831	38.88	36	1516	0.34
2	21727	4.92	37	2268	0.51
3	15604	3.53	38	1770	0.40
4	16505	3.73	39	982	0.22
5	11767	2.66	40	1682	0.38
6	13186	2.98	41	690	0.16
7	7496	1.70	42	2465	0.56
8	8595	1.94	43	1605	0.36
9	7932	1.79	44	684	0.15
10	9524	2.15	45	1380	0.31
11	7827	1.77	46	776	0.18
12	8272	1.87	47	1455	0.33
13	9023	2.04	48	411	0.09
14	6318	1.43	49	280	0.06
15	5044	1.14	50	1352	0.31
16	7207	1.63	51	576	0.13
17	6300	1.43	52	658	0.15
18	4673	1.06	53	277	0.06
19	5774	1.31	54	679	0.15
20	6906	1.56	55	292	0.07
21	5132	1.16	56	202	0.05
22	4389	0.99	57	240	0.05
23	5092	1.15	58	149	0.03
24	3243	0.73	59	165	0.04
25	4718	1.07	60	78	0.02
26	5533	1.25	61	41	0.01
27	4646	1.05	62	128	0.03
28	3882	0.88	63	45	0.01
29	2646	0.60	64	145	0.03
30	2735	0.62	65	31	0.01
31	3433	0.78	66	68	0.02
32	1583	0.36	67	24	0.01
33	1871	0.42	68	2	0.00
34	1969	0.45	99	13358	3.02
35	3117	0.71			
Source : Tabulation effectuée sur le fichier RGPH 98 (sondage au 1/10 ^{ème})					

3.24 La durée de chômage

Les données manquantes sont plus fréquentes lorsqu'on travaille sur les durées de chômage. Elles dépassent le seuil de tolérance proposé par Dubois (1989).

Ce constat fragilise considérablement la qualité des données se rapportant à l'emploi et au chômage. On peut imaginer d'autres tests de vraisemblance qui rendent la fiabilité des ces données encore plus critique.

Tableau n° 3.37 : La durée de chômage

Durée en mois	STR1		STR2		Total	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
1-6 mois	21257	16,42	9637	4,70	30894	9,24
7-12 mois	25998	20,09	23304	11,37	49302	14,74
13-24 mois	26731	20,65	30864	15,05	57595	17,22
25-36 mois	16088	12,43	23859	11,64	39947	11,94
37-48 mois	10256	7,92	19633	9,58	29889	8,94
49-60 mois	5686	4,39	12671	6,18	18357	5,49
61-72 mois	3558	2,75	10273	5,01	13831	4,14
73-84 mois	2018	1,56	7001	3,42	9019	2,70
85-96 mois	12174	9,41	45365	22,13	57539	17,20
Non déclaré	5673	4,38	22414	10,93	28087	8,40
Total	129439	100,00	205021	100,00	334460	100,00

Source : Tabulation effectuée sur le fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème})

La détection des erreurs a permis de relever deux principaux faits :

- Il y a pratiquement absence totale d'erreurs de dépassement de codes ;
- Les erreurs de vraisemblance sont fréquentes dans les données du recensement de 1998.

Dans certains cas la détection des erreurs est très difficile. C'est le cas du nombre de familles et du numéro d'ordre des membres des ménages.

La codification retenue rend difficile, parfois, les possibilités de détection des erreurs.

Le contrôle du nombre de familles par ménage, en référence à la codification retenue, nous a permis de soupçonner une sous-estimation de la réalité.

Les événements sont plus ou moins bien datés, malgré certaines confusions (les personnes les plus âgées et les plus jeunes) et l'existence d'un nombre encore élevé d'événements non situés dans le temps (mois et année).

En opérant de façon rétrospective, les imprécisions dans les déclarations caractérisent en particulier les données les plus anciennes.

Le contrôle du nombre de naissance par femme a permis de relever quelques anomalies entre les différentes variables de contrôle utilisées.

Le croisement de la langue parlée et la langue écrite a permis de relever des erreurs de codification et de saisie.

CHAPITRE 4

LA TECHNIQUE DE TRAITEMENT DES REPONSES MULTIPLES : UNE ALTERNATIVE D'ANALYSE [27]

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que le nombre de personnes et le nombre de familles par ménage ne présentaient pas d'anomalies et nous avons prévu de valider le constat relevé, en recourant à une technique très accessible. Nous présentons dans ce qui suit cette procédure simple. Elle est utilisée comme moyen de tabulation. Elle est, par ailleurs, très performante dans la détection des erreurs de saisie et de codification.

Ainsi, le but de ce chapitre n'est pas de présenter la technique de traitement des réponses multiples en soi ni de son apport dans le traitement des données. Ces deux aspects ont largement été discutés. Ce travail tente de comparer le pouvoir de décrire les phénomènes étudiés selon le logiciel de traitement statistique des données. Cette comparaison est toutefois limitée aux logiciels les plus connus et les plus utilisés. Il met à la disposition du lecteur l'atout majeur et la principale limite de certains logiciels, lorsqu'on est face à une question à réponses multiples. Il a également pour objet de proposer une démarche qui diffère sensiblement de celle que propose SPSS en particulier.

Une tentative moins développée a été proposée en 2000 par Reynaldo (j) et Santos (a) [28]. En Algérie, l'utilisation de la technique date de 1992 [29].

Pour ce faire, nous empruntons à Nicholas J. Cox, Durham et Ulrich Kohler un exemple dans un article de janvier 2003, révisé en avril 2005 [30]. Cet exemple est doublement intéressant, puisqu'il traite des questions à réponses multiples et il se rapporte précisément aux logiciels que nous voulons comparer le pouvoir de synthétiser l'information se rapportant à ce type de questions.

4.1 Exemple retenu

L'exemple est en fait une question simple: Quel logiciel utilisez-vous pour analyser vos données?

Les possibilités de réponses à cette question ne sont pas de nature exclusive, puisque la personne interrogée est en mesure d'utiliser plus d'un logiciel. Les possibilités de réponses, en relation aux modalités retenues, sont les suivantes (tableau n° 4.1).

Tableau n°4.1: Logiciel utilisé dans le traitement des données

Which of the following software packages do you use for data analysis?			
1	R		<input type="checkbox"/>
2	S-PLUS		<input type="checkbox"/>
3	SAS		<input type="checkbox"/>
4	SPSS		<input type="checkbox"/>
5	STATA		<input type="checkbox"/>
6	Others		<input type="checkbox"/>

Après collecte des données, on a obtenu la structure suivante (tableau n° 4.2).

Tableau n°4.2: Présentation des données sous forme de type carte multiple

Interview	Q1_R	Q1_SPLUS	Q1_SAS	Q1_SPSS	Q1_STATA	Q1_Others
1	1	0	0	0	0	1
2	1	1	0	0	1	0
3	0	0	0	0	1	0
4	0	0	1	0	0	0
5	0	0	1	0	0	1

Après saisie des données, cet exemple a été réduit à cinq interviews. On a droit à neuf réponses, au total. En effet, pour chaque variable (logiciel), l'information est codée 0 ou 1, selon le cas. Le code '1' signifie l'utilisation du logiciel et le '0' renseigne sur le cas contraire. Il s'agit en fait de variables dichotomiques ('dummy variables').

Devant la réduction du nombre d'observations, le lecteur est en mesure de commenter les résultats obtenus par lui-même et de dresser des profils distincts, sans grandes difficultés. Il est en mesure, par exemple, de remarquer le fait que SPSS n'est utilisé par aucune personne. Par ailleurs, chaque personne interrogée utilise au moins un logiciel de traitement des données. Cette possibilité de description ne devient plus accessible lorsqu'on est face à une réalité volumineuse en nombre d'observations, d'où l'obligation de recourir à un logiciel de traitement statistique des données. Ce sera l'objet des points suivants.

4.2 Utilisation de STATA

Ce logiciel n'offre pas la possibilité de traiter directement ce type de données (Cox, N, J, 2002), sans devoir intervenir par programmation. Ainsi, plusieurs chercheurs tentèrent de remédier à ce problème. Cox, Duram, Kohler et Ben Jann s'intéressent particulièrement à cette question, au moyen d'exemples très simples, malheureusement.

Stata offre plusieurs possibilités permettant de traiter les données de l'exemple précédent. La plus simple est de procéder à des comparaisons sur la base de fréquences et de proportions par variable (par logiciel). Le traitement se fera de façon classique, comme si l'on était face à des questions à réponses uniques. Dans ce cas, on aura autant de tableaux que de variables. On aura ainsi, cinq tableaux (SPSS n'étant utilisé par aucune personne). Ce n'est en fait pas l'intérêt de ce travail.

Cox (Nicolas J. Cox, Duram et Ulrich Kohler, *Statistical Software for professionals: FAQ Dealing with multiple responses*) et Ben Jann (*Tabulation of multiple responses, Stata users groups meeting, Berlin, 4/5, 2004*) prévoient le cas où les réponses multiples intégreront le rang de réponse. Dans ce cas, les variables renseigneront sur le rang de réponse. Les modalités que prendraient ces nouvelles variables (0 et 1, initialement) changent de codes. Elles auront des valeurs qui identifiaient initialement les logiciels (1 à 6, tableau n° 4.1) et qui définiront le logiciel utilisé à un rang de réponse donné. On conservera tout de même la modalité '0' lorsque le logiciel n'est pas utilisé. Cette codification est présentée dans le tableau n° 4.3. On est en mesure d'imaginer d'autres formes de présentation des données. Ces auteurs proposent de réduire la structure des fichiers de données aux rangs renseignés ou de libeller les nouvelles modalités désignant les logiciels utilisés [31].

Tableau n° 4.3 : Présentation des données sous forme de réponses multiples en intégrant le rang de réponse

Interview	Q1_1	Q1_2	Q1_3	Q1_4	Q1_5	Q1_6
1	1	6	0	0	0	0
2	5	2	1	0	0	0
3	5	0	0	0	0	0
4	3	0	0	0	0	0
5	6	3	0	0	0	0

Ces auteurs proposent plusieurs manières de présenter les données relatives aux réponses multiples.

Ces données seront traitées par la suite en faisant intervenir des commandes propres au logiciel. Citons la possibilité d'obtenir des fréquences par logiciel, de façon indépendante ou globale. Mais on a conclu que cette manière de traiter les réponses multiples reste classique et n'apporte pas de réponse à notre problème.

On propose (Cox, 2002), par exemple, de disposer les réponses (le logiciel utilisé) selon l'identifiant de la personne interrogée dans un type carte multiple, de deux colonnes

(l'identifiant et le logiciel utilisé). Le tableau de données aura autant de lignes qu'il y a de réponses (neuf dans notre cas). Cox appelle cette structure : 'single variable in a long data structure' (tableau n° 4.4).

Tableau n° 4.4: Structure multiple pour une seule variable

Réponse	Identifiant	Q1
1	1	R
2	1	Others
3	2	R
4	2	S-Plus
5	2	STATA
6	3	STATA
7	4	SAS
8	5	SAS
9	5	Others ⁵

Dans cette structure l'identifiant joue un rôle important. Il permet en effet de comptabiliser le nombre de réponses par personne interrogée. En triant les données selon l'identifiant, on est en mesure de synthétiser l'information selon le nombre de réponses. Le calcul est rapporté au nombre total de réponses et non pas au nombre d'interviews (répondant).

Dans cet exemple, Stata permet d'identifier des profils selon le nombre de réponses. Plus clairement, on aura à distinguer une première catégorie de personnes ayant répondu par une seule réponse (deux observations), un deuxième profil de deux réponses (quatre observations) et un troisième profil de trois réponses (trois observations). On aura un total de neuf observations. Remarquons que cette tabulation ne fait pas intervenir le nombre d'interviews.

Une simple fréquence sur la variable q1 (tableau n° 4.4) donne une précieuse information dont nous rappelons l'intérêt plus tard. Il s'agit de la fréquence des logiciels utilisés.

Jusqu'à présent, la méthodologie proposée est fragilisée par le fait de ne pouvoir distinguer les profils selon le logiciel utilisé. En effet, quelle que soit l'optique d'approche (nombre d'observations ou de répondants), la tabulation à obtenir ne sera pas en mesure de distinguer les profils en relation avec les logiciels utilisés. Ce sera la finalité de cette recherche.

Dans son article, Cox (et al.), suggère une structuration des données permettant de répondre à notre interrogation, sans, malheureusement, proposer une tabulation appropriée.

⁵ Une erreur de frappe s'est introduite dans le document de base. En effet, dans ce texte on avait introduit la modalité 'Stata' à la place de 'Others'. Nous corrigeons cette erreur pour faire correspondre les différentes structures proposées aux données de base.

Ceci doit peut être mis en relation avec la limite principale de la méthode que nous proposons à la fin de ce travail.

Le fichier de données proposé est obtenu par concaténation des variables 'concatenating variables'. Stata permet d'obtenir une structure qui abrège les données en une seule chaîne de caractères (tableau n° 4.5). La procédure 'Concat' permet la concaténation de n'importe quel type de questions (multiple, unique, numérique ou alphanumérique). Dans cette procédure, on est en mesure de séparer cette chaîne de caractères par des blancs.

Tableau n° 4.5: Réduction des différentes réponses à une seule chaîne de caractères

répondant	Réponses obtenues
1	0 0 0 0 1 0
2	0 0 1 0 0 0
3	0 0 1 0 0 1
4	1 0 0 0 0 1
5	1 1 0 0 1 0

Cette structure prend en compte le répondant et les différentes réponses obtenues. La question de base n'a pas été conçue de manière à rendre compte du rang de réponse.

On aurait pu obtenir une structure différente si l'on avait demandé un classement des réponses, selon un ordre de priorité.

4.3 Utilisation de SAS

Ce logiciel ne permet pas d'étudier les questions à réponses multiples de manière appropriée. En effet, aucune procédure n'a encore été développée à cette fin, du moins dans les versions du logiciel auxquelles nous avons pu accéder.

Toutefois, on peut faire intervenir la procédure 'CATMOD' (CATegorical data MODelling) dans ce cadre. Sur la liste des références bibliographiques ayant servi à la conception de cette procédure, certains travaux se basent sur des données ayant des structures similaires à celles des réponses multiples. Dans la variante des variables dichotomiques, citons le travail de Guthrie, D. (1981) [32]. Dans l'autre variante, nous pouvons citer celui d'Agresti, A. (1984) [33].

De façon générale, cette procédure, conçue en particulier à des fins de modélisation [34], pourrait être adaptée au cas des questions à réponses multiples. Elle peut être appliquée, en effet, à une structure répétitive de données (repeated measurement). Ces mesures pourraient être assimilées à une structure multiple. Il suffit de supposer le fait que les différentes possibilités de réponses conçoivent des mesures répétées dans le temps, pour

parvenir à une structure de modèles, en mesure de décrire différents profils de personnes par rapport aux réponses collectées. Ces différents profils ne sont autres que les chaînes de caractères obtenues par Stata (tableau n° 4.6).

Tableau n° 4.6 : Profils obtenus par SAS en assimilant les différentes réponses à des mesures répétées

Profils	Q1_R	Q1_SPLUS	Q1_SAS	Q1_SPSS	Q1_STATA	Q1_Others
1	0	0	0	0	1	0
2	0	0	1	0	0	0
3	0	0	1	0	0	1
4	1	0	0	0	0	1
5	1	1	0	0	1	0

Le nombre de profils dépend du nombre de combinaisons de réponses. Remarquons (tableau n° 4.6) que les profils sont donnés dans un ordre croissant. On est face à la même structure de données obtenue par concaténation (Stata), mais présentée de façon légèrement différente.

La procédure résume l'information de manière à la rendre très performante, lorsqu'on est face à des réponses multiples (tableau n° 4.7).

Tableau n° 4.7: Résumé (The CATMOD Procedure)

Data Summary					
Response	q1_Splus*q1_SAS*q1_SPSS*q1_*q1_Stat a* q1_*Others			Response level	5
Weight variable	None			Populations	1
Data set	-			Total frequency	5
Freq. Missing	0			Observations	5
Populations profiles					
Sample		Sample Size			
1		5			
Response frequencies					
Response Number					
Sample	1	2	3	4	5
1	1	1	1	1	1

Il est utile de savoir que cette information se rapporte à une seule population (Sample), qu'elle est basée sur cinq observations (Total Frequency) et qu'elle définit cinq niveaux (ou profils). Le résumé rappelle, par ailleurs, le modèle spécifié et la fréquence des réponses (répondant), par profil. Dans cet exemple réduit, chaque personne représente un profil distinct (response level).

La procédure peut distinguer, en plus des profils, des populations (sample). En introduisant le sexe (données de Cox) à la structure précédente, nous pouvons accéder à un résumé qui

se rapporte à la population de base, tout en distinguant deux sous-populations. Dans ce cas, il suffit de préciser, dans la procédure, le sexe comme variable de distinction (tableau n°4.8).

Tableau n° 4.8: Résumé (le sexe est introduit comme critère définissant des populations)

Data Summary						
Response	q1_R*q1_Splus*q1_SAS*q1_SPSS*q1_*q1_Stata*q1_*Others				Response level	5
Weight variable	None				Populations	2
Data set	-				Total frequency	5
Freq. Missing	0				Observations	5
Populations profiles						
	Sample	sexe		Sample Size		
	1	F		3		
	2	H		2		
Response frequencies						
Response Number						
Sample	1	2	3	4	5	
1	0	1	1	0	1	
2	1	0	0	1	0	

Tenant compte de cette spécification, nous serons en mesure de dire que les données étudiées se rapportent à deux sous populations : aux femmes (Sample 1) et aux hommes (Sample 2). Les combinaisons de réponses (les profils), par population, sont résumées dans les deux dernières lignes du tableau n° 4.8.

La procédure permet également de reproduire le même travail, mais en traitant les populations de façon indépendante (option 'by').

Ainsi, la procédure est décisive dans le traitement des réponses multiples, en définissant la totalité des profils (combinaisons de réponses). On peut, toutefois, lui reprocher deux inconvénients :

- La première limite est de ne pouvoir utiliser l'output dans d'autres opérations (tabulation, par exemple). En plus des fréquences par profil, il est intéressant de disposer des proportions par profil défini.
- La deuxième limite se rapporte à la manière de présenter les profils (Response frequencies). La procédure retient une présentation horizontale. Sous cette condition, la lecture devient très peu pratique lorsqu'on est face à un nombre élevé de profils

(combinaisons de réponses). Ce sera la principale limite de la méthode que nous aurons à proposer pour étudier les réponses multiples. Rappelons en fin de compte que cette procédure (CATMOD) n'est pas conçue pour le traitement de ce type de données.

4.4 Utilisation de SPSS

SPSS développe une procédure spéciale pour étudier les questions à réponses multiples [35]. Plus généralement, ce souci est pris en compte dans la procédure de base de la tabulation. En effet, ce logiciel (dans ses versions récentes) offre la possibilité de distinguer les questions selon le type (multiple ou unique). Ce sera un avantage décisif à son profit, lorsqu'il s'agit de choisir un outil de traitement et d'analyse de données.

Nous proposons de traiter l'exemple de Cox à l'aide de ce logiciel. Sous la procédure appropriée. Ce logiciel résume l'information introduite de la façon suivante (tableau n° 4.9).

Tableau n° 4.9 : Output sous SPSS (Procédure Multiple Response : Données globales)

Dichotomy label	Count	Pct of Responses	Pct of Cases
Q1_R	2	22.2	40.0
Q1_Splus	1	11.1	20.0
Q1_SAS	2	22.2	40.0
Q1_Stata	2	22.2	40.0
Q1_Others	2	22.2	40.0
Total responses	9	100.0	180.0

Ce tableau livre deux informations précieuses : Le nombre d'observations (count) et la proportion des répondants (cas ou profils). En effet, dans cet exemple, nous sommes en présence de cinq personnes ayant livré neuf réponses au total. La dernière colonne (Pct of cases) est obtenue par rapport aux profils, sans renseigner sur les différentes combinaisons de réponses (le nombre et le type de logiciels utilisés). Ce sera notre principale critique. La colonne proportion de réponses (Pct of responses) est obtenue par rapport à l'ensemble des réponses, sans distinguer les profils. Ce sera également une limite, lorsqu'on est face à de données intégrant des rangs de réponses. Le 'count' est, en effet, tenu sans distinguer le rang de réponse.

Cette procédure met à la disposition de l'analyste plusieurs options, permettant de parvenir à une tabulation de choix. On peut, à titre d'exemple, faire intervenir des variables de croisement et un mode de calcul des proportions.

La procédure 'Cross Tabulation' permet également de procéder à de tels travaux, en définissant les variables. Dans le tableau n° 4.10, nous avons introduit la variable sexe comme critère de stratification, en choisissant de calculer les proportions sur le nombre de réponses. La variable 'logiciel' est déclarée 'multiple'.

Tableau n° 4.10 : Output sous SPSS (Procédure Cross tabulation : Données par sexe)

Logiciel	Count (selon le sexe)		Row Total	
	Homme	Femme	Effectif	Proportion
Q1_R	1	1	2	22.2
Q1_Splus	0	1	1	11.1
Q1_SAS	0	2	2	22.2
Q1_Stata	1	1	2	22.2
Q1_Others	1	1	2	22.2
Total responses	3	6	9	100.0
Proportion	33.3	66.6	-	
Percents and totals based on responses				
5 valid cases, 0 Missing				

Ce tableau nous renseigne sur le fait que la population des cinq personnes (valid cases) est composée de trois femmes et de deux hommes. Etant devant une question à réponses multiples, on est en mesure de dire que chaque personne (en moyenne) a livré au moins une réponse (apport du compteur nombre de réponses).

On dispose de la fréquence des utilisateurs des logiciels par sexe, mais de façon non combinatoire. En d'autres termes, les profils sont définis de manière globale (5 répondants). Telle que présentée, l'information masque un renseignement précieux : le non recours à SPSS.

4.5 La concaténation comme méthode efficace pour analyser les données

Nous avons vu que la fréquence d'une chaîne de caractères créée par concaténation définit tous les profils possibles.

Cette procédure peut être généralisée à n'importe quel type de variables (unique, multiple, numérique ou caractère).

Sous Stata, nous avons créé par concaténation une nouvelle variable (tableau n° 4.11). Elle est composée de l'ensemble des logiciels et du genre des personnes interrogées. En effet, telle que précisée en note de bas de page, chaque position identifie un logiciel. La dernière position est réservée au sexe. Cette variable pourrait être utilisée comme critère de croisement, dans d'autres tableaux. Pour disposer de l'ensemble des profils, il suffit d'utiliser cette nouvelle variable dans des tableaux uni variés.

Tableau n° 4.11 : La concaténation des variables comme possibilité d'analyse des réponses multiples

Combinaison de réponses ⁶	Fréquence	Proportion	P. Cumulée
0 0 0 0 1 0 h	1	20.0	20.0
0 0 1 0 0 0 f	1	20.0	40.0
0 0 1 0 0 1 f	1	20.0	60.0
1 0 0 0 0 1 h	1	20.0	80.0
1 1 0 0 1 0 f	1	20.0	100.0
T o t a l	5	100.0	-

Cet artifice présente un avantage décisif, en offrant plusieurs possibilités de lecture. La lecture horizontale permet de repérer les spécificités rares et les profils dominants dans la population soumise à l'observation. Cet exemple est trop réducteur en nombre d'observations. Verticalement, on est en mesure de sélectionner une position de lecture. On peut également combiner les possibilités de lecture : choisir deux ou plusieurs logiciels, par exemple. La lecture par colonne pourrait être facilitée par programmation. Cette remarque a été évoquée plus haut (tableau n° 4.4).

On peut également recourir à cette technique, lorsque les données sont rapportées selon le rang de réponse. Dans ce cas, il suffit de disposer les données dans une structure qui rend compte, à la fois, des logiciels utilisés et du rang de réponse (tableau n° 4.12).

Tableau n° 4.12 : Concaténation des variables en introduisant le rang de réponse

Combinaison de réponses ⁷	Fréquence	Proportion	P. Cumulée
1 6 0 0 0 0	1	20.0	20.0
3 0 0 0 0 0	1	20.0	40.0
5 0 0 0 0 0	1	20.0	60.0
5 2 1 0 0 0	1	20.0	80.0
6 3 0 0 0 0	1	20.0	100.0
T o t a l	5	100.0	-

Tenant compte des possibilités de lecture et du rang de réponse, on est en mesure de dire que Stata est le logiciel le plus utilisé dans le traitement statistique des données. Ce logiciel est évoqué en première position par 40.0% des personnes interrogées. Cet indice est obtenu en cumulant les proportions des combinaisons de réponses retenant le code '5' en première

⁶ Première position = R, deuxième = SPLUS, troisième = SAS, quatrième = SPSS, cinquième = STATA, sixième = autre logiciel et septième position = sexe : (f=femme et h =homme).

⁷ Les positions identifient, à la fois, le rang de réponse (1 à 6) et le logiciel : '1' = R, '2' = SPLUS, '3' = SAS, '4' = SPSS, '5' = STATA, '6' = autre logiciel.

position du tableau précédent. Cette lecture fait abstraction des valeurs que prennent les autres rangs de réponses.

En faisant abstraction du rang de réponse, nous sommes en mesure de dire que quatre logiciels interviennent de manière équivalente dans le traitement des données. Ce constat est facilité par une simple fréquence sur la structure des données proposée dans le tableau n° 4.4.

La lecture horizontale, nous permet de dire qu'au maximum les personnes interrogées utilisent, à la fois, trois logiciels de traitement statistiques des données. Ce profil représente 20.0% de la population de référence. Elle nous permet également de dire que 60.0% de cette population utilise au moins deux logiciels.

Ces différentes informations ne sont pas accessibles lorsqu'on utilise uniquement la procédure 'multiple responses' développée par SPSS.

Pour mettre en évidence plus clairement la différence en matière de possibilités d'analyse des données entre la procédure que nous proposons et celle développée par SPSS. Nous utilisons, les données d'une enquête sur la qualité des services qu'a réalisé le Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Population et le développement (CENEAP, avril 2007), pour le compte de la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP/Banque) [36]. En effet, l'exemple précédent était trop réducteur en terme d'observations.

La question que nous proposons d'étudier se rapporte aux mesures à prendre pour améliorer la qualité de service de la Caisse.

L'enquête a soumis à l'observation 4.143 clients. La variable que nous examinerons retient cinq (5) modalités de réponses non exclusives. Toutefois, la personne qui répond par la dernière modalité ne devrait pas être autorisée à présenter une deuxième réponse.

La procédure SPSS (tableau n° 4.13) donne deux informations : le total des réponses (5.648) et le nombre de répondants (4.036).

Le nombre total de réponses est obtenu en cumulant les fréquences par modalités de réponses (count). Le nombre de cas valides n'est autre que le nombre de personnes ayant donné au moins une réponse.

Les proportions sont calculées, soit par rapport au nombre total de réponses (pourcentage des réponses), soit par rapport au nombre de cas valides (pourcentage des cas). Cette dernière optique de calcul donne une proportion cumulée supérieure à 1, puisqu'elle

combine deux populations de référence (le nombre de réponses et le nombre de personnes interrogées, ayant donné au moins une réponse). Dans les deux cas, le numérateur est fourni par la colonne 'count'.

Quel que soit le mode de calcul des proportions, les résultats de la procédure (tableau n° 4.13), nous permettent de dire que l'amélioration de la qualité des services de la CNEP/Banque dépendrait de trois types de mesures:

- les délais de traitement des dossiers (v1_1),
- les délais de calcul des intérêts (v1_4), et
- les conditions d'accueil (v1_3).

Cette description est faite sans aucune information sur les combinaisons de réponses. On ne saura pas, par exemple, le fait que les personnes ayant répondu par la modalité 'v1_5' n'ont pas évoqué une deuxième réponse. Or, le profil des clients, en se limitant à cette variable, devrait être obtenu en combinant les différentes modalités de réponses. Cette information n'est pas accessible par la procédure SPSS.

L'alternative que nous avons proposée tente de remédier à cette principale limite (tableau n° 4.14). En plus des informations fournies par la procédure SPSS, cette procédure donne les proportions selon les profils que définissent les modalités de réponses.

Dans le tableau n° 4.14, chaque ligne représente un profil spécifique de clients. Le principe de la lecture étant présenté plus haut. La dernière ligne donne le nombre de réponses par modalité (count). Les proportions sont calculées, par profil, selon le nombre de répondants. Nous sommes devant seize profils. Le plus nombreux (24,89%) est celui retenant la modalité 'Réduire les délais de traitement des dossiers (v1_1)'. Le deuxième groupe de clients est celui resté sans opinion face à cette question. Cette information ne peut être obtenue par la procédure de SPSS, sans un traitement approprié.

On saura, par ailleurs, que plus de 65% des personnes interrogées ne donnent qu'une seule réponse à cette question (cumul des quatre premiers profils).

Lorsque les données sont entachées d'erreurs d'observation et de saisie, la technique proposée permet de détecter les enregistrements erronés. On est face à 46 cas, dans cet exemple. Il s'agit des dix derniers profils. Ces différentes catégories de personnes ne devraient pas présenter une deuxième réponse avec modalité (v1_5).

En présentant l'ensemble des modalités de réponse de manière combinatoire, la technique que nous avons proposée permet de sélectionner des positions de lecture variées. Dans ces cas, on utilisera le nombre de réponses pour calculer les proportions.

La longueur de la liste des profils présente une limite pour l'utilisation de cette technique. Cet inconvénient pourrait être contrebalancé en regroupant les profils non significatifs statistiquement.

La concaténation des variables même si elle fournit une structure similaire à celle des réponses multiples, ne se prêtera à une analyse que sous l'optique que nous proposons. La procédure développée par SPSS ne pourra être engagée que si la question est réellement à réponses multiples, au sens propre du terme.

Tableau n° 4.13 : Procédure SPSS

Dichotomy label	Count	Pct of responses	Pct of Cases
Réduire les délais de traitement des dossiers (v1_1)	1817	32,2	45,0
Le comportement des agents de services (v1_2)	756	13,4	18,7
Revoir les conditions d'accueil (v1_3)	1207	21,4	29,9
Réduire le délai de calcul des intérêts (v1_4)	1238	21,9	30,7
Sans opinion (v1_5)	630	11,2	15,6
Total responses	5648	100,0	139,9
107 missing cases; 4.036 valid cases			

Tableau n° 4.14 : Fréquence d'une chaîne de caractères

Combinaison de réponses (profils) ⁸					Frequency	percent	Cumulative percent
v1_1	v1_2	v1_3	v1_4	v1_5			
1	0	0	0	0	969	24,01	24,01
0	0	0	0	1	584	14,47	38,48
0	0	0	1	0	551	13,65	52,13
0	0	1	0	0	521	12,91	65,04
1	0	0	1	0	325	8,05	73,09
0	1	0	0	0	236	5,85	78,94
0	1	1	0	0	146	3,61	82,56
1	0	1	0	0	146	3,61	86,17
1	1	1	1	0	113	2,80	88,97
0	0	1	1	0	95	2,35	91,33

⁸ V1_1, signifie 'Réduire les délais de traitement des dossiers', v1_2 ; signifie 'Le comportement des agents de services', v1_3, signifie 'Revoir les conditions d'accueil', v1_4 signifie, 'Réduire le délai de calcul des intérêts', V1_5, signifie 'Sans opinion'. Dans tous ces cas, le code '1' est utilisé lorsque la modalité est retenue.'0' signifie le cas contraire.

1	1	1	0	0	91	2,25	93,58
1	1	0	0	0	73	1,81	95,39
1	0	1	1	0	53	1,310	96,7
0	1	0	1	0	38	0,94	97,65
0	1	1	1	0	29	0,72	98,36
1	1	0	1	0	20	0,50	98,86
1	0	0	0	1	16	0,40	99,26
1	0	0	1	1	7	0,17	99,43
0	0	0	1	1	5	0,12	99,55
0	0	1	0	1	5	0,12	99,68
0	1	0	0	1	4	0,10	99,78
0	1	1	0	1	4	0,10	99,88
1	0	1	0	1	2	0,05	99,93
0	0	1	1	1	1	0,03	99,95
1	1	0	0	1	1	0,03	99,98
1	1	1	1	1	1	0,03	100
1817	756	1207	1238	630			
Total of respondents					4036		
Missing value					107		

La concaténation des variables offre un avantage décisif dans l'analyse des données, en décrivant tous les profils que forment les variables retenues. Cet avantage est renforcé par le fait d'être généralisé à n'importe quel type de variables. En effet, l'artifice que nous avons proposé, est doublement intéressant. Il présente une alternative à la procédure de traitement des réponses multiples en application de nos jours. Il offre, par ailleurs, la possibilité d'engager plusieurs variables d'analyse pour dresser les profils des populations soumises à l'observation. Ce sera une possibilité d'analyse accessible à un large public. L'analyse multi variée proprement dite est peu commode pour les non spécialistes.

Cette méthodologie présente, toutefois, une limite importante dans la présentation des données, lorsqu'on est en présence de données volumineuses en nombre d'observations et de variables à concaténer. Cette limite pourrait être contrebalancée par un regroupement des profils les plus rares. On peut, en effet, limiter les combinaisons de réponses (dans ce type de tableaux) aux profils les plus dominants. Les profils rares pourraient être regroupés dans une seule catégorie (autres combinaisons de réponses, par exemple).

Cette technique, vu les possibilités de lecture, pourrait être engagée dans les plans de tabulation.

Elle présente, par ailleurs, une force décisive dans les travaux de contrôle de qualité des données, lorsque la vraisemblance entre variables est difficile à établir. L'expérience a montré que les profils rares correspondent très généralement à des erreurs de collecte et de codification des données. Dans ces conditions, une simple lecture horizontale des profils permet la mise en œuvre de tests de vraisemblance, utiles pour la correction des données brutes.

Cet artifice pourrait être appliqué sous n'importe quel logiciel statistique de traitement des données. Ses limites et ses avantages sont à mettre en évidence par un exercice sur des données réelles.

Dans le chapitre suivant nous appliquons cette technique aux données du recensement de 1998. Nous l'utiliserons, comme instrument de contrôle de qualité des données, comme instrument de description et plus généralement comme moyen de tabulation.

CHAPITRE 5

APPLICATION DE LA TECHNIQUE DE TRAITEMENT DES QUESTIONS A REPONSES MULTIPLES

Dans ce chapitre, nous utilisons la technique de traitement des réponses multiples proposée précédemment comme instrument de contrôle de cohérence des données et comme moyen de tabulation. L'outil informatique facilite son utilisation et permet d'en tirer profit.

Pour les besoins de comparaisons, les manuels des Nations Unies proposent de ne pas modifier les structures des questionnaires au cours du temps. La lourdeur de ces opérations milite, également, en faveur de questions faciles à exploiter. Ces deux contraintes trouveraient raison dans les possibilités d'exploitation disponibles il y a plus d'un siècle. A l'heure actuelle, les possibilités de traitement et d'analyse des données sont tellement nombreuses et faciles d'accès, au point où il serait insensé de ne pas envisager l'introduction de questions à réponses multiples, sans changer forcément les structures de référence.

Nous avons vu par ailleurs que l'artifice que nous avons proposé à l'occasion de cette recherche a de multiples utilisations.

5.1 La technique en tant qu'instrument de contrôle de la qualité des données

A l'étape exploitation des données, le contrôle de qualité consiste à détecter et à corriger les erreurs que comportent les statistiques soumises à l'examen. Une simple fréquence sur chacune des variables du fichier permet de constater certaines anomalies : les dépassements de codes, par exemple. Un croisement de variables permet également de détecter certaines erreurs de cohérence : les renvois et les implications entre facteurs de contrôle. D'autres erreurs sont, par contre, plus difficiles à repérer. On doit, dans certains cas, recourir à plusieurs croisements de variables et à une programmation appropriée, pour déceler l'erreur. Pour illustrer ce type de difficultés, nous réexaminons quelques variables extraites du recensement de 1998 (sondage au 1/10^{ème}).

5.1.1 Le numéro d'ordre des membres des ménages

Dans un chapitre précédent, nous avons examiné cette variable de manière classique. On avait jugé utile de distinguer les personnes selon le type de ménages (collectif et ordinaire), pour réduire les risques d'erreurs. Le contrôle effectué avait permis de conclure en faveur

des données du recensement de 1998. En effet, la fréquence des membres des ménages donnait une succession de chiffres (1 à 70) que personne ne pouvait remettre en cause, sans une vérification visuelle, ménage par ménage. Or, cette manière de vérifier les données est inacceptable sur tous les points de vue. Les erreurs qui risquent d'affecter ce type de variables (structure multiple) sont très difficiles à détecter au moyen de tests de cohérences et de programmation simples.

Une réflexion approfondie concourt certainement à confectionner un algorithme qui permet de détecter certaines erreurs sur cette liste de personnes. A ce propos, l'intérêt de corriger les données n'est pas une fin en soi. Son importance est plutôt justifiée par le tort que risque d'occasionner l'utilisation de données imparfaites.

La technique de traitement des variables à réponses multiples, sous l'optique proposée uniquement, pourrait être utilisée dans le cas de cette variable et dans tous les cas similaires. En acceptant le fait que les personnes d'un même ménage représentent les modalités qu'aurait donné une même personne pour répondre à une seule question. Il suffit alors de traiter cette variable (membres d'un même ménage) en tant que réponses multiples. La possibilité de distinguer le ménage selon le type est, bien entendu, conservée.

L'utilisation de cette technique a été généralisée à l'ensemble des ménages, quel qu'en soit le type. Elle a permis de confirmer l'existence de ménages de dimensions familiales très étendues. Elle a permis, par ailleurs, de détecter l'existence de quelques erreurs de saisie. Ces irrégularités concernent les rangs inférieurs à vingt sept. C'est pourquoi, nous limitons la tabulation aux personnes dont le numéro d'ordre est inférieur à cette limite. Une fréquence généralisée à l'ensemble des membres des ménages, conduit à une liste de tableaux très peu pratiques en lecture. On aurait obtenu des tables de soixante dix colonnes.

Tableau n°5.1: Erreurs sur le numéro d'ordre des personnes (numéros inférieurs à 27)

Type de ménages selon le nombre de personnes																						
1	2	3	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	0	5	6	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	0	0	0	10	11	12	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	7	8	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	0	3	4	5	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	0	3	4	5	6	7	8	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	0	0	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	0	4	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	0	4	5	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Type de ménages selon le nombre de personnes																									
1	2	3	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	0	5	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	0	5	6	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	0	6	0	8	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	0	6	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	0	6	7	8	9	10	11	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	0	0	0	9	10	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	0	0	0	0	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	0	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	0	0	9	10	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	0	8	0	10	11	12	13	14	15	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	7	0	0	0	11	12	13	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	7	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	7	8	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	11	12	13	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	0	0	0	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	0	0	0	14	15	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	0	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	0	13	14	15	16	17	18	19	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	0	0	0	0	0	18	19	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	0	0	0	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	0	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	0	0	0	0	0	0	20	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	0	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	0	22	0	0	0	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	0	26

Source : contrôle effectué sur les données du RGPH de 98 (sondage au 1/10^{ème})

Dans le tableau précédent (tableau n° 5.1), chaque ligne représente un ménage particulier ou un groupe de ménages ayant le même profil. Dans un même ménage, les individus sont numérotés de manière croissante, de un à n. La perturbation de la série signifie une irrégularité dans la numérotation. Il s'agit en fait d'une erreur. Heureusement, la fréquence de ces irrégularités est d'importance très réduite. Elle ne porte, par conséquent, pas atteinte à la qualité des données du recensement de 98. Elles concernent en particulier les rangs inférieurs à 27. Les irrégularités sont mentionnées en gras.

Le tort que peut occasionner ce type d'erreurs est à redouter dans deux cas :

- Lorsqu'il est question de se limiter à la dernière personne, dans chaque ménage, pour calculer la taille moyenne des ménages ;
- Lorsqu'il est question de coupler des données indépendantes sur la base d'une liste de variables d'identification, y compris le numéro d'ordre des membres des ménages.

Plus généralement, les données entachées de manière sérieuse de ce type d'irrégularités seraient de qualité très discutable.

Dans le tableau n° 34 (annexe 2), les lignes représentent les catégories de ménages et les colonnes identifient les numéros d'ordre des personnes à l'intérieur des ménages. Les deux dernières colonnes donnent les fréquences (fréquence et fréquence cumulées).

En annexe 2 (tableau n° 35), nous reproduisons le nombre de personnes par ménage, calculé de deux manières. Nous avons utilisé la dernière ligne, dans chaque ménage, comme moyen de calcul, dans le premier cas. Dans le second, nous avons sommé les membres d'un même ménage, pour parvenir à la même estimation. L'écart entre les deux fréquences est peu significatif, mais il met en évidence l'existence de quelques erreurs de saisie. L'écart entre les deux estimations valide la nécessité de recourir à la procédure que nous avons proposée pour repérer les erreurs de saisie. De manière classique, ce travail est difficilement réalisable.

5.1.2 Le numéro de famille

Le numéro de famille présente également une structure où l'on pourrait faire intervenir cette technique en tant que moyen de contrôle de la qualité des données. En effet, les membres d'un même ménage sont structurés à l'intérieur de familles distinguées par un numéro d'ordre. Croissante, cette numérotation varie entre un et une dimension extrême.

Rappelons-nous le fait que les membres des ménages collectifs étaient identifiés par le code '0'. On appliquera la procédure aux ménages ordinaires, pour éviter tout risque de confusion (erreur ou code spécial). On éliminera également les personnes isolées. Cette catégorie de personnes est elle aussi reconnue par le code '8', comme modalité pour la variable 'numéro de famille'. Les omissions, reconnues par le code 9, seront conservées sur le fichier. Une fois détectées, ces erreurs sont faciles à corriger.

Les erreurs, dans le cas de cette variable, sont plus nombreuses, au point de disqualifier son utilisation comme facteur de tabulation et de calcul d'indices moyens (tableau n° 5.2). En

annexe 2 (n° 36), nous reproduisons l'ensemble des données. Chaque ligne représente un groupe spécifique de ménages, identifié par le nombre de familles.

Tableau n° 5.2 : Erreurs sur le numéro d'ordre de la famille (ménages ordinaires)

Type de ménages selon le nombre de familles								Fréquence	Proportion
0	0	0	0	0	0	0	9	10779	2,50
1	0	0	0	0	0	0	9	43623	10,12
1	0	0	0	0	0	7	0	3	0,00
1	0	0	0	0	0	7	9	2	0,00
1	0	0	0	0	6	0	0	2	0,00
1	0	0	0	0	6	0	9	4	0,00
5	0	0	0	5	0	0	0	6	0,00
1	0	0	0	5	0	0	9	4	0,00
1	0	0	4	0	0	0	9	6	0,00
1	0	3	0	0	0	0	0	23	0,01
1	0	3	0	0	0	0	9	17	0,00
1	0	3	4	5	6	0	0	1	0,00
1	2	0	0	5	0	0	9	1	0,00
1	2	0	4	0	0	0	0	4	0,00
1	2	0	4	0	0	0	9	1	0,00
1	2	3	0	0	0	0	9	1599	0,37
1	2	3	0	0	0	7	0	2	0,00
1	2	3	0	0	6	0	0	1	0,00
1	2	3	0	5	0	0	0	1	0,00
1	2	3	4	0	0	0	9	300	0,07
1	2	3	4	0	0	7	0	2	0,00
1	2	3	4	5	0	0	9	38	0,01
1	2	3	4	5	6	0	9	9	0,00
1	2	3	4	5	6	7	9	7	0,00

Source : contrôle effectué sur les données du RGPH de 98 (sondage au 1/10^{ème})

Pour vérifier cette conclusion, calculons le nombre moyen de familles par ménage ordinaire. Les personnes sans lien de parenté avec les chefs de ménages sont éliminées de la base de données. En annexe 2 (tableau n° 37), nous reproduisons les données nécessaires à ce calcul.

La fréquence en question montre que les ménages algériens sont constitués d'un nombre réduit de familles. En effet, cette moyenne est d'environ 2.08 familles/ménage. Or, la structure du tableau n° 5 (annexe 38) prédit une surestimation de cet indice. On a augmenté de manière fictive le nombre de familles, suite à des erreurs de codification et de saisie. Après correction, la structure devrait être repositionnée sur des dimensions familiales plus réduites, contrairement à ce que suggèrent les données de base. L'indice moyen obtenu a posteriori serait encore plus faible.

Dans la structure précédente, la modalité '9' n'a pas lieu d'être, puisque l'information se rapporte à des personnes appartenant aux ménages ordinaires, mais leur appartenance familiale est non déclarée. Cette lacune est décelable à partir des tableaux n° 38, 39 et 40 (annexe 2). Ce type de familles est composé, en moyenne de 6,27 personnes (tableau n° 40, annexe 2). Cette moyenne est source d'erreur. En détectant l'appartenance familiale de ces personnes, les moyennes globale et par famille seraient révisées vers la baisse. Rappelons le fait que le nombre maximal de familles par ménage est de sept. C'est une contrainte de la codification retenue.

La moyenne générale par famille est de cinq personnes. Les valeurs extrêmes concernent les dimensions familiales les plus élevées (9) et la dimension la plus réduite (une seule famille par ménage).

Après correction, la moyenne globale serait révisée à la baisse, puisque la part des ménages composés d'un nombre réduit de familles est proportionnellement la plus nombreuse. Les familles de rang 9 disparaissent après épuration des données.

5.1.3 L'âge, le sexe et la situation matrimoniale

Théoriquement, cette technique est utilisée de manière univariée. Toutefois, on peut généraliser sa logique pour étudier deux ou plusieurs variables. Son intérêt est de pouvoir détecter les erreurs d'observation et de traitement, en fournissant l'ensemble des combinaisons de réponses possibles.

Prenons, dans un premier temps, l'âge et la situation individuelle comme exemple pratique. Il s'agit de disposer les données, selon ces deux variables, comme si l'on est face à une question acceptant plus d'une réponse et d'en faire la fréquence. Dans cet exemple, nous avons introduit le sexe (tableau n° 5.3) comme variable supplémentaire d'analyse.

Tableau n° 5.3 : Incohérence entre la situation matrimoniale et l'âge

Différentes combinaisons⁹	Fréquence	Fréquence cumulée
1 2 12	3	3
1 2 14	2	5
1 9 14	1	6
2 2 1	1	7
2 2 12	4	11
2 2 13	18	29
2 2 14	32	61
2 3 12	2	63
2 3 14	2	65
2 4 13	3	68
Source : contrôle effectué sur les données du RGPH de 98 (sondage au 1/10 ^{ème})		

Il est facile d'imaginer le nombre de réponses possibles (combinaisons de réponses). Dans le tableau précédent, chaque colonne identifie, à la fois, une variable et une modalité de réponse. La première ligne, par exemple, montre que trois personnes de sexe masculin sont déclarées en situation de mariage, en ayant douze années d'âge.

Pour détecter les erreurs, il suffit de lire la fréquence obtenue, en combinant les trois variables introduites. En général, les erreurs coïncident avec les combinaisons extrêmes (les premières et les dernières lignes).

Le tableau à obtenir pourrait être édicté, a priori, en introduisant des restrictions sur les conditions de lecture. Dans cet exemple, on a réservé l'observation aux personnes de moins de 15 ans. La fréquence est ainsi obtenue selon le sexe et la situation matrimoniale. Il s'agit en fait des combinaisons de réponses qui feraient l'objet de vérification. En d'autres termes, les faits rapportés identifient les personnes non célibataires de moins de quinze ans. Au total, nous avons soixante cas assimilables à des erreurs d'observation. Ce nombre de cas pourrait être augmenté ou réduit, en changeant les restrictions qui conditionnent la lecture des données. On peut, par ailleurs, augmenter ou réduire les facteurs de croisement. Rappelons-nous que l'augmentation du nombre de variables de contrôle génère une tabulation plus longue.

⁹ Première position identifie le genre : 1=masculin, 2=féminin.
Deuxième position identifie la situation matrimoniale : 2=marié, 3=divorcé, 4=veuf et 9=non déclaré.
Troisième et quatrième positions identifient l'âge (en années).

5.1.4 Le sexe, la situation matrimoniale et le nombre de naissances vivantes

Dans cet exemple (tableau n° 41, annexe 2), nous combinons le sexe (sexe), la situation matrimoniale (p08) et le nombre de naissances vivantes (p10). Ce croisement de variables compte sept cent vingt sept combinaisons de réponses. En opérant de manière traditionnelle, cette fréquence aurait été obtenue en plusieurs tableaux plus difficiles à lire, comparativement à la liste que génère la procédure proposée.

Chaque ligne du tableau précédent donne la fréquence d'une combinaison des trois facteurs. Le contrôle consiste à observer les différentes lignes du tableau et à mentionner celles qui méritent de faire l'objet d'une vérification. On a porté les combinaisons suspectes en gras, sur le même tableau. Cette liste a été reproduite dans le texte (tableau n° 5.4).

Pour la correction, il suffit d'identifier les enregistrements suspects et de revoir les questionnaires respectifs. Le même tableau pourrait être obtenu en faisant intervenir les restrictions spécifiant la combinaison en question. Ce n'est en fait qu'une question de vraisemblance, mais établie postérieurement.

Ainsi, la technique des réponses multiples facilite l'écriture des programmes de contrôle de cohérence des données, notamment lorsque la vraisemblance entre les facteurs s'avère difficilement réalisable.

Tableau n° 5.4 : Incohérence entre la situation matrimoniale, le sexe et le nombre de naissances vivantes

Sexe	Situation matrimoniale	Naissances vivantes	Effectif	Sexe	Situation matrimoniale	Naissances vivantes	Effectif
1	9	0	131	2	2	19	1
2	1	1	18	2	2	19	3
2	1	1	42	2	2	20	1
2	1	2	3	2	2	20	7
2	1	2	10	2	2	20	2
2	1	2	10	2	2	20	5
2	1	3	1	2	2	20	4
2	1	3	2	2	2	20	7
2	1	3	3	2	2	20	5
2	1	3	14	2	2	20	9
2	1	4	4	2	2	20	3
2	1	4	7	2	2	20	2
2	1	4	13	2	2	20	3
2	1	4	10	2	2	20	2
2	1	5	6	2	2	20	3

Sexe	Situation matrimoniale	Naissances vivantes	Effectif	Sexe	Situation matrimoniale	Naissances vivantes	Effectif
2	1	5	2	2	2	20	4
2	1	5	5	2	2	20	3
2	1	5	4	2	2	20	3
2	1	6	1	2	2	20	1
2	1	6	3	2	2	20	1
2	1	6	1	2	2	21	3
2	1	6	2	2	2	21	9
2	1	6	2	2	2	21	1
2	1	6	4	2	2	21	1
2	1	7	7	2	2	21	1
2	1	7	1	2	2	22	1
2	1	7	3	2	2	22	6
2	1	7	3	2	2	22	1
2	1	7	1	2	2	22	1
2	1	7	7	2	2	22	2
2	1	8	1	2	2	23	5
2	1	8	1	2	2	23	1
2	1	8	1	2	2	23	1
2	1	8	2	2	2	25	1
2	1	8	7	2	2	30	1
2	1	9	1	2	2	30	1
2	1	9	1	2	2	99	6871
2	1	9	1	2	3	19	1
2	1	9	3	2	3	20	3
2	1	9	1	2	3	20	1
2	1	9	2	2	3	20	1
2	1	9	5	2	3	20	1
2	1	10	1	2	3	21	1
2	1	10	2	2	3	22	1
2	1	10	1	2	3	27	1
2	1	10	2	2	3	30	1
2	1	10	1	2	3	99	952
2	1	11	1	2	4	19	3
2	1	11	2	2	4	19	3
2	1	11	1	2	4	19	4
2	1	12	10	2	4	19	2
2	1	12	9	2	4	19	2
2	1	12	4	2	4	19	5
2	1	12	1	2	4	19	1
2	1	12	1	2	4	19	1
2	1	12	4	2	4	19	1
2	1	12	2	2	4	20	1
2	1	13	1	2	4	20	2
2	1	13	2	2	4	20	2
2	1	13	1	2	4	20	2
2	1	13	1	2	4	20	2

Sexe	Situation matrimoniale	Naissances vivantes	Effectif	Sexe	Situation matrimoniale	Naissances vivantes	Effectif
2	1	14	1	2	4	20	5
2	1	15	1	2	4	20	2
2	1	16	1	2	4	20	3
2	1	16	1	2	4	20	3
2	1	16	1	2	4	20	1
2	1	17	1	2	4	20	1
2	1	17	2	2	4	20	1
2	1	17	2	2	4	20	2
2	1	17	1	2	4	20	1
2	1	17	4	2	4	21	1
2	1	17	2	2	4	21	1
2	1	18	1	2	4	21	1
2	1	18	1	2	4	22	1
2	1	18	1	2	4	22	1
2	1	18	1	2	4	22	1
2	1	18	1	2	4	24	1
2	1	18	1	2	4	30	1
2	1	18	1	2	4	99	2881
2	1	18	8	2	9	0	36
2	1	18	4	2	9	1	2
2	1	19	2	2	9	1	17
2	1	19	2	2	9	2	1
2	1	19	1	2	9	2	13
2	1	19	1	2	9	3	2
2	1	19	1	2	9	3	2
2	1	20	2	2	9	3	16
2	1	20	1	2	9	4	2
2	1	20	2	2	9	4	2
2	1	20	1	2	9	4	10
2	1	20	2	2	9	5	1
2	1	20	3	2	9	5	3
2	1	20	1	2	9	5	16
2	1	20	1	2	9	6	1
2	1	20	3	2	9	6	1
2	1	22	1	2	9	6	2
2	1	26	1	2	9	6	4
2	1	26	1	2	9	6	4
2	1	26	1	2	9	7	2
2	1	27	1	2	9	7	2
2	1	27	1	2	9	7	3
2	1	27	1	2	9	7	4
2	1	27	1	2	9	8	2
2	1	27	1	2	9	8	1
2	1	29	1	2	9	8	3
2	1	29	1	2	9	8	1
2	1	29	4	2	9	8	5

Sexe	Situation matrimoniale	Naissances vivantes	Effectif	Sexe	Situation matrimoniale	Naissances vivantes	Effectif
2	1	29	1	2	9	9	3
2	1	29	2	2	9	9	2
2	1	29	1	2	9	9	5
2	1	99	7570	2	9	9	3
2	2	19	2	2	9	9	3
2	2	19	1	2	9	10	1
2	2	19	6	2	9	10	1
2	2	19	4	2	9	10	2
2	2	19	7	2	9	10	1
2	2	19	9	2	9	10	2
2	2	19	6	2	9	11	1
2	2	19	5	2	9	11	1
2	2	19	4	2	9	12	1
2	2	19	8	2	9	12	1
2	2	19	6	2	9	12	1
2	2	19	1	2	9	13	1
2	2	19	4	2	9	99	114

Source : Tabulation effectuée sur les données du RGPH de 98 (sondage au 1/10^{ème})

Ce nombre d'enregistrements (à vérifier) pourrait être réduit par un contrôle préalable, en corrigeant les dépassements de codes (contrôle de validité des champs). Ce type de contrôle est, théoriquement, pris en charge au moment de la saisie. Malheureusement, les données suggèrent un constat négatif.

La liste des enregistrements suspects est obtenue en faisant intervenir la relation fécondité sexe, les modalités de la variable situation matrimoniale et en acceptant de vérifier toute descendance atteinte dépassant dix-huit naissances vivantes. La lecture des données se fera en référence aux manuels de codification élaborés par l'Office National des Statistiques (annexe 1).

Ainsi, la technique de traitement des variables à réponses multiples intervient en tant qu'instrument de correction des données. Il suffit d'adapter l'information en question en une structure appropriée. Le recours à cette technique est recommandé en particulier dans les cas où la vraisemblance serait difficile à établir entre la variable examinée et d'autres facteurs d'analyse.

L'avantage de la méthode proposée est de pouvoir généraliser son utilisation quel que soit le type de variables.

5.2 La technique en tant qu'instrument de tabulation

En exploitant les données d'une question à réponses multiples de manière classique, cela conduit à élaborer un plan de tabulation pour chaque réponse. Chaque réponse est traitée de manière indépendante. En termes plus clairs, on aura à analyser autant de tableaux que de réponses obtenues.

En opérant de la sorte, on risque d'assister à un changement de population de référence, d'un rang de réponse à un autre. En effet, le nombre de répondants diminue en fonction du rang, puisque les personnes interrogées sont libres d'évoquer les modalités qui correspondent à leur spécificité particulière.

Par ailleurs, la méthode traditionnelle, en raison de la contrainte d'indépendance de traitement, est dans l'impossibilité de révéler l'identité des personnes selon les combinaisons de réponses. On aura, au plus, la fréquence des modalités de la variable étudiée à chaque rang de réponse.

La méthode proposée par SPSS est quant à elle indifférente aux combinaisons de réponses. Elle fournit, par conséquent, une information globale et tronquée.

Par contre, la technique de traitement des réponses multiples que nous avons exposée met les limites de ces deux méthodes à son avantage. En effet, elle permet, à partir d'un seul tableau, d'identifier les personnes interrogées, quel que soit le rang de réponse, et d'élaborer une stratification selon les modalités de réponses. Son avantage décisif est de pouvoir lire les données selon différentes manières. C'est précisément cet atout qui nous conduira à généraliser son utilisation, même en cas de réponses uniques. Plus haut, on a mis en évidence son intérêt en tant qu'instrument de contrôle de la qualité des données.

En réalité, les données sur lesquelles nous travaillons ne comportent aucune question à réponses multiples. Même celles qui auraient dû être traitées de cette manière ont été codifiées de façon à les rendre uniques. Les langues parlées et écrites auraient pu faire l'objet d'une application de cette technique. Plusieurs autres variables faisant partie du type carte 'caractéristiques du ménage et du logement' pourraient faire l'objet d'un traitement similaire.

5.2.1 La langue parlée

Dans ce qui suit, nous allons, sur la base du manuel de codification, représenter les données comme s'il s'agissait d'un type carte multiple, en créant d'autres variables (autres réponses). Les variables à créer prendront les modalités '1' et '0'. On aura à créer cinq variables. Chaque langue est reconnue par sa propre variable. Lorsque celle-ci prendra la

modalité '1' cela signifie que la personne interrogée parle cette langue. Elle prendra '0', dans le cas contraire. Les données manquantes seront repérées par la modalité '9'.

Dans cet exemple, nous avons soumis à l'observation les personnes âgées de 5 ans et plus, en respectant les instructions du questionnaire. Selon les manuels de codification, la limite d'âge devrait être fixée à 3 ans. Nous avons retenu cette limite d'âge pour confronter les populations utilisant une même langue comme moyen d'expression et d'écriture. En la fixant à un âge plus élevé, nous risquons de laisser passer certaines erreurs. Nous avons, par ailleurs, supprimé les enregistrements supposés erronés, en se fiant au manuel de codification. Ces cas avaient fait l'objet d'une discussion au chapitre précédent.

Tableau n° 5.5 : La langue parlée (population âgée de plus de quatre ans)

Combinaison de réponses	Fréquence	Proportion	Fréquence cumulée	Proportion cumulée
0 0 0 0 0	14274	0.59	14274	0.59
0 0 0 0 1	691	0.03	14965	0.61
0 0 0 1 0	609	0.03	15574	0.64
0 0 1 0 0	2232	0.09	17806	0.73
0 0 1 1 0	488	0.02	18294	0.75
0 1 0 0 0	91511	3.76	109805	4.51
0 1 0 1 0	6231	0.26	116036	4.77
0 1 1 0 0	837	0.03	116873	4.80
0 1 1 1 0	404	0.02	117277	4.82
1 0 0 0 0	1741203	71.55	1858480	76.37
1 0 0 1 0	1583	0.07	1860063	76.43
1 0 1 0 0	374755	15.40	2234818	91.83
1 0 1 1 0	459	0.02	2235277	91.85
1 1 0 0 0	149791	6.16	2385068	98.01
1 1 0 1 0	560	0.02	2385628	98.03
1 1 1 0 0	314	0.01	2385942	98.04
1 1 1 1 0	44244	1.82	2430186	99.86
9 9 9 9 9	3344	0.14	2433530	100.00

Source : Tabulation effectuée sur les données du RGPH de 98 (sondage au 1/10^{ème})

La première colonne du tableau n° 5.5 est composée de cinq positions. Chacune d'elles identifie une langue (première = Arabe, deuxième = Amazigh, troisième = Français, quatrième = Anglais et cinquième = autres langues).

Le code '9' dans une position quelconque signifie une donnée manquante.

La lecture des données se fait de différentes manières, selon le souhait de l'utilisateur. En supposant que l'objet est de vouloir estimer la population qui ne parle qu'une seule langue, la lecture se fait en sélectionnant la combinaison correspondante. Plus clairement, il suffit

de lire la combinaison qui comporte la modalité '1', à la position de sélection (de préférence). Les autres positions, dans ce cas précis, doivent avoir la modalité '0'. A titre illustratif, nous dirons que 71.55% des Algériens ne parlent que l'Arabe. Cette proportion correspond à la combinaison '1 0 0 0 0'. Nous dirons, par ailleurs, que peu d'Algériens parlent d'autres langues que les quatre principales retenues ; combinaison '0 0 0 0 1'.

Pour estimer la proportion de la population qui parle une langue donnée, il suffit de totaliser les indices retenant la modalité '1' à la position de référence, sans tenir compte de la valeur que prendront les autres positions. On dira, par exemple, que 95.14% des Algériens parlent au moins l'Arabe. Cet indice est obtenu en sommant les proportions relatives aux combinaisons de réponses retenant le code '1' à la première position.

Pour estimer la part des Algériens qui parlent deux langues au moins, il suffit de cumuler les pourcentages relatifs aux combinaisons retenant la modalité '1' deux fois au moins, sans se fixer de positions de lecture. On dira, ainsi, que la proportion des Algériens qui parlent au moins deux langues est d'environ 23.83%.

On peut également se fixer deux langues (ou plus), comme critères de lecture. Dans ce cas, on doit respecter les positions de référence.

Cette description pourrait se faire en se basant sur une tabulation classique (tableau n° 42, annexe 2). Elle est devenue possible grâce au nombre relativement réduit des combinaisons de réponses. On a retenu 19 combinaisons possibles. Imaginons un nombre encore plus élevé. Autrement dit, on a censuré en quelque sorte la possibilité de recenser toutes les langues d'expression en Algérie.

Si la méthode classique se heurte à de telles difficultés, son alternative offre la possibilité de ne pas réduire les combinaisons de réponses, sans rendre pour autant la lecture difficile.

5.2.2 La langue écrite

La population de référence est toujours celle composée des personnes âgées de cinq ans et plus. Au chapitre précédent, nous avons constaté le fait que les erreurs d'observation étaient très nombreuses par rapport à celles détectées en ce qui concerne la variable 'langue parlée'. Dans le cas de cette variable, les dépassements de codes étaient plus répandus. Ce sera la raison de la différence, en termes d'effectifs, de la population de référence.

Tableau n° 5.6 : La langue écrite (population âgée de plus de quatre ans)

Combinaison de	Fréquence	Proportion	Fréquence	Proportion
----------------	-----------	------------	-----------	------------

réponses			cumulée	cumulée
0 0 0 0 0	772365	34.81	772365	34.81
0 0 0 0 1	771	0.03	773136	34.84
0 0 0 1 0	421	0.02	773557	34.86
0 0 1 0 0	23683	1.07	797240	35.93
0 0 1 1 0	410	0.02	797650	35.95
0 1 0 0 0	3780	0.17	801430	36.12
0 1 0 1 0	1169	0.05	802599	36.17
0 1 1 0 0	438	0.02	803037	36.19
0 1 1 1 0	1662	0.07	804699	36.27
1 0 0 0 0	736688	33.20	1541387	69.47
1 0 0 1 0	3160	0.14	1544547	69.61
1 0 1 0 0	652217	29.39	2196764	99.00
1 0 1 1 0	691	0.03	2197455	99.03
1 1 0 0 0	4278	0.19	2201733	99.22
1 1 0 1 0	879	0.04	2202612	99.26
1 1 1 0 0	520	0.02	2203132	99.29
1 1 1 1 0	4321	0.19	2207453	99.48
9 9 9 9 9	11484	0.52	2218937	100.00

Source : Tabulation effectuée sur les données du RGPH de 98 (sondage au 1/10^{ème})

La lecture de ce tableau est analogue à celle introduite par rapport au tableau n° 5.5. Autrement dit, on attribue le code '1' lorsque la personne écrit la langue en question et '0' dans le cas contraire. On aura le code '9', lorsqu'il s'agit de données manquantes. Le même tableau est construit selon la méthode classique (annexe 2, tableau n° 43).

En guise de commentaire, nous dirons que la proportion la plus importante des Algériens n'écrivent dans aucune langue. Ce sera la consécration des effets de la structure par âge (les plus de cinq ans) et de l'analphabétisme. Cette proportion est suivie par celle représentant les Algériens qui n'écrivent qu'en Arabe (33.20%). La première proportion est identifiée par la combinaison '00000'. La deuxième correspond à la combinaison '10000'.

La proportion des Algériens qui écrivent, au moins, en Arabe serait estimée à 63.20%. Elle est obtenue en additionnant les pourcentages retenant le code '1' à la première position de lecture, indépendamment des valeurs que prennent les autres positions. Le Français viendrait au second rang, avec 30.81%. Les autres langues accusent des proportions très faibles, moins de un pour cent.

5.2.3 Langue écrite et langue parlée

Nous faisons intervenir dans l'exemple qui suit les variables précédentes dans un seul tableau, de façon combinatoire. Dans cet exemple, nous avons pris les personnes se

déclarant écrire dans une langue comme population de référence, pour faire correspondre la langue d'écriture à la langue de communication. L'inverse donnerait un nombre plus important de données manquantes. En annexe, nous avons reproduit le même tableau, mais obtenu de manière classique (annexe 2, tableau n° 45).

Tableau n° 5.7 : Langue parlée et langue écrite (population âgée de plus de quatre ans)

Combinaison de réponses ¹⁰	Effectif	%	% cumulé	Combinaison de réponse	Effectif	%	% cumulé
1 0 0 0 0 0 0 0 0 0	645687	29,19	29,19	1 0 0 0 1 0 0 0 0 0	5464	0,25	97,91
1 1 0 0 0 0 0 0 0 0	636943	28,79	57,98	1 1 1 1 1 1 1 1 1 0 0	2755	0,13	98,03
1 1 0 0 0 1 0 0 0 0	327201	14,79	72,77	1 1 1 1 0 0 0 0 0 0	2705	0,12	98,16
1 1 0 0 1 1 0 0 0 0	250888	11,34	84,12	9 9 9 9 9 9 9 9 9 9	2422	0,11	98,27
1 1 1 0 0 0 0 0 0 0	62846	2,84	86,96	1 0 1 0 1 1 1 0 0 0	2372	0,11	98,37
0 0 1 0 0 0 0 0 0 0	56192	2,54	89,50	0 0 1 0 0 1 1 0 0 0	2349	0,11	98,48
1 0 1 0 0 0 0 0 0 0	47022	2,13	91,62	0 0 1 0 0 1 0 0 0 0	1812	0,08	98,56
1 1 1 0 1 1 1 0 0 0	28942	1,31	92,93	1 1 0 0 0 0 0 1 0 0	1739	0,08	98,64
1 1 1 0 0 1 0 0 0 0	28790	1,30	94,23	1 1 1 0 1 0 1 0 0 0	1517	0,07	98,71
0 1 1 0 0 0 0 0 0 0	17321	0,78	95,02	1 0 1 0 1 0 1 0 0 0	1391	0,06	98,77
1 1 0 0 1 0 0 0 0 0	13786	0,62	95,64	0 0 1 1 0 0 0 0 0 0	1319	0,06	98,83
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	12841	0,58	96,22	0 0 0 0 1 1 0 0 0 0	1250	0,06	98,89
0 1 1 0 0 1 0 0 0 0	10295	0,47	96,68	0 1 1 0 0 1 1 0 0 0	1209	0,06	98,94
1 0 0 0 1 1 0 0 0 0	8790	0,40	97,08	1 0 1 0 0 1 0 0 0 0	1092	0,05	98,99
1 9 0 9 0 9 0 9 0 9	7176	0,32	97,41	1 0 1 1 0 0 0 0 0 0	996	0,05	99,04
1 0 0 0 0 1 0 0 0 0	5666	0,26	97,66	Le reste	21337	0,97	100

Source : Tabulation effectuée sur les données du RGPH de 98 (sondage au 1/10^{ème})

Il est facile d'imaginer le nombre de spécificités de populations que donnera le croisement de deux variables, ayant chacune plusieurs modalités de réponses. Le manuel de codification retient vingt codes spécifiques (code général, annexe 1), pour chacune de ces deux variables.

Le tableau n° 5.7 est facile à lire. Chaque ligne correspond à une combinaison de réponses identifiant la langue (ou les langues) parlée(s) et la langue (ou les langues) écrite(s). Les positions impaires identifient les langues de communication et les positions paires identifient les langues d'écriture. On a retenu l'ordre précédent, pour dénombrer les langues pratiquées en Algérie.

Ce type de tableau est confronté à deux contraintes. La première est due au nombre élevé de combinaisons. Ce qui se traduit par une longueur peu commode des tableaux. La

¹⁰ Les positions impaires sont réservées aux langues parlées (arabe, amazigh, français, anglais et autres langues). Les positions paires identifient les langues d'écriture (même ordre). Quelle que soit la position, le code '0' signifie que la langue n'est pas pratiquée. Le code '1' montre que la langue en question (selon la position) est d'usage (parlée ou écrite). Le code '9' désigne les données manquantes.

deuxième a trait au risque d'erreur de lecture. En effet, un mauvais positionnement de lecture pourrait faire introduire des erreurs de description.

On peut remédier à ces deux limites par une bonne présentation des données de manière à rendre la lecture plus accessible et en se limitant aux combinaisons de réponses les plus significatives. Le tableau n°5.7 est constitué de trente et une lignes seulement. Le reste des combinaisons de réponses (268) a été regroupé en une seule (le reste). La méthode classique n'est pas en mesure d'offrir cet avantage, bien que le nombre de combinaisons de réponses soit le même dans les deux techniques de tabulation.

Les possibilités informatiques rendent cette technique encore plus facile à utiliser. Le classement des données, n'étant plus manuel de nos jours, permet de localiser la ligne de rupture, très facilement. En annexe, nous reproduirons les données en intégralité (tableau ° 44, annexe 2).

Les données de ce tableau décrivent mieux la réalité, puisqu'elles associent deux aspects en relation avec la langue d'usage. Les possibilités de lecture sont, par ailleurs, très nombreuses, ce qui permet d'accéder à une meilleure description de la population en fonction du facteur d'analyse.

En comparant les proportions par ligne (les combinaisons de réponses une à une), par exemple, nous dirons que l'indice le plus important se rapporte aux personnes ne parlant que l'Arabe (29.2%). La deuxième proportion identifie la population qui utilise également l'Arabe en tant que langue d'expression et d'écriture (28.8%).

Cette description pourrait être affinée en se focalisant sur une même langue (ou plusieurs) en tant qu'outil de communication et d'écriture. Dans ce cas, il suffit de totaliser les proportions retenant le code '1' aux positions d'intérêt, sans se préoccuper des autres modalités. A cet effet, nous dirons que la proportion des Algériens qui pratiquent l'Arabe (langue parlée et écrite) est estimée à, au moins, 61.40% des personnes âgées de cinq ans et plus. Ces opérations de calcul pourraient être généralisées à l'ensemble des langues supposées être, d'une façon ou d'une autre, d'usage en Algérie.

Les combinaisons de lecture sont nombreuses et variées. Nous dirons, par exemple, que les Algériens qui lisent (lire et écrire) l'Arabe, l'Amazigh, le Français et l'Anglais sont très peu nombreux (0.13%).

En plus de l'avantage de description, ce type de tableau offre la possibilité de détecter les fausses déclarations et les erreurs d'observation. En convenant de considérer le fait que

parler une langue donnée soit un préalable à son utilisation comme moyen d'écriture, on sera en mesure d'identifier les combinaisons erronées, sans devoir passer par des tests appropriés. En d'autres termes, lorsque les positions paires (écriture) prennent le code '1', les positions impaires (langue parlée) doivent nécessairement prendre le même code. Il s'agira d'une erreur dans le cas contraire. En adoptant cette l'hypothèse, la quasi-totalité des combinaisons regroupées dans la modalité '**le reste**' serait erronée. Ce nombre de cas est, toutefois, inférieur à un pour cent (tableau n° 44, annexe 2). La population de référence étant estimée à 2.212.115 enregistrements (tableau n° 45, annexe 2).

Par ailleurs, en faisant correspondre les deux fichiers (fichier langue écrite et fichier langue parlée) sous la même condition (écrire dans une langue est conditionnée par le fait de pouvoir la parler), on se retrouve devant une proportion équivalente d'enregistrements identifiant des personnes supposées pouvoir écrire dans une langue sans la parler (22837/2212115).

Cette technique est, en effet, précieuse en tant que moyen raffiné de description et de correction des données. La lecture des données des tableaux n° 44 et 45 (annexe 2) formalise cette idée, sans équivoque.

5.3 Description de la population à la date du recensement

Dans les points qui suivent, nous allons procéder à une description sommaire de la population à la date de référence. Le souci est de faire intégrer plusieurs variables d'analyse à la fois, en utilisant la technique de traitement des variables à réponses multiples comme procédé de tabulation. Nous utilisons, toutefois, les variables basées sur un nombre réduit de modalités, pour réduire le nombre de combinaisons.

5.3.1. Structure de la population (âges en groupes) selon le statut matrimonial et le sexe au recensement de 1998

A l'instar des tableaux précédents, les positions identifient les facteurs d'analyse retenus. Toutefois, les valeurs que prennent ces variables diffèrent en signification. Dans le cas présent, chaque modalité est une réponse, puisqu'il s'agit de questions à réponses uniques. Précédemment, les modalités avaient un sens plutôt probabiliste. Elles prenaient, selon le cas de figure, les valeurs '0' et '1'.

Cette première description engage trois variables (l'âge en première position, le statut matrimonial en deuxième position et le sexe en troisième position). Le tableau n° 5.8 résume l'information en question, en se limitant aux spécificités les plus nombreuses dans

la population. On y compte vingt huit catégories de populations. Le complément est agrégé dans la combinaison 'autres catégories'. Cet ensemble représente 10.0% de la population totale. Il concerne les profils rares et les erreurs de saisie et de collecte (tableau n° 46, annexe 2).

Les catégories de populations que retient le tableau n° 5.8 sont classées de façon décroissante. Cette présentation des données est avantageuse, puisqu'elle met en relief les spécificités de populations les plus répandues. En effet, il est aisé de remarquer que les personnes les plus nombreuses, quel que soit le sexe, sont celles âgées entre 10 et 14 ans (modalité '3' en première position). Cette population est suivie par celle âgée entre 5 et 9 ans. Les personnes les plus jeunes viennent en quatrième position. En fait, les personnes âgées entre 5 et 14 ans seraient estimées au quart de la population.

Ces indications sont précieuses, puisqu'elles mettent en évidence un recul progressif de la fécondité au cours du temps. Ce phénomène, en se limitant aux données du recensement de 98, date de 15 années, au moins. Rappelons-nous le rang qu'occuperaient les plus jeunes générations en termes d'effectif. En termes plus clairs, la base de la pyramide des âges rétrécit d'une période quinquennale à une autre. En maintenant ce régime, les problèmes liés au vieillissement de la population seraient visibles dans un futur proche.

Tableau n° 5.8 : Population au recensement de 1998, selon l'âge (en groupes), le sexe et l'état matrimonial

Combinaison de réponses ¹¹	Fréquence	Proportion	Proportion cumulée	Combinaison de réponses	Fréquence	Proportion	Proportion cumulée
3 1 1	191223	6,723	6,723	7 2 1	64231	2,258	72,75
3 1 2	183194	6,441	13,16	9 2 1	63241	2,223	74,97
2 1 1	183146	6,439	19,6	9 2 2	57493	2,021	76,99
2 1 2	175544	6,172	25,77	10 2 1	52144	1,833	78,83
4 1 1	175264	6,162	31,94	6 1 2	50990	1,793	80,62
1 1 1	164942	5,799	37,74	10 2 2	44290	1,557	82,18
4 1 2	163654	5,754	43,49	7 1 1	36135	1,270	83,45
1 1 2	157280	5,53	49,02	11 2 1	34643	1,218	84,67
5 1 1	138085	4,855	53,87	5 2 2	33533	1,179	85,85
5 1 2	104024	3,657	57,53	12 2 1	32956	1,159	87

¹¹ La première position identifie le groupe d'âge : '1' = 0-4 ans, '2' = 5-9 ans, '3' = 10-14 ans, '4' = 15-19 ans, '5' = 20-24 ans, '6' = 25-29 ans, '7' = 30-34 ans, '8' = 35-39 ans, '9' = 40-44 ans, '10' = 45-49 ans, '11' = 50-54 ans, '12' = 55-59 ans, '13' = 60-64 ans, '14' = 65-69 ans, '15' = 70-74 ans, '16' = 75-79 ans, '17' = 80-84 ans, '18' = Non déclaré.

La deuxième position identifie l'état matrimonial : '1' = célibataire, '2' = marié, '3' = divorcé, '4' = veuf, '9' = non déclaré.

La troisième position identifie le sexe '1' = masculin, '2' = féminin.

6 1 1	92314	3,246	60,78	11 2 2	30307	1,066	88,07
7 2 2	74477	2,618	63,4	6 2 1	27912	0,981	89,05
8 2 1	70929	2,494	65,89	13 2 1	27900	0,981	90,03
8 2 2	66666	2,344	68,23	le reste	283421	9,965	100
Source : Tabulation effectuée sur les données du RGPH de 98 (sondage au 1/10 ^{ème})							

Une autre caractéristique de la population algérienne se rapporte à la proportion des célibataires. En effet, la proportion des jeunes qui conservent ce statut jusqu'à vingt neuf ans serait estimée 61.0% de la population. Cette réalité justifie très largement la baisse de la fécondité, évoquée plus haut. Le pourcentage (par groupe d'âges) des personnes qui se marient encore à de jeunes âges est devenu négligeable (tableau n° 46, annexe 2). La proportion des femmes non célibataires, âgées entre 10 et 29 ans, serait d'environ 4.0%. Celle représentant les hommes de même statut est encore plus faible.

Ces estimations sont obtenues en cumulant, par sexe, les proportions retenant le statut 'non célibataire' à la deuxième position (tableau n° 46, annexe 2).

En Algérie, la proportion des personnes non célibataires serait estimée à 34.34% de l'ensemble de la population. Les femmes en union, à la date du recensement, seraient estimées à 83.51% de l'ensemble des femmes non célibataires. Les hommes de statut 'mariés' seraient, proportionnellement, plus nombreux (97.70%). Les probabilités de se remarier masquent la réalité, mais jouent certainement en défaveur des femmes.

Quel que soit le sexe, le veuvage semble intervenir comme principal élément perturbateur des unions. En raison de la surmortalité masculine, ce phénomène serait d'une intensité plus élevée chez les femmes, 79.49% contre 61.38% chez les hommes.

Le niveau de divortialité diffère également selon le sexe au détriment des femmes (20.51 contre 9.29%). Les remariages interfèrent comme phénomène réducteur de la proportion des hommes en situation de désunions.

Rappelons enfin que les commentaires précédents sont basés sur les indicateurs calculés par l'Office National des Statistiques. On a eu l'occasion de discuter de la qualité des données de base (chapitre 1, la datation des événements en particulier).

5.3.2 Taille des ménages selon le type et le nombre de familles au recensement de 1998

Dans les calculs qui suivent, nous avons jugé utile d'éliminer les enregistrements qui prêtent à confusion. On avait signalé le fait que le nombre de familles (chapitres 1 et 3) ne pouvait en aucun cas dépasser la taille sept. Pour cette variable, la modalité '9' représentait plutôt les données manquantes. Rappelons, par ailleurs, les erreurs qu'on avait détectées en

ce qui concerne la liste des personnes d'un même ménage. On a, par conséquent, éliminé de la présente base de données les enregistrements valant les modalités '0, 8 et 9' pour la variable numéro de famille (P04).

En première colonne, les trois positions identifient respectivement le type de ménages, le nombre de familles et le nombre de personnes par ménage (troisième position). Les fréquences représentent le type de ménages selon le nombre de familles et de personnes. Elles sont classées de manière décroissante selon le profil du ménage. Les ménages collectifs ne sont pas intégrés dans cette liste. Le type '1' (première position) représente les ménages qui abritent une seule famille. Le maximum des familles est repéré par la modalité '7' (Tableau n°5.9).

Tableau n°5.9 : Répartition des ménages selon le nombre de familles et le nombre de personnes

Ménages, familles et personnes	fréquence	%	% cumulé	Ménages, familles et personnes	fréquence	%	% cumulé
1 1 1	1898	0,53	0,53	4 4 13	163	8,40	23,49
1 1 2	27306	7,66	8,19	4 4 14	174	8,96	32,46
1 1 3	35779	10,03	18,22	4 4 15	165	8,50	40,96
1 1 4	46162	12,94	31,16	4 4 16	197	10,15	51,11
1 1 5	49927	14,00	45,16	4 4 17	193	9,94	61,05
1 1 6	49259	13,81	58,97	4 4 18	160	8,24	69,29
1 1 7	44991	12,61	71,59	4 4 19	136	7,01	76,30
1 1 8	37748	10,58	82,17	4 4 20	114	5,87	82,17
1 1 9	27743	7,78	89,95	4 4 21	97	5,00	87,17
1 1 10	19254	5,40	95,35	4 4 22	56	2,89	90,06
1 1 11	8609	2,41	97,76	4 4 23	56	2,89	92,94
1 1 12	4455	1,25	99,01	4 4 24	41	2,11	95,05
1 1 13	1969	0,55	99,56	4 4 25	24	1,24	96,29
1 1 14	853	0,24	99,80	4 4 26	14	0,72	97,01
1 1 15	355	0,10	99,90	4 4 27	22	1,13	98,15
1 1 16	175	0,05	99,95	4 4 28	12	0,62	98,76
1 1 17	87	0,02	99,98	4 4 29	12	0,62	99,38
1 1 18	39	0,01	99,99	4 4 30	3	0,15	99,54
1 1 19	23	0,01	99,99	4 4 31	5	0,26	99,79
1 1 20	9	0,00	100,00	4 4 32	1	0,05	99,85
1 1 21	4	0,00	100,00	4 4 33	1	0,05	99,90
1 1 22	4	0,00	100,00	4 4 34	1	0,05	99,95
1 1 23	4	0,00	100,00	4 4 35	1	0,05	100,00
1 1 24	4	0,00	100,00	S/Total	1941	100,00	
1 1 26	1	0,00	100,00	5 5 10	2	0,64	0,64
S/Total	356658	100,00		5 5 11	2	0,64	1,29
2 2 2	64	0,13	0,13	5 5 13	5	1,61	2,89

Ménages, familles et personnes	et fréquence	%	% cumulé	Ménages, familles et personnes	et fréquence	%	% cumulé
2 2 3	176	0,34	0,47	5 5 14	8	2,57	5,47
2 2 4	2092	4,09	4,56	5 5 15	8	2,57	8,04
2 2 5	3869	7,56	12,12	5 5 16	12	3,86	11,90
2 2 6	5742	11,22	23,34	5 5 17	24	7,72	19,61
2 2 7	6627	12,95	36,29	5 5 18	24	7,72	27,33
2 2 8	6844	13,38	49,67	5 5 19	33	10,61	37,94
2 2 9	6800	13,29	62,96	5 5 20	30	9,65	47,59
2 2 10	6627	12,95	75,91	5 5 21	31	9,97	57,56
2 2 11	4066	7,95	83,86	5 5 22	15	4,82	62,38
2 2 12	3210	6,27	90,13	5 5 23	19	6,11	68,49
2 2 13	2078	4,06	94,19	5 5 24	24	7,72	76,21
2 2 14	1304	2,55	96,74	5 5 25	18	5,79	81,99
2 2 15	702	1,37	98,11	5 5 26	12	3,86	85,85
2 2 16	383	0,75	98,86	5 5 27	13	4,18	90,03
2 2 17	240	0,47	99,33	5 5 28	8	2,57	92,60
2 2 18	131	0,26	99,58	5 5 29	6	1,93	94,53
2 2 19	98	0,19	99,78	5 5 30	3	0,96	95,50
2 2 20	63	0,12	99,90	5 5 31	2	0,64	96,14
2 2 21	10	0,02	99,92	5 5 32	3	0,96	97,11
2 2 22	17	0,03	99,95	5 5 33	3	0,96	98,07
2 2 23	8	0,02	99,97	5 5 34	2	0,64	98,71
2 2 24	8	0,02	99,98	5 5 35	3	0,96	99,68
2 2 25	3	0,01	99,99	5 5 36	1	0,32	100,00
2 2 26	2	0,00	99,99	S/Total	311	100,00	
2 2 27	1	0,00	99,99	6 6 17	2	3,17	3,17
2 2 28	1	0,00	100,00	6 6 18	2	3,17	6,35
2 2 29	1	0,00	100,00	6 6 19	3	4,76	11,11
2 2 30	1	0,00	100,00	6 6 20	4	6,35	17,46
S/Total	51168	100,00		6 6 21	1	1,59	19,05
3 3 3	1	0,01	0,01	6 6 22	7	11,11	30,16
3 3 4	7	0,07	0,08	6 6 23	3	4,76	34,92
3 3 5	11	0,11	0,19	6 6 24	5	7,94	42,86
3 3 6	124	1,23	1,42	6 6 25	2	3,17	46,03
3 3 7	334	3,31	4,73	6 6 26	3	4,76	50,79
3 3 8	626	6,21	10,95	6 6 27	5	7,94	58,73
3 3 9	904	8,97	19,92	6 6 28	5	7,94	66,67
3 3 10	1188	11,79	31,71	6 6 29	3	4,76	71,43
3 3 11	1088	10,80	42,50	6 6 30	5	7,94	79,37
3 3 12	1161	11,52	54,02	6 6 31	2	3,17	82,54
3 3 13	1104	10,96	64,98	6 6 32	2	3,17	85,71
3 3 14	969	9,62	74,60	6 6 33	1	1,59	87,30
3 3 15	777	7,71	82,31	6 6 35	1	1,59	88,89
3 3 16	571	5,67	87,97	6 6 36	2	3,17	92,06
3 3 17	402	3,99	91,96	6 6 37	2	3,17	95,24
3 3 18	279	2,77	94,73	6 6 39	1	1,59	96,83

Ménages, familles et personnes	fréquence	%	% cumulé	Ménages, familles et personnes	fréquence	%	% cumulé
3 3 19	200	1,98	96,72	6 6 44	1	1,59	98,41
3 3 20	127	1,26	97,98	6 6 46	1	1,59	100,00
3 3 21	70	0,69	98,67	S/Total	63	100,00	
3 3 22	48	0,48	99,15	7 7 21	1	5,00	5,00
3 3 23	39	0,39	99,53	7 7 22	1	1,59	6,59
3 3 24	20	0,20	99,73	7 7 25	1	5,00	6,59
3 3 25	8	0,08	99,81	7 7 26	1	5,00	10,00
3 3 26	7	0,07	99,88	7 7 28	3	15,00	20,00
3 3 27	5	0,05	99,93	7 7 29	1	5,00	20,00
3 3 28	3	0,03	99,96	7 7 30	1	5,00	10,00
3 3 29	2	0,02	99,98	7 7 31	1	5,00	10,00
3 3 30	2	0,02	100,00	7 7 33	1	5,00	10,00
S/Total	10077	100,00		7 7 36	2	10,00	15,00
4 4 5	1	0,05		7 7 40	1	5,00	15,00
4 4 7	6	0,31		7 7 41	2	10,00	15,00
4 4 8	9	0,46		7 7 42	2	10,00	20,00
4 4 9	24	1,24		7 7 43	1	5,00	15,00
4 4 10	48	2,47		7 7 48	1	5,00	10,00
4 4 11	69	3,55		S/Total	20	100,00	
4 4 12	136	7,01		T/Général	420238		

Source : Tabulation effectuée sur les données du RGPH de 98 (sondage au 1/10^{ème})

Abstraction faite de la dimension familiale, au recensement de 1998, le nombre de personnes (dans les ménages ordinaires) varie entre une et quarante huit personnes. La valeur modale, en nombre de personnes, serait beaucoup plus élevée, en cumulant le nombre de personnes appartenant à un même ménage (chapitre 3).

En distinguant les ménages selon la dimension (nombre de familles), on remarquera que les ménages de type '1' correspondent à la structure dominante en Algérie, en accusant plus de 84.87% (356658/420238) de l'ensemble des ménages ordinaires. Par conséquent, la part des ménages composés de plus d'une famille serait estimée à environ 15.13%. La quasi-totalité de cette dernière structure serait constituée de deux familles (80.48%).

Le tableau n° 5.9 classe les ménages de manière décroissante, en fonction du nombre de familles. Cette présentation permet de relever les caractéristiques de chaque type de ménages. En effet, il est aisé de constater le fait que les ménages algériens sont constitués de structures réduites, en terme de nombre de familles. Ce type de ménages, est, par ailleurs, lui aussi centré sur des dimensions réduites, en terme de nombre de personnes.

En définitive, la caractéristique principale des ménages algériens est d'être structurés en dimensions familiales réduites (les types un et deux, en particulier). Le lecteur est en mesure de procéder à la lecture de son choix, en utilisant les données du tableau n° 5.9. Il est en mesure également de détecter les erreurs d'observation. Il remarquera, par exemple, que les ménages composés de cinq familles devraient abriter plus de dix personnes. En généralisant ce constat, on peut douter de la qualité des données des enregistrements qui identifient des dimensions familiales élargies, constituées d'un nombre réduit de personnes.

5.3.3 Le nombre moyen de naissances vivantes en fonction du statut matrimonial et de l'âge des mères au recensement

Dans ce point, nous avons sélectionné toutes les femmes âgées entre 15 et 69 ans. Nous avons, par ailleurs, éliminé les enregistrements pour lesquels la variable 'nombre de naissances vivantes' avait la modalité '99'. Cet inconvénient avait été discuté au chapitre 3.

Cette description est confrontée à deux problèmes. On est soumis au problème de la censure, lorsqu'il s'agit de jeunes générations. Les omissions risquent, d'un autre côté, d'entacher les données se rapportant aux plus anciennes générations. La réduction du nombre d'observations, pour certains groupes d'âges, est également une limite pour la signification statistique.

En acceptant l'hypothèse du maintien d'un même régime démographique, les comparaisons seraient possibles entre les cohortes de femmes ayant achevé leur vie féconde, celles âgées de 50 ans et plus.

Le tableau n° 5.10 donne le nombre de naissances vivantes, le nombre de femmes et le nombre moyen d'enfants par femme en fonction de l'âge et du statut matrimonial des mères au recensement de 1998. La première colonne est réservée aux deux facteurs d'analyse.

Tableau n° 5.10 : Le nombre moyen de naissances vivantes en fonction du statut matrimonial et de l'âge des mères au recensement

Age et Statut ¹²	Naissances	femmes	Enf/femme	Age et Statut	naissances	femmes	Enf/femme
4 1	737	160755	0.0046	9 9	37	12	3.0833
4 2	2787	4456	0.6254	S/Total	379479	65262	5,815
4 3	92	121	0.7603	10 1	42	1399	0.03
4 4	20	24	0.8333	10 2	309912	43812	7.0737
4 9	5	4	1.25	10 3	4967	1671	2.9725
S/Total	3641	165360	0,022	10 4	23303	4053	5.7496
5 1	606	102483	0.0059	10 9	29	6	4.8333
5 2	39645	32516	1.2192	S/Total	338253	50941	6,64
5 3	850	961	0.8845	11 1	65	534	0.1217
5 4	249	203	1.2266	11 2	229383	29942	7.6609
5 9	0	1	0	11 3	4111	1160	3.544
S/Total	41350	136164	0,304	11 4	30156	4756	6.3406
6 1	315	50215	0.0063	11 9	70	13	5.3846
6 2	140505	63311	2.2193	S/Total	263785	36405	7,246
6 3	2827	2437	1.16	12 1	66	341	0.1935
6 4	1482	779	1.9024	12 2	189017	24449	7.7311
6 9	16	10	1.6	12 3	3771	874	4.3146
S/Total	145145	116752	1,243	12 4	43700	6954	6.2842
7 1	155	20260	0.0077	12 9	71	16	4.4375
7 2	260895	73525	3.5484	S/Total	236625	32634	7,251
7 3	4666	3067	1.5214	13 1	80	286	0.2797
7 4	4163	1420	2.9317	13 2	143761	19086	7.5323
7 9	17	8	2.125	13 3	3057	725	4.2166
S/Total	269896	98280	2,746	13 4	56400	9237	6.1059
8 1	111	7831	0.0142	13 9	95	19	5
8 2	329402	65902	4.9984	S/Total	203393	29353	6,929
8 3	5589	2775	2.0141	14 1	94	221	0.4253
8 4	8976	2193	4.093	14 2	91239	12431	7.3396
8 9	40	10	4	14 3	2022	488	4.1434
S/Total	344118	78711	4,372	14 4	64486	10553	6.1107
9 1	8	3057	0.0026	14 9	119	21	5.6667
9 2	357871	56883	6.2914	S/Total	157960	23714	6,661
9 3	5419	2161	2.5076				
9 4	16144	3149	5.1267	Total général	2383645	833576	2,86

Source : Tabulation effectuée sur les données du RGPH de 98 (sondage au 1/10^{ème})

En adoptant l'hypothèse que le statut matrimonial soit bien déclaré (voir chapitre 3), il serait important de signaler le fait que les naissances vivantes ne proviennent pas en totalité de relations sexuelles normalisées par le cadre légal du mariage. Cette remarque concerne

¹² La première position identifie l'âge, en groupes quinquennaux : '4' =15-19 ans, '5' = 20-24 ans, '6' =25-29 ans, '7' =30-34 ans, '8' =35-39 ans, '9' =40-44 ans, '10' =45-49 ans, '11' =50-54 ans, '12' =55-59 ans, '13' =60-64 ans, '14' =65-69 ans.

La deuxième position identifie le statut matrimonial : '1' =Célibataire, '2' =marié, '3' =divorcé, '4' =veuf, '9' =non déclaré.

toutes les générations. Très mal connu, ce phénomène mérite de faire l'objet d'une exploration plus approfondie.

Pour les générations âgées, en 1998, de plus de 49 ans, le nombre moyen de naissances vivantes par femme serait de 7.06 enfants/femme (861763/122106). Cette moyenne concerne les femmes en fin de vie génésique. Elle est affectée par plusieurs facteurs en mesure d'affecter son niveau de précision (les mauvaises déclarations, le niveau de couverture).

Le modèle matrimonial a eu pour conséquence de réduire sérieusement le nombre moyen de naissances vivantes par femme pour ce qui est des groupes d'âges les moins élevés. Jusqu'au groupe 30-34 an, l'indice moyen serait inférieur à la moyenne globale (toutes les générations sélectionnées).

En adoptant la même hypothèse (fiabilité des données selon le statut matrimonial), il est légitime de se prononcer en faveur d'une stabilité de la primo nuptialité. En effet, ce sera la mortalité qui intervient comme facteur essentiel de perturbation des unions. De plus, elle intervient, selon la cohorte, suite à une longue vie maritale et génésique. Les veuves, quel que soit le groupe d'âges, ont toujours l'indice de naissances vivantes le plus élevé. La divortialité interfère, comme phénomène perturbateur, après une durée de mariage relativement courte. En moyenne, chaque veuve aurait eu 5.8 naissances vivantes. La divorcée n'en aurait eu que 2.3. La différence est due à l'intensité et au calendrier des deux phénomènes. Les données du tableau n° 5.10 permettent de calculer les proportions respectives. En revanche, les données du recensement ne sont pas conçues pour estimer les durées de mariage selon le statut matrimonial. Elles ne distinguent pas les unions selon le rang.

Les données du tableau n° 5.10 montrent que l'hypothèse de fiabilité des données selon l'état matrimonial n'est pas totalement vérifiée. En effet, le statut d'une faible proportion parmi les femmes sélectionnées n'a pas été précisé (modalité 9, en deuxième position).

5.3.4 Les handicapés selon l'âge, le sexe et la nature du handicap

Au recensement de 1998, la population des handicapés serait estimée à 5.40% de la population des ménages ordinaires et collectifs. Cet indice surestime la réalité, puisqu'il intègre les données manquantes (modalité 9, en troisième position de la première colonne). Il comptabilise les malades chroniques et les handicapés.

Le tableau n° 5.11 présente cette population selon le groupe d'âges, la variable genre et la nature du handicap.

On recense le quart environ de ces individus parmi les personnes appartenant aux plus jeunes générations (0-19 ans). Les personnes âgées de 50 ans et plus comptabilisent 39.5% des cas recensés. Le complément à l'unité sévit parmi les personnes âgées entre 20 et 49 ans.

Tableau n° 5.11 : La population des handicapés selon le sexe, la nature du handicap et l'âge (un extrait)

Age, sexe et nature du handicap ¹³	Fréquence	Proportion	Proportion cumulée
1 1 1	2507	1,63	1,63
1 1 2	2327	1,51	3,15
1 1 3	974	0,63	3,78
.....			
4 2 7	264	0,17	24,043
4 2 9	175	0,11	24,157
Sous total des groupes d'âges	37111	24,2	-
5 1 1	1195	0,78	24,934
5 1 2	1122	0,73	25,665
.....			
10 2 7	114	0,07	60,2
10 2 9	94	0,06	60,3
Sous total des groupes d'âges	55522	36,1	-
11 1 1	1825	1,19	61,4
11 2 9	84	0,05	65,9
.....			
17 2 7	68	0,04	99,7
17 2 9	45	0,03	99,7
Sous total des groupes d'âges	60662	39,5	
18 2 7	4	0	99,9
18 2 9	3	0	99,9
.....			
18 2 7	4	0	100
18 2 9	3	0	100
Sous total des âges non déclarés	332	0,1	100
Total général	153627	100	

Source : Tabulation effectuée sur les données du RGPH de 98 (sondage au 1/10^{ème})

Les données du tableau n° 47 (annexe 2), détaillent le phénomène selon les trois variables d'analyse retenues. Elles permettent de procéder à des stratifications selon l'âge, le sexe et la nature du handicap. En effet, ce phénomène concernerait plus d'hommes que de

¹³ La première position identifie l'âge, en groupes quinquennaux : '1' =0-4 ans, '2' = 5-9 ans, '3' =10-14 ans, '4' =15-19 ans, '5' =20-24 ans, '6' =25-29 ans, '7' =30-34 ans, '8' =35-39 ans, '9' =40-44 ans, '10' =45-49 ans, '11' =50-54 ans, '12' =55-59 ans, '13' =60-64 ans, '14' =65-69 ans, '15' =70-74 ans, '16' =75-79 ans, '17' =80-84 '18' =non déclaré.

La deuxième position identifie le sexe : '1' = homme, '2' = femme.

La troisième position identifie la nature du handicap : '1' = moteur, '2' = auditif, '3' = visuel, '4' = mental, '5' = polyhandicapé, '6' = malade chronique, '7' = autre, '9' = non déclaré.

femmes. Les indices respectifs sont, respectivement, 81.7 et 18.3% (cumul des proportions retenant un des deux modalités de sélection en deuxième position).

Selon la nature du handicap, nous aurons les handicapés moteurs (20.5%), les handicapés auditifs (18.3%) et les handicapés visuels (15.7%). Les polyhandicapés occuperaient le sixième rang (8.96%). Les données manquantes concerneraient 5.43% des cas examinés.

5.3.5 La situation individuelle selon l'âge, le sexe et l'état matrimonial

Nous avons reproché à la codification retenue le fait de ne pouvoir distinguer les femmes au foyer, étant donnée la faible participation féminine à la vie active. Les femmes et les personnes en bas âges sont en effet représentées par la modalité 'autre'.

Tableau n° 5.12 : La situation individuelle selon le sexe, l'état matrimonial et l'âge

Variable ¹⁴	Situation individuelle ¹⁵									Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1 1 1	7,64	2,41	4,75	12,3	0	0,02	41,7	30,9	0,262	(944974) 100
1 2 1	45,3	17,1	18,3	14,7	0	0,15	0,3	4,03	0,143	(32170) 100
1 3 1	38,7	13,4	24	15,7	0	0,23	0,69	6,91	0,461	(434) 100
1 4 1	33,7	12	19,6	17,4	0	1,09	3,26	12	1,087	(92) 100
1 9 1	38,9	5,56	16,7	11,1	0	0	11,1	11,1	5,556	(18) 100
Total groupe	8,89	2,9	5,21	12,4	0	0,02	40,4	30	0,259	(977688) 100
2 1 1	41,4	9,01	19,3	19,2	0,1	0,61	0,92	9,01	0,368	(50262) 100
2 2 1	59,1	12,9	16,2	4,91	3	0,8	0,08	2,93	0,092	(318144) 100
2 3 1	45,7	10,2	21	9,46	1,36	1,8	0,31	9,8	0,34	(2938) 100
2 4 1	38,4	11,2	18,9	6,79	7,29	3,32	0,22	13,6	0,217	(1385) 100
2 9 1	35,3	8,82	8,82	5,88	5,88	2,94	0	5,88	26,47	(34) 100
Total groupe	56,5	12,4	16,7	6,88	2,61	0,79	0,2	3,84	0,134	(372763) 100
3 1 1	8,48	2,89	0,37	0,47	16,6	8,01	9,41	52,8	0,932	(1073) 100
3 2 1	15,3	5,27	0,26	0,15	53,6	7,44	0,19	17,6	0,178	(83299) 100
3 3 1	6,97	4,01	0	0	39,5	12,5	0,7	35,9	0,348	(574) 100
3 4 1	5,68	2,36	0,31	0,21	44,6	13,4	0,5	32,5	0,376	(4789) 100
3 9 1	3,33	13,3	0	0	26,7	0	0	53,3	3,333	(30) 100
Total groupe	14,6	5,08	0,27	0,15	52,6	7,8	0,32	19	0,199	(89765) 100
4 1 1	14,8	2,91	2,91	4,72	0	0	19,8	46,5	8,322	(721) 100
4 2 1	52,8	8,33	10,8	6,94	6,94	2,43	0	8,68	3,125	(288) 100
4 3 1	0	25	50	0	25	0	0	0	0	(4) 100
4 4 1	8,33	0	8,33	8,33	8,33	33,3	0	25	8,333	(12) 100
4 9 1	14,3	22,4	0	2,04	0	0	0	6,12	55,1	(49) 100

¹⁴ Première position=groupe d'âges : '1'= moins de 30 ans, '2'= 30-59 ans, '3'= 60 ans et plus et '4'= non déclaré.

Deuxième position=Statut matrimonial : '1' =célibataire, '2'=marié, '3'= divorcé, '4'=veuf, '9'=non déclaré.
Troisième position = sexe : '1'= homme, '2'=femme.

¹⁵ '1'= occupé permanent, '2'= occupé partiellement, '3'= STR1, '4'= STR2, '5'= retraité, '6'= pensionné, '7'= étudiant/écolier, '8'= autre, '9'= non déclaré.

Variable ¹⁴	Situation individuelle ¹⁵									Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Total groupe	24,9	5,31	5,12	5,21	2,05	1,02	13,3	34,1	9,032	(1074) 100
Total masculin	21,6	5,48	7,87	10,2	3,95	0,71	27,5	22,5	0,229	(1441290) 100
1 1 2	1,21	0,55	1,21	5,51	0	0,01	42,9	48,3	0,284	(834686) 100
1 2 2	3,36	0,42	0,93	2,7	0	0,03	0,41	91,9	0,263	(102696) 100
1 3 2	6,76	2,47	4,05	10,8	0	0,13	0,84	74,5	0,421	(3799) 100
1 4 2	6,76	1,69	3,38	7,61	0	5,26	1,41	73,2	0,657	(1065) 100
1 9 2	5	0	10	10	0	0	0	65	10	(20) 100
Total groupe	1,47	0,54	1,19	5,23	0	0,02	38,1	53,2	0,283	(942266) 100
2 1 2	20,3	1,9	5,07	13,8	0,12	0,75	1,18	56,4	0,499	(33878) 100
2 2 2	5,52	0,42	0,79	1,53	0,16	0,22	0,45	90,7	0,187	(298037) 100
2 3 2	24,2	4,47	4,53	5,81	1,18	2,08	0,53	56,9	0,22	(12264) 100
2 4 2	11,4	2,54	2,17	2,23	4,75	15,9	0,39	60,4	0,195	(23044) 100
2 9 2	8,33	1,04	3,13	3,13	1,04	2,08	0	70,8	10,42	(96) 100
Total groupe	7,88	0,82	1,39	2,85	0,48	1,32	0,52	84,5	0,22	(367319) 100
3 1 2	3,19	0,19	0,1	0,68	5,42	6,96	8,9	74,1	0,484	(1034) 100
3 2 2	0,43	0,16	0,03	0,13	1,37	2,04	0,43	95,2	0,161	(43547) 100
3 3 2	3,81	1,41	0,05	0,05	9,97	10,8	0,42	73,1	0,418	(1916) 100
3 4 2	0,98	0,34	0,01	0,08	8,3	20,2	0,57	69,2	0,353	(45573) 100
3 9 2	0,66	0,66	0	0	3,31	8,61	0,66	81,5	4,636	(151) 100
Total groupe	0,8	0,28	0,02	0,11	5,02	11,2	0,59	81,7	0,272	(92221) 100
4 1 2	1,75	0,7	0,87	2,45	0	0	18,7	68	7,517	(572) 100
4 2 2	4,73	0,9	1,35	1,8	0	0,68	0,68	86,7	3,153	(444) 100
4 3 2	12,1	3,03	0	3,03	0	3,03	0	75,8	3,03	(33) 100
4 4 2	5,79	1,65	0	3,31	1,65	6,61	0	76	4,959	(121) 100
4 9 2	2,94	0	0	0	0	0	0	29,4	67,65	(34) 100
Total groupe	3,57	0,91	0,91	2,24	0,17	1	9,14	74,8	7,226	(1204) 100
Total féminin	3,11	0,6	1,17	4,26	0,46	1,1	25,7	63,3	0,271	(1403010) 100
Total général	12,5	3,07	4,56	7,27	2,23	0,9	26,6	42,6	0,25	(2844300) 100

Source : Tabulation effectuée sur les données du RGPH de 98 (sondage au 1/10^{ème})

Le tableau n° 5.12 décrit la situation individuelle selon l'âge (en grands groupes), le genre et la situation matrimoniale.

Sans apporter de précisions, la population algérienne est constituée, en particulier, de personnes en bas âges et de femmes au foyer (42.6%, total général). Les écoliers et les étudiants représenteraient un peu plus du quart de l'ensemble de la population. Les occupés, quel que soit le type d'emploi (permanent ou partiel), seraient estimés à 15%.

En distinguant la population selon le sexe, les femmes au foyer et les étudiantes/écolières constituent les deux principales catégories de personnes chez les femmes. Elles représenteraient, respectivement, 63.3 et 25.7% de la population en question.

Les données masculines distinguent, en particulier, trois catégories de populations : les écoliers/étudiants (27.5%), les occupés (27.08%) et les personnes en bas âges (modalité 'autres' ; 22.5%).

Les jeunes célibataires de sexe masculin (combinaison '1 1 1') seraient en particulier composés d'écoliers (41.7%) et de personnes en bas âges (30.9%). Chez les femmes (combinaison '1 1 2'), cette population seraient constituée de femmes au foyer (48.3%) et d'étudiantes/écolières (42.9%).

Quel que soit l'état matrimonial, les plus jeunes personnes non célibataires de sexe masculin seraient composées de personnes occupées. Chez les femmes, cette même population serait constituée de femmes au foyer en particulier (entre 73.2 et 91.9%, selon le statut matrimonial).

Chez les hommes, les générations les plus anciennes comptabiliseraient des proportions relativement élevées de retraités et de pensionnés. Les femmes au foyer composeraient l'écrasante majorité des femmes de mêmes générations. Les veuves se distingueraient, toutefois, par une importante proportion de pensionnées (20.2%).

5.3.6 Situation dans l'emploi selon le sexe, le statut juridique et le secteur d'activité

Le tableau n° 5.13 résume, de façon combinatoire, l'information se rapportant à l'emploi en fonction du secteur d'activité, de la situation dans l'emploi, du sexe et du statut juridique.

Ce croisement de variables est élargi à l'ensemble de la population, sans distinguer les âges et la situation individuelle. De ce fait, les proportions les plus importantes, quel que soit le sexe, identifient les populations non concernées par la question se rapportant à l'activité économique. En effet, 84,2% de la population observée est composée de jeunes, de personnes âgées, d'écoliers/étudiants et de femmes au foyer. Il s'agit des combinaisons de réponses ne précisant que le sexe ('0 0 1' et '0 0 2').

Ces données confirmant la faible participation des femmes au marché de travail (les sous totaux par sexe).

L'administration supporte la plus lourde charge en matière d'emploi. L'agriculture viendrait en deuxième position. En observant l'ensemble de la population, les indices respectifs sont en deçà de la réalité. Une meilleure appréciation pourrait être obtenue en

soustrayant les personnes identifiées par la modalité '0' (variable secteur d'activité) du champ d'observation.

Tableau n° 5.13 : La situation dans l'emploi selon le secteur d'activité, le sexe et le statut juridique

Variable d'analyse ¹⁶	Secteur d'activité ¹⁷										Total
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
0 0 1	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 (1048027)
1 1 1	0	12,5	50	0	0	25	0	0	12,5	0	100 (8)
1 2 1	0	26	0	9,39	0,01	16,8	21,1	5,34	20,3	1,1	100 (8673)
1 3 1	0	51,6	0	10,3	3,21	9,17	3,44	4,36	16,7	1,15	100 (436)
1 9 1	0	24,8	22	5,5	0,92	7,34	2,75	1,83	12,8	22	100 (109)
S/total employeur	0	27,2	0,3	9,38	0,17	16,4	20	5,25	20	1,34	100 (9226)
2 1 1	0	11,1	66,7	11,1	0	11,1	0	0	0	0	100 (9)
2 2 1	0	39,5	0	2,8	0	6,87	29,8	7,5	13,5	0,13	100 (75821)
2 3 1	0	38,9	0	6,53	2,56	4,9	25,4	5,36	15,2	1,17	100 (429)
2 4 1	0	33,3	0	0	0	0	66,7	0	0	0	100 (3)
2 9 1	0	28,8	9,88	2,06	2,88	9,88	11,9	3,7	9,47	21,4	100 (243)
S/total indépendant	0	39,4	0,04	2,82	0,02	6,86	29,7	7,48	13,5	0,2	100 (76505)
3 1 1	0	3,55	65,6	7,83	4,16	5,36	0,79	3,35	9,12	0,24	100 (188378)
3 2 1	0	19	0,01	11,1	0	14,1	22,6	9,04	23,7	0,4	100 (36620)
3 3 1	0	11,9	0	10,7	18,5	18	9,82	6,85	23,3	0,91	100 (438)
3 4 1	0	6,48	15,5	13,8	17,4	24,6	4,59	3,24	13,9	0,54	100 (741)
3 9 1	0	10,2	10,8	5,25	4,32	4,94	1,85	2,16	8,95	51,5	100 (324)
S/total s. permanent	0	6,08	54,6	8,39	3,56	6,87	4,35	4,27	11,5	0,35	100 (226501)
4 1 1	0	8,87	47,5	6,44	6,18	14,3	1,6	2,72	12	0,41	100 (14023)
4 2 1	0	28,8	0	4,72	0	30,4	10,7	4,99	20,1	0,32	100 (41807)
4 3 1	0	11,3	0	10,1	20,1	23,9	10,1	6,29	17,6	0,63	100 (159)
4 4 1	0	9,46	5,16	9,74	14	32,7	6,88	3,15	18,6	0,29	100 (349)
4 9 1	0	9,42	2,27	0,32	0	9,74	3,9	1,62	10,1	62,7	100 (308)
S/total s. partiel	0	23,6	11,8	5,17	1,67	26,3	8,37	4,4	18	0,68	100 (56646)
5 1 1	0	4,5	47,4	14,8	3,97	8,47	0,26	2,38	17,5	0,79	100 (378)
5 2 1	0	7,98	0	21,8	0	9,22	9,57	1,6	48,9	0,89	100 (564)
5 3 1	0	66,7	0	4,76	9,52	4,76	0	14,3	0	0	100 (21)
5 4 1	0	5,56	38,9	11,1	0	27,8	11,1	0	5,56	0	100 (18)
5 9 1	0	13	13	0	4,35	8,7	0	0	13	47,8	100 (23)
S/total apprenti	0	7,97	18,8	18,1	1,79	9,16	5,68	2,09	34,5	1,89	100 (1004)
6 2 1	0	54,4	0	3,16	0	2,8	26,2	2,55	10,6	0,25	100 (7605)
6 3 1	0	50	0	0	0	3,13	28,1	3,13	9,38	6,25	100 (32)
6 9 1	0	23,1	3,08	1,54	1,54	3,08	7,69	1,54	1,54	56,9	100 (65)
S/total aide familial	0	54,1	0,03	3,13	0,01	2,8	26,1	2,54	10,5	0,75	100 (7702)
7 1 1	0	0,6	95,5	0,26	0,03	0,56	0,11	0,14	2,64	0,17	100 (10787)

¹⁶ Première position= Situation dans l'emploi : '0'= Non concerné, '1'= Employeur, '2'= Indépendant, '3'= Salarié permanent, '4'= Salarié partiel, '5'= Apprenti, '6'=Aide familial, '7'= Autre, '9'= Données manquantes.

Deuxième position= Secteur juridique : '0'= Non concerné '1'= Public, '2'= Privé national, '3'= Etranger, '4'= Mixte, (public+ privé ou public+ étranger ou privé+étranger), '9'= Données manquantes.

Troisième position= Sexe : '1'= Masculin, '2'= Féminin.

¹⁷ '0'= Non concerné, '1'= Agriculture, '2', = Administration '3'= Industrie hors hydrocarbures, '4'=hydrocarbures, '5'= BTP, '6'= Commerce, '7'= Transport, '8'= Autres services.

Variable d'analyse ¹⁶	Secteur d'activité ¹⁷										Total	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		
7 2 1	0	35,7	0	3,73	0	10,3	17,5	4,61	25,2	2,85	100	(456)
7 3 1	0	50	0	16,7	0	16,7	0	0	0	16,7	100	(6)
7 4 1	0	30	55	0	0	5	0	0	10	0	100	(20)
7 9 1	0	11,9	7,14	0	1,19	3,57	3,57	1,19	15,5	56	100	(84)
S/total autre	0	2,18	90,9	0,41	0,04	0,99	0,84	0,33	3,66	0,7	100	(11353)
9 1 1	0	1,7	58,5	6,82	5,11	3,98	1,14	0,57	15,9	6,25	100	(176)
9 2 1	0	34,3	0	5,56	0	5,56	21,3	2,78	25	5,56	100	(108)
9 3 1	0	40	0	20	20	10	10	0	0	0	100	(10)
9 4 1	0	0	25	0	0	0	0	0	50	25	100	(4)
9 9 1	0	0,5	0,42	0,02	0,02	0,15	0,2	0,05	0,07	98,6	100	(4028)
S/total d. manquante	0	1,48	2,8	0,49	0,28	0,46	0,79	0,14	1,39	92,2	100	(4326)
Total hommes	72,7	4,47	9,79	1,77	0,63	2,61	2,87	1,29	3,47	0,39	100	(1441290)
0 0 2	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100	(1347186)
1 1 2	0	0	0,92	0	0	0	0	0	0	0	100	(1)
1 2 2	0	26,4	0	11,4	0	3,87	11,8	3,34	40,6	2,64	100	(569)
1 3 2	0	67,1	0	7,32	2,44	3,66	1,22	1,22	15,9	1,22	100	(82)
1 9 2	0	7,14	14,3	0	7,14	0	0	21,4	21,4	28,6	100	(14)
S/total employeur	0	31	0,3	10,7	0,45	3,76	10,2	3,46	37,1	3,01	100	(665)
2 2 2	0	20,1	0	9,01	0	1,22	13,8	1,26	54,3	0,33	100	(2697)
2 3 2	0	57,9	0	3,51	1,75	5,26	10,5	3,51	15,8	1,75	100	(57)
2 9 2	0	0	20	6,67	0	0	13,3	6,67	20	33,3	100	(15)
S/total indépendant	0	22,7	0,17	9,23	0,12	1,78	13,1	1,75	50,2	1,02	100	(3435)
3 1 2	0	1,15	83,9	2,57	0,77	0,9	0,27	0,61	9,66	0,12	100	(38227)
3 2 2	0	12,5	0,04	11,7	0	2,81	10,8	1,36	59,8	0,98	100	(2351)
3 3 2	0	35,6	0	4,44	4,44	4,44	8,89	2,22	37,8	2,22	100	(45)
3 4 2	0	4,29	37,1	8,57	4,29	7,14	1,43	1,43	35,7	0	100	(70)
3 9 2	0	0	31,3	0	0	3,13	3,13	0	9,38	53,1	100	(32)
S/total s. permanent	0	1,84	78,9	3,1	0,74	1,03	0,9	0,65	12,6	0,21	100	(40725)
4 1 2	0	1,47	82,5	2,3	1,04	1	0,34	0,38	10,8	0,21	100	(4703)
4 2 2	0	12,2	0	11,8	0	3,54	8,57	0,69	62,8	0,48	100	(1891)
4 3 2	0	15,8	0	5,26	57,9	0	5,26	0	15,8	0	100	(19)
4 4 2	0	7,69	15,4	30,8	23,1	0	0	0	23,1	0	100	(13)
4 9 2	0	0	5,26	0	0	5,26	5,26	0	5,26	78,9	100	(19)
S/total s. partiel	0	4,56	58,4	5,06	0,95	1,73	2,71	0,47	25,6	0,51	100	(6645)
5 1 2	0	1,99	62,2	8,46	0,5	1,49	2,49	0,5	21,9	0,5	100	(201)
5 2 2	0	7	0	7	0	3	6	0	75	2	100	(100)
5 3 2	0	40	0	40	0	0	0	0	0	20	100	(5)
5 4 2	0	25	50	0	0	0	25	0	0	0	100	(4)
5 9 2	0	0	11,1	0	11,1	0	0	11,1	11,1	55,6	100	(9)
S/total apprenti	0	4,39	40,1	8,15	0,63	1,88	3,76	0,63	37,6	2,82	100	(319)
6 2 2	0	40,9	0	7,46	0	0,57	12,8	0,96	37,1	0,19	100	(523)
6 3 2	0	37,5	0	12,5	0	12,5	25	0	12,5	0	100	(8)
6 9 2	0	14,3	4,76	0	0	0	0	0	19	61,9	100	(21)
S/total aide familial	0	39,9	0,18	7,25	0	0,72	12,5	0,91	36,1	2,54	100	(552)
7 1 2	0	2,42	88,7	0,81	0	0,81	0	1,61	4,84	0,81	100	(124)
7 2 2	0	28,1	0	6,25	0	6,25	3,13	0	56,3	0	100	(32)
7 4 2	0	50	0	0	50	0	0	0	0	0	100	(2)
7 9 2	0	15,4	15,4	0	0	7,69	0	0	7,69	53,8	100	(13)
S/total autre	0	8,77	65,5	1,75	0,58	2,34	0,58	1,17	14,6	4,68	100	(171)
9 1 2	0	0	52,8	5,56	0	2,78	0	0	36,1	2,78	100	(36)

Variable d'analyse ¹⁶	Secteur d'activité ¹⁷										Total
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
9 2 2	0	14,3	0	0	0	14,3	14,3	0	42,9	14,3	100 (7)
9 3 2	0	20	0	0	20	0	20	0	20	20	100 (5)
9 4 2	0	0	100	0	0	0	0	0	0	0	100 (2)
9 9 2	0	0,03	0	0	0,03	0	0	0	0,05	99,9	100 (3927)
S/total d. manquante	0	0,08	0,53	0,05	0,05	0,05	0,05	0	0,48	98,7	100 (3977)
S/total femmes	96	0,15	2,59	0,14	0,03	0,04	0,08	0,03	0,64	0,29	100 (1403010)
Total général	84,2	2,34	6,24	0,96	0,33	1,34	1,49	0,67	2,07	0,34	100 (2844300)

Source : Tabulation effectuée sur les données du RGPH de 98 (sondage au 1/10^{ème})

Le tableau n° 5.13 est difficile à lire (nombre de lignes). Cet inconvénient pourrait être compensé par son pouvoir de décrire tous les profils résultant de la combinaison des modalités composant les facteurs d'analyse. On peut également limiter le nombre de lignes aux combinaisons de réponses les plus significatives. En excluant les données manquantes, on peut également rendre ce tableau plus pratique. En recourant à la méthode classique de tabulation, le croisement de ces variables d'analyse fournirait un tableau plus difficile à lire. Le lecteur peut s'en rendre compte en testant les deux techniques de tabulation.

Rappel des principaux résultats, conclusion et recommandations :

Pratique ancienne, les recensements de la population ont changé de buts et de procédures au cours du temps. La finalité est, toutefois, partagée.

Actuellement, les recensements constituent une source principale d'information, indispensable pour la planification et pour la gestion au niveau national et local. Une donnée fiable est tributaire d'une série de mesures et d'opérations délicates.

Les questions d'un recensement sont choisies et structurées de manière à faciliter la collecte et l'exploitation et surtout pour répondre à la demande exprimée.

En Algérie, les anciens dénombrements étaient calqués sur les procédures utilisées en France, sans les adapter au cas algérien.

Les données de la période coloniale sont très peu exploitées et très peu comparables. La couverture change en fonction des territoires colonisés. La population est caractérisée par une importante mobilité.

En contrepartie, on doit souligner plusieurs aspects d'ordre positif :

- La fréquence quinquennale presque parfaite des différentes opérations ;
- L'appareil statistique était parvenu à produire des données sur la population, en enregistrant des progrès sur le plan méthodologique au fil des années.

Depuis son indépendance, l'Algérie a pu réaliser quatre recensements de la population (1966, 1977, 1987 et 1998).

Par rapport aux caractéristiques d'un recensement de la population, on peut rappeler les faits suivants :

- La caractéristique d'universalité a été peu observée dans les premières opérations de collecte des données. Ce n'est qu'en 1948 qu'en est parvenu à une assez bonne couverture du territoire national. Mais depuis 1966, cette caractéristique est bien observée ;
- Le dénombrement individuel était devenu une caractéristique des opérations de collecte depuis le recensement de 1948 ;
- La simultanéité n'a pu être observée de manière convenable en Algérie qu'à partir de 1966 ;

- Les données de la période coloniale bien que très discutables sur le plan de la qualité, ont été obtenues avec une fréquence presque parfaite ;
- On a opté pour une périodicité décennale, depuis 1966. On n'a malheureusement pas pu respecter cette périodicité ;
- Les supports utilisés pour la collecte des données ont beaucoup évolué sous l'autorité coloniale. Les versions les plus complètes sont obtenues en 1954 et en 1960 ;

La forme nationale du questionnaire change d'un recensement à l'autre, suivant l'intérêt du moment ;

Sur le plan méthodologique, les travaux disponibles permettent de retracer les améliorations apportées en matière de la collecte en Algérie. Ce constat désavantage les efforts accomplis depuis 1966. En effet, les rapports méthodologiques faits durant la période coloniale sont plus constructifs (auto critiques, retracent les limites et les améliorations apportées), comparativement aux rapports nationaux. A quelques rares exceptions, ces rapports ne mentionneront jamais les limites d'un recensement.

Les données démographiques algériennes ne sont accessibles que par le biais des publications de l'Office National des Statistiques. Cette réalité réduit la possibilité de construire un appareil statistique performant.

L'office National des Statistique gagnerait sur le plan de la qualité des données en publiant les rapports méthodologiques relatifs à chaque recensement et en associant le Comité National de la Population dans l'élaboration de ces rapports.

Le recensement de 1998 pourrait être reconsidéré comme repère de référence pour les prochaines opérations (caractéristiques d'un recensement, structure du questionnaire, etc.).

On a consacré un questionnaire de deux volets complémentaires pour définir le profil de la population algérienne résidente et de l'habitat au recensement de 1998.

Le volet 'caractéristiques du ménage' s'adresse à deux groupements de personnes : les ménages ordinaires et les ménages collectifs. Il est constitué de plusieurs questions. Les variables se rapportant à ces questions sont clairement définies. Cette restriction écarte toute possibilité de dresser une typologie élaborée des familles.

La codification prévue pour dater les naissances est également problématique, en particulier lorsqu'il s'agit de distinguer les personnes les plus âgées et les plus jeunes (code 98).

La nationalité n'est pas codée selon la procédure décrite sur le manuel de codification.

La codification retenue pour l'enseignement général et la formation professionnelle n'est pas suffisamment explicitée.

La modalité 'autre' regroupe, le plus souvent, un nombre élevé de catégories de personnes très hétérogènes.

La détection des erreurs a permis de relever deux principaux faits :

- Il y a pratiquement absence totale d'erreurs de dépassement de codes ;
- Les erreurs de vraisemblance sont fréquentes dans les données du recensement de 1998.

Dans certains cas la détection des erreurs est très difficile. C'est le cas du nombre familles et du numéro d'ordre des membres des ménages.

La codification retenue rend difficile, parfois, les possibilités de détection des erreurs.

Le contrôle du nombre de familles par ménage, en référence à la codification retenue, nous a permis de soupçonner une sous estimation de la réalité.

Les événements sont plus au moins bien datés. Malgré certaines confusions (les personnes les plus âgées et les plus jeunes) et l'existence d'un nombre encore élevés d'événements non situés dans le temps (mois et année).

En opérant de façon rétrospective, les imprécisions dans les déclarations caractérisent en particulier les données les plus anciennes.

Le contrôle du nombre de naissance par femme a permis de relever quelques anomalies entre les différentes variables de contrôle utilisées.

Le croisement de la langue parlée et la langue écrite a permis de relever des erreurs de codification et de saisie.

Le fait de constater que le nombre de personnes et de familles par ménage ne présentait pas d'anomalies nous a poussé à imaginer une procédure performante dans le cas de données répétitives.

En fait, la procédure que nous avons appliquée pour la détection des erreurs a une utilisation plus variée.

Cette procédure a de multiples atouts par rapport à celle développée par SPSS, en vue de traiter les questions à réponses multiples.

- Elle offre plusieurs possibilités de lecture ;
- Elle est utilisée lorsque les données sont contrôlées par le rang ;
- Elle est utilisée comme moyen de contrôle de qualité des données et comme outil de tabulation ;
- Elle fournit une meilleure description de la population étudiée ;
- Elle permet d'engager plusieurs facteurs d'analyse, à la fois ;
- Elle est généralisable à tout type de variable.

L'utilisation de la technique proposée en tant qu'outil de contrôle de la qualité des données permet de relever l'existence de quelques erreurs sur les données ayant une structure multiple.

Plus généralement, cette technique est utilisée de façon indifférenciée lorsque la vraisemblance est difficile à établir entre les facteurs.

En tant qu'outil de tabulation, cette procédure donne la totalité des combinaisons possibles qu'engagent les facteurs d'analyse.

Elle permet de mettre en évidence très facilement les profils dominants dans la population étudiée.

En tant que moyen de description, cette procédure permet d'engager plusieurs facteurs. Mais, dans ces cas, elle est confrontée à un problème de lecture des tableaux.

Dans certains cas, on est obligé de regrouper les profils rares en une seule classe.

Il est temps de se fixer une périodicité à respecter, à compter du prochain recensement.

Le questionnaire de 1998 est en mesure de servir comme référence de comparaison pour la continuité historique des données.

On gagnerait beaucoup lorsqu'il s'agit de dater les événements, en distinguant deux types d'information : la datation suivant le mois et l'année et les années présumées de naissance ou les âges présumés. Cette procédure était en application en 1966.

La publication des rapports méthodologiques est une condition indispensable au développement de l'appareil statistique national.

L'accès aux données des recensements est impossible. L'Office National des Statistiques gagnerait beaucoup en associant le comité national de la population et les chercheurs qui s'intéressent au problème de la collecte des données.

REFERENCES

- 1 HECHT, J., 'l'idée de dénombrement jusqu'à la révolution', Pour une histoire de la statistique, Tome1/Construction, Paris, 1977, 593, pp21-31.
- 2 LOPES, V. F., The Traditional of Demographic Data in Latin America, Congrès International de la Population, Liege, 1973, Vol. 2, pp. 355-365.
- 3 KOUAOUICI, A., Femme, famille et contraception; FNUAP, CENEAP, Alger, 1992, 300 pages.
- 4 LAZAAR, A., 'Qualité des données démographiques algériennes', EL TAWASSOL, Publication de l'Université de BADJI Mokhtar, Annaba, 1996, pp.23-29.
- 5 OUCIEF, M., Les données de l'état civil en Algérie, 'Mémoire de Magister en Démographie, Blida, 2000, 180 pages.
- 6 Nations Unies Manuel des méthodes de recensement de la population et de l'habitation, New York, 1992, pp. 3, 51, 58.
- 7 TABUTIN, D., La collecte des données en DEMOGRAPHIE, Méthodes, Organisation et Exploitation, ORDINA EDITION, 1984, p. 85.
- 8 BREIL, J., Résultats statistiques du Dénombrement de la Population, Volume 1, Répertoire statistique des communes d'Algérie, Service de Statistique Générale, Alger, 1951), pp. XI-XIV.
- 9 GENDREAU, F., 'A propos des recensements...Comptes africains', WWW.politiques-africaines.com/numeros/pdf/40125.pdf; 1991, p. 125.
- 10 Résultats Statistiques du Recensement du 31 octobre 1954, Statistique Générale de l'Algérie, Délégation Générale du Gouvernement en Algérie, 1958, pp. 8-9.
- 11 Note méthodologique relative au recensement de 1960, élaborée au CNRP, non datée et non signée.
- 12 Commissariat National au Recensement de la Population, (1969), RESULTATS DU RECENSEMENT DE 1968, 1^{ère} et 2^{ème} partie, avril 1969
- 13 Commissariat National aux Recensements et enquêtes statistiques, RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION 1966 Rapport méthodologique, Etat et Structures des Familles en Algérie, Série C, Volume I, Tome I, Alger, 1972, pp. 1-18.
- 14 Office National des Statistiques, Rapport méthodologique, IV^{ème} Recensement

- Général et de l'habitat, Alger, 1998, pp. 80-98.
- 15 Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Planification, Enquête Nationale Algérienne sur la Fécondité, Rapport final, CENEAP, 1988, pp. 89-92.
 - 16 OUALI, A., Typologie des ménages algériens et structures familiales au recensement de 1987, évolution, caractéristiques et analyse des comportements féconds. Blida, 2007, 230 pages.
 - 17 Office National des Statistiques, Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, MENAGE ORDINAIRE ET COLLECTIF, REF : Q1/RGPH/ONS/97.
 - 18 TABUTIN, D., La collecte des données en démographie : Méthodes, Organisation et Exploitation, ORDINA EDITIONS, 1984, 258 pages.
 - 19 Office National des Statistiques, RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, CODE GENERAL, REF/CG 1/DPE/RGPH/ONS/96, version 1, octobre 1996.
 - 20 Office National des Statistiques, GUIDE DU RECENSEUR, INSTRUCTIONS, IV° RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, p. 28.
 - 21 Office National des Statistiques, Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1997, Code des niveaux d'instruction : LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'ENSEIGNEMENT GENERAL, octobre 1996.
 - 22 Office National des Statistiques, Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1997, CODE DES DIPLOMES, juillet 1996.
 - 23 Office National des Statistiques, Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1997, CODE DES PROFESSIONS, juillet 1996.
 - 24 DUBOIS, J.L et BLAISEAU, D., Connaître les conditions de vie des ménages en développement, Tome III, Analyser les résultats, Ministère de la Coopération et du Développement, La documentation française, Paris, 1989, pp. 30-33.
 - 25 SHUMAN H., PRESSER F., Question and Answers in Attitude Surveys, Academic Press, New York, 1981, 370 pages.
 - 26 GROVS, R. M., Survey Errors and Survey Costs, J. Wiley and Sons, New York, 1989.
 - 27 KOUAOUCCI, A. and SAADI, R., Analyse of multiple responses: An Assessment

- and an Alternative, Computational Statistics & Data Analysis Statistical Software Newsletter, <http://www.csdassn.org/soflist.cfm>, 2007.
- 28 REYNALDO J, SANTOS, A., Getting the Most of Multiple Response Questions, Texas Agricultural extension Service; Texas A L M university, 2000.
- 29 SAADI, R., La population des assurés sociaux, Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Planification, Alger, 1992, 86 pages.
- 30 Nicolas J Cox, Duram et Ulrich Kohler, Statistical Software for professionals: FAQ*Dealing with multiple responses.htm*, 06,8,2006.
- 31 BEN Jann, *Tabulation of multiple responses*, Stata users group meeting, Berlin, 4/5, 2004.
- 32 GUTHRIE, D., “*Analysis of dichotomous variables in Repeated Measures Experiments*”, Psychological Bulletin, 90, 1981, 189-195.
- 33 AGRESTI, A., *Analysis Of ordinal Categorical Data*, New York: John Wiley & Sons, Inc, 1984.
- 34 SAS Institute Inc., SAS\STAT User's Guide, Version 6, Fourth Edition, Volume 1, Cary, NC: SAS Institute INC., 89, 403-518.
- 35 SPSS, User's Guide, Base 10.0
- 36 Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Population et le Développement, La satisfaction de la clientèle de la CNEP: Un sondage d'opinion, CENEAP-CNEP/Banque, 2007, 100 pages.

ANNEXE 1

Documents de travail

Liste des contenus

- 1. Code général**
- 2. Code des professions**
- 3. code des niveaux d'instruction**
- 4. codes des diplômes**
- 5. code catégorie socioprofessionnelle (CSP)**
- 6. Guide de l'agent recenseur**
- 7. Questionnaire de 1960**
- 8. Questionnaire de 1966**
- 9. Questionnaire de 1977**
- 10. Questionnaire de 1987**
- 11. Questionnaire de 1998**
- 12. Liste des variables retenues**

RSP-

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

RECENSEMENT GENERALE DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT

MENAGE ORDINAIRE ET COLLECTIF

CODE GENERAL

1

IDENTIFICATION

Nature du Renseignement	N° de Colonne	Classification	Code
Wilaya	1-2	Voir code géographique	01 à 48
Commune	3-4	Voir code géographique	01 à 67
Dispersion	5	Agglomération chef lieu..... Agglomération secondaire.... Zone éparse.....	1 2 3
N° de district	6 à 8	Vérifier le numéro	001 à ...
N° d'îlot	9 à 12	Vérifier le numéro..... Non concerné (Zone éparse).	0001 à.. 0000
N° de la construction dans le district	13 à 16	Vérifier le numéro.....	0001 à..
N° du logement dans la construction	17 à 18	Vérifier le numéro.....	01 à 99
N° du ménage dans le logement	19	Vérifier le numéro.....	0 à 5
Type carte	20	Numéro préimprimé	1

CARACTERISTIQUES DE LA CONSTRUCTION

N° de quest.	Nature du Renseignement	N° de Colon.	Classification	Code
1.	Avez-vous inscrit les caractéristiques de cette construction sur un autre questionnaire ?	21	Oui..... Non Non déclaré.....	1 2 9
2.	Nombre de logements dans la construction	22-23	Vérifier le nombre..... Non concerné..... Non déclaré	01 à 99 Blanc 9
3.	Type de construction	24	Immeuble d'habitation..... Maison individuelle..... Maison traditionnelle (haouch).... Hotel, pension..... Etablissement à usage profess..... Base de vie avec commodités..... Baraquement de chantier..... Gourbi, tente..... Construction précaire (bidonv.).... Non concerné..... Non déclaré.....	1 2 3 4 5 6 7 8 9 Blanc 0
4.	Nombre de niveaux	25-26	Nombre de niveaux..... Non concerné..... Non déclaré.....	00 à 30 Blanc 99
5.	Date d'achèvement de la construction	27-28	Si en 1987 et avant..... Année d'achèvement si après 87.. Construction inachevée..... Non concerné..... Non déclaré.....	87 88 à 97 00 Blanc 99

CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

N° de quest.	Nature du Renseignement	N° de Colon.	Classification	Code
6.	Avez-vous inscrit les caractéristiques de ce logement sur un autre questionnaire ?	29	Oui..... Non Non déclaré.....	1 2 9
7.	Nombre de ménages dans le logement	30	Vérifier le nombre..... Non concerné..... Non déclaré.....	0 à 4et 5 Blanc 8
8.	Le logement est-il ?	31	Occupé..... Vide..... Non concerné..... Non déclaré.....	1 2 Blanc 9
9.	Si, occupé, le logement est-il?	32	A usage d'habitation exclusivement A usage d'habitat. et professionnel A usage profession. exclusivement Non concerné..... Non déclaré.....	1 2 3 Blanc 9
10.	A quel titre l'occupez-vous ?	33	Propriétaire..... Copropropriétaire..... Locataire..... Logé gratuitement..... Non concerné..... Non déclaré.....	1 2 3 4 Blanc 9
11.	Propriété du logement	34	Public..... Privé..... Non concerné..... Non déclaré.....	1 2 Blanc 9
12.	Année d'occupation du logement	35-36	Année d'occupation..... Non concerné..... Non déclaré.....	00 à 97 Blanc 99
13.	Quelle est la surface du logement ?	37-39	Surface en mètres carrés..... Non concerné..... Non déclaré.....	004à99 Blanc 000
14.	Nombre de pièces réservée à l'habitation	40-41	Nombre de pièces..... Non concerné..... Non déclaré.....	01 à 20 Blanc 99
Avez-vous dans votre logement				
15.	-Une cuisine ?	42	Oui..... Non..... Non concerné..... Non déclaré.....	1 2 Blanc 9
16.	-Une salle de bains ?	43	Oui..... Non..... Non concerné..... Non déclaré.....	1 2 Blanc 9
17.	-Des toilettes (WC) ?	44	Oui..... Non..... Non concerné..... Non déclaré.....	1 2 Blanc 9

Suite CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

N° de quest.	Nature du Renseignement	N° de Colon.	Classification	Code
18.	Votre logement est-il rattaché - Au réseau d'électricité ?	45	Oui.....	1
			Non.....	2
			Non concerné.....	Blanc
			Non déclaré.....	9
19.	- Au réseau d'eau potable ?	46	Oui.....	1
			Non.....	2
			Non concerné.....	Blanc
			Non déclaré.....	9
20.	- Au réseau d'égout ?	47	Oui.....	1
			Non.....	2
			Non concerné.....	Blanc
			Non déclaré.....	9
21.	- Au réseau de gaz ?	48	Oui.....	1
			Non.....	2
			Non concerné.....	Blanc
			Non déclaré.....	9
22.	Mode d'approvisionnement habituel en eau, si votre logement est non rattaché au réseau d'eau ?	49	Puits.....	1
			Source ou citerne.....	2
			Autres.....	3
			Non concerné.....	Blanc
			Non déclaré.....	9
23.	Si votre logement n'est pas rattaché au réseau d'égout, comment évacuez-vous vos eaux usées ?	50	Vers une fosse.....	1
			Autres.....	2
			Non concerné.....	Blanc
			Non déclaré.....	9
24.	Si votre logement n'est pas rattaché au réseau de gaz, quelle combustible utilisez-vous habituellement ?	51	Gaz butane.....	1
			Bois.....	2
			Charbon.....	3
			Autres.....	4
			Non concerné.....	5
			Non déclaré.....	9
25.	Avez-vous une résidence secondaire dont vous pouvez disposer à tout moment ?	52	Oui.....	1
			Non.....	2
			Non déclaré.....	9

TC2: CARACTERISTIQUES DU MENAGE

N° de quest.	Nature du Renseignement	N° de Colon.	Classification	Code
1.	Numéro d'ordre	21-22	Numéro d'ordre.....	01 à 40
			Première personne (CM).....	01
			Deuxième personne.....	02
			Troisième personne.....	03
			Quatrième personne.....	40
2.	Lien de parenté de la personne avec le CM	23	Chef de ménage.....	1
			Epouse (s) du chef de ménage....	2
			Enfants de 1x2, de 1 ou de 2.....	3
			Petits fils(le) de 1.....	4
			Ascendants de 1.....	5
			Frère, soeur de 1.....	6
			Autres parents de 1.....	7
			Sans lien de parenté avec 1.....	8
			Non déclaré.....	9
3.	Numéro de la famille de la personne	24	Première famille.....	1
			Deuxième famille.....	2
			Etc	
			Sans famille (personne isolée)....	8
			Non déclaré.....	9
4.	Sexe de la personne	25	Masculin.....	1
			Féminin.....	2
			Non déclaré.....	9
5.	Situation de résidence de la personne	26	Résident présent :RP.....	1
			Résident absent temporaire: RAT..	2
			Visiteur, résident en Algérie: VRA..	3
			Visiteur, résident à l'étranger: VRE..	4
			Non déclaré.....	9
6.	Date de naissance de la personne	27-28	Mois de naissance.....	01 à 12
			- Présumé.....	99
			- N.D.....	Blanc
		29-30	Année de naissance	00 à 99
			- Cas particulier pour personnes nées en 1887 et avant (Age exact ou présumé).....	98
			- Non-Déclaré.....	Blanc
7.	Lieu de naissance de la personne	31-32	Commune (Voir Code géo).....	01 à 67
			Non déclaré.....	99
		33-34	Wilaya (voir code géo).....	01 à 48
			Non déclaré.....	99
			- Pour les personnes nées à l'étranger utiliser le code de nationalité:	
		- Col 31.....	0	
		- Col 32-34 (voir code nationalité)..	
8.	Nationalité de la personne	35-37	Voir code des nationalités
			Non déclaré.....	999

Suite CARACTERISTIQUES DU MENAGE

N° de quest.	Nature du Renseignement	N° de Colon.	Classification	Code
9.	Situation matrimoniale de la personne	38	Célibataire..... Marié(e)..... Divorcé(e)..... Veuf(ve)..... Non déclaré.....	1 2 3 4 9
10.	Nombre total de naissances vivantes	39-40	Vérifier le chiffre..... Non concerné..... Non déclaré.....	00 à 20 Blanc 99
11.	Nombre de survivants	41-42	Vérifier le chiffre..... Non concerné..... Non déclaré.....	00 à 20 Blanc 99
12.	Où habitait la personne en 1987	43-44	Commune (voir code géo)..... Non déclaré.....	01 à 67 99
		45-46	Wilaya (voir codé géo) Non déclaré..... -Etranger: Col 43..... Col 44-46 (code nationalité)	01 à 48 99 0
13.	La (les) langue(s) que la personne parle couramment $V_1 = \text{arabe}$ $V_2 = \text{Amazigh}$ $V_3 = \text{Français}$ $V_4 = \text{Anglais}$	47-48	Arabe..... Amazigh..... Français..... Anglais..... Autres..... Aucune..... Arabe+Amazigh..... Arabe+Français..... Arabe+Anglais..... Amazigh+Français..... Amazigh+Anglais..... Français+Anglais..... Arabe+Amazigh+Français..... Arabe+Amazigh+Anglais..... Arabe+Français+Anglais..... Amazigh+Français+Anglais..... Arab+Amazigh+Français+Anglais..... Aucune..... Non concerné(enfants - de 3 ans) Non déclaré.....	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 88 Blanc 99

Suite 2 CARACTERISTIQUES DU MENAGE

N° de quest.	Nature du Renseignement	N° de Colon.	Classification	Code
14.	La (les) langue(s) lue(s) que la personne lit et écrit	49-50	Arabe.....	1
			Amazigh.....	2
			Français.....	3
			Anglais.....	4
			Autres.....	5
			Aucune.....	6
			Arabe+Amazigh.....	7
			Arabe+Français.....	8
			Arabe+Anglais.....	9
			Amazigh+Français.....	10
			Amazigh+Anglais.....	11
			Français+Anglais.....	12
			Arabe+Amazigh+Français.....	13
			Arabe+Amazigh+Anglais.....	14
			Arabe+Français+Anglais.....	15
			Amazigh+Français+Anglais.....	16
			Arab+Amazigh+Français+Anglais.....	17
			Aucune.....	88
			Non concerné(enfants - de 5 ans) Non déclaré.....	Blanc 99
15.	Dernière classe que la personne suit ou a suivi dans l'enseignement académique	51-52	Voir code des niveaux d'instructions.....
			Sans instruction.....	88
			Non concerné(enfants - de 5 ans) Non déclaré.....	Blanc 99
			16.	Si la personne suit ou a suivi un cycle de formation professionnelle, nombre de mois ?
Non concerné.....	Blanc			
Non déclaré.....	99			
17.	Diplôme le plus élevé obtenu par la personne	55-56	Voir code des diplôme.....
			Sans Diplôme.....	88
			Non concerné(enfants - de 5 ans) Non déclaré.....	Blanc 99
			18.	Si la personne est handicapée, nature du handicap
Auditif.....	2			
Visuel.....	3			
Mental.....	4			
Polyhandicap.....	5			
Maladie chronique.....	6			
Autres.....	7			
Non concerné.....	Blanc			
Non déclaré.....	99			
19.	Situation individuelle de la personne	58	Occupé permanent.....	1
			Occupé partiel.....	2
			STR 1.....	3
			STR 2.....	4
			Retraité.....	5
			Pensionné.....	6
			Etudiant/Ecolier.....	7
			Autres.....	8
			Non déclaré.....	9
20.	Profession principale de la personne occupée	59-60	Voir code des professions.....
			Non concerné.....	Blanc
			Non déclaré.....	99

Suite 3 CARACTERISTIQUES DU MENAGE

N° de quest.	Nature du Renseignement	N° de Colon.	Classification	Code
21.	Situation dans la profession de la personne	61.	Employeur.....	1
			Indépendant.....	2
			Salarié permanent.....	3
			Salarié partiel.....	4
			Apprenti.....	5
			Aide familial.....	6
			Non concerné.....	Blanc
			Non déclaré.....	9
			22.	Secteur juridique de l'établissement où travaille la personne
Privé.....	2			
Mixte.....	3			
Etranger.....	4			
Non concerné.....	Blanc			
Non déclaré.....	9			
23.	Secteur d'activité économique de l'établissement où travaille la personne	63	Agriculture.....	1
			Administration.....	2
			Industrie.....	3
			BTP.....	4
			Commerce.....	5
			Transports.....	6
			Autres services.....	7
			Non concerné.....	8
			Non déclaré.....	9
24.	Lieu de travail de la personne	64-65	Commune: voir code géographique	01 à 67
			Non concerné.....	Blanc
			Non déclaré.....	99
		66-67	Wilaya: voir code géographique...	01 à 48
			Non concerné.....	Blanc
			Non déclaré.....	99
25.	Depuis combien de mois la personne est-elle en chômage	68	Nombre de mois.....	01 à 96
			Non concerné.....	Blanc
			Non déclaré.....	99

TC 3 EQUIPEMENT, OPINIONS ET REVENUS NET MENSUEL DU MENAGE

A. EQUIPEMENT DU MENAGE

N° de quest.	Nature du Renseignement	N° de Colon.	Classification	Code
	Type carte	20	Numéro préimprimé	3
1.	Avez-vous un véhicule de tourisme ?	21	Oui..... Non..... Non déclaré.....	1 2 Blanc
2.	Avez-vous un poste de télévision ?	22	Oui..... Non..... Non déclaré.....	1 2 Blanc
3.	Avez-vous un réfrigérateur ?	23	Oui..... Non..... Non déclaré.....	1 2 Blanc
4.	Avez-vous une machine à laver le linge ?	24	Oui..... Non..... Non déclaré.....	1 2 Blanc
5.	Avez-vous le téléphone ?	25	Oui..... Non..... Non déclaré.....	1 2 Blanc
6.	Avez-vous accès à une antenne parabolique ?	26	Oui..... Non..... Non déclaré.....	1 2 Blanc

B. OPINIONS SUR LE CONFORT DU LOGEMENT

N° de quest.	Nature du Renseignement	N° de Colon.	Classification	Code
7.	Etes-vous satisfait de votre logement ?	27	Oui..... Non..... Non déclaré.....	1 2 Blanc
8.	Trop exigu	28	Oui..... Non..... Non déclaré.....	1 2 Blanc
9.	Pas de confort	29	Oui..... Non..... Non déclaré.....	1 2 Blanc
10.	Eloigné du lieu de travail	30	Oui..... Non..... Non déclaré.....	1 2 Blanc
11.	Nuisances dans l'environnement	31	Oui..... Non..... Non déclaré.....	1 2 Blanc
12.	Autres raisons	32	Oui..... Non..... Non déclaré.....	1 2 Blanc

C. REVENU NET MENSUEL MOYEN DU MENAGE

N° de quest.	Nature du Renseignement	N° de Colon.	Classification	Code
13.	Quel est le revenu net mensuel moyen du ménage ?	33	Moins de 4 000 DA..... De 4 000 à 7 999 DA..... De 8 000 à 11 999 DA..... De 12 000 à 15 999 DA..... De 16 000 à 19 999 DA..... De 20 000 à 24 999 DA..... De 25 000 à 29 999 DA..... De 30 000 à 50 000 DA..... Plus de 50 000 DA..... Non déclaré.....	1 2 3 4 5 6 7 8 9 Blanc

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

**RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT 1997
CODE DES PROFESSIONS**

JUILLET 1996

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

**RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT 1997
CODE DES PROFESSIONS**

JUILLET 1996

CODE DES PROFESSIONS

CODE	LIBELLE
11	MEMBRES DES CORPS LEGISLATIFS ET CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE
111	MEMBRES DES CORPS LEGISLATIFS <ul style="list-style-type: none">- Membres des corps législatifs.- Président de la république- Président de l'assemblée populaire nationale et députés- Président de l'assemblée populaire de wilaya- Président de l'assemblée populaire communale- Premier ministre et ministres- Walis- Chefs de dairas- Autres membres des corps législatifs
112	CADRES SUPERIEURS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE <ul style="list-style-type: none">- Directeurs centraux des ministères et autres organismes publics (Fonction publique, Douanes, Police.....)- Secrétaires généraux des ministères et autres organismes publics- Inspecteurs généraux- Autres cadres de l'administration publique.
113	DIRIGEANTS ET CADRES D'ORGANISATION POLITIQUES, SYNDICALES ET ASSOCIATIVES. <ul style="list-style-type: none">- Dirigeants et cadres de partis politiques.- Dirigeants et cadres d'organisation d'employeurs, de travailleurs et d'autres organisations à but économique.- Dirigeants et cadres d'organisations humanitaires et d'organisations spécialisées.

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

12 DIRECTEURS ET CADRES DE DIRECTION SPECIALISES

121 DIRECTEURS

- Directeurs

122 CADRES DE DIRECTION SPECIALISES

- Directeurs de production et d'exploitation.
- Directeurs des services administratifs et financiers
- Directeurs du personnel et des relations de travail.
- Directeurs des ventes et du marketing.
- Directeurs de la publicité et des relations publiques
- Directeurs des achats et de la distribution.
- Directeurs des services informatiques.
- Directeurs des travaux de recherche et développement
- Autres cadres de direction spécialisés.

13 DIRIGEANTS ET GERANTS

131 DIRIGEANTS ET GERANTS

- Dirigeants et gérants d'exploitations agricoles.
- Dirigeants et gérants d'entreprises industrielles.
- Dirigeants et gérants d'entreprises de construction.
- Dirigeants et gérants de magasins et commerce de gros et de détail.
- Dirigeants et gérants d'hôtels-restaurants.
- Dirigeants et gérants d'entreprises de transport et entrepôts.
- Dirigeants et gérants d'entreprises de services fournis aux entreprises.
- Dirigeants et gérants d'entreprises de services sanitaires et de services fournis aux particuliers, de nettoyage, de réparation et de services similaires
- Autres dirigeants et gérants.

21 INGENIEURS ET SPECIALISTES DES SCIENCES PHYSIQUES ET MATHEMATIQUES

211 CHERCHEURS EN SCIENCES PHYSIQUES ET ASSIMILES

- Physiciens et astronomes.
- Météorologues.
- Chimistes.
- Géologues et géophysiciens.

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

212 CHERCHEURS EN MATHÉMATIQUES ET STATISTIQUES

- Mathématiciens et assimilés.
- Statisticiens.

213 SPECIALISTES ET INGÉNIEURS EN INFORMATIQUE

- Ingénieurs et analystes de systèmes informatiques.
- Analystes et concepteurs d'applications informatiques
- Autres spécialistes et ingénieurs en informatique.

214 AUTRES INGÉNIEURS, ARCHITECTES ET URBANISTES

- Architectes, urbanistes et ingénieurs de la circulation routière.
- Ingénieurs et cadres techniques du génie civil.
- Ingénieurs et cadres techniques de l'électricité.
- Ingénieurs et cadres techniques de l'électronique et des télécommunications.
- Ingénieurs et cadres techniques de la mécanique.
- Ingénieurs et cadres techniques de la chimie.
- Ingénieurs des mines, ingénieurs métallurgistes et assimilés.
- Cartographes et géomètres.
- Autres ingénieurs, architectes et urbanistes non classés ailleurs (et cadres techniques assimilés.).

22 SPECIALISTES DES SCIENCES DE LA VIE ET MEMBRES DES PROFESSIONS DE LA SANTÉ.

221 SPECIALISTES DES SCIENCES DE LA VIE

- Biologistes, botanistes, zoologistes et assimilés.
- Bacteriologistes, pharmacologistes, et assimilés.
- Agronomes et assimilés.

222 MEDECINS ET MEMBRES DES PROFESSIONS ASSIMILÉES À LA SANTÉ

- Médecins.
- Dentistes.
- Vétérinaires.
- Pharmaciens.
- Autres médecins et membres des professions assimilées de la santé (sauf infirmiers).

223 CADRES INFIRMIERS ET SAGES-FEMMES

- Cadres infirmiers et sages-femmes.

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

- 23 **PROFESSIONS DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET SUPERIEUR ET ENSEIGNEMENTS ASSIMILES.**
- 231 **PROFESSEURS D'UNIVERSITE ET D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**
- Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur.
- 232 **PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**
- Professeurs de l'enseignement secondaire
- 233 **AUTRES PROFESSEURS DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET SUPERIEURS ET ENSEIGNANTS ASSIMILES**
- Spécialistes des méthodes pédagogiques.
- Inspecteurs de l'enseignement.
- Autres professeurs des enseignements secondaire et supérieurs et enseignants assimilés non classés ailleurs.
- 24 **SPECIALISTES DE LA GESTION ET MEMBRES DES AUTRES PROFESSIONS INTELLECTUELLES.**
- 241 **SPECIALISTES DES FONCTIONS ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES DES ENTREPRISES**
- Experts-comptables et cadres comptables.
- Spécialistes des problèmes de personnel et d'orientation professionnelle.
- Autres spécialistes des fonctions administratives et commerciales des entreprises.
- 242 **AVOCATS, MAGISTRATS ET AUTRES PROFESSIONS JURIDIQUES**
- Avocats et procureurs.
- Magistrats
- Juges.
- Autres professions juridiques.
- 243 **ARCHIVISTES, BIBLIOTHECAIRES ET DOCUMENTALISTES**
- Archivistes paléographes et conservateurs de musée.
- Bibliothécaires et documentalistes.

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

244 SPECIALISTES DES SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

- Economistes.
- Sociologues, anthropologues et assimilés.
- Historiens et spécialistes des sciences politiques.
- Linguistiques, traducteurs et interprètes.
- Psychologues.
- Spécialistes du travail social.

245 ECRIVAINS ET ARTISTES CREATEURS ET EXECUTANTS

- Auteurs, journalistes et autres écrivains.
- Sculpteurs, peintres et assimilés.
- Compositeurs, musiciens et chanteurs.
- Chorégraphes et danseurs
- Acteurs et metteurs en scènes de théâtre, de cinéma et autres spectacles.

246 MEMBRES DU CLERGE ET ASSIMILES

- Membres du clergé et assimilés.

31 TECHNICIENS

311 TECHNICIENS DE LA RECHERCHE PHYSIQUE ET DE LA FABRICATION INDUSTRIELLE

- Techniciens de la recherche en physique et chimie.
- Techniciens du génie civil.
- Techniciens en électricité.
- Technicien en électronique et en télécommunications.
- Techniciens en construction mécanique
- Techniciens en chimie industrielle.
- Techniciens des mines, techniciens métallurgistes.
- Autres techniciens de la recherche physique et de la fabrication industrielle.

312 PROGRAMMEURS ET OPERATEURS EN INFORMATIQUE

- Programmeurs et préparateurs de travaux informatique
- Opérateurs de matériel informatique
- Techniciens d'informatique industrielle.

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

- 313 OPERATEURS DE MATERIELS AUDIOVISUELS ET ELECTRONIQUES
- Photographes et opérateurs de l'enregistrement des images et du son
 - Opérateurs de matériels d'émissions de radio, télévision et de télécommunications.
 - Opérateurs d'appareils électromédicaux.
 - Autres opérateurs de matériels audiovisuels et électroniques
- 314 OFFICIERS DE MARINE, PILOTES D'AVION ET TECHNICIENS DES TRANSPORTS MARITIMES ET AERIENS
- Officiers mécaniciens de navires.
 - Officiers de pont et pilotes.
 - Pilotes d'avions et officiers mécaniciens navigants.
 - Contrôleurs de la circulation aérienne.
 - Techniciens de la sécurité aérienne.
- 315 CONTROLEURS DE BATIMENTS, DE SECURITE, D'HYGIENE ET DE QUALITE
- Contrôleur des normes de sécurité (construction, incendie)
 - Contrôleurs de sécurité, d'hygiène et de qualité (vérification des conditions de travail, produits de consommation).
- 32 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTE
- 321 TECHNICIENS ET TRAVAILLEURS ASSIMILES DES SCIENCES DE
- Techniciens de la recherche biologique et médicale
 - Techniciens de l'agronomie et de la sylviculture
 - Conseillers agricoles et sylvicoles
- 322 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTE MODERNE (Sauf infirmiers)
- Assistants médicaux
 - Conseillers en hygiène
 - Diététiciens et spécialistes des problèmes de nutrition
 - Optométristes et opticiens
 - Assistants dentaires
 - Kinésithérapeutes et travailleurs assimilés
 - Assistants vétérinaires
 - Assistants et préparateurs en pharmacie
 - Autres professions intermédiaires des sciences de la vie et de la santé moderne (sauf infirmiers)

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

- 323 INFIRMIERS ET SAGES-FEMMES
- Infirmiers
 - Sages-femmes
- 324 PRATICIENS DE LA MEDECINE TRADITIONNELLE ET GUERISSEUR
- Praticiens de la médecine traditionnelle
 - Guérisseurs
- 33 INSTITUTEURS DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET PREPRIMAIRE ET ENSEIGNANTS ASSIMILES
- 331 INSTITUTEURS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
- Instituteurs de l'enseignement primaire
- 332 INSTITUTEURS DE L'ENSEIGNEMENT PREPRIMAIRE
- Instituteurs de l'enseignement préprimaire
- 333 ENSEIGNANTS SPECIALISES DANS L'EDUCATION DES HANDICAPES
- Enseignants spécialisés dans l'éducation des handicapés
- 334 AUTRES INSTITUTEURS DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET PREPRIMAIRE ET ENSEIGNANTS ASSIMILES
- Autres instituteurs des enseignements primaire et préprimaire et enseignants assimilés
- 34 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES ET AUTRES PROFESSIONS INTERMEDIAIRES
- 341 INTERMEDIAIRES COMMERCIAUX ET FINANCIERS
- Courtiers en valeurs et cambistes
 - Courtiers et rédacteurs en assurances
 - Agents immobiliers
 - Agents de voyage
 - Représentants
 - Acheteurs, responsable d'achats
 - Experts en évaluation
 - Commissaires-priseurs, adjudicateurs
 - Autres intermédiaires commerciaux et financiers

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

-
- 342 AGENTS COMMERCIAUX ET COURTIERS
- Courtiers en marchandises
 - Agents concessionnaires
 - Agents de recrutement de main-d'oeuvre et d'établissement de contrats d'emploi
 - Autres agents et courtiers commerciaux
- 343 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE LA GESTION
- Secrétaires de direction et professions intermédiaires assimilées de la gestion administrative
 - Professions intermédiaires de services juridiques et assimilés
 - Comptables
 - Professions intermédiaires de services statistiques et assimilés
 - Autres professions intermédiaires de la gestion
- 344 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET INSPECTEURS DE POLICE
- Contrôleurs des douanes et gradés équivalents de la des frontières
 - Contrôleurs des impôts
 - Agents de contrôle de la sécurité sociale et des caisses de retraite publiques
 - Agents des services accordant des permis et des licences
 - Inspecteurs de police et détectives mandats
 - Autres professions intermédiaires de l'administration publique
- 345 TRAVAILLEURS SOCIAUX ET ASSISTANTS SOCIAUX
- Travailleurs sociaux et assistants sociaux
- 346 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ARTISTIQUES, DU SPECTACLE ET SPORTIVES
- Décorateurs d'intérieur et décorateurs industriels
 - Présentateurs de radio, de télévision et de spectacle
 - Musiciens, chanteurs et danseurs de rue et de night-club et artistes assimilés
 - Clowns, magiciens, acrobates et travailleurs assimilé
 - Athlètes, sportifs et travailleurs assimilés
- 347 ASSISTANTS LAICS DES CULTES
- Assistants laïcs des cultes

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

- 41 EMPLOYES DE BUREAU
- 411 SECRETAIRES, DACTYLOS, STENODACTYLOS ET ASSIMILES
- Dactylographes, sténodactylographes
 - Opérateurs sur machines de traitement de texte et assimilés
 - Opérateurs de saisie en informatique
 - Opérateurs sur machines à calculer
 - Secrétaires
- 412 EMPLOYES DES SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS
- Aides-comptables
 - Employés de service statistique ou financier
- 413 EMPLOYES DE LA GESTION DES STOCKS, DE L'ORDONNANCEMENT, AGENTS ADMINISTRATIFS DES TRANSPORTS
- Employés de gestion des stocks
 - Employés d'ordonnancement, agents de planning
 - Agents administratifs des transports
- 414 EMPLOYES DE LA DOCUMENTATION, DU COURRIER ET ASSIMILES
- Employés de la documentation (employés de bibliothèque)
 - Employés du tri, de l'acheminement du courrier
 - Employés à la codification, correcteurs d'imprimerie et assimilés
 - Ecrivains publics
- 42 EMPLOYES EN CONTACT DIRECT AVEC LA CLIENTELE
- 421 CAISSIERS, GUICHETIERS ET ASSIMILES
- Caissiers et billetistes
 - Guichetiers de banque et autres employés de guichet
 - Bookmakers et croupiers
 - Prêteurs sur gages et bailleurs de fonds
 - Recouvreurs de factures et collecteurs de fonds
- 422 AGENTS D'ACCUEIL OU D'INFORMATION DE LA CLIENTELE
- Employés d'agence de voyages
 - Réceptionniste et agents d'information
 - Téléphonistes-standardistes

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

- 51 PERSONNEL DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS
- 511 AGENTS D'ACCOMPAGNEMENT ET GUIDES TOURISTIQUES
- Agents d'accompagnement, stewards et assimilés
 - Chefs de train, contrôleurs et receveurs
 - Guides touristiques et accompagnateurs
- 512 INTENDANTS ET EMPLOYES DES SERVICES DE RESTAURATION
- Economes (collectivités),intendants et gouvernantes
 - Cuisiniers
 - Serveurs, barmen et garçons de comptoir
- 513 GARDES D'ENFANTS, AIDES-SOIGNANTS ET ASSIMILES
- Gardes d'enfants, aides-puériculteurs
 - Aides-soignants en institution
 - Aides-soignants à domicile
 - Autres aides-soignants et assimilés
- 514 AUTRES PROFESSIONS DE SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS
- Coiffeurs, spécialistes des soins de beauté et assimilés
 - Personnel de compagnie et valets de chambre
 - Agents de pompes funèbres et embaumeurs
 - Autres professions de services directs aux particuliers n.c.a
- 515 ASTROLOGUES, DISEURS DE BONNE AVENTURE ET ASSIMILES
- Astrologues et assimilés
 - Diseurs de bonne aventure, chiromanciens et assimilés
- 516 PERSONNEL DES SERVICES DE SECURITE
- Pompiers
 - Agents de police
 - Gardiens de prison
 - Personnels des services de sécurité n.c.a.
- 52 VENDEURS, DEMONSTRATEURS ET MODELES
- 521 VENDEURS ET DEMONSTRATEURS DE MAGASIN
- Vendeurs et demonstrateurs de magasin

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

- 522 VENDEURS A L'ETAL ET SUR MARCHES
- Vendeurs à l'étal et sur marchés
- 523 MANNEQUINS ET MODELES
- Mannequins et modèles
- 61 TRAVAILLEURS QUALIFIES DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE DESTINES AUX MARCHES
- 611 AGRICULTEURS ET TRAVAILLEURS AGRICOLES DE CULTURES DESTINEES AUX MARCHES
- Agriculteurs et travailleurs des cultures de plein champ et maraichères
 - Agriculteurs et travailleurs des cultures d'arbres et d'arbustes
 - Agriculteurs et travailleurs de l'horticulture et de pépinières
 - Agriculteurs et travailleurs de cultures mixtes
- 612 ELEVEURS ET TRAVAILLEURS AGRICOLES DE L'ELEVAGE DESTINE AUX MARCHES
- Eleveurs et travailleurs agricoles de l'élevage de bétail et d'autres animaux domestiques et de la production laitière
 - Aviculteurs et travailleurs de l'aviculture
 - Apiculteurs, sériculteurs et travailleurs agricoles de l'apiculture et de la sériculture
 - Eleveurs et travailleurs agricoles de l'élevage diversifié
- 613 AGRICULTEURS ET TRAVAILLEURS AGRICOLES DE POLYCULTURE
- Agriculteurs et travailleurs agricoles de polyculture et d'élevage destinés aux marchés
- 614 PROFESSIONS DU FORESTAGE ET ASSIMILEES
- Exploitants et travailleurs forestiers
 - Charbonniers en charbon de bois et travailleurs assimilés
- 615 PATRONS, MARINS PECHEURS, CHASSEURS ET TRAPPEURS
- Aquaculteurs et travailleurs de l'aquaculture
 - Patrons et marins de la pêche côtière et en eaux intérieures
 - Patrons et marins de la pêche en haute mer
 - Chasseurs et trappeurs

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

- 62 TRAVAILLEURS DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE DE SUBSISTANCE**
- 621 TRAVAILLEURS DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE DE SUBSISTANCE
- Travailleurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de subsistance
- 71 ARTISANS ET OUVRIERS DES METIERS DE L'EXTRACTION ET DU BATIMENT**
- 711 MINEURS, CARRIERS ET TAILLEURS DE PIERRE
- Mineurs et carriers
 - Boutefeux
 - Fendeurs et tailleurs de pierre, graveurs sur pierre
- 712 ARTISANS ET OUVRIERS DU GROS OEUVRE DU BATIMENT
- Constructeurs utilisant des techniques et matériaux traditionnels
 - Maçons et carreleurs
 - Maçons en béton armé, maçons ragréateurs, etc
 - Charpentiers en bois et menuisiers du bâtiment
 - Autres artisans et ouvriers du gros oeuvre du bâtiment
- 713 ARTISANS ET OUVRIERS DU SECOND OEUVRE DU BATIMENT
- Couvresseurs, zingueurs
 - Plâtriers
 - Monteurs en isolation thermique et acoustique
 - Vitriers
 - Plombiers et tuyauteurs
 - Electriciens du bâtiment et assimilés
- 714 ARTISANS ET OUVRIERS DE LA PEINTURE ET DU RAVALEMENT DE BATIMENTS
- Peintres en bâtiment
 - Peintres laqueurs, peintres au pistolet et vernisseurs
 - Parqueteurs et poseurs de revêtement de sols
 - Ravaleurs de bâtiments

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

- 72 ARTISANS ET OUVRIERS DES METIERS DE LA METALLURGIE, DE L'ELECTRICITE ET PROFESSIONS ASSIMILEES
- 721 MOULEURS DE FONDERIE, SOUDEURS, TOLIER-CHAUDRONNIERS, MONTEURS DE CHARPENTES METALLIQUES ET PROFESSIONS ASSIMILEES
- Mouleurs et noyauteurs de fonderie
 - Soudeurs sur métaux et oxycoupeurs
 - Tôliers, chaudronniers, y compris traceurs
 - Charpentiers métalliers et monteurs de charpentes métalliques
 - Scaphandriers et hommes-grenouilles
- 722 FORGERONS, OUTILLEURS ET PROFESSIONS ASSIMILEES
- Forgerons, estampeurs et conducteurs de presses à forger
 - Outilleurs, modeleurs mécaniciens et traceurs mécanicien
 - Régleurs de machines-outils
 - Rectifieurs, affûteurs et polisseurs sur métaux
- 723 ARTISANS ET OUVRIERS DE LA MECANIQUE
- Artisans et ouvriers de la mécanique automobile
 - Artisans et ouvriers mécaniciens sur moteurs d'avion
 - Autres artisans et ouvriers de la mécanique
- 724 ARTISANS ET OUVRIERS DU MONTAGE ET DE L'INSTALLATION EN ELECTRICITE ET ELECTRONIQUE
- Monteurs-électriciens et électroniciens
 - Monteurs et réparateurs électroniciens
 - Dépanneurs en radio et télévision
 - Monteurs d'installation télégraphiques et téléphoniques
 - Monteurs et réparateurs de lignes électriques
- 73 ARTISANS ET OUVRIERS DE LA MECANIQUE DE PRECISION, DES METIERS D'ART, DE L'IMPRIMERIE ET TRAVAILLEURS ASSIMILES
- 731 TRAVAILLEURS DE PRECISION SUR METAUX ET MATERIAUX SIMILAIRES
- Mécaniciens-réparateurs d'instruments de précision
 - Facteurs et accordeurs d'instruments de musique acoustique
 - Joailliers et orfèvres

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

-
- 732 POTIERS, SOUFFLEURS DE VERRE ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS
- Potiers et travailleurs assimilés (produits céramiques et abrasifs)
 - Souffleurs, mouleurs, tailleurs, meuleurs et polisseurs de verre
 - Graveurs sur verre
 - Peintres et décorateurs sur verre et céramique
- 733 ARTISANS ET OUVRIERS DU TRAVAIL A LA MAIN SUR BOIS, SUR TEXTILE, SUR CUIR ET SUR DES MATERIAUX SIMILAIRES
- Artisans et ouvriers du travail à la main sur bois et sur des matériaux similaires
 - Artisans et ouvriers du travail à la main sur textile, sur cuir et matériaux similaires
- 734 ARTISANS ET OUVRIERS DE L'IMPRIMERIE ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS
- Compositeurs typographes
 - Clicheurs et clicheurs-galvanoplastes
 - Graveurs d'imprimerie et photogreveurs
 - Relieurs et travailleurs assimilés
 - Imprimeurs sérigraphes, à la planche et sur textile
 - Personnel de la photographie et assimilés
- 74 AUTRES ARTISANS ET OUVRIERS DES METIERS ET ASSIMILES
- 741 ARTISANS ET OUVRIERS DE L'ALIMENTATION
- Bouchers, poissonniers et travailleurs assimilés
 - Boulangers, pâtisseries et confiseurs
 - Dégustateurs et mélangeurs de produits alimentaires et de boissons
 - Ouvriers de la préparation du tabac
- 742 EBENISTES, MENUISIERS ET OUVRIERS DU TRAITEMENT DES BOIS ET PROFESSIONS ASSIMILEES
- Artisans et ouvriers du traitement des bois
 - Ebénistes, menuisiers et travailleurs assimilés
 - Régleurs-conducteurs de machines à travailler le bois
 - Vanniers et brossiers
- 743 ARTISANS ET OUVRIERS DES METIERS DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT
- Préparateurs de fibres
 - Tisserands et tricoteurs à la main et sur métiers à tisser

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

- Fourreurs et travailleurs assimilés
 - Patronniers et coupeurs
 - Couseurs et brodeurs à la main et travailleurs assimilés
 - Tapissiers et travailleurs assimilés
- 744 ARTISANS ET OUVRIERS DU TRAVAIL DU CUIR, DES PEAUX ET DE LA CHAUSSURE
- Tanneurs, peaussiers et travailleurs de la pelleterie
 - Artisans et ouvriers de la chaussure et autres articles en cuir
- 81 CONDUCTEURS D'INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
- 811 CONDUCTEURS D'INSTALLATIONS D'EXTRACTION ET DE TRAITEMENTS DES MINERAUX
- Conducteurs d'installations de mines et de carrières
 - Conducteurs d'installations de traitement des minerais et des pierres
 - Foreurs et sondeurs de puits et travailleurs assimilés
- 812 CONDUCTEURS D'INSTALLATION DE TRANSFORMATION DES METAUX
- Conducteurs de fours de sidérurgie
 - Conducteurs de fours de deuxième fusion des métaux et conducteurs de laminoirs
 - Conducteurs d'installations de traitement thermique des métaux
 - Tréfileurs et étireurs de métaux
- 813 CONDUCTEURS D'INSTALLATIONS DE VERRERIE ET DE CERAMIQUE ET DE MATERIAUX SIMILAIRES
- Conducteurs de fours de verrerie et de céramique
 - Conducteurs d'autres installations de verrerie et de céramique
- 814 CONDUCTEURS D'INSTALLATIONS DE TRANSFORMATION DU BOIS, FABRICATION DE PAPIER
- Conducteurs d'installations de scierie, de fabrication de panneaux et travaux similaires
 - Conducteurs d'installations de préparation de pâte à papier
 - Conducteurs de machines de fabrication de papier

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

-
- 815 CONDUCTEURS DE FOURS ET D'INSTALLATIONS CHIMIQUES
- Conducteurs de machines à concasser, broyer et malaxer
 - Conducteurs de fours et d'appareils de traitement thermique et de produits chimiques
 - Conducteurs d'appareils de filtrage et de séparateur chimique
 - Conducteurs d'appareils de distillation et de réactivité (hors pétrole)
 - Conducteurs d'installations de raffinage du pétrole et de gaz naturel
 - Autres conducteurs de fours et d'installation chimique
- 816 CONDUCTEURS D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ET D'INSTALLATIONS ASSIMILÉES
- Conducteurs d'installations de production et de distillation d'énergie
 - Chauffeurs de turbines, de chaudières et machines à vapeur
 - Autres conducteurs de production d'énergie et d'installations assimilées
- 817 CONDUCTEURS DE CHAINES DE MONTAGE AUTOMATIQUES ET DE ROBOTS INDUSTRIELS
- Conducteurs de chaînes de montage automatiques
 - Conducteurs de robots industriels
- 82 CONDUCTEURS DE MACHINES FIXES ET OUVRIERS DE L'ASSEMBLAGE
- 821 CONDUCTEURS DE MACHINES-OUTILS, DE BETONNIÈRES ET DE MACHINES ASSIMILÉES
- Conducteurs de machines-outils
 - Conducteurs de bétonnières et de machines utilisées pour la préparation du ciment et autres produits minéraux
- 822 CONDUCTEURS DE MACHINES DE FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES
- Conducteurs de machines de fabrication de produits pharmaceutiques et de produits de toilette
 - Conducteurs de machines de fabrication de munitions d'explosifs
 - Finisseurs, électroplastés et ouvriers des revêtements métalliques
 - Conducteurs de machines de fabrication de films et produits photographiques
 - Autres conducteurs de machines de fabrication de produits chimiques

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

- 823 CONDUCTEURS DE MACHINES DE FABRICATION D'ARTICLES EN CAOUTCHOUC ET MATIÈRES PLASTIQUES
- Conducteurs de machines à confectionner et à vulcanisation des pneus
 - Autres conducteurs de machines de fabrication d'articles caoutchouc et matières plastiques
- 824 CONDUCTEURS DE MACHINES DE FABRICATION D'ARTICLES EN BOIS
- Conducteurs de machines de fabrication d'articles en bois
- 825 CONDUCTEURS DE MACHINES D'IMPRIMERIE ET DU FAÇONNAGE DU PAPIER-CARTON
- Conducteurs de machines d'imprimerie
 - conducteurs de machines à relier
 - Conducteurs de machines du façonnage du papier-carton
- 826 CONDUCTEURS DE MACHINES TEXTILES
- Conducteurs de machines à filer et à bobiner
 - Conducteurs de métiers mécaniques à tisser et à tricoter
 - Conducteurs de machines à piquer et à broder
 - Conducteur de machines de traitement des textiles
 - Autres conducteurs de machines textiles
- 827 CONDUCTEURS DE MACHINES DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES
- Conducteurs de machines de préparation des viandes et des poissons
 - Conducteurs d'appareils de la fabrication des produits laitiers
 - Conducteurs de machines à moulinier les céréales et les épices
 - Conducteurs de machines produisant des articles de boulangerie-pâtisserie et des articles à base de céréales et d'articles de chocolaterie
 - Conducteurs de machines pour le traitement des fruits, des légumes et des noix et des amandes
 - Conducteurs de machines pour la production et le raffinage du sucre.
 - Conducteurs de machines pour la préparation du thé, du café, du cacao et du chocolat
 - Conducteurs de machines du traitement du tabac
 - Brasseurs et conducteurs de machines pour la fabrication du vin et d'autres boissons

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

- 828 OUVRIERS DE L'ASSEMBLAGE
- Ajusteurs-monteurs en construction mécanique
 - Monteurs-câbleurs en appareillage électrique
 - Monteurs-câbleurs d'appareils électroniques
 - Assembleurs d'articles en métal, en caoutchouc et matières plastiques
 - Assembleurs d'articles en bois et en matières similaires
 - Assembleurs d'articles en carton, en tissu, en cuir et en matières similaires
- 829 AUTRES CONDUCTEURS DE MACHINES FIXES ET OUVRIERS DE L'ASSEMBLAGE
- Autres conducteurs de machines fixes et ouvriers de l'assemblage.
- 83 CONDUCTEURS DE VEHICULES ET DE MACHINES MOBILES
- 831 CONDUCTEURS DE LOCOMOTIVES ET AUTRES TRAVAILLEURS DES MANOEUVRES DES VEHICULES SUR RAIL
- Conducteurs de locomotives
 - Serres-freins, aiguilleurs et agents de manoeuvre
- 832 CONDUCTEURS DE VEHICULES A MOTEUR
- Conducteurs de motocyclettes
 - Chauffeurs de taxis, conducteurs d'automobiles et de camionnettes
 - Conducteurs d'autobus et de tramways
 - Conducteurs de poids lourds et de camions
- 833 CONDUCTEURS DE MACHINES AGRICOLES, DE TERRASSEMENT ET D'AUTRES ENGINS MOBILES DE TERRASSEMENT
- Conducteurs de tracteurs, machines agricoles et engins forestiers
 - Conducteurs d'engins de terrassement et de matériels similaires
 - Conducteurs de grues, d'appareils de levage et autres matériels lourds de manutention
 - Conducteurs de chariots élévateurs
- 834 MATELOTS DE PONT ET TRAVAILLEURS ASSIMILES
- Matelots de pont et travailleurs assimilés

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

- 91 OUVRIERS NON QUALIFIES DU COMMERCE ET DES SERVICES
- 911 VENDEURS AMBULANTS ET ASSIMILES
- Vendeurs ambulants de comestibles
 - Vendeurs ambulants d'autres articles
 - Vendeurs de porte en porte et par téléphone
- 912 CIREURS DE CHAUSSURES ET AUTRES PETITS METIERS DES RUES
- Cireurs de chaussures et autres petits métiers des rues
- 913 AIDES DE MAISON, PERSONNEL DE NETTOYAGE ET TRAVAILLEURS ASSIMILES
- Aides de maison et personnel de nettoyage
 - Aides et nettoyeurs dans les bureaux, les hôtels et autres établissements
 - Blanchisseurs et repasseurs de linge à la main
- 914 OUVRIERS D'ENTRETIEN DE BATIMENTS ET LAVEURS DE VITRES
- Ouvriers d'entretien de bâtiments
 - Laveurs de vitres
- 915 COURSIERS, PORTEURS ET GARDIENS
- Coursiers, porteurs et livreurs de marchandises, de colis ou de bagages
 - Ouvriers de gardiennage et de surveillance
 - Gardes de sécurité privés
 - Releveurs de compteurs et collecteurs d'argent dans les automates de ventes
- 916 EBOUEURS, BALAYEURS ET ASSIMILES
- Eboueurs
 - Balayeurs et manoeuvres assimilés
- 92 OUVRIERS NON QUALIFIES DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DU FORESTAGE ET MANOEUVRES ASSIMILES
- 921 OUVRIERS NON QUALIFIES DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DU FORESTAGE ET MANOEUVRES ASSIMILES
- Ouvriers non qualifiés de l'agriculture
 - Ouvriers non qualifiés du forestage
 - Ouvriers non qualifiés de la pêche, de la chasse et de la traque

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

93 MANOEUVRES ET MANUTENTIONNAIRES DES MINES, DE LA
CONSTRUCTION, DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES ET DES
TRANSPORTS

931 MANOEUVRES ET MANUTENTIONNAIRES DES MINES ET DE LA
CONSTRUCTION

- Manoeuvres et manutentionnaires des mines
- Manoeuvres et manutentionnaires de la construction et de l'entretien: routes, barrages et ouvrages similaires
- Manoeuvres et manutentionnaires de la construction d'immeubles

932 MANOEUVRES ET MANUTENTIONNAIRES DES INDUSTRIES
MANUFACTURIERES

- Manutentionnaires de l'assemblage
- Emballeurs à la main et autres manoeuvres des industries manufacturières

933 MANOEUVRES ET MANUTENTIONNAIRES DES TRANSPORTS

- Manutentionnaires
- Conducteurs de véhicules à bras ou à pédales
- Conducteurs et opérateurs de véhicules et de machines à traction animale.

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

**RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT 1997**

CODE DES NIVEAUX D'INSTRUCTION

**[LA FORMATION PROFESSIONNELLE
&
L'ENSEIGNEMENT GENERAL]**

CODE DES NIVEAUX D'INSTRUCTION

CODE	INTITULE
0	NIVEAU CLASSES D'ALPHABETISATION - ECOLE CORANIQUE
01	Alphabétisé
02	Ecole Coranique
1	NIVEAU D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OU FONDAMENTAL
11	Première année primaire ou fondamentale (ex C.P.1)
12	Deuxième année primaire ou fondamentale (ex C.P.2)
13	Troisième année primaire ou fondamentale (ex C.E.1)
14	Quatrième année primaire ou fondamentale (ex C.E.2)
15	Cinquième année primaire ou fondamentale (ex C.M.1)
16	Sixième année primaire ou fondamentale (ex C.M.2)
17	Septième année primaire (ex C.F.E)
2	NIVEAU D'ENSEIGNEMENT MOYEN (C.E.M - C.E.G - C.E.A)
21	Première année d'enseignement moyen ou septième année fondamentale (ex 6ème)
22	Deuxième année d'enseignement moyen ou huitième année fondamentale (ex 5ème)
23	Troisième année d'enseignement moyen ou neuvième année fondamentale (ex 4ème)
24	Quatrième année d'enseignement moyen (ex 3ème)
25	Première année d'enseignement technique ou agricole
26	Deuxième année d'enseignement technique ou agricole
27	Troisième année d'enseignement technique ou agricole
28	Quatrième année d'enseignement technique ou agricole

3 NIVEAU D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

- 31 Première année d'enseignement secondaire (ex seconde), 1ère année C.P.E.S et capacitaire, 5ème année technique
- 32 Deuxième année d'enseignement secondaire (ex 1ère), 2ème année C.P.E.S et capacitaire, 6ème année technique
- 33 Troisième année secondaire (ex terminale), 7ème année technique

4 NIVEAU D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (1er CYCLE)

- 40 Année préparatoire - 1ère année de l'U.F.C (Université de la formation continue)
- 41 Première année de licence de sciences et assimilés (médecine, mathématiques, physiques et autres sciences médicales, physiques et naturelles)
- 42 Première année de licence de lettres, droit, sciences économiques et sciences humaines
- 43 Deuxième année de licence de sciences et assimilés (médecine, mathématiques et sciences naturelles)
- 44 Deuxième année de licence de lettres, droit, sciences économiques et sciences humaines
- 45 Première année d'école d'ingénieurs du niveau supérieur et assimilés (Instituts nationaux, Instituts de technologie)
- 46 Deuxième année d'école d'ingénieurs du niveau supérieur et assimilés (Instituts nationaux, Instituts de technologie)
- 47 Première année d'enseignement supérieur (Instituts nationaux, école normale supérieure...)
- 48 Deuxième année d'enseignement supérieur (Instituts nationaux, école normale supérieure...)
- 49 Certificats de licences

5 NIVEAU D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (2ème CYCLE)

- 51 Troisième année de licence de sciences et assimilés (médecine, mathématiques, physiques et autres sciences médicales, physiques et naturelles)
- 52 Troisième année de licence de lettres, droit, sciences économiques et sciences humaines
- 53 Quatrième année de licence de sciences et assimilés (médecine, mathématiques, physiques et autres sciences médicales, physiques et naturelles)
- 54 Quatrième année de licence de lettres, droit, sciences économiques et sciences humaines
- 55 Troisième année d'écoles d'ingénieurs de niveau supérieur
- 56 Quatrième année d'écoles d'ingénieurs de niveau supérieur

- 57 Cinquième année d'écoles d'ingénieurs de niveau supérieur
- 58 Troisième année d'enseignement supérieur (Instituts nationaux, écoles normales supérieures...)
- 59 Quatrième année d'enseignement supérieur (Instituts nationaux, écoles normales supérieures...)

**6 NIVEAU D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (3ème CYCLE)
(POST-GRADUATION)**

- 61 Classes de préparation au diplôme d'études approfondies ou supérieures (D.E.A, D.E.S) en mathématiques, physiques et autres sciences médicales, physiques et naturelles et thèse de doctorat de médecin
- 62 Classes de préparation au diplôme d'études approfondies ou supérieures (D.E.A, D.E.S) en lettres, droit, sciences économiques et autres sciences humaines
- 63 Classes de préparation d'ingénieur docteur
- 64 Préparation de thèse de doctorat en sciences mathématiques, physiques et naturelles
- 65 Préparation de thèse de doctorat en lettres, droit, sciences économiques et autres sciences humaines
- 66 Préparation de « Magister » toutes filières
- 67 Autres classes préparatoires Post-Graduation au diplôme de spécialité (expert comptable)
- 68 Post-Graduation spécialisée (toutes spécialités confondues)

**7 ETABLISSEMENTS DE FORMATION SPECIALISEE
NIVEAU D'ENTREE C.E.P.E OU EQUIVALENT**

- 71 Première année de formation spécialisée
- 72 Deuxième année de formation spécialisée
- 73 Troisième année de formation spécialisée
- 74 Année de formation spécialisée non spécifiée

**8 ETABLISSEMENTS DE FORMATION SPECIALISEE
NIVEAU D'ENTREE B.E.M OU EQUIVALENT**

- 81 Première année de formation spécialisée
- 82 Deuxième année de formation spécialisée
- 83 Troisième année de formation spécialisée
- 84 Quatrième année de formation spécialisée
- 85 Année de formation spécialisée non spécifiée

**9 ETABLISSEMENTS DE FORMATION SPECIALISEE
NIVEAU D'ENTREE 3ème A.S OU EQUIVALENT**

- 91 Première année de formation spécialisée
- 92 Deuxième année de formation spécialisée
- 93 Troisième année de formation spécialisée
- 94 Quatrième année de formation spécialisée
- 95 Année de formation spécialisée non spécifiée

SANS INSTRUCTION

- 98 Sans aucune instruction

PERSONNES N'AYANT RIEN DECLARE

- 99 Non déclaré

NB: Dans l'élaboration des niveaux d'instruction (surtout pour les niveaux 7, 8 et 9), il est obligatoire de demander le niveau d'entrée en formation spécialisée.

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

**RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT 1997**

CODE DES DIPLOMES

JUILLET 1998

DIPLOME DE L'ENSEIGNEMENT

CODE INTITULE DU DIPLOME

- 01 • *Certificat d'Etude Primaires*
- Cèpe Arabe
 - Cèpe Français
 - Cèpe Bilingue
- 02 • *Brevet d'Enseignement Moyen*
- Agricole
 - Technique
 - Commercial
 - Social
 - BEG, BEM, BEP
- 03 • *Baccalauréat*
- Enseignement Général
 - Enseignement Technique
 - Autres BAC
- 04 • *Brevet Supérieur*
- Première partie
 - Deuxième partie
 - Brevet comptable
- 05 • *Diplôme d'Instructeur*
- 06 • *Diplôme d'Instituteur*

07

• *Licence en Lettres, Sciences*

Humaines et Juridiques

- Licences en Sciences Economiques et Financières
- Licences en Sciences Politique
- Licences en Psychologie
- Licences en Sociologie
- Licences en Géographie
- Analyste de l'Economie
- Autres Licences en Sciences Humaines et Juridiques

08

• *Licences en Sciences Biologiques*

- Licences en Sciences Naturelles
- Licences en Géologie
- Licences en Ecologie
- Autres Licences en Sciences Biologiques

09

• *Licences en Sciences Exactes*

- Licences en Maths
- Licences en Physique
- Licences en Chimie
- Autres Licences en Sciences exactes

10

• *Diplôme d'Enseignant dans le Moyen*

- P . E . M
- C . A . P . E . M

11

• *Diplôme d'Enseignant dans le Secondaire*

- P . E . S (y compris l'école normale supérieur)
- E . P . S

12

• *Doctorat des Sciences Médicales*

- Médecin Générale
- Pharmacie
- Dentiste et Chirurgie
- Dentiste
- Autres Doctorats de Sciences Médicales

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

- 13 • *Doctorat des Sciences Médicale Spécialisées*
- Chirurgien
 - O . R . L
 - Ophtalmologie
 - Réanimation
 - Autres Spécialités
- 14 • *Autres Doctorats et Assimilés*
- Doctorat en Science
 - Doctorat en langue Etrangère
 - Doctorat en Philosophie
 - Doctorat en Economie
 - Doctorat en Droit
 - P . H . D
- 15 • *D . E . A , D . E . S et Assimilés*
- En Economie
 - En Biologie
 - En Droit
 - Autres D . E . A , D . E . S
 - Magister, Master
- 16 • *Diplôme d'Ingénieur Agronome*
- Ingénieur des Forets
 - Ingénieur en Machinisme Agricole
 - Autres Ingénieur de l'Agriculture
- 17 • *Diplôme d'Ingénieur Mines et de la Géologie*
- Géophysicien
 - Géologie Pétrolière
 - Autres Ingénieurs des Mines et de la Géologie
- 18 • *Diplôme d'Ingénieur dans les Industries Manufacturières*
- Ingénieur dans la Production des Métaux
 - Ingénieur dans l'Equipement Industriel
 - Ingénieur en Traitements Thermiques
 - Ingénieur Chimiste
 - Ingénieur en Textile
 - Ingénieur de l'Ecole Polytechnique
 - Ingénieur de l'Institut d'Etudes Nucléaires
 - Autres Ingénieur dans les Industries Manufacturières.

- 19 • *Diplôme d'Ingénieur des Hydrocarbures*
- Ingénieur du Pétrole
 - Ingénieur en Pétrochimie
 - Ingénieur en Raffinage
 - Autres Ingénieurs des Hydrocarbures.
- 20 • *Diplôme d'Ingénieur en BTP et de l'Hydraulique*
- Ingénieur Hydraulicien
 - Ingénieur en Génie Civil
 - Architecte
 - Urbaniste
 - Ingénieur des Travaux Publics
 - Ingénieur d'Hydrotéchnique et bonification
 - Ingénieur (cadastre)
 - Cartographe, Topographe
 - Autres Ingénieurs des BTP et de l'Hydraulique.
- 21 • *Diplôme d'Ingénieur des Transports et Télé Communication*
- Ingénieur des Transports Aériens (y compris pilote)
 - Ingénieur des Transmissions
 - Ingénieur des Télécommunications
 - Ingénieur Hydrométéorologie de Formation de Recherche
 - Autres Ingénieur des Transports et Communications.
- 22 • *Diplôme d'Ingénieur des Statistiques et de l'Informatiques*
- Ingénieur en Statistiques
 - Ingénieur en Informatiques
 - Démographe
 - Analyste en Informatique.
- 23 • *Diplôme d'Ingénieur Technico-industriel*
- Ingénieur Electronicien
 - Ingénieur en Electricité
 - Ingénieur du Froid
 - Ingénieur en Génie Mécanique, Electromécanique.

- 24 • *Diplôme de l'Administration Générale Economique, Financière, et Services*
- Diplôme de l'E . N . A
 - Diplôme de Journaliste
 - Diplôme d'Interprétariat
 - Expert Comptable et Comptable d'Etat
 - Inspecteur Principal
 - Diplôme des Beaux Arts
 - Diplôme de Peinture et Décoration
- 25 • *Diplôme de Techniciens Supérieur dans l'Agriculture*
- Technicien Supérieur en Production Végétale
 - Technicien Supérieur en Production Animale
 - Technicien Supérieur en machinisme Agricole
 - Technicien Supérieur en Laboratoire
- 26 • *Diplôme de Techniciens Supérieurs des Mines et de la Géologie*
- Technicien Supérieur en Géologie Pétrolière
 - Technicien Supérieur en Géologie Minière
 - Technicien Supérieur en Géophysique
 - Technicien Supérieur en Exploitation des Minière
 - Topographe des Mines
 - Prospecteur Géologue
 - Géomètre des Mines
 - Autres Techniciens Supérieurs Mines et de la Géologie
- 27 • *Diplôme de Techniciens Supérieurs dans les industries manufacturières*
- Technicien Supérieur du froid
 - Technicien Supérieur des textiles
 - Autres Techniciens Supérieurs dans les industries manufacturières
- 28 • *Diplôme de Techniciens Supérieurs du BTP et de l'hydraulique*
- Dessinateur en bâtiment
 - Autres techniciens supérieurs du BTP et de l'hydraulique

- 29 • *Diplôme de Techniciens Supérieurs des hydrocarbures*
- Technicien Supérieur en production puits
 - Technicien Supérieur en raffinage
 - Technicien Supérieur en pétrochimie
 - Technicien Supérieur en distribution technique
 - Autres techniciens Supérieurs des hydrocarbures
- 30 • *Diplôme de Techniciens Supérieurs technico-industriel*
- Technicien Supérieur en électronique
 - Technicien Supérieur en électricité
 - Technicien Supérieur en mécanique
 - Technicien Supérieur en électromécanique
 - Photocompositeur
 - Autres techniciens Supérieurs technico-industriel
- 31 • *Diplôme de Techniciens Supérieurs*
- Technicien Supérieur en exploitation
 - Lieutenant et capitaine (pont et machine) maritime
 - Technicien Supérieur en installation météo
 - Inspecteurs techniques des télécommunications
 - Contrôleur des transmissions
 - Autres techniciens Supérieurs des transports et télécommunications
- 32 • *Diplôme de Techniciens Supérieurs de la santé*
- Sage femme
 - Adjoint médical
 - Surveillant médical
 - Maîtrise d'enseignement médical
 - Kinésithérapeute
 - Autres techniciens supérieurs de la santé
- 33 • *Diplôme de cadres moyens de l'administration générale, économique et financière et services*
- Ordonnancement
 - Réalisation
 - Gestion de stock
 - Attaché d'administration
 - Attaché des affaires étrangères
 - B.P Assurance
 - Sous intendants
 - Inspecteurs
 - Technicien supérieur en statistiques
 - Technicien supérieur en sciences commerciales

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

- Attaché de la statistique et de la planification
 - Programmeur en informatique
 - Autres cadres moyens de l'administration générale, économique, financière et services
- 34 • *Diplôme de technicien dans l'agriculture*
- Technicien en production végétale
 - Technicien en production animale
 - Technicien en forêt
 - Technicien en machinisme agricole
 - Technicien de laboratoire
 - Autres techniciens de l'agriculture
- 35 • *Diplôme de technicien des mines et de la géologie*
- Technicien en géologie pétrolière
 - Technicien en géologie minière
 - Technicien géophysique
 - Technicien en exploitation minière
 - Topographe des mines
 - Prospecteur géologue
 - Géomètre des mines
 - Autres techniciens des mines et carrières
- 36 • *Diplôme de technicien dans les industries manufacturières*
- C. A. P industriel
 - Technicien du froid
 - Technicien en textiles
 - Autres techniciens en industries manufacturières
- 37 • *Diplôme de technicien du B. T. P et de l'hydraulique*
- Technicien en génie civil
 - Technicien en génie rural
 - Conducteur de travaux
 - Métreur-vérificateur
 - Dessinateur projeteur
 - Aide topographe
 - Autres techniciens du B. T. P et de l'hydraulique
- 38 • *Diplôme de technicien des hydrocarbures*
- Technicien en production pétrolière
 - Technicien en forage
 - Technicien en exploitation pipe-line
 - Technicien en mécanique pétrolière
 - Technicien en production thermique
 - Autres techniciens des hydrocarbures

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

- 39 • *Diplôme de technicien des transports et communications*
- Technicien en exploitation des transports aériens
 - Inspecteurs des télécommunications
 - Techniciens en protection civile et transmission
 - Autres techniciens des transports et communications
- 40 • *Diplôme de technicien technico-industriel*
- Technicien en électronique
 - Technicien en électricité
 - Technicien en mécanique
 - Technicien en électromécanique
 - Autres techniciens technico-industriels
- 41 • *Diplôme d'employés hautement qualifiés dans l'administration générale, économique, financière et des services*
- Technicien en hôtellerie
 - Technicien en art dramatique et chorégraphie
 - Technicien en musique
 - Assistant des travaux statistiques (A.T.S)
 - Secrétaire d'administration
 - C.A.P et B.P comptable
 - Contrôleur (prix, impôts, douanes, domaines)
 - Secrétaire de direction
 - Chancelier des affaires étrangères
 - Secrétaire de notariat
 - Cadet de police, protection civile et transmission
 - Sténo-dactylographe
 - Inspecteur de police
 - Autres diplômes d'employés hautement qualifiés dans l'administration générale, économique, financière et services
- 42 • *Diplôme d'employés qualifiés de la santé*
- Assistante sociale
 - Agent technique de l'assainissement
 - Infirmier
 - Laborantin
 - Manipulateur radio
 - Prothésiste dentaire
 - Préparateur en pharmacie
 - Autres diplômes d'employés qualifiés dans la santé

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

- 43 • *Diplôme d'agents techniques dans le B.T.P et l'hydraulique*
- Agent technique en génie civil
 - Dessinateur génie civil
 - Dessinateur bâtiment, métrage
 - Agent technique de l'hydraulique
 - Autres agents techniques du B.T.P et de l'hydraulique
- 44 • *Diplôme d'agents techniques des hydrocarbures*
- Agent technique des hydrocarbures
 - Agent technique de la production
 - Agent technique en forage
 - Agent technique en chimie industrielle
 - Autres agents techniques des hydrocarbures
- 45 • *Diplôme d'agents techniques des transports et communications*
- Aide technicien des transports aériens
 - Mécanicien des chemin fer
 - Radio téléxiste
 - Contrôleur radio de télécommunications
 - Auxiliaire météorologie
 - Conducteur - Dépanneur
 - Autres agents techniques des transports et communications
- 46 • *Diplôme d'agents techniques agricoles*
- C . A . P agricole
 - Agent technique spécialisé des forêts et DRS (défense et restauration des sols.
 - Patron de pêche
 - Directeur de C . A . P . C . S
 - Agent technique spécialisé de comptabilité et de la gestion agricole
 - Agent technique de la mécanique agricole
 - Autres agents techniques agricoles
- 47 • *Diplôme d'agents techniques des mines et de la géologie*
- Agent technique en géologie
 - Agent technique des mines
 - Réparateur - ajusteur dans l'équipement minier
 - Autres agents techniques des mines et de la géologie.

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

- 48 • *Diplôme d'agents techniques des industries manufacturières*
- Agent technique de textiles
 - Agent technique du froid
 - Agent technique en fibres chimiques
 - Autres agents techniques des industries manufacturières.
- 49 • *Diplôme d'agents technique technico-industriel*
- Agent technique en mécanique général
 - Agent technique en électromécanique
 - Agent technique en électricité
 - Agent technique en production électrique
 - Agent technique en installation électrique
 - Autres agents techniques technico-industriel.
- 50 • *Diplôme d'agents techniques de l'administration générale, économique, financière et services*
- Agent technique de l'hôtellerie
 - Agent technique commercial
 - Agent technique dans les arts céramiques et la reliure
 - Pianiste, violoniste
 - Agent de l'ordre public, protection civile et transmission
 - Agent d'administration
 - Agent dactylographe
 - Commis comptable
 - Autres agents techniques
- 51 • *Diplôme d'agents techniques de la santé*
- Aide soignant
 - Accoucheuse rurale
 - Aide laborantin
 - Aide préparateur en pharmacie
 - Aide manipulateur radio
 - Autres agents techniques de santé
- 98 • *Aucun Diplôme (rien)*
- Aucun diplôme (Rien)
- 99 • *Non déclaré*
- Non déclaré.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

**RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT 1997**

**CODE DES CATEGORIES
SOCIO-PROFESSIONNELLES**

JUILLET 1998

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

CODE DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

CODE	INTITULE CSP	SIT.INDIV	SIT. PROF.	PROFESSIONS
0	Employeurs			
01	Employeurs Agricole	OCC. = 1	Employeur = 1	600, 611 à 619, 641, 649
02	Employeurs non Agricole	OCC. = 1	Employeur = 1	21, 159, 211, 212, 400, 411, 412, 500, 511 à 515, 560, 571, 572, 592, 773, 775, 776, 791, 794, 796, 799, 811, 819, 843, 849, 854, 855, 871, 872, 873, 880, 895, 902, 910, 921, 926, 927, 929, 931 à 933, 939, 941, 942, 951, 954, 956, 957, 959.
1	Indépendants		E.C.A - 7	
11	Agriculteurs	OCC. = 1	Indépendants. = 2	611 à 619, 614, 649.
12	Commerçants	OCC. = 1	Indépendants. = 2	400, 411, 412, 432, 452, 459, 470, 490.
13	Artisans	OCC. = 1	Indépendants. = 2	161, 162, 728, 731, 732, 751 à 757, 759, 761, 762, 771, 775, 777, 778, 781 à 789, 791 à 799, 801 à 805, 811, 812, 819, 820, 831, 832, 839, 841 à 849, 851 à 857, 871 à 874, 880, 891 à 899, 901, 902, 910, 921 à 929, 931 à 939, 941 à 949, 951 à 959.
14	Autres Indépendants	OCC. = 1	Indépendants. = 2	153, 163, 164, 171, 172, 173, 175, 176, 179, 181, 182, 196, 442, 560, 571, 572, 985.

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

CODE	INTITULE CSP	SIT.INDIV.	SIT.PROF.	PROFESSIONS
2	Cadres Supérieurs et Professions Libérales			
21	Cadres Supérieurs	OCC. = 1	Salariés Permanents = 3	11 à 13, 20 à 29 31, 41 à 45, 51 à 53, 61 à 65, 69, 81 à 83, 90, 121 à 124, 129, 132 à 135, 151, 152, 159, 174, 191, 192, 195, 199, 201, 202, 211 à 214, 219, 400, 500,
22	Professions Libérales	OCC. = 1	Employeur = 1 ou Indépendant = 2	20 à 29, 31, 51, 52, 61 à 65, 69, 73, 75, 78, 83, 90, 110, 121, 123, 129, 151, 161, 162, 191, 192, 195, 199
3	Cadre Moyens			
3 1	Techniciens	OCC. = 1	Salariés Permanents = 3	14, 32 à 39, 54, 67, 84, 384, 600,
3 2	Enseignement Fondamental	OCC. = 1	Salariés Permanents = 3	131, 136 à 139
3 3	Techniciens de Santé	OCC. = 1	Salariés Permanents = 3	66, 70 à 79
3 4	Administratif et de Services	OCC. = 1	Salariés Permanents = 3	110, 193, 194, 300, 351 à 359, 361, 421, 431, 432, 521 à 523, 529,
3 5	Agents de Maîtrise	OCC. = 1	Salariés Permanents = 3	700 à 709
4	Ouvriers			
4 1	Ouvriers non Agricole	OCC. = 1	Salariés Permanents = 3	711 à 969, 972 à 975, 981 à 986, 989,
4 2	Ouvriers Agricoles	OCC. = 1	Salariés Permanents = 3	621 à 632, 641, 649
5	Employés			
5 1	Employés de l'administration	OCC. = 1	Salariés Permanents = 3	310, 321, 322, 331, 339, 341, 342, 343, 371, 372, 379, 381 à 383, 391, 392, 393, 395, 399, 581, 582,

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES

CODE	INTITULE CSP	SIT.INDIV.	SIT.PROF.	PROFESSIONS
5 2	Employés du Commerce et des Services	Occ. = 1	Salarié Perm. = 3	332, 362, 363, 394, 422, 441 à 443, 451, 452, 459, 490, 501, 531, 560, 570, 571, 572, 591, 592, 599.
5 3	Employés des Arts et de la Culture	Occ. = 1	Salarié Perm. = 3	141, 142, 149, 161 à 164, 171 à 173, 175, 176, 179, 181, 182.
6	Manoeuvres - Saisoniers			
6 1	Manoeuvres et Personnes sans Qualification	Occ. = 1	Salarié Perm. = 3	196, 532, 540, 551, 552, 573, 583, 589, 971, 999.
6 2	Saisoniers	Occ. = 1	Salarié non Perm. = 4	Toutes professions
7	Personnel en Transit.			
7 1	Aide Familiaux	Occ. = 1	Aide Famil. = 6	Toutes professions
7 2	Apprentis	Occ. = 1	Apprenti = 5	Toutes professions
7 3	Femmes Partiellement Occupées	F.P.O = 3	N.C	Toutes professions
7 4	Service National	SN = 10	N.C	N.C
8	Inactifs - Innocupés			
81	Retraités/ Pensionnaires	RET/PENS = 2	N.C	N.C
82	Infirmes/ Handicapés	= 9	N.C	NC
83	Femmes au foyer	FEMME = 7	N.C	N.C
84	Etudiants/Ecolier de moins de 18 ans	ETUD/ ECOL = 4 ou 8	N.C	N.C
85	Etudiants 18 et +	ETUD/ ECOL = 4 ou 8	N.C	N.C
86	Autres inactifs	AUTRE INACTIF = 11	N.C	N.C
87	Innocupés	STR = 6	N.C	N.C
88	Non concerné	N.C = Blanc	N.C	N.C
9	Non déclaré			
99	CSP Non déclarée	OCCUPE = 1	N-D = 9	N-D = 998

**OFFICE NATIONAL
DES STATISTIQUES**



GUIDE DU RECENSEUR

**IV° RECENSEMENT GENERAL
DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT**

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
- <i>Guide du Recenseur</i>	1
- <i>Procédure à suivre dans le travail</i>	2
- <i>Organigramme du Recensement</i>	6
- <i>Vos documents de travail</i>	7
- <i>Ce que vous devez savoir</i>	8
- <i>Comment remplir la première page du questionnaire</i>	10
- <i>Caractéristiques de la Construction</i>	12
- <i>Caractéristiques du Logement</i>	15
- <i>Caractéristiques Générales du Ménage Ordinaire ou Collectif</i>	22
- <i>Composition du Ménage</i>	26
- <i>Comment remplir la partie « Caractéristiques du Ménage »</i>	28
- <i>Ménage Collectif</i>	48
- <i>Ménage Nomade</i>	49
- <i>Population Comptée à Part (P.A.P.)</i>	55
- <i>Autres Documents</i>	56
* <i>Cahier de District</i>	56
* <i>Carnet de Visites</i>	57
* <i>Avis de Passage</i>	61
* <i>Fiche de Recensement</i>	61
- <i>Méthode de Travail - Généralités</i>	
<i>Regles pour remplir le questionnaire</i>	62

GUIDE DU RECENSEUR

Le Recensement de la Population et de l'Habitat est une opération qui se déroule tous les 10 ans. Elle s'effectue simultanément sur l'ensemble du territoire national.

Elle consiste à faire l'inventaire de la population et de l'habitat à un moment donné.

VOTRE ROLE

En tant que recenseur, vous devez enquêter entre 120 à 140 ménages en 15 jours, soit 8 à 10 ménages par jour.

Pour cela, vous êtes encadré par un contrôleur à qui vous devez rendre compte de l'état d'avancement de votre travail tous les soirs.

Vous travaillez dans le cadre d'une disposition légale (loi n° 86 - 09 du 27 / 7 / 1986).

Pour vous permettre de mener à bien votre travail, vous devez suivre scrupuleusement la démarche qui se trouve dans ce document.

En contre partie, vous avez droit à une indemnité forfaitaire qui vous sera remise à la fin de la période du recensement de votre district et après vérification de votre travail

PROCEDURE A SUIVRE DANS LE TRAVAIL :

Avant de commencer votre travail :

1. *S'assurer que vous avez compris toutes les instructions, afin de faire correctement le Recensement. S'il y a des points que vous n'avez pas compris demander des éclaircissements à votre contrôleur.*
2. *La commune a été décomposée en districts de Recensement. Vous êtes responsable d'un de ces districts. Il faut que vous connaissiez très bien ses limites avec les constructions qui le composent car tous les immeubles, toutes les maisons, tous les logements, tous les ménages et toutes les personnes de votre district doivent être recensés.*
3. *Avant de commencer chaque journée, vérifier que votre dossier est complet. Vous devez avoir : votre carte de recenseur, les instructions aux recenseurs, le cahier de district, le carnet de visite, les avis de passage, les fiches de recensement, une trentaine de questionnaires, le cahier de brouillon, un stylo à bille, un crayon, une gomme etc...*

Pendant votre travail :

1. *Suivre l'itinéraire arrêté dans le cahier de district.*
2. *Au cours de votre tournée dans votre district, observer à la lettre les instructions.*
3. *Si vous avez des doutes concernant une question, se référer immédiatement à ce manuel.*

Avant de quitter chaque logement :

1. *N'oublier pas de distribuer la fiche de recensement dûment remplie.*
2. *N'oublier pas de remettre un avis de passage à chaque salarié du ménage.*

A la fin de chaque journée de travail :

Vous devez:

1. *Aviser une dizaine de Ménages au minimum de votre passage le lendemain en déposant des avis de passage dans lesquels vous précisez l'heure probable de votre passage.*
2. *Présenter vos questionnaires pour vérification et contrôle à votre contrôleur.*
3. *Voir votre contrôleur, lui soumettre vos problèmes et lui indiquer les endroits où vous travaillez le jour suivant.*
4. *Prendre une provision de questionnaires pour le lendemain.*
5. *Compléter le cahier de district.*
6. *Remplir soigneusement le cahier de district : ne pas attendre la fin du Recensement pour le remplir.*

A la fin du recensement :

1. *Une fois que vous avez terminé votre district, remplir le tableau récapitulatif de votre cahier de district, aidé par votre contrôleur.*
2. *Classer les questionnaires remplis d'après le n° d'ordre du logement dans la construction.*
3. *Mettre les documents et les questionnaires remplis dans votre chemise.*
4. *Remplir l'étiquette figurant sur la chemise en indiquant le nom de la wilaya, le nom de la commune, le n° de district, le nombre de questionnaires selon le type, votre nom et votre signature.*
5. *Remettre ce dossier en main propre à votre contrôleur, qui vous remettra une décharge.*

COMPORTEMENT DU RECENSEUR :

Vous serez amené, pour réaliser votre tâche, à prendre des contacts avec les personnes dans leur domicile. Cette intervention est souvent difficile. Elle exige du tact, de la courtoisie, de la souplesse, de la patience et le respect des coutumes et traditions de la population. Ces qualités sont nécessaires pour gagner la confiance des membres des ménages à recenser et obtenir des réponses satisfaisantes.

LES DEVOIRS

Vous devez :

- * *commencer votre travail le jour qui vous est indiqué (le même jour sur tout le territoire national).*
- * *vous présenter dans une tenue correcte et vous conduire avec politesse.*
- * *présenter votre carte de recenseur.*
- * *expliquer brièvement les buts de votre visite et de votre travail.*
- * *insister sur le caractère confidentiel du Recensement (Secret Statistique).*
- * *faire respecter l'obligation de réponse si nécessaire.*
- * *interviewer le chef de ménage lui-même, dans la mesure du possible.*
- * *avertir votre contrôleur si vous rencontrez des difficultés dans l'exercice de vos fonctions.*
- * *tenir vos documents en lieu sûr.*

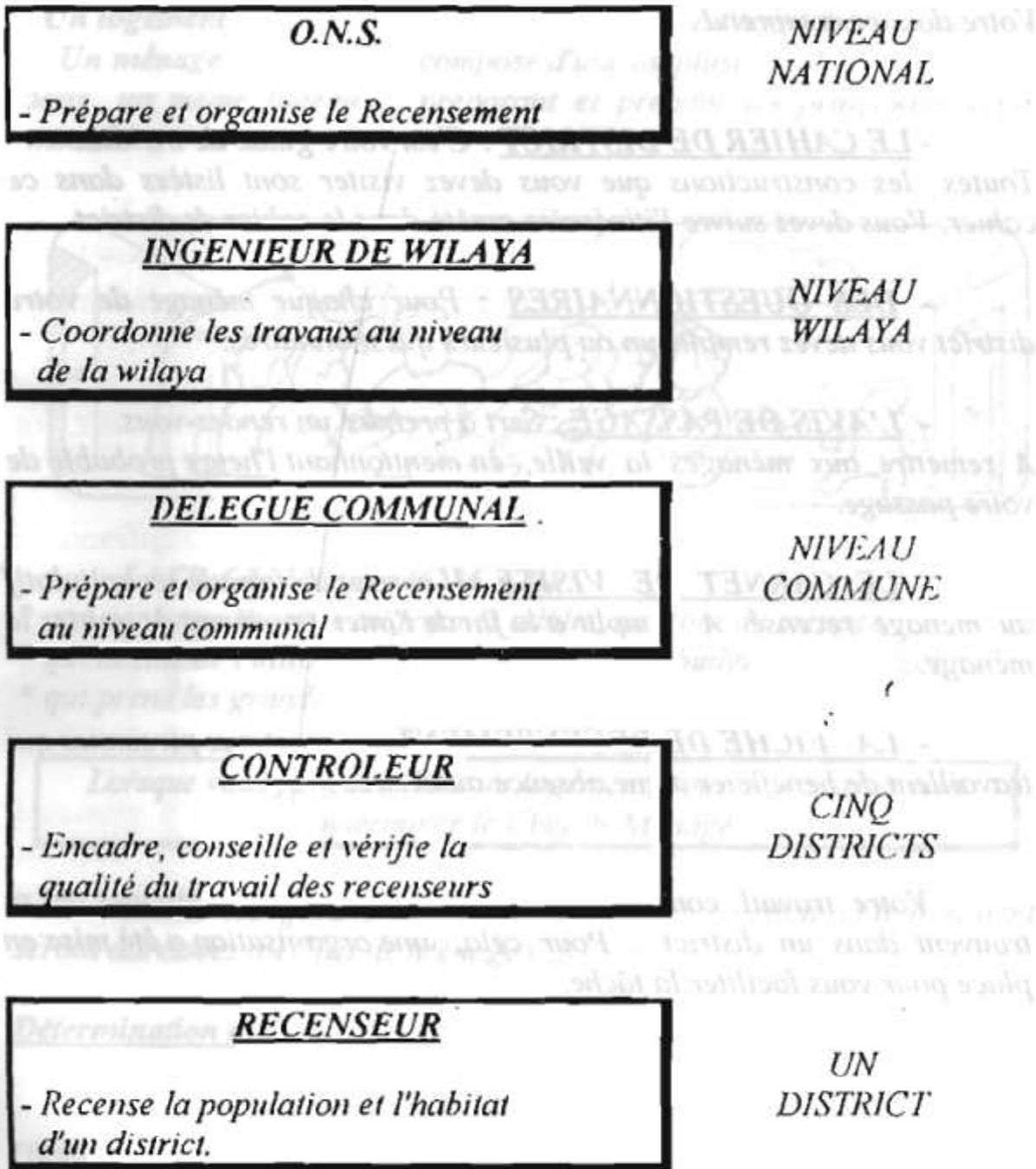
LES INTERDITS :

Il vous est strictement interdit :

- * - *de menacer la population ou tenir des propos incorrects.*
- * - *de communiquer ou de commenter les renseignements relatifs à un ménage.*
- * - *d'être accompagné par une personne autre que vos supérieurs ou de déléguer vos fonctions.*
- * - *de permettre la consultation de vos documents par toute personne étrangère à l'opération du recensement.*

VOUS NE DEVEZ JAMAIS ABANDONNER VOTRE TRAVAIL

ORGANIGRAMME DU RECENSEMENT



VOS DOCUMENTS DE TRAVAIL

Votre dossier comprend :

- **LE CAHIER DE DISTRICT** : C'est votre guide de travail..
Toutes les constructions que vous devez visiter sont listées dans ce cahier. Vous devez suivre l'itinéraire arrêté dans le cahier de district .
- **DES QUESTIONNAIRES** : Pour chaque ménage de votre district vous devez remplir un ou plusieurs questionnaires.
- **L'AVIS DE PASSAGE** : Sert à prendre un rendez-vous.
A remettre aux ménages la veille, en mentionnant l'heure probable de votre passage.
- **LE CARNET DE VISITE** : Il permet de faire le récapitulatif du ménage recensé. A remplir à la fin de l'interview avant de quitter le ménage.
- **LA FICHE DE RECENSEMENT** : Permet aux personnes qui travaillent de bénéficier d'une absence autorisée.

Votre travail consiste à recenser entre 120 à 140 ménages qui se trouvent dans un district .. Pour cela, une organisation a été mise en place pour vous faciliter la tâche.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

- Une construction est une bâtisse dans laquelle se trouvent des logements.
- Un logement est un lieu clos et couvert qui sert d'habitation.
- Un ménage ordinaire est composé d'une ou plusieurs personnes vivant dans un même logement, préparant et prenant les principaux repas ensemble.



Le Chef de Ménage (C.M.) est :

- * une personne (homme ou femme) adulte, membre du ménage,,
- * qui décide de l'utilisation de l'argent (gère le budget du ménage),
- * qui prend les grandes décisions.

Lorsque vous pénétrez dans un logement, vous devez avant tout déterminer le Chef de Ménage.

Toutes les questions concernant la construction et le logement seront adressées au Chef de Ménage C.M.

Détermination du nombre de Ménage.

Le point essentiel pour former un ménage est donc la prise des repas ensemble.

Pour déterminer le nombre de ménage dans un logement vous devez :

(1) - Inscrire sur votre cahier de brouillon la liste des personnes vivant dans ce logement. (même si certaines d'entre-elles sont absentes lors de l'interview).

(2) - Posez ensuite la question suivante : Est-ce que toutes ces personnes font la cuisine en commun ?

- Si OUI : il s'agit d'un seul ménage

- Si NON : il y a deux ou plusieurs ménages dans ce logement

Dans le cas où la réponse est NON, posez la question suivante à la première personne de la liste en mettant une croix pour celle-ci :

- Quelles sont les personnes avec lesquelles vous prenez les principaux repas.

Pour chaque personne citée, mettez une croix. Ces personnes constituent le premier ménage.

Ensuite posez la même question à la première personne de la liste non encore cochée en lui attribuant deux croix (XX). Pour chaque personne citée, mettez deux croix. Ces personnes forment le deuxième ménages.

Continuer de même jusqu'à épuisement de la liste.

EXEMPLE : Dans un logement, il y a six (06) personnes vivant ensemble

- ANAYA Ali	X
- ANAYA Moussa	XX
- ANAYA Ouardia	X
- ANAYA I.yes	X
- ANAYA Nadia	XX
- ANAYA Salima	XX

Le premier ménage est composé de Ali, Ouardia et I.yes

Le deuxième ménage est composé de Moussa, Nadia et Salima

COMMENT REMPLIR LA PREMIERE PAGE DU QUESTIONNAIRE

Dans la première page du questionnaire vous devez renseigner l'identification du ménage et les caractéristiques de la construction où se trouvent le ménage.

I - Identification : Reprendre les numéros d'identification de la construction qui se trouvent dans votre cahier de district... (Wilaya, Commune, n° de District et Dispersion) Ces numéros sont invariants pour l'ensemble des ménages de votre district.

Les autres numéros (îlot, construction dans l'îlot, logement et ménage) sont variables.

N° d'îlot : Le reprendre du cahier de district. En zone éparsée la notion d'îlot n'existe pas. Dans ce cas mettre 0000.

N° de la construction dans l'îlot : ce numéro est à reprendre du cahier de district.

N° du logement dans la construction : Attribuez à chaque logement d'une même construction un numéro d'ordre séquentiel (de 1 à n). Dès que vous changez de construction, reprendre les numéros de logement de 1 à n.

EXEMPLE : Pour une construction avec 03 logements :

- Attribuer le n° 001 au 1er logement de la construction
- Attribuer le n° 002 au 2ème logement de la construction
- Attribuer le n° 003 au 3ème logement de la construction

N° du ménage dans le logement : Dans la plupart des cas, il y a un ménage par logement. Il se peut qu'un logement soit occupé par deux ménages, alors attribuez le n° 1 au premier ménage et le n° 2 au deuxième ménage.

Nombre de ménages dans le logement : Ce n'est qu'après avoir déterminé le nombre de ménage, que vous renseignerez cette question.

Inscrire le nombre de ménages qui cohabitent dans le même logement.

Ensuite inscrivez la date de votre passage.

Nombre de questionnaires utilisés pour ce ménage : Inscrire ce nombre une fois l'interview terminée, en comptant le nombre de questionnaires que vous avez utilisé.

Numéro du questionnaire : Numéroté de 1 à n, le ou les questionnaires utilisés pour un même ménage.

Nom et Prénom du Chef de Ménage : Inscrire le nom et le prénom du Chef de Ménage (C.M.).

Adresse de la construction : Elle figure dans le cahier de district. La reprendre avec le maximum de précision.

En zone éparsé, situer la construction par rapport à d'autres repères (Mosquée, APC, Stade etc...)

CARACTERISTIQUES DE LA CONSTRUCTION

Les caractéristiques de la construction sont regroupées dans quatre questions (questions 2 à 5). Il s'agit de les renseigner une seule fois pour chaque construction.

EXEMPLE : *Si une construction contient cinq (05) logements, vous renseignerez les caractéristiques de la construction dans le questionnaire du 1er logement seulement. Pour les quatre (04) autres logements ne rien remplir.*

Q.1 / *Avez-vous inscrit les caractéristiques de cette construction dans un autre questionnaire ? (question obligatoire pour toutes les constructions et logements de la même construction) Cette question vous est adressée et doit être renseignée dans tous les questionnaires.*

*La réponse est NON
pour le 1er logement de
chaque construction*

*La réponse est OUI
pour tous les autres logements
de la même construction*

Si la réponse est " NON " remplir alors les questions suivantes (2 à 5).

Si la réponse est " OUI " allez directement à la partie " caractéristiques du logement ".

Q.2 / Type de construction : Vous ne devez cocher qu'une seule case à cette question.

A/ ORDINAIRE :

1) **Immeuble d'habitation** : C'est une construction d'un ou plusieurs étages composée de plusieurs logements indépendants.

2) **Maison individuelle** : C'est une construction allant généralement jusqu'à 2 étages et composée la plupart des cas d'un seul logement.

3) **Maison traditionnelle** : C'est une construction composée d'un ou plusieurs logements autour d'une cour (Haouch).

4) **Etablissement à usage professionnel** : C'est une construction non destinée à l'habitation mais en fait habitée. (Usine, garage etc...)

5) **Hôtel, Pension** : C'est une construction ou on peut loger momentanément.

6) **Base de vie avec commodités** : C'est une construction sous forme de baraques avec toutes les commodités.

Si vous avez coché une des cases 1 à 6, passez à la question 3

Si vous avez coché une des cases 7 à 9, allez directement à la question 5.

B/ AUTRE.

7) **Baraquement de chantier** : C'est une construction bâtie provisoirement pour la durée d'un chantier de B.T.P., d'Agriculture, etc....

Ce type de construction n'offre généralement aucune commodité.

8) **Gourbi** : C'est une construction construite généralement avec de la terre (toub).

9) **Construction précaire, tente** : C'est une construction sommaire bâtie avec des moyens de fortune (roseaux, planches, cartons, tôles etc...)

Q. 3 / Nombre de niveaux : C'est le nombre total de planchers à partir du niveau le plus bas. (Étages + rez de chaussée).

Une construction de 3 étages et un rez-de-chaussée est composée de 04 niveaux.

Q. 4 / Date d'achèvement de la construction : Demander au C.M. l'année d'achèvement de cette construction :

- Si l'année d'achèvement est 1987 ou avant : inscrire 87
- Si l'année d'achèvement est 1988 ou après : inscrire l'année exacte : Ex. : 1992
- Si la construction est inachevée : mettre 00

Q. 5 / Nombre de logements dans la construction : Renseignez cette question après avoir enquêté tous les logements de la construction.

" CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT "

Q. 6 / avez-vous inscrit les caractéristiques de ce logement dans un autre questionnaire ? (question obligatoire pour tous les logements et tous les ménages d'un même logement). Cette question vous est adressée et doit être renseignée dans tous les questionnaires.

Inscrire NON

- * Dans le 1er questionnaire d'un ménage.
- * Dans le questionnaire du 1er ménage s'il y a plus d'un ménage dans le logement.

Inscrire OUI
et allez à la
question 17.

- * A partir du 2ème questionnaire d'un ménage de plus de 10 personnes.
- * Dans le questionnaire du 2ème ménage éventuel résidant dans le même logement.

Q. 7 / Le logement est-il Occupé :

- Si un ou plusieurs ménages habitent ce logement : mettre une croix dans la case 1.

- Si vous ne trouvez personne dans le logement, assurez vous auprès des voisins pour savoir s'il est occupé ou non.

- * Dans le cas où le logement est inoccupé (suite à la réponse des voisins), mettre une croix dans la case 2 et allez directement au logement suivant.
- * Dans le cas où le logement est occupé mais le ménage est absent, vous devez l'avertir de votre retour pour l'enquêter en glissant un avis de passage sous la porte.

Q. 8 / Surface du logement en m² :

La surface du logement est en principe inscrite dans les papiers administratifs (contrat, arrêté, acte de propriété etc..) reprendre ce chiffre dans le questionnaire.

Dans le cas où l'information n'existe pas, vous devez évaluer avec le C.M. la surface du logement.

Q. 9 / : Nombre de pièces réservées à l'habitation (non compris la cuisine et la salle de bain) :

Hormis la cuisine et la salle de bain, toutes les pièces du logement sont considérées comme étant réservées à l'habitation. Demander leur nombre et l'inscrire dans les cases réservées à cet effet.

EXEMPLE :

Inscrire / 0 / 4 / pour un logement composé de 02 chambres à coucher, d'une salle à manger, d'une salle de séjour, d'une cuisine et d'une salle de bain.

Remarque :

Pour un logement composé d'une seule pièce réservée à l'habitation et à d'autres usages, inscrire / 0 / 1 / car c'est la fonction habitation qui prime.

Q. 10 à 12 : Avez-vous dans votre logement ?

- | | | |
|-----------------------|------------------------------|------------------------------|
| - Une cuisine ? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - Une salle de bain ? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - Des toilettes ? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Répondre par OUI ou par NON selon le cas et mettre une croix dans la case correspondante.

Remarque :

Répondre par NON à la question 12 pour les logements ayant des toilettes collectives dans la construction.

Q. 13 : Quel est votre mode d'éclairage.

Demander le mode d'éclairage utilisé par le ménage et cocher :

- la case 1 si le ménage déclare que son logement est rattaché au réseau d'électricité.
- la case 2 si le ménage utilise un groupe électrogène
- la case 3 si le ménage déclare utilisé un autre mode d'éclairage (pétrole lampant, bougies...)

Q. 14 : Quel est votre principal mode d'approvisionnement en eau ?

Demander le mode d'approvisionnement en eau utilisé par le ménage et cocher la case correspondante :

- 1 si le ménage déclare que son logement est rattaché au réseau d'eau courante (d'alimentation en eau potable)
- 2 si le ménage puise son eau dans un puits
- 3 si le ménage s'approvisionne dans une source
- 4 s'il s'approvisionne à l'aide d'une citerne mobile
- 5 si le ménage déclare un mode d'approvisionnement autre que les 4 précédents.

Remarque : Si le ménage déclare deux modes d'approvisionnement, cocher la case qui correspond au principal mode d'approvisionnement en eau.

Q. 15 : Comment évacuez-vous vos eaux usées ?

Demander le mode d'évacuation des eaux usées par le ménage et cocher la case correspondante.

- 1 si le ménage déclare que son logement est rattaché au réseau d'égout.
- 2 si le ménage évacue ses eaux usées dans une fosse.
- 3 si le ménage évacue ses eaux usées par un moyen autre que les deux modalités précédentes.

Q. 16 : Quel combustible utilisez-vous habituellement ?

Demander au chef du ménage le combustible que le ménage utilise habituellement pour la préparation des repas et pour le chauffage et cocher la case correspondante :

- 1 si le ménage déclare que son logement est rattaché au réseau de gaz naturel.
- 2 si le ménage utilise le gaz en bouteille.
- 3 si le ménage utilise le bois.
- 4 si le ménage utilise le charbon.
- 5 si le ménage utilise un moyen autre que les 4 précédents combustibles.

Si le ménage utilise plus d'un combustible, cochez la case correspondante au combustible utilisé couramment.

Q. 17 : A quel titre occupez-vous ce logement ?

Un ménage occupe un logement en tant que :

- 1 Propriétaire
- 2 Copropriétaire
- 3 Locataire
- 4 Logé gratuitement

Le copropriétaire est celui qui est propriétaire de l'intérieur du logement qu'il occupe et non des parties communes (cage d'escalier, ascenseur...).

Exemple : Les personnes qui ont acheté leur logement dans des immeubles d'habitation qui appartenaient à des organismes publics d'habitation (OPGI, EPLF ou Privé...), dans le cadre de la cession des biens de l'Etat.

REMARQUE : Des frères et soeurs qui appartiennent à des ménages différents et qui habitent dans un logement qu'ils ont hérité de leur père sont considérés comme copropriétaires.

Q. 18 : Avez-vous un résidence secondaire dont vous pouvez disposer à tout moment ?

Une résidence secondaire, est un logement qui appartient au ménage dont il peut en disposer à tout moment : Ex. : maison de campagne, cabanon etc....

Répondre par « Oui » ou par « Non » selon le cas et cocher la case correspondante.

Attention : La réponse est non pour un ménage qui déclare avoir un ou des logements qu'il loue et dont il ne peut disposer à tout moment.

Q. 19 : Nombre de personnes dans le ménage.

Vous renseignerez cette question après avoir terminé la deuxième partie du questionnaire relative aux caractéristiques individuelles des membres du ménage.

Q. 20 à 26 : Equipement du ménage.

Ces questions doivent être posées au Chef de Ménage. Elles concernent le ménage et non les personnes.

Pour les questions 20 à 26, répondre par Oui ou par Non selon la déclaration du Chef de Ménage et cocher la case correspondante.

Q. 27 : Décès survenus dans le ménage lors des 12 derniers mois.

Inscrire le nombre de décès féminin et masculin survenus dans le ménage lors des 12 mois qui précèdent la date de référence du recensement.

Tableau Récapitulatif :

Pour remplir les cases du Tableau Récapitulatif vous devez vous référer aux questions 2 et 5 de la page centrale (TE 2 du questionnaire) (situation de résidence de la personne et le sexe) pour chaque questionnaire utilisé pour le ménage.

Cas d'un ménage de 10 personnes ou moins : un questionnaire suffit

Remplir le tableau récapitulatif de la manière suivante :

Cas d'un seul questionnaire

- Comptez le nombre de **R.P. Masculin + R.A.T. Masculin** (résidents de sexe masculin) et l'inscrire dans les cases réservées à cet effet.
- Comptez le nombre de **R.P. Féminin + R.A.T. Féminin** (résidents de sexe féminin) et l'inscrire dans les cases réservées à cet effet.
- Faire le total des **R.P. + R.A.T. des deux sexes**.
- Ensuite, comptez le nombre de **Visiteurs Résidents en Algérie** et le nombre de **Visiteurs Résidents à l'Etranger des deux sexes (V.R.A. + V.R.E.)** et les inscrire dans les cases réservées à cet effet.
- Faire la somme des **R.P. + R.A.T. des deux sexes et V.R.A. + V.R.E. des deux sexes** et inscrire le nombre total dans les cases réservées à cet effet.

Cas de deux ou plusieurs questionnaires, procéder de la même manière que précédemment.

Remplir uniquement le tableau récapitulatif sur le premier questionnaire utilisé pour le ménage en renseignant les cases pour chacun des questionnaires utilisés. Le tableau récapitulatif des autres questionnaires ne sera pas renseigné.

**CARACTERISTIQUES GENERALES
DU MENAGE ORDINAIRE OU COLLECTIF**

- Principales Définitions :

1/. Famille :

On distingue quatre (0-4) types de familles :

- *Un homme avec une ou plusieurs épouses et ses enfants célibataires (les enfants peuvent être ceux de l'homme, ceux de la femme ou ceux du couple) vivant sous le même toit.*
- *Un homme avec son épouse sans enfants (vivant sous le même toit).*
- *Un homme (ou une femme) avec ses enfants célibataires (vivant sous le même toit).*
- *Les frères et soeurs célibataires vivant sous le même toit.*

Remarques :

Le Chef de Famille est le mari (ou la femme quant le conjoint n'existe pas).

Un ménage comprend une ou plusieurs familles, mais par définition, une famille ne peut pas comprendre 2 ménages.

2/. La Date de Référence :

Afin de limiter au maximum les risques d'erreurs qui proviendraient des déplacements de la population, des naissances ou des décès survenant pendant l'exécution du recensement étalée sur 15 jours, une date de référence fixe a été choisie.

**NE SERONT DONC RECENSEES QUE LES PERSONNES
FAISANT PARTIE DU MENAGE A CETTE DATE DE REFERENCE.**

Cette date de référence est la même pour tout le pays, elle coïncide avec le début du recensement à travers le territoire national.

- Un bébé né après la date de référence ne sera pas recensé, car il ne faisait pas encore partie du ménage à la date de référence.

- Une personne décédée après la date de référence sera recensée car elle faisait partie du ménage à la date de référence.

Tout se passera donc exactement comme si l'agent recenseur était lui même passé le premier jour du recensement dans l'ensemble des logements et des ménages.

3/. Situation de Résidence :

***Résident :** C'est une personne, membre du ménage (ordinaire ou collectif) habitant dans le logement qui est sa résidence habituelle depuis plus de six mois.*

Remarque :

Un dérogation est faite pour un nouveau né, une nouvelle mariée ou des personnes nouvellement installées avec l'intention d'habiter définitivement ce logement.

On distingue quatre situations de résidence :

*a) - **Résident Présent (RP) :** C'est une personne résidente membre du ménage qui a passé la nuit de référence dans sa résidence principale.*

*b) - **Résident Absent Temporairement (RAT) :** C'est une personne membre du ménage, résidente mais provisoirement absente (elle n'a pas passée la nuit de référence dans sa résidence principale), mais son absence est inférieure à 06 mois à la date de référence.*

c) - **Visiteur, Résident en Algérie (VRA)** : C'est une personne résidente en Algérie, non membre du ménage qui se trouvait en visite chez le ménage où elle a passé la nuit de référence.

d) - **Visiteur, Résident à l'Etranger (VRE)** : C'est une personne résidente à l'Etranger qui se trouvait en visite chez le ménage où elle a passé la nuit de référence.

Cas particuliers :

a) - **Travailleurs de Nuit** : Les travailleurs de nuit, non logés, ayant passé la nuit de référence au lieu de travail, seront recensés RP dans leur domicile.

Exemples :

- Réceptionniste, Veilleurs de Nuit, Agent de la Sécurité Nationale de permanence, Personnel des établissements hospitaliers, Camionneurs, Pêcheurs de nuit, Invités d'une fête (mariage...).

b) - **Personnes vivants dans des établissements** : L'élève interne, l'étudiant de la cité universitaire sera recensé chez ses parents si la durée de son absence du ménage est inférieure à 6 mois. Les personnes au Service National, seront recensés chez eux R.P. s'ils ont passé la nuit de référence dans leur ménage ou R.A.T. s'ils n'ont pas passé la nuit de référence dans leur ménage.

c) - **Personnes vivants dans des hôpitaux** : Les personnes en traitement dans les hôpitaux, hôpitaux psychiatriques, sanatoriums, maisons de convalescence et de repos seront recensées chez leur ménage comme R.P. si elles ont passé la nuit de référence dans leur ménage et R.A.T. si elles non pas passé la nuit de référence dans leur ménage et si elles sont hospitalisées depuis moins de 6 mois.

Si la durée de leur absence du ménage est égale ou supérieur à 6 mois, ces personnes ne sont pas recensées dans leur ménage. Elles sont recensés comme « PAP ».

4/. Situation Matrimoniale :

On distingue les quatre (04) catégories suivantes :

a) - Catégorie « célibataire » : Elle comprend tous ceux qui ne rentrent pas dans les catégories suivantes (b à d) quelque soit leur âge.

b) - Catégorie « mariés » : Ceux sont les personnes dont le mariage est consommé qu'il soit ou non enregistré. Cette catégorie comprend aussi les séparés (c à d tous les mariés qui ne vivent plus ensemble et pour lesquels le divorce n'a pas été prononcé par une institution juridique ou religieuse).

c) - Catégorie « divorcés » : Elle comprend les divorcés après jugement officiel ou devant la djemâa.

d) - Catégorie « veufs » : Elle comprend toutes les personnes dont le conjoint est décédé.

Remarque :

Une personne mariée " sur papier " mais dont le mariage n'est pas encore consommé sera considéré comme célibataire.

COMPOSITION DU MENAGE

Cas d'un ménage ordinaire :

Sur votre cahier de brouillon figure déjà la liste de l'ensemble des personnes du ménage qui vivent habituellement dans le logement que vous recensez.

Posez les questions suivantes :

Est-ce que toutes ces personnes ont passé la nuit de référence dans ce logement - Si OUI mettre RP, si NON mettre RAT.

Demandez au C.M., si d'autres personnes non membres du ménage ont passé la nuit de référence dans ce logement. Si OUI, les inscrire à la fin de la liste, en leur attribuant la situation de résidence (VRA ou VRE).

Vous devez déterminer et inscrire sur votre cahier de brouillon la COMPOSITION DU MENAGE de la façon et dans l'ordre suivant :

Famille du Chef de Ménage :

- *Le Chef de Ménage (C.M.)*
- *La dernière épouse du Chef de Ménage (selon la date de mariage) s'il y a lieu*
- *Enfants célibataires de cette épouse (par ordre d'âge croissant) du plus jeune au plus âgé.*
- *La 2ème épouse du Chef de Ménage (sil y a lieu)*
- *Enfants célibataires de la 2ème épouse (par ordre d'âge croissant)*
- *Autres enfants célibataires du Chef de Ménage issus d'une autre épouse autre que la ou les épouses actuelles.*

- *Autres enfants célibataires d'une ou des épouses actuelles du Chef de Ménage issus d'un autre mari.*
- *Enfants adoptifs du Chef de Ménage.*

La ou les autres Familles du Ménage :

- *Le Chef de Famille (C.F.).*
- *La plus jeune épouse du Chef de Famille.*
- *etc... même ordre que pour la famille du Chef de ménage*
(cf. ci-dessus)

Enfin vous inscrirez les autres personnes qui ne constituent pas une famille (personne isolées) tels que les domestiques logés, les parents divers, etc....

Attention, avant de renseigner le questionnaire, vous devez (mettre en ordre les personnes à recenser) sur le cahier de brouillon pour déterminer la composition du ménage

**COMMENT REMPLIR LA PARTIE
" CARACTERISTIQUES DU MENAGE "**

Question 1 : Numéro d'ordre (ne rien écrire dans la partie grisée)

Dans la colonne numéro d'ordre, numérotez les personnes de 01 à n.

Inscrivez ensuite le nom en lettres majuscules et le prénom en lettres minuscules de façon lisible.

Le Chef de Ménage sera toujours inscrit en premier et aura le n° 1

Pour les épouses, inscrire le nom de jeune fille.

Question 2 : Situation de résidence

Indiquez la situation de résidence de chaque membre de ménage à la date de référence (voir définition).

Inscrivez :

1. R.P. : pour les Résidents Présents
2. R.A.T. : pour les Résidents Absents Temporairement (- de 6 mois)
3. VRA : pour les Visiteurs, Résidents en Algérie
4. VRE : pour les Visiteurs, Résidents à l'Étranger

Question 3 : Lien de parenté avec le Chef de Famille

Pour chaque personne indiquez le lien de parenté avec son Chef de Famille ; ce dernier sera désigné par son n° d'ordre.

Inscrivez (CM) pour le Chef de Ménage et indiquez le lien de parenté avec le C.M. pour les autres chefs de famille du Ménage.

Question 4 : N° de Famille.

Inscrivez 1 pour tous les membres de la 1^o famille, 2 pour les membres de la 2^o famille etc... Inscrivez 9 pour les personnes ne formant pas de famille

Le numéro de la famille du Chef de Ménage sera toujours 1.

S'il s'agit d'un ménage collectif (MC), inscrivez 0

Question 5 : Sexe

Inscrivez " Masc. " si la personne est de sexe masculin et " Fem. " si la personne est de sexe féminin. Ne jamais laisser cette colonne sans réponse et ne vous fiez pas au prénom pour donner la réponse ; il faut poser la question.

Exemple de composition d'un ménage ordinaire.

Soit un ménage ordinaire composé :

- de Monsieur BELIGRI Kouider
- de Madame BELIGRI kouider née Hammama Fatma
- de Melle BELIGRI Zohra fille de Kouider et Fatma
- de Monsieur BELIGRI Rabah marié fils de Kouider et Fatma
- de Madame BELIGRI Rabah née MENANE Louiza

- de Melle BELIGRI Kheira fille de Rabah et Louisa
- de Monsieur BEN AMAR Omar oncle de Kouider
- de Madame BEN AMAR omar née TOUNSI Hadda
- de Monsieur BEN AMAR Farid fils de Omar et Hadda
- de Monsieur KHALIL Ali domestique logé chez le ménage.

Hormis l'épouse de Rabah qui a passé la nuit de référence chez ses parents, tous les membres du ménage étaient présents la nuit de référence.

Ce ménage a reçu la visite de la mère de Kouider Madame BELIGRI née GHABACHE Fatiha venu d'une ville d'Algérie. La mère de Kouider a passé la nuit de référence chez le ménage.

1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
41				
42				
43				
44				
45				
46				
47				
48				
49				
50				
51				
52				
53				
54				
55				
56				
57				
58				
59				
60				
61				
62				
63				
64				
65				
66				
67				
68				
69				
70				
71				
72				
73				
74				
75				
76				
77				
78				
79				
80				
81				
82				
83				
84				
85				
86				
87				
88				
89				
90				
91				
92				
93				
94				
95				
96				
97				
98				
99				
100				

La composition de ce ménage est la suivante :

1	2	3	4	5	
N° d'ordre	Nom et prénom	Situation de résidence	Lien de Parenté	N° de Famille	Sexe
01	Beligri Kouider	1 R.P	Chef de ménage	1	1 Masc
02	Hammama Fatma	1 R.P	Epouse de 1 (CM)	1	2 Fem
03	Beligri Zohra	1 R.P	Fille de 1 x 2	1	2 Fem
04	Beligri Rabah	1 R.P	Chef de Famille CF) - fils de 1	2	1 Masc
05	Menane Louisa	2 RAT	Epouse de 4	2	2 Fem
06	Beligri Kheira	1 R.P	Fille de 4 x 5	2	2 Fem
07	Ben Amar Omar	1 R.P	Chef de Famille CF - Oncle de 1	3	1 Masc
08	Tounsi Hadda	1 R.P	Epouse de 7	3	2 Fem
09	Ben Amar Farid	1 R.P	fils de 7 x 8	3	1 Masc
10	Khalil Ali	1 R.P	Sans lien avec le CM	9	1 Masc
11	Ghabache Fatiha	3 V.R.A	C.F. mère de 1		2 Fem

Question Une fois la composition du ménage établie sur votre cahier de brouillon, vous la reprenez sur le questionnaire selon l'ordre que vous avez établi et posez les questions 6 à 27 pour chaque personne du ménage.

Question 6 : Date de naissance de la personne.

Consulter dans la mesure du possible les papiers des personnes à recenser : Carte d'Identité, Livret de Famille, Extrait de naissance, etc...

Exemple :

Si la date de naissance est le 17 Août 1937, inscrire Août 1937.

- Si l'enquête donne un âge, insistez auprès de lui pour avoir la date exacte de naissance.
- Si la date de naissance est présumée, inscrire l'année de naissance ; précédée de la lettre P. / Exemple : P. 1924.

Question 7 : Lieu de naissance.

Inscrire le lieu de naissance en indiquant le nom de la commune et de la wilaya. Si la personne est née à l'étranger indiquer le nom du pays.

Eviter d'écrire le nom du Douar ou du Quartier où le recensé est né.

Question 8 : Etat Matrimonial

Indiquer l'état matrimonial actuel de chaque membre du ménage (cf. définition). Inscrire :

- | | | | |
|----------|------------------|----------|----------------------|
| - 1 CEL. | pour célibataire | - 2 MAR. | pour marié(e) |
| - 3 DIV. | pour divorcé(e) | - 4 VEU. | pour veuf (ou veuve) |

L'état matrimonial doit être indiqué même pour les enfants d'un âge tel qu'ils ne peuvent pas être mariés, veufs ou divorcés (dans ce cas célibataire).

Question 9 : Nationalité de la Personne

Inscrire en toutes lettres, la nationalité de la personne.

Remarques :

- Un bébé a la nationalité de son père
- Pour une personne ayant plusieurs nationalités, prendre la dernière nationalité acquise.

**LES QUESTIONS 10 A 12 CONCERNENT
LES FEMMES NON CELIBATAIRES SEULEMENT**

Question 10 : Nombre total de naissances vivantes.

Demander à l'ensemble des femmes non célibataires, le nombre de naissances vivantes qu'elles ont eues jusqu'à la date de référence sans compter les morts-nés. Le nombre total de naissances vivantes est composé :

- du nombre d'enfants qui vivent avec le ménage
- du nombre d'enfants qui vivent en dehors du ménage
- et du nombre d'enfants né vivant, qui sont décédés.

Exemple :

Pour une femme mariée, âgée de 45 ans, qui a eu pendant toute sa vie, 7 enfants. Parmi ces enfants :

- deux habitent avec le ménage
- deux habitent hors du ménage
- deux sont décédés
- un mort-né

La réponse à la question 10 sera dans ce cas : 06

Question 11 : Nombre total de survivants

Demander à l'ensemble de ces femmes , le nombre d'enfants toujours en vie à la date de référence. Dans l'exemple précédent, le nombre sera 4.

Attention : Assurez-vous que le nombre de survivants est inférieur ou égal au nombre de naissances vivantes.

Question 12 : Date de la dernière naissance vivante

Inscrire la date de la dernière naissance (mois et année) précédé de :

- 1 si la femme a eu une seule naissance
- 2 si la femme a eu des jumeaux
- 3 si la femme a eu des triplés....

Question 13 : Date du premier mariage

Pour chaque personne (homme ou femme non célibataire, inscrire le mois et l'année de son premier mariage. Il s'agit dans cette question de la date de consommation du 1er mariage.

Exemple :

Demander à chaque personne mariée à la date de référence s'il s'agit de son premier mariage :

- Si oui, inscrire le mois et l'année de son mariage
- Si non, demander la date de son premier mariage et inscrire le mois et l'année.

Pour les personnes divorcées ou veuves à la date de référence :

- Demander la date de leur mariage et inscrire le mois et l'année si elles se sont mariées une seule fois
- Demander la date de leur premier mariage si elles se sont mariées plus d'une fois et inscrire le mois et l'année.

Question 14 : Lieu de Résidence en 1987 ?

Cette question doit être posée à l'ensemble des membres du ménage, sauf ceux nés après le recensement de 1987. Pour ces derniers, mettre un tiret dans la case.

- Si la personne résidait en 1987 dans une autre commune ou dans un pays étranger, inscrire le nom de la commune et de la Wilaya ou le nom du pays étranger.

- Si la personne n'a pas changée, soit de résidence, soit de quartier, soit de commune, inscrire M.C. (même commune)

Remarque :

Pour mieux situer l'année 1987, référez-vous à des événements marquants ayant eu lieu à cette époque, dans la région ou dans le ménage (naissances, décès, mariages...), ou le recensement de 1987.

Question 15 : Langue(s) parlée(s) couramment.

Cette question est à renseigner pour toutes les personnes du ménage âgées de 3 ans et plus.

Exemple :

- Si la personne parle couramment, et seulement l'arabe, Inscrire ARA
- Si la personne parle couramment l'arabe et le tamazight, Inscrire ARA + AMA

Inscrire RIEN pour les muets et les enfants de moins de 3 ans

Question 16 : Langue(s) lue(s) et écrite(s) .

Cette question est à renseigner pour les personnes du ménage âgées de 5 ans et plus.

Exemple :

Si une personne sait lire et écrire l'Arabe, uniquement inscrire ARA

Si une personne sait lire et écrire le Français, uniquement écrire FRA.

Si une personne sait lire et écrire l'Amazight et le Français,
inscrire AMA FRA.

Si une personne ne sait ni lire ni écrire, inscrire RIEN.

Question 17 : Dernière classe suivie dans l'enseignement général

Il s'agit d'indiquer la dernière classe suivie dans le passé ou actuellement dans les enseignements élémentaire et moyen, primaire, secondaire et supérieur dans la nouvelle ou l'ancienne dénomination. Indiquer la nouvelle dénomination dans la mesure du possible.

Exemple :

- Si une personne est en première année de licence en droit, écrire :

1° Année Licence en Droit.

- Si une personne n'a aucun niveau d'instruction, inscrire RIEN.

Question 18 : Avez-vous suivi ou suivez-vous un cycle de formation professionnel ?

Demander à la personne si elle suit au moment de l'interview ou si elle a suivi dans le passé un cycle de formation professionnel.

- Si la réponse est Oui, demander le nombre de mois théorique du cycle de formation et l'inscrire (durée totale de la formation).

Attention, ne pas confondre le nombre de mois théorique avec la durée réellement passée par la personne pour le cycle de formation.

- Si la réponse est non, inscrire Non et passer à la question 19

Question 19 : Diplôme le plus élevé obtenu

Inscrire le diplôme le plus élevé obtenu par la personne recensée (Diplôme d'enseignement général ou professionnel). Il s'agit d'un titre délivré par un établissement d'enseignement général ou de formation professionnelle.

Exemples :

- Certificat, Brevet, Baccalaureat, Certificat d'Aptitude Professionnelle, Mécanique, Licence Math.....

Si la personne déclare plusieurs diplômes, inscrire le plus élevé.

Exemples :

- Si la personne déclare le Brevet (ou l'équivalent) et le Baccalaureat, inscrire (Baccalaureat).
- Si la personne possède une attestation d'un centre de formation, inscrire en clair le titre de l'attestation (technicien agricole...)
- Si la personne est sans diplôme, inscrire RIEN.

Question 20 : La personne est-elle handicapée ?

Demander si la personne est handicapée (physique et mentale) ou a une maladie chronique.

- Si la réponse est Oui, demander la nature du handicap et l'inscrire en clair.

On distingue les types d'handicaps suivants:

- * Moteur : C'est un handicap physique (paralysé des membres inférieurs ou supérieurs, amputé d'un bras, d'une jambe etc...)
- * Auditif : Sourds et sourds muets
- * Visuel : Aveugles et mal voyants
- * Mental : Déficience mentale (folie, aliénation mentale...)
- * Polyhandicap : C'est une personne qui présente deux ou plusieurs handicaps (Aveugle et sourd muet, handicap moteur et mental...)

* *Maladie chronique : Asmathique, diabète, insuffisance rénale...*

* *Autres : Il s'agit d'un handicap autre que cités précédemment*

Question 21 : Situation individuelle.

C'est la situation de la personne vis à vis de l'occupation durant la semaine de référence. La semaine de référence est celle qui précèdent la nuit de référence.

On distingue les situations individuelles suivantes:

a) **Occupé permanent** : *C'est une personne qui travaille ou qui a une activité rémunératrice en argent ou en nature, d'une façon permanente, durant la semaine de référence.*

Sont considérées occupées permanentes les personnes qui pendant la semaine de référence travaillaient d'une façon permanente, celles qui :

- *Sont en congé de détente (congé annuel, congé de récupération...)*

- *Poursuivent leurs études tout en exerçant une activité rémunératrice d'une façon permanente.*

- *Bénéficiaires d'une pension de retraite mais qui travaillent d'une façon permanente.*

- *Sont en congé de maladie de courte durée (moins de 3 mois).*

- *Sont détachées de leur organismes employeurs pour des formations de courte durée (en Algérie ou à l'étranger) ou de longue durée (en Algérie) à condition qu'elles résident en Algérie.*

- *Effectuent leurs Service National.*

- *Travaillent comme apprenties d'une façon permanente*

- *Travaillent comme aide familiaux d'une façon permanente et qui n'ont pas de rémunération.*

b) **Occupé partiel** : *C'est une personne qui travaille ou qui a une activité rémunératrice en argent ou en nature, d'une façon non permanente, durant la semaine de référence.*

Sont considérées occupées Partiel pendant la semaine de référence :

- *Les salariés saisonniers des chantiers (BTP, agriculture...)*

- *Les salariés temporaires dans les administrations et les entreprises publiques et privées*

- *Les personnes qui travaillent d'une façon non permanente à domicile.*

- *Les femmes ou jeunes filles qui travaillent au moment du recensement et qui font de temps à autre les travaux tels que : les travaux de champs, les travaux de basse-cour (traite, élevage etc...), ou les travaux artisanaux (lissage, couture, poterie,) garde d'enfant, cours à domicile, etc.... en contre partie d'une rémunération en argent ou en nature.*

- *Les personnes qui font des travaux d'entretien et de réparation (entretien auto, plomberie, maçonnerie etc... (en contre partie d'une rémunération...) ou des petits travaux de temps à autre (vente de cigarettes, ventes des effets vestimentaires....) .*

c) **Sans travail et en recherche, ayant déjà travaillé (STR 1)** : *C'est une personne en âge de travailler (entre 16 et 59 ans), qui ne travaille pas durant la semaine de référence, qui a déjà travaillé dans le passé et qui cherche un emploi.*

d) **Sans travail et en recherche, n'ayant jamais travaillé (STR 2)** : C'est une personne en âge de travailler (entre 16 et 59 ans) qui n'a jamais travaillé, qui ne travaille pas durant la semaine de référence et qui cherche un emploi.

e) **Retraité (RET)** : C'est une personne vivant seulement de sa retraite et n'exerçant aucune activité rémunérée durant la semaine de référence.

f) **Pensionné (PENS)** : C'est une personne vivant seulement de sa pension et n'exerçant aucune activité rémunérée durant la semaine de Référence (pension d'ancien moudjahid, pension d'accident de travail...).

Remarque : Un retraité (ou pensionné) qui travaille sera considéré comme occupé permanent ou occupé partiel selon qu'il travaille d'une façon permanente ou non permanente durant la semaine de référence.

g) **Etudiant ou Ecolier (E.T.U.)** : C'est une personne qui n'a pas de travail rémunéré et qui n'en cherche pas, s'occupant seulement de ces études durant la semaine de référence. Sont compris dans cette catégorie, les élèves de l'école primaire, les collégiens, les lycéens, les stagiaires de la formation professionnelle, les étudiants des grandes écoles, des instituts et des universités, les personnes non occupées qui suivent des cours par correspondance ou qui sont inscrites dans des établissements privés.

Remarque : Un étudiant qui travaille sera considéré comme occupé permanent s'il travaille d'une façon permanente au moment du recensement (les étudiants de l'Université de Formation Continue, les salariés permanents qui suivent des cours...) ou comme occupé partiel s'il travaille d'une façon non permanente durant la semaine de référence (salariés temporaires des administrations et des entreprises publiques et privées).

h) Autre : C'est une personne qui ne peut être classée dans les 7 situations précédentes.

Exemples :

- Rentiers, propriétaires qui ne travaillent pas et qui ne cherchent pas à travailler.
- Les vieilles personnes prises en charge par des parents et qui n'ont pas de retraite.
- Les jeunes âgés de plus de 5 ans qui ne travaillent pas et ne poursuivent pas d'études.
- Les femmes au foyers qui n'exercent aucune activité rémunératrice
- Les enfants de moins de 5 ans

Remarque : Une personne en congé de maladie de longue durée (plus de 3 mois) sera considérée comme autre inactif (AUT).

- Si l'enquêté se déclare Occupé permanent ou Occupé partiel, allez à la question 22
- Si l'enquêté se déclare STR1 ou STR2, allez à la question 27
- Si l'enquêté se déclare retraité, pensionné, étudiant/écolier ou autre, passez à la prochaine personne

Question 22 : Profession principale .

La profession principale est généralement le métier qui occupe la majeure partie du temps de l'individu qui l'exerce, et qui lui permet de se procurer un revenu en argent ou en nature.

Pour la profession du recensé, il ne faut jamais se contenter d'une réponse vague, mais demander une description détaillée du genre de travail que fait le recensé et l'inscrire dans le questionnaire avec le plus de précision possible.

Posez la question: *Quelle est votre profession principale, décrivez-moi votre travail ?*

Remarques :

- Si le recensé déclare 2 professions dont l'une est secondaire, indiquer sa profession principale, c'est-à-dire celle qui lui occupe la majeure partie de son temps (pas forcément celle qui lui rapporte le plus d'argent).
- Si le recensé déclare être Directeur, il faudrait savoir s'il est Directeur dans le sens général du terme, avec surtout des tâches de gestion tel que Directeur d'hôtel, Directeur Général, Directeur d'une Entreprise, de commerce, de gros etc..., ou bien s'il a un domaine d'action précis au sein d'un établissement, tel que Directeur de Finances, Directeur technique, Directeur de vente etc... Vous saurez ainsi sa fonction dans l'établissement.
- Si le recensé indique d'autres postes dans la hiérarchie, par exemple Sous-Directeur, Chef de Service, Chef d'Equipe, Conducteur des travaux, etc..., ces réponses sont également insuffisantes ; il faut voir quelles sont ses tâches : par exemple Sous-Directeur d'Information, Chef de service du personnel, Chef d'équipe d'installation électrique, conducteur des travaux sur chantier de construction.

Il ne faut pas accepter comme réponse les termes " employé " ou " fonctionnaire " puisqu'ils ne répondent pas à la question sur la profession. En fait une personne se déclare " Employé " peut aussi bien être médecin que dactylographe. De même que la personne qui est " fonctionnaire " peut être facteur, aide-comptable, inspecteur général ou Ministre.

Question 23 : Situation dans la profession.

La situation dans la profession est le statut de la personne au sein de l'entreprise, de l'établissement, de l'exploitation ou de l'Administration où elle travaille.

On distingue les catégories suivantes :

1. Employeur :

C'est une personne qui emploie un ou plusieurs salariés qu'elle paie elle-même.

2. Indépendant :

C'est une personne occupée, exerçant sa profession dans sa propre unité, seule ou aidée par les membres de sa famille et n'employant aucun salarié.

3. Salarié permanent :

C'est une personne occupée d'une façon permanente qui perçoit un salaire régulièrement. Le salaire peut être payé à l'heure, à la journée, à la semaine ou au mois.

4. Salarié partiel : *Il s'agit de personnes occupées mais ne travaillant qu'une partie de l'année ou travaillant irrégulièrement en tant que salariées.*

Exemples :

- Les personnes travaillant dans l'agriculture ou dans le BTP pour une durée déterminée.
- Ouvriers temporaires.

Remarque : *un salarié partiel est obligatoirement un occupé partiel dans la colonne situation individuelle*

5. Apprenti : Il s'agit de personnes jeunes qui apprennent un métier en observant et en participant à certains travaux. Ils perçoivent une rémunération très inférieure à celle des individus spécialisés dans ce métier.

6. Aide familial : C'est une personne travaillant pour le compte d'un établissement ou d'une exploitation appartenant à un membre de la famille ou du ménage dont elle fait partie.

L'aide familial n'est pas un salarié.

ATTENTION / pour une même profession, une personne peut faire partie de différentes situations.

Exemples : Un mécanicien auto-diesel sera :

- Apprenti (APP) s'il apprend le métier.
- Aide familial (A.F.) s'il aide un membre de son ménage sans percevoir de salaire.
- Indépendant (IND) s'il n'est pas salarié et exerce cette profession seul pour son propre compte.
- Employeur (EMP) s'il emploie des salariés et des apprentis.

7. Autre : C'est une personne " occupé permanent " ou " occupé partiel " qu'on ne peut pas classer dans les 6 premières modalités

Exemple : une personne au service national

Inscrire la situation dans la profession de la personne en clair en tenant compte des modalités prévues.

Question 24 : Secteur juridique :

Il s'agit de déterminer le statut de l'entreprise, l'établissement, le service ou l'exploitation dans laquelle travaille l'individu. inscrire la réponse qui correspond à la déclaration de la personne.

On distingue 4 secteurs juridiques :

a) Public : *C'est un établissement d'administration centrale, administration des collectivités, d'un établissement à caractère administratif ou d'une entreprise industrielle, commerciales ou de service appartenant à l'Etat.*

Exemples :

- Ministères, Wilaya, Daira, commune, Impôts et contributions, Hôpital, Service des douanes, Etablissements d'enseignement, Commissariat de la Sûreté Nationale, etc...

b) Privé national : *Il s'agit d'une entreprise industrielle, commerciales ou de service ou d'une exploitation agricole appartenant à une personne Algérienne ou à une société privée nationale.*

Exemples :

- Hamoud Boualem, Hôtel le djurdjura, Entreprises appartenant au secteur privé Algérien. etc...

c) Etranger : *Il s'agit d'une entreprise ou exploitation appartenant à une société étrangère ou d'une administration étrangère (ambassades, consulats etc...).*

Exemples :

- Dacia, Daewo, Pengeot etc...

d) Mixte : Il s'agit d'une entreprise industrielle, commerciale ou de service ou d'une exploitation agricole appartenant en partie:

- à une entreprise publique et une personne ou société étrangère
- ou à une personne ou entreprise privée Algérienne et une personne ou société étrangère.

Question 25 : Secteur d'activité :

Il s'agit du secteur d'activité de l'entreprise, de l'établissement ou de l'exploitation ou la personne est employée. inscrire la réponse qui correspond à la déclaration de la personne.

Il y a 08 (huit) secteurs d'activité :

- Agriculture
- Administration
- Industrie hors hydrocarbures
- Hydrocarbures
- BTP (pour Bâtiments et Travaux Publics)
- Commerce
- Transports
- Autres services (établissements financiers, hôtels et restaurants, services fournis aux ménages).

Exemples :

- Inscrire Industrie hors hydrocarbures. Si l'enquête déclare travailler au siège de l'ENIEM (ex. SONELEC)
- Inscrire Autre Services si l'enquête déclare travailler dans une banque

Remarques : - Les sièges des entreprises nationales (E.N.) et leurs établissements auront pour secteur d'activité celui de l'entreprise.

Exemples :

- *Siège de NAPHTAL : Secteur d'activité Hydrocarbures.*
- *Les Ministères, les Wilayas, Dairas, APC ont pour secteur d'activité Administration.*

Remarque :

Si la personne n'a pas de lieu de travail fixe, travaillant par exemple sur des chantiers, inscrire le secteur d'activité de l'établissement où la personne est employée (le chantier).

Attention. *Ne jamais confondre la profession de l'intéressé avec l'activité " principale de l'établissement dans lequel il travaille.*

- Un chauffeur peut travailler dans l'agriculture, l'Administration, l'industrie, le BTP...

Question 26 : Lieu de travail de la personne

Inscrire le nom de la Commune et de la Wilaya où la personne travaille

Question 27 : Depuis combien de mois la personne est-elle en chômage?

Cette question concerne les STR1 et les STR2. Demander à la personne depuis combien de mois elle est effectivement à la recherche d'un travail et l'inscrire dans le questionnaire.

MENAGE COLLECTIF

Nous rappelons qu'un ménage collectif est un groupe de 2 ou plusieurs personnes qui ne répondent pas aux critères établis pour un ménage ordinaire, vivant en commun dans un logement ou en chambres individuelles ou collectives, quelquefois pour des raisons de travail et prenant parfois leur repas en commun. Il n'y a pas de chef de ménage. Il s'agit généralement de travailleurs ou étudiants vivant dans un même logement, du personnel de service des hôtels, des membres de communautés religieuses, de personnes occupées sur les chantiers temporaires de travaux publics, de forage ou dans des bases de sociétés pétrolières, des saisonniers agricoles (à l'exception des nomades).

Pour faire partie d'un ménage collectif, il faut répondre aux deux conditions suivantes:

- faire partie de la catégorie de personnes que nous venons de citer
- avoir résidé au moins 6 mois sans interruption au niveau du logement collectif, de la cité, du chantier...

Les personnes qui résident au niveau d'une cité, d'un logement ou d'un chantier pendant une durée inférieure à 6 mois seront recensés au niveau de leur ménage.

Pour renseigner le questionnaire pour un ménage collectif vous devez

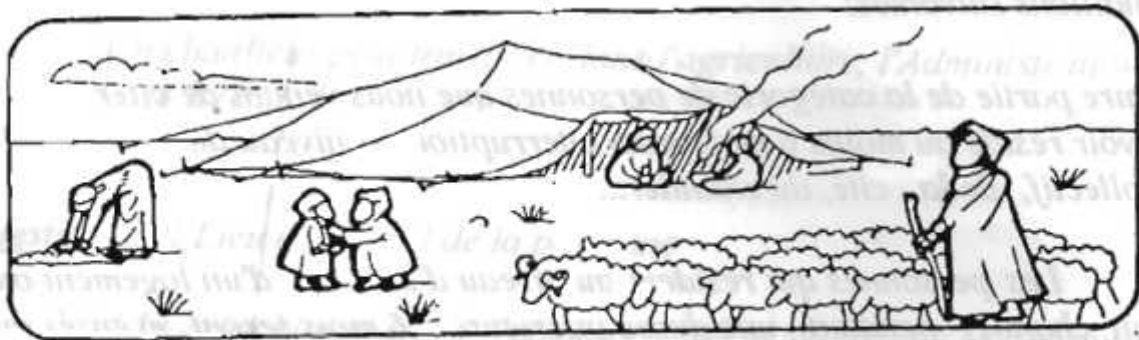
- vous assurer que les personnes répondent aux deux conditions que nous venons de citer.
- renseigner le questionnaire de la même manière que pour le ménage ordinaire sauf pour le lien de parenté où vous devez inscrire **MC (ménage collectif)**.

LE MENAGE NOMADE

Le recensement de la population nomade diffère du recensement du reste de la population en plusieurs points, et c'est pour cela qu'un questionnaire spécial a été conçu.

Définition :

Un ménage nomade est défini comme celui qui ne possède pas d'autre type d'habitation que la tente et qu'il effectue des déplacements périodiques ou continus. Ces personnes préparent et prennent leurs principaux repas ensemble.



Les nomades doivent se rassembler en groupes pour la période du recensement en général près d'un point d'eau ou d'une école etc...

Afin de faciliter la tâche au recenseur qui se rendra sur place pour un rendez-vous sera fixé à l'avance par les autorités locales avec les chefs de tribu.

Vous serez amené le plus souvent, à donner des informations supplémentaires sur les objectifs du recensement afin que son utilité et le traitement confidentiel des données soient bien compris.

Nombre de questionnaires utilisés :

C'est le nombre de questionnaires utilisés pour un ménage. Si deux questionnaires sont utilisés pour un même ménage, inscrire / 2 /; réécrire sur chaque questionnaire tous les numéros d'identification.

N° du questionnaire utilisé :

Numéroter le ou les questionnaires utilisés pour un seul ménage. Le 1er questionnaire portera le n° 1, le 2ème le n° 2, etc...

Dès que le ménage est recensé, vous porterez le nombre et les numéros des questionnaires utilisés.

Nom de la tribu (Arch, Quabila) :

Inscrire en toutes lettres et d'une façon lisible, le nom de la tribu (Arch, Quabila) du ménage que vous enquêtez.

Nom de la fraction (Farka, Arf) :

Inscrire le nom de la fraction (Farka, Arf) du ménage que vous enquêtez, en toutes lettres et d'une façon lisible

TE 1 : CARACTERISTIQUES DU MENAGE :**Question 1 : Nombre de tentes possédées par le ménage**

Demander le nombre de tentes que possède le ménage que vous recensez et l'inscrire sur le questionnaire.

Inscrire la réponse à la question

Question 2 : Le ménage possède t-il une construction en dur ?

Répondre par OUI ou par NON selon la déclaration du chef de ménage en cochant la case correspondante.

Question 3 : Mode d'approvisionnement en eau :

Demander comment s'approvisionne habituellement le ménage nomade en eau et mettre une croix dans la case :

- 1 si le ménage s'approvisionne dans un puits
- 2 si le ménage s'approvisionne dans une citerne commune à tous les autres ménages.
- 3 si le ménage s'approvisionne auprès d'une source
- 4 si le ménage s'approvisionne auprès d'une fontaine publique

Question 4 : Mode de combustion :

Quel est le combustible utilisé couramment par le ménage nomade pour cuire ses aliments et pour se chauffer ?

Mettre une croix dans la case :

- 1 si le ménage utilise le gaz en bouteille
- 2 si le ménage utilise du bois
- 3 si le ménage utilise le charbon
- 4 si le ménage utilise le pétrole lampant

Question 5 : Le ménage possède t-il du bétail :

Demander au chef de ménage s'il possède du bétail et répondre par OUI ou par NON selon sa déclaration.

Si la réponse est non, allez à la question 9

Question 6 : Nombre de têtes d'ovins

Demander au ménage qui déclare posséder du bétail, le nombre de têtes d'ovins (agneau, moutons, brebis) et l'inscrire en chiffres.

Question 7 : Nombre de têtes de caprins :

Demander au ménage qui déclare posséder du bétail, le nombre de têtes de caprins (chèvres, chevreaux...) et l'inscrire en chiffres.

Question 8 : Nombre de têtes de camelins :

Demander au ménage qui déclare posséder du bétail, le nombre de têtes de camelins (chameaux, dromadaires...) et l'inscrire en chiffres.

Question 9 : Le ménage possède t-il des terres ?

Demander au chef de ménage s'il possède des terres et répondre par OUI ou par NON selon sa déclaration.

Si la réponse est non, allez à la question 11

Question 10 : Si le ménage possède des terres, celles-ci sont-elles :

Demander au ménage qui déclare posséder des terres, quel est l'usage qu'il en fait et cocher la case:

- 1 si le ménage déclare exploiter les terres qu'il possède
- 2 si le ménage déclare qu'il n'exploite pas les terres qu'il possède

Question 11 : Quand à eu lieu votre dernier déplacement

Inscrire le mois et l'année du dernier déplacement du ménage.

Question 12 : Quel est le motif du dernier déplacement :

Demander au chef de ménage le motif de son dernier déplacement et cocher la case :

- 1 s'il déclare qu'il s'est déplacé pour le pâturage
- 2 s'il déclare qu'il s'est déplacé pour le commerce
- 3 s'il déclare qu'il s'est déplacé pour le pâturage et le commerce
- 4 s'il déclare qu'il s'est déplacé pour des motifs autres que les trois premiers cités.

Question 13 : Le dernier déplacement s'est-il fait :

Demander au chef de ménage le mode de son dernier déplacement et cocher la case:

- 1 s'il déclare que le déplacement s'est effectué avec tous les membres du ménage.
- 2 s'il déclare que le déplacement s'est effectué avec une partie des membres du ménage

Question 14 : Quel a été le moyen de transport utilisé pour le dernier déplacement :

Demander au chef de ménage le moyen utilisé lors de son dernier déplacement et cocher la case :

- 1 s'il déclare qu'il a utilisé ses propres moyens pour le déplacement qu'il a effectué
- 2 s'il déclare que le déplacement s'est effectué à l'aide de location de moyens de transport

Question 15 : Le ménage a-t-il l'intention de se sédentariser :

Cocher la case :

- 1 si le ménage déclare qu'il a l'intention de se sédentariser
- 2 si le ménage déclare qu'il n'a pas l'intention de se sédentariser
- 3 si le ménage ne sait pas.

Question 16 : Nombre de personnes dans le ménage

Vous renseignerez cette question après avoir terminé la deuxième partie du questionnaire relative aux caractéristiques individuelles des membres du ménage.

Question 17 : Décès survenus dans le ménage lors des 12 derniers mois.

Inscrire le nombre de décès féminin et masculin survenus dans le ménage lors des 12 mois qui précèdent la date de référence du recensement.

TE 2 : CARACTERISTIQUES DES MEMBRES DU MENAGE

Les questions posées sont les mêmes que celles posées pour un ménage ordinaire. La seule différence est la suppression de la question 14 et l'ajout de la question suivante:

Question 26 : Régime de scolarité des écoliers et étudiants :

Inscrire:

1 Interne : s'il déclare que le régime scolaire est Interne.

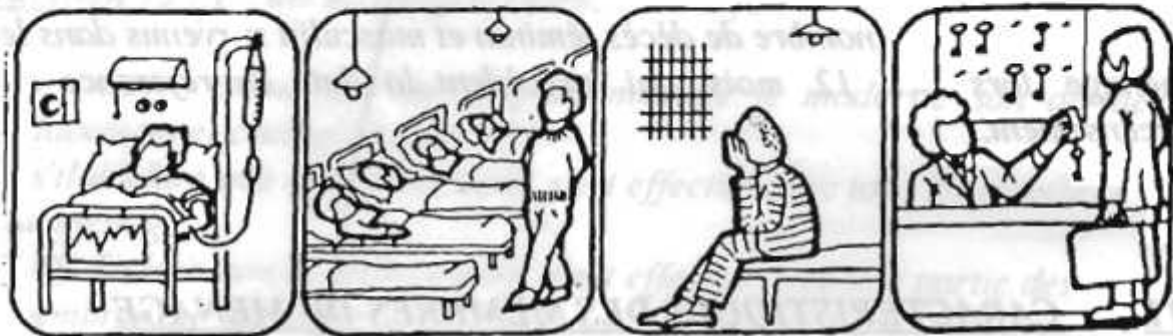
2 Demi pension : s'il déclare que le régime scolaire est Demi Pension

3 Externe : s'il déclare que le régime scolaire est Externe

POPULATION COMPTEE A PART (P.A.P)

La population comptée à part est composée :

- *Des personnes en traitement dans les hôpitaux pour une longue durée.*
- *Des détenus*
- *Des personnes vivant dans les hospices et établissements d'assistance.*
- *Des sans domiciles fixes*
- *Des personnes logeant dans des hôtels, hammam, dortoirs etc...*



Un questionnaire a été conçu pour cette catégorie de population et une liste de ces établissements figure sur cahier de district.

En tant qu'agent recenseur vous ne devez pas recenser cette catégorie de population. Celle ci sera recensée par votre contrôleur qui vous avertira de l'éventuelle présence dans ces établissements des ménages ordinaires ou collectifs que vous recenserez.

Néanmoins, vous devez reporter sur le cahier de district le numéro de la construction en mentionnant en observations la nature de l'établissement.

Personne sans Résidence Permanente : Les sans logis, seront recensés résidents présents dans la commune où ils se trouvent à la date de référence par le contrôleur. Ils ne peuvent pas déclarer une résidence ailleurs.

LES AUTRES DOCUMENTS :

Le Cahier de District :

Le cahier de district est le document de base de votre district. Il est votre guide car il contient le plan de votre district. Il est également votre itinéraire, étant donné que les constructions y sont listées, sont inscrites dans un certain ordre et qui est celui de votre tournée.

Il est composé de la première page (couverture) où sont reportés :

- * l'identification de votre district (Wilaya, Daira, commune et le n° de district).*
- * la dispersion (ACL, AS, ZE)*
- * le nombre et les numéros d'îlots dans le district dans le cas d'une agglomération*
- * les toponymes des hameaux et des lieux-dits dans le cas d'un district en zone éparse.*

Vous trouverez en tournant la page la délimitation précise de votre district de recensement. Vous la complétez en inscrivant votre nom et prénom(s).

Les pages suivantes ont un certain nombre de tableaux identiques où sont reportés la liste de toutes les constructions composant votre district avec:

- le n° de l'îlot ,*
- le n° d'ordre de la construction dans l'îlot,*
- l'adresse précise de la construction.*

Cette première partie est déjà renseignée par le délégué communal. C'est à partir de cette première partie que vous avez renseigné l'identifiant de chaque questionnaire ménage.

Vous devez compléter votre cahier de district à la fin de chaque journée en renseignant pour chaque construction les colonnes 4 à 16..

Utilisez pour chaque construction une ligne du cahier de district

La page qui concerne la liste des établissements de population comptée à part, sera complétée par votre contrôleur une fois ces établissements recensés.

A la dernière page, une fois tout votre district enquêté et après d'être assuré que personne n'a été oublié, vous devez établir le récapitulatif de votre district en présence de votre contrôleur.

Le carnet de visites :

Le carnet de visites de recensement reprend :

- *le récapitulatif des informations recueillies pour chaque ménage à partir du questionnaire lorsqu'il s'agit d'un logement ou d'un local habité.*
- *les informations concernant l'ensemble des locaux à usage exclusivement professionnel.*

Il est composé de la première page (couverture) :

- *l'identification du district (Wilaya, Commune, N° de district)*
- *la dispersion*
- *le nombre et le N° des îlots dans le cas d'une agglomération.*
- * *les toponymes des hameaux et lieux-dits composant le district dans le cas d'une zone éparse.*
- *le nom et prénom du délégué communal, du contrôleur et du recenseur.*

Vous devez reporter toutes ces informations qui existent sur la couverture du cahier de district.

Les autres pages ont un certain nombre de tableaux identiques que vous devez remplir.

**CHAQUE LIGNE DU CARNET DE VISITE
CORRESPOND A UN MENAGE**

a) cas d'un logement où d'un local habité :

Vous devez reporter à partir du questionnaire et avant de quitter le ménage :

- le n° de l'îlot
- l'adresse Exacte de la construction
- le n° de la construction dans l'îlot
- le n° du logement ou du local dans la construction
- le n° du ménage dans le logement ou le local
- le nom et prénom du chef de ménage
- le nombre de personnes (RP + RAT) dans le ménage selon le sexe que vous reprendrez à partir du tableau récapitulatif du questionnaire.

La colonne n° d'ordre du local à usage exclusivement professionnel dans la construction devra rester vide.

b) cas d'un local à usage exclusivement professionnel :

Vous devez reporter lors de votre tournée dans le district les informations suivantes concernant l'ensemble des locaux à usage exclusivement professionnel :

- * - le n° de l'îlot

- * - l'adresse de la construction
- * - le n° de la construction dans l'îlot
- * - le n° d'ordre du logement ou du local à usage exclusivement professionnel dans la construction.
- * - l'activité exercée

La colonne n° d'ordre du ménage dans le logement ainsi que les colonnes 7 à 9 (nombre de personnes dans le logement : RP + RAT) et les colonnes 10 à 12 (nombre d'occupés dans le ménage) devront rester vides.

Plusieurs cas peuvent se présenter :

1 - Le 1° Ménage est présent :

- * - remplir le questionnaire
- * - reporter dans le carnet de visites, le numéro d'îlot, l'adresse de la construction, le n° de la construction dans l'îlot, le n° d'ordre du logement ou du local dans la construction, le nom et prénom du chef de ménage. Compléter le carnet de visite après avoir renseigné le questionnaire et avant de quitter le ménage en renseignant pour chaque ménage recensé:

- le nombre total de (RP + RAT) de sexe masculin (colonne 7)
- le nombre total de (RP + RAT) de sexe féminin (colonne 8)
- le nombre total de (RP + RAT) des deux sexes (colonne 7 + colonne 8) = colonne 9
- le nombre d'occupés du ménage dans l'agriculture (colonne 10)
- le nombre d'occupés du ménage dans les autres secteurs (colonne 11)
- le nombre total d'occupés (colonne 10 + colonne 11) = colonne 12

2 - Le 2° Ménage est absent :

- s'assurer que le ménage est absent.

remplir l'identifiant du questionnaire (Wilaya, Daira, commune....) avec l'adresse de la construction. Remettre un avis de passage pour quelques jours plus tard.

3 - Le 3° logement est vide (inhabité) :

- remplir l'identifiant du questionnaire, les caractéristiques de la construction et celles du logement.
- renseigner le carnet de visite en portant le n° d'ilot, l'adresse de la construction, le n° de la construction dans l'ilot et le n° d'ordre du logement dans la construction. Inscrire inhabité dans la colonne nom et prénom du chef de ménage.

Laisser en blanc les autres colonnes du carnet de visites.

4 - Le 4° logement était destiné à l'habitation mais est utilisé à des usages professionnels (cabinet dentaire...) :

Renseigner le carnet de visites en remplissant les colonnes :

- n° d'ilot
- l'adresse de la construction
- n° de la construction dans l'ilot
- n° d'ordre du logement ou du local dans la construction
- l'activité exercée (dans ce cas cabinet dentaire).

Laisser en blanc les autres colonnes du carnet de visites.

L'AVIS DE PASSAGE :

Cet imprimé vous permet d'avertir les ménages à l'avance de l'heure probable de votre visite. Il vous permet également de vous rappeler à qui vous avez donné rendez-vous.

Il est important d'estimer avec le plus de précision possible l'heure probable de votre passage, afin d'éviter aux ménages à recenser de longues attentes.

Remarques :

- Si à la fin de la journée vous n'avez pas pu terminer de recenser tous les ménages que vous avez prévus, passez quand même dans ces ménages pour remettre les rendez-vous jusqu'au lendemain.

- Si le ménage est absent lors de votre visite, vous laisserez un avis de passage pour quelques jours plus tard.

FICHE DE RECENSEMENT :

La fiche de recensement doit être remis au chef de ménage et à l'ensemble des occupés salariés du ménage. Elle leur permettra le cas échéant de bénéficier d'une demi-journée de congé payé par leur organisme employeur.

Vous devez remettre à chaque chef de ménage et à chaque occupé recensé, une fiche de recensement que vous remplirez en indiquant :

- le nom de la Wilaya*
- le nom de la commune*
- le n° du district*
- le nom et prénom(s) du chef de ménage*
- la date de votre passage*

METHODE DE TRAVAIL - GENERALITES
REGLES POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE :

1. *Ecrire toujours avec un stylo à bille noir ou bleu*
2. *Cocher ou écrire très clairement les réponses pour éviter les risques d'erreurs.*
3. *Ecrire les réponses toutes entières lorsqu'il s'agit d'écrire en clair, de façon lisible en faisant attention de laisser assez de place pour écrire la réponse en entier.*
4. *Utiliser seulement les abréviations portées sur le questionnaire. Utiliser les majuscules autant que possible, pour inscrire les noms des personnes; écrire en premier le nom de famille en majuscule, ensuite le(s) prénoms(s) en minuscule.*
5. *Il est interdit d'écrire dans la partie grisée.*
6. *Ne faites pas disparaître les erreurs sous d'épais gribouillages. Rayer simplement la réponse fautive d'un trait et noter la réponse juste au dessus ou à côté de la réponse rayée.*
7. *A part les questions exigeant des réponses écrites, une partie du questionnaire est composée de questions pré codifiées. La réponse se présente sous la forme d'une croix ou bien des chiffres à mettre dans la case correspondante. Pour les réponses en chiffres, si deux cases existent / / / : jusqu'à 9 inscrire 0 + le chiffre, exemple : /0'9/ etc..., à partir de 10 inscrire : /1/0/ etc...*
8. *Faire en sorte d'obtenir le plus de précisions possible pour chaque réponse.*
9. *Ne laisser jamais une réponse en blanc. Si la question est sans objet tirer un trait dans la case concernée.*

Exemple :

- *L'instruction et l'occupation : pour les personnes âgées de moins de 5 ans, les cases réservées pour ces questions doivent contenir un tiret.*

10. Aucune excuse ne sera admise pour l'oubli de réponses. Remplir entièrement le questionnaire dès la première visite. Vous devez être prêt à retourner autant de fois qu'il faudra dans un ménage pour complément d'information sans attendre le dernier jour.

Si le dernier jour du Recensement, malgré plusieurs visites, vous ne trouvez toujours aucun membre du ménage présent, vous devez demander aux voisins le maximum de renseignements afin de remplir au mieux le questionnaire. En haut du questionnaire et dans la colonne " nom et prénom du chef de ménage " du carnet de visites, mentionner qu'il s'agit d'un ménage absent et le signaler à votre contrôleur.

11. Avant de quitter un ménage ou un logement ou une construction, s'assurer que vous avez bien inscrit les réponses à toutes les questions prévues et renseigner le carnet de visites.

12. Faire votre travail systématiquement, dans un ordre déterminé, en vous organisant de la meilleure façon possible.

13. Tenir vos papier dans l'ordre, du cahier de district, et du numéro d'ordre du logement dans le district ; prendre en soin afin de les protéger de l'humidité, de la déchirure, des tâches, etc...

14. Remplir le questionnaire ligne par ligne.



Imprimerie O. N. S.
8 & 10, Rue des Moussebiline - Alger
☎ (02) 74 - 41 - 00 / 74 - 41 - 17 / 74 - 41 - 41
☎ : (02) 74 - 38 - 39
E-MAIL: STAT@IST.CERIST.DZ

12. Liste des variables retenues dans le questionnaire : ‘CARACTERISTIQUES DU MENAGE’

Nom de la variable	Libellé	Nombre de positions	Valeurs extrêmes	
			Minimum	maximum
WIL	Wilaya	2	1	48
COM	Commune	2	1	67
DIST	District			
ILOT	Ilot			
CONST	Numéro de la construction			
NLOG	Numéro du logement			
NMEN	Numéro du ménage	1	1	7
P01	Numéro de la personne dans le ménage	2	1	70
P02	Situation de résidence	1	1	4
P03	Lien de parenté avec le chef de ménage	1	0	9
P04	Numéro de la famille dans le ménage	1	0	9
SEXE	Sexe	1	1	2
P06M	Mois de naissance	2	1	99
P06A	Année de naissance	2	0	99
P07W	Wilaya de naissance	2	1	99
P07C	Commune de naissance	2	1	99
P08	Etat matrimonial	1	1	9
P09	Nationalité de la personne	2	1	99
P10	Nombre total de naissances vivantes	2	0	99
P11	Nombre total de survivants	2	0	27
P12N		1	0	9
P12M	Mois de la dernière naissance	2	0	99
P12A	Année de la dernière naissance	2	0	99
P13M	Mois du premier mariage	2	0	99
P13A	Année du premier mariage	2	0	99
P14W	Wilaya de résidence en 1987	2	0	99
P14C	Commune de résidence en 1987	2	0	99
P15	Langues parlées couramment	2	0	99
P16	Langues écrites couramment	2	0	99
P17	Dernière classe suivie (enseignement général)	2	0	99
P18	Nombre de mois d'étude (enseignement prof.)	2	0	99
P19	Diplôme le plus élevé	2	0	99
P20	Type de handicap (personnes handicapées)	1	0	9
P21	Situation individuelle	1	1	7
P22	Profession principale	3	0	999
P23	Situation dans la profession	1	0	8
P24	Secteur juridique	1	0	9
P25	Secteur d'activité	1	0	9
P26A	Wilaya de travail	2	0	99
P26C	Commune de travail	2	0	99
P27	Nombre de mois de chômage	2	0	99

ANNEXE 2

Tableaux statistiques

Liste des contenus

Tableau n°1	Fréquence de la taille des ménages ordinaires et collectifs.
Tableau n°2	Analyse univariée de la taille des ménages collectifs et ordinaires.
Tableau n° 3	Membres des ménages selon le lien de parenté avec le chef de famille.
Tableau n°4	Fréquence de la taille des ménages ordinaires (RGPH, au 1/10ème)
Tableau n°5	analyse uni variée de la taille des ménages ordinaires.
Tableau n° 6	Fréquence des tailles des ménages collectifs au RGPH de 1998 (sondage au 1/10ème)
Tableau n°7	Analyse uni variée de la taille des ménages collectifs.
Tableau n°8	Répartition des personnes de statut 'épouse du chef de ménage' selon le sexe et la situation matrimoniale
Tableau n°9	Les personnes supposées être 'épouses des chefs de ménage', selon le sexe et l'état matrimonial.
Tableau n°10	Répartition des chefs de ménages selon le sexe, l'âge et la situation matrimoniale
Tableau n°11	Cohérence entre le fichier chefs de ménages et le fichier femmes
Tableau n°12	Année de naissance des personnes dont le mois de naissance n'a pas été déclaré
Tableau n°13	Répartition de la population selon l'année de naissance.
Tableau n° 14	Personnes dont l'année et le mois de naissance ont été remplacés par les modalités 98 ou 99.
Tableau n°15	Incohérences entre l'âge, le statut matrimonial (P08) et le nombre de naissances vivantes (P10).
Tableau n°16	Incohérences entre le nombre de naissances vivantes et la durée d'union (femmes non célibataires).
Tableau n°17	Incohérences entre le nombre de survivants et la durée d'union (femmes non célibataires).
Tableau n°18	Répartition des naissances ayant un code spécial en tant que mois de naissance selon l'année de naissance (en groupes)

Tableau n°19	Répartition des faits ayant un code spécial en tant qu'année de naissance selon le mois de naissance (en groupes)
Tableau n°20	Répartition des personnes dont le statut matrimonial n'a pas été déclaré selon le mois de mariage
Tableau n°21	Incohérences entre le nombre de naissances vivantes et la durée de mariage, depuis la première union (femmes en première union)
Tableau n°22	Incohérences entre la langue parlée et la langue d'écriture (un extrait)
Tableau n°23	Incohérences entre la langue parlée et la langue d'écriture (un extrait)
Tableau n°24	Incohérences entre l'âge et la dernière classe suivie (un extrait)
Tableau n°25	incohérences entre le type d'enseignement, personnes de moins de 12 ans (un extrait)
Tableau n°26	Répartition de la population de cinq ans et plus, selon le plus élevé diplôme obtenu
Tableau n°27	Incohérence entre l'âge et le diplôme obtenu (population de cinq – quatorze ans, un extrait)
Tableau n°28	Incohérence entre l'âge, le niveau d'instruction et le diplôme obtenu (population de 25 ans et plus, un extrait)
Tableau n°29	Incohérence entre l'âge et la situation individuelle
Tableau n°30	Incohérence entre la profession et niveau d'instruction (un extrait)
Tableau n°31	Incohérence entre la situation individuelle et la situation dans la profession
Tableau n°32	Incohérence entre la profession et la branche d'activité personnes classées dans une BAE sans disposer d'une activité (un extrait)
Tableau n°33	Incohérence entre la profession et la branche d'activité personnes non classées dans une BAE (un extrait)
Tableau n°34	Répartition des ménages selon le numéro d'ordre des membres des ménages (rangs inférieurs à 27)
Tableau n°35	Nombre de personnes par ménage (rangs inférieurs à 27)
Tableau n°36	Répartition des ménages selon le numéro d'ordre de la famille (ménages ordinaires)
Tableau n°37	Fréquence du nombre de familles (ménages ordinaires, sans les personnes isolées)
Tableau n°38	Fréquence du nombre de familles (ménages ordinaires, sans les

personnes isolées) selon le numéro de ménage

Tableau n°39	Répartition des familles selon le rang et le nombre de personnes
Tableau n°40	Nombre moyen de personnes par familles (ménages ordinaires, sans les personnes isolées)
Tableau n°41	Population selon le sexe, la situation matrimoniale (p08) et le nombre de naissances vivantes (p10)
Tableau n°42	Langues parlées (population âgée de plus de 4 ans)
Tableau n°43	Langues écrites (population âgée de plus de 4 ans)
Tableau n°44	Langue écrite et langue parlée
Tableau n°45	Langue écrite et langue parlée (méthode classique)
Tableau n°46	Structure de la population selon le sexe et la situation matrimoniale
Tableau n°47	Les handicapés selon l'âge et le sexe

Tableau n° 1 : Fréquence de la taille des ménages ordinaires et collectifs.

Numéro d'ordre (P01)	Fréquence	%	f. cumulée	% cumulée	P01
01	10610	2.46	10610	2.46	25
02	24122	5.58	34732	8.04	26
03	35703	8.26	70435	16.30	27
04	47546	11.01	117981	27.31	28
05	53521	12.39	171502	39.70	29
06	54986	12.73	226488	52.42	30
07	52503	12.15	278991	64.58	31
08	46016	10.65	325007	75.23	32
09	36367	8.42	361374	86.64	33
10	29624	6.86	390998	90.50	34
11	14514	3.36	405512	93.86	35
12	9745	2.26	415257	96.12	36
13	5927	1.37	421184	97.49	37
14	3591	0.83	424775	98.32	38
15	2221	0.51	426996	98.83	39
16	1441	0.33	428437	99.17	40
17	1012	0.23	429449	99.40	41
18	713	0.17	430162	99.57	42
19	505	0.12	430667	99.68	43
20	435	0.10	431102	99.78	44
21	220	0.05	431322	99.84	46
22	152	0.04	431474	99.87	48
23	141	0.03	431615	99.90	53
24	105	0.02	431720	99.93	70
25	66	0.02	431786	99.94	25
26	45	0.01	431831	99.95	26
27	45	0.01	431876	99.96	27
28	35	0.01	431911	99.97	28
29	24	0.01	431935	99.98	29
30	41	0.01	431976	99.99	30
31	9	0.00	431985	99.99	31
32	7	0.00	431992	99.99	32
33	8	0.00	432000	99.99	33
34	3	0.00	432003	99.99	34
35	6	0.00	432009	99.99	35
36	6	0.00	432015	100.00	36
37	2	0.00	432017	100.00	37
38	2	0.00	432019	100.00	38
39	1	0.00	432020	100.00	39
40	1	0.00	432021	100.00	40
41	3	0.00	432024	100.00	41
42	2	0.00	432026	100.00	42
43	1	0.00	432027	100.00	43
44	2	0.00	432029	100.00	44
46	1	0.00	432030	100.00	46

48	1	0.00	432031	100.00	48
53	1	0.00	432032	100.00	53
70	2	0.00	432034	100.00	70
Source : Tabulation effectuée sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10 ^{ème}).					

Tableau n° 2 : Analyse uni variée de la taille des ménages collectifs et ordinaires.

Nombre d'observations	432034	Sum Weights	432034
Mean	6.58350963	Sum Observations	2844300
Std Deviation	3.19066	Mode	6.000000
Median	6.000000	Interquartile Range	4.00000

Quantile	100 %	99 %	95 %	90 %	75 %	50 %	25 %	10 %	5 %	1 %
Valeur de p01	70	16	12	10	8	6	4	3	2	1

Tableau n° 3: Membres des ménages selon le lien de parenté avec le chef de famille.

Lien de parenté avec le chef de famille (p03)											Total
p01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	1017	431017	432034
2	1017	.	371900	42458	192	966	1	2	4860	26	421422
3	628	.	684	377845	1503	8863	437	467	6238	633	397298
4	404	.	580	333610	1983	8888	6512	2930	6138	551	361596
5	273	.	595	278595	2487	9497	6248	9559	6189	607	314050
6	200	.	580	220458	2742	9381	6801	13664	6074	630	260530
7	162	.	540	163755	2974	9062	6995	15673	5713	672	205546
8	139	.	509	112448	2903	8136	6983	16210	5100	612	153040
9	119	.	377	70021	2644	6691	6300	16057	4263	107032	107032
10	95	.	253	39459	2257	4710	5169	14725	3522	471	70661
11	58	.	138	18339	1202	3666	3777	11601	2010	245	41036
12	55	.	78	8869	933	2234	2943	9750	1432	230	26524
13	51	.	33	3953	556	1496	1792	7736	1029	128	16774
14	50	.	18	1788	312	912	1197	5867	628	79	10851
15	47	.	8	843	215	591	732	732	4356	4356	7262
16	46	.	6	439	134	391	493	3223	280	30	5042
17	44	.	6	216	83	269	327	2412	210	30	3597
18	40	.	1	113	54	206	214	1754	177	27	2586
19	39	.	2	65	42	145	162	1292	108	19	1874
20	38	.	2	36	37	110	117	924	90	14	1368
21	32	.	1	22	18	80	86	655	33	4	931
22	31	.	.	19	10	49	61	505	35	3	713
23	31	.	.	11	15	38	36	401	19	9	560
24	29	.	1	4	14	30	32	290	18	1	419
25	29	.	.	1	10	14	23	218	15	3	313
26	29	.	.	1	6	13	12	180	6	1	248
27	28	.	.	.	3	16	11	139	5	1	203
28	28	.	.	.	6	9	12	100	2	1	158
29	28	.	.	.	3	8	7	72	5	.	123
30	28	.	.	.	3	3	6	56	2	1	99
31	31	7	8	2	39	.	58

Lien de parenté avec le chef de famille (p03)											Total
p01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
32	7	.	.	.	1	6	8	25	2	.	49
33	7	.	.	.	1	1	6	25	2	.	42
34	7	4	1	20	1	1	34
35	6	.	.	.	2	2	3	15	2	1	31
36	6	3	3	11	2	.	25
37	6	.	.	.	1	.	3	9	.	.	19
38	6	.	.	.	1	2	.	9	.	.	17
39	5	1	2	7	.	.	15
40	5	2	.	8	.	.	15
41	4	2	6	1	.	13
42	4	5	1	.	10
43	3	1	.	2	2	.	8
44	3	2	2	.	7
45	3	2	.	.	5
46	3	2	.	.	5
47	3	1	.	.	4
48	3	1	.	.	4
49	3	3
50	3	3
51	3	3
52	3	3
53	3	3
54	2	2
55	2	2
56	2	2
57	2	2
58	2	2
59	2	2
60	2	2
61	2	2
62	2	2
63	2	2
64	2	2
65	2	2
66	2	2
67	2	2
68	2	2
68	2	2
70	2	2
Total	4952	431017	376312	1.67E6	23347	76504	57516	141006	54628	5650	2.84E6

Source : Tabulation effectuée sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10^{ème}).

Tableau n° 4 : Fréquence de la taille des ménages ordinaires (RGPH, au 1/10^{ème})

Taille des ménages	fréquence	proportion	fréquence cumulée	Proportion cumulée
1	10610		10610	2.46

Taille des ménages	fréquence	proportion	fréquence cumulée	Proportion cumulée
		2.46		
2	23733	5.51	34343	7.97
3	35479	8.23	69822	16.20
4	47415	11.00	117237	27.20
5	53448	12.40	170685	39.60
6	54948	12.75	225633	52.35
7	52480	12.18	278113	64.52
8	45996	10.67	324109	75.20
9	36343	8.43	360452	83.63
10	29587	6.86	390039	90.49
11	14511	3.37	404550	93.86
12	9741		96.12	96.12
		2.26		
13	5926	1.37	420217	97.49
14	3588	0.83	423805	98.33
15	2220	0.52	426025	98.84
16	1439	0.33	427464	99.18
17	1008		428472	99.41
		0.23		
18	712		429184	99.57
		0.17		
19	504		429688	99.69
		0.12		
20	429		430117	99.79
		0.10		
21	219	0.05	430336	99.84
22	152	0.04	430488	99.88
23	139	0.03	430627	99.91
24	105	0.02	430732	99.93
25	66	0.02	430798	99.95
26	44	44	430842	99.96
27	45	0.01	430887	99.97
28	35	0.01	430922	99.98
29	24	0.01	430946	99.98
30	20	0.00	430966	99.99
31	9	0.00	430975	99.99
32	7	0.00	430982	99.99
33	8	0.00	430990	99.99
34	2	0.00	430992	99.99
35	6	0.00	430998	100.00
36	6	0.00	431004	100.00
37	2	0.00	431006	100.00
38	1	0.00	431007	100.00
39	1	0.00	431008	100.00
41	3	0.00	431011	100.00
42	1	0.00	431012	100.00
43	1	0.00	431013	100.00

Taille des ménages	fréquence	proportion	fréquence cumulée	Proportion cumulée
44	2	0.00	431015	100.00
46	1	0.00	431016	100.00
48	1	0.00	431017	100.00

Source : Tabulation effectuée sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10^{ème}).

Tableau n° 5 : analyse uni variée de la taille des ménages ordinaires.

Nombre d'observations	431017	Sum Weights	431017
Mean	6.58755455	Sum Observations	2839348
Std Deviation	3.17909006	Mode	10.1066136
Median	6.000000	Interquartile Range	6.000000

Quantile	100 %	99 %	95 %	90 %	75 %	50 %	25 %	10 %	5 %	1 %
Valeur de p01	48	16	12	10	8	6	4	3	2	1

Tableau n° 6 : Fréquence des tailles des ménages collectifs au RGPH de 1998 (sondage au 1/10^{ème})

Taille des ménages	fréquence	proportion	fréquence cumulée	Proportion cumulée
2	389	38.25	389	38.25
3	224	22.03	613	60.28
4	131	12.88	744	73.16
5	73	7.18	817	80.33
6	38	3.74	855	84.07
7	23	2.26	878	86.33
8	20	1.97	898	88.30
9	24	2.36	922	90.66
10	37	3.64	959	94.30
11	3	0.29	962	94.59
12	4	0.39	966	94.99
13	1	0.10	967	95.08
14	3	0.29	970	95.38
15		971	971	95.48
	0.10			
16	2	0.20	95.67	95.67
17	4	0.39	977	96.07
18	1	0.10	978	96.17
19	1	0.10	979	96.26
20	6	0.59	985	96.85
21	1	0.10	986	96.95
23	2	0.20	988	97.15
26	1	0.10	989	97.25

Taille des ménages	fréquence	proportion	fréquence cumulée	Proportion cumulée
30	21	2.06	1010	99.31
34	1	0.10	1011	99.41
38	1	0.10	1012	99.51
40	1	0.10	1013	99.61
42	1	0.10	1014	99.71
53	1	0.10	1015	99.80
70	2	0.20	1017	100.00

Source : Tabulation effectuée sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10^{ème}).

Tableau n° 7 : Analyse uni variée de la taille des ménages collectifs.

Nombre d'observations	1017	Sum Weights	1017
Mean	4.86922321	Sum Observations	4952
Std Deviation	6.20528149	Mode	2.000000
Median	3.000000	Interquartile Range	3.00000

Quantile	100 %	99 %	95 %	90 %	75 %	50 %	25 %	10 %	5 %	1 %
Valeur de p01	70	39	13	9	5	3	2	2	2	2

Tableau n° 8 : Répartition des personnes de statut 'épouse du chef de ménage' selon le sexe et la situation matrimoniale

Situation matrimoniale		Homme	Femme	Ensemble
Marié (e)	Fréquence	983	375329	376312
	Proportion	0.26	99.74	100.00

Source : Calculs effectués sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10^{ème}).

Tableau n° 9 : Les personnes supposées être 'épouses des chefs de ménage', selon le sexe et l'état matrimonial.

Ages regroupés	Personnes non célibataires				Ensemble	
	Homme		femme			
	Effectif	Proportion	Effect if	Proportion	Effectif	Proportion
0-4 ans	-	-	1	0.00	1	0.00
10-14 ans	1	0.10	22	0.01	123	0.03
15-19	-	-	1874	0.50	1874	0.50
20-24	4	0.41	17857	4.76	17861	4.75
25-29	27	2.75	45261	12.06	45288	12.04
30-34	83	8.44	63114	16.82	63197	16.79
35-39	112	11.39	61435	16.37	61547	16.36
40-44	126	12.82	54738	14.58	54864	14.58
45-49	154	15.67	42004	11.19	42158	11.20
50-54	86	8.75	28564	7.61	28650	7.61
55-59	103	10.48	23043	6.14	23146	6.15
60-64	69	7.02	17650	4.70	17719	4.71
65-69	75	7.63	11013	2.93	11088	2.95

70-74	48	4.88	4930	1.31	4978	1.32
75-79	39	3.97	2082	0.56	2121	0.56
80-84	55	5.60	1417	0.38	1472	0.39
Non déclaré	1	0.10	324	0.09	325	0.09
Ensemble	983	100.00	375329	100.00	376312	100.00

Source : Calculs effectués sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10^{ème}).

Tableau n° 10 : Répartition des chefs de ménages selon le sexe, l'âge et la situation matrimoniale :

Ages en groupes	Sexe										Ensemble
	Homme					Femme					
	Situation matrimoniale ¹⁸					Situation matrimoniale					
	1	2	3	4	9	1	2	3	4	9	
15-19	245	63	.	1	.	27	8	15	3	1	363
20-24	721	1477	10	2	.	62	73	54	23	.	2422
25-29	1564	14249	47	17	2	122	219	206	202	.	16628
30-34	1363	44063	161	50	2	126	511	527	712	3	47518
35-39	610	59337	230	81	4	137	766	956	1547	8	63676
40-44	274	58703	221	146	1	119	982	1069	2588	5	64108
45-49	171	50236	169	162	3	96	1272	1026	3359	4	56498
50-54	98	33854	119	194	2	73	949	731	3646	9	39675
55-59	98	32338	108	301	4	45	782	564	4759	11	39010
60-64	85	27257	96	401	4	49	542	424	5367	7	34232
65-69	83	22204	99	571	2	49	313	227	5168	9	28725
70-74	45	13709	77	515	1	31	158	123	3272	3	3
75-79	22	8127	43	381	1	21	79	61	2057	4	10796
80-84	24	6763	30	479	2	18	60	35	1700	.	9111
Non déclaré	17	228	2	3	4	8	6	11	41	1	321
Ensemble	5420	37260	1412	3304	32	983	6720	6029	3444	65	431017
		8							4		

Source : Calculs effectués sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10^{ème}).

Tableau n° 11: Cohérence entre le fichier chefs de ménages et le fichier femmes¹⁹ (extrait)

Observation	fp01	fp02	fp03	fsexe	fp08	qq1	hp01	hp02	hp03	hsexe	hp08	q1	test
1	1	1	1	1	2	1	.
2	1	1	1	1	2	1	.
3	1	1	1	1	2	1	.
4	1	1	1	1	2	1	.
5	1	1	1	1	2	1	.
....													
....													
.....													
.....													

¹⁸ 1= Célibataire, 2= Marié (e), 3= Divorcé (e), 4= veuf (e), ç= Non déclarée.

¹⁹ Lorsque q1=1, cela signifie l'existence d'un enregistrement du fichier chef de ménage. Lorsque qq1=, cela signifie l'absence de l'enregistrement correspondant pour la femme. La lettre 'f' désigne les femmes et la lettre 'h' désigne les hommes. La variable test devrait être =3, puisqu'il s'agit de sommer les codes désignant les deux sexes.

Observation	fp01	fp02	fp03	fsexe	fp08	qq1	hp01	hp02	hp03	hsexe	hp08	q1	test
910	1	1	1	1	2	1	.
911	1	1	1	1	2	1	.
912	1	1	1	1	2	1	.
913	1	1	1	1	2	1	.
914	1	1	1	1	2	1	.
915	1	1	1	1	2	1	.
916	1	1	1	1	2	1	.
917	1	1	1	1	2	1	.
918	1	1	1	1	2	1	.

Source : Calculs effectués sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10^{ème}).

Tableau n° 12 : Année de naissance des personnes dont le mois de naissance n'a pas été déclaré :

Année de naissance	Mois de naissance		Ensemble	
	98	99	Effectif	Proportion
1900	92	491	583	0,17
1901	5	125	130	0,04
2	11	199	210	0,06
3	10	242	252	0,07
4	10	242	252	0,07
5	13	299	312	0,09
6	20	324	324	0,1
7	16	362	378	0,11
8	24	580	604	0,18
9	24	468	492	0,14
10	58	983	1041	0,31
11	24	625	649	0,19
12	48	1077	1125	0,33
13	57	1012	1069	0,31
14	56	1190	1246	0,37
15	60	1354	1414	0,42
16	69	1336	1405	0,41
17	76	1553	1629	0,48
18	85	2058	2143	0,63
19	95	1762	1857	0,55
20	187	3662	3849	1,13
21	73	1891	1964	0,58
22	132	2814	2946	0,86
23	125	2686	2811	0,83
24	124	2959	3083	0,9
25	157	3471	3628	1,06
26	127	3137	3264	0,96
27	166	3414	3580	1,05
28	182	4211	4393	1,29
29	188	3530	3718	1,09
30	279	6065	6344	1,86
31	149	3415	3564	1,05
32	224	4725	4949	1,45

Année de naissance	Mois de naissance		Ensemble	
	98	99	Effectif	Proportion
33	181	4238	4419	1,3
34	203	4303	4506	1,32
35	222	4370	4592	1,35
36	234	4368	4602	1,35
37	174	3990	4164	1,22
38	233	4591	4824	1,42
39	183	3880	4063	1,19
40	297	5243	5540	1,63
41	133	2768	2901	0,85
42	149	3558	3707	1,09
43	116	2785	2901	0,85
44	121	2547	2668	0,78
45	149	3017	3166	0,93
46	113	2439	2552	0,75
47	131	2733	2864	0,84
48	157	3697	3854	1,13
49	147	3280	3427	1,01
50	246	5389	5635	1,65
51	157	3770	3927	1,15
52	259	5297	5556	1,63
53	231	4877	5108	1,5
54	266	6135	6401	1,88
55	281	5911	6192	1,82
56	349	7359	7708	2,26
57	334	7613	7947	2,33
58	324	8093	8417	2,47
59	307	6685	6992	2,05
60	362	7152	7514	2,21
61	260	4830	5090	1,49
62	341	6740	7081	2,08
63	217	5186	5403	1,59
64	265	5125	5390	1,58
65	240	4905	5145	1,51
66	265	5151	5416	1,59
67	268	4580	4848	1,42
68	277	5080	5357	1,57
69	254	4417	4671	1,37
70	344	5187	5531	1,62
71	216	3774	3990	1,17
72	253	4127	4380	1,29
73	233	3946	4179	1,23
74	229	3800	4029	1,18
75	220	3753	3973	1,17
76	220	3634	3854	1,13
77	218	3507	3725	1,09
78	223	3864	4087	1,2

Année de naissance	Mois de naissance		Ensemble	
	98	99	Effectif	Proportion
79	212	3457	3669	1,08
80	199	3859	4058	1,19
81	160	2912	3072	0,9
82	203	3215	3418	1
83	162	2929	3091	0,91
84	202	2989	3191	0,94
85	173	2776	2949	0,87
86	201	2901	3102	0,91
87	177	2597	2774	0,81
88	175	2704	2879	0,85
89	166	2244	2410	0,71
90	161	2518	2679	0,79
91	142	1952	2094	0,61
92	165	2227	2392	0,7
93	136	1857	1993	0,59
94	171	1987	2158	0,63
95	105	1574	1679	0,49
96	112	1602	1714	0,5
97	79	1141	1220	0,36
98	54	585	639	0,19
99	1560	456	2016	0,59
Total	18286	322385	340671	100

Source : Calculs effectués sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10^{ème}).

Tableau n° 13: Répartition de la population selon l'année de naissance.

Année de naissance	Effectif	Proportion	Effectif cumulé	Proportion cumulée
1900	647	0.02	647	0.02
1	277	0.01	924	0.03
2	361	0.01	1285	0.05
3	407	0.01	1692	0.06
4	383	0.01	2075	0.07
5	532	0.02	2607	0.09
6	611	0.02	3218	0.11
7	628	0.02	3846	0.14
8	935	0.03	4781	0.17
9	786	0.03	5567	0.20
10	1456	0.05	7023	0.25
11	1174	0.04	8197	0.29
12	1798	0.06	9995	0.35
13	1709	0.06	11704	0.41
14	1977	0.07	13681	0.48
15	2120	0.07	15801	0.56
16	2236	0.08	18037	0.63
17	2673	0.09	20710	0.73
18	3374	0.12	24084	0.85
19	3079	0.11	27163	0.95
20	5640	0.20	32803	1.15
21	3373	0.12	36176	1.27
22	4669		40845	1.44

Année de naissance	Effectif	Proportion	Effectif cumulé	Proportion cumulée
		0.16		
23	4961	0.17	45806	1.61
24	5530	0.19	51336	1.80
25	6485	0.23	57821	2.03
26	6489	0.23	64310	2.26
27	6776	0.24	71086	2.50
28	8118	0.29	79204	2.78
29	7816	0.27	87020	3.06
30	11620	0.41	98640	3.47
31	8779	0.31	107419	3.78
32	10558	0.37	117977	4.15
33	10627	0.37	128604	4.52
34	11053	0.39	139657	4.91
35	11930	0.42	151587	5.33
36	12683	0.45	164270	5.78
37	11698	0.41	175968	6.19
38	12343	0.43	188311	6.62
39	12092	0.43	200403	7.05
40	15360	0.54	215763	7.59
41	12449	0.44	228212	8.02
42	13960	0.49	242172	8.51
43	13254	0.47	255426	8.98
44	13564	0.48	268990	9.46
45	13201		282191	9.92

Année de naissance	Effectif	Proportion	Effectif cumulé	Proportion cumulée
		0.46		
46	13178	0.46	295369	10.38
47	16130	0.57	311499	10.95
48	18726	0.66	330225	11.61
49	15889	0.56	346114	12.17
50	22604	0.79	368718	12.96
51	20862	0.73	389580	13.70
52	24602	0.86	414182	14.56
53	24548	0.86	438730	15.42
54	27742	0.98	466472	16.40
55	27586	0.97	494058	17.37
56	25097	0.88	519155	18.25
57	25837	0.91	544992	19.16
58	28753	1.01	573745	20.17
59	29119	1.02	602864	21.20
60	33302	1.17	636166	22.37
61	30219	1.06	666385	23.43
62	32647	1.15	699032	24.58
63	39294	1.38	738326	25.96
64	40688	1.43	779014	27.39
65	37988	1.34	817002	28.72
66	41524	1.46	858526	30.18
67	39964	1.41	898490	31.59
68	41640	1.46	940130	33.05

Année de naissance	Effectif	Proportion	Effectif cumulé	Proportion cumulée
69	44716	1.57	984846	34.63
70	49401	1.74	1034247	36.36
71	46520	1.64	1080767	38.00
72	51065	1.80	1131832	39.79
73	52403	1.84	1184235	41.64
74	52779	1.86	1237014	43.49
75	55092	1.94	1292106	45.43
76	55343	1.95	1347449	47.37
77	60914	2.14	1408363	49.52
78	62412	2.19	1470775	51.71
79	64937	2.28	1535712	53.99
80	69262	2.44	1604974	56.43
81	69333	2.44	1674307	58.87
82	72714	2.56	1747021	61.42
83	73886	2.60	1820907	64.02
84	77499	2.72	1898406	66.74
85	77374	2.72	1975780	69.46
86	72350	2.54	2048130	72.01
87	74134	2.61	2122264	74.61
88	73958	2.60	2196222	77.21
89	69835	2.46	2266057	79.67
90	72122	2.54	2338179	82.21
91	70162	2.47	2408341	84.67

Année de naissance	Effectif	Proportion	Effectif cumulé	Proportion cumulée
92	74410	2.62	2482751	87.29
93	71037	2.50	2553788	89.79
94	71834	2.53	2625622	92.31
95	64924	2.28	2690546	94.59
96	60741	2.14	2751287	96.73
97	60573	2.13	2811860	98.86
98	30162	1.06	2842022	99.92
99	2278	0.08	2844300	100.00
Source : Calculs effectués sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10 ^{ème}).				

Tableau n° 14 : Personnes dont l'année et le mois de naissance ont été remplacés par les modalités 98 ou 99.

Année de naissance	Mois de naissance		ensemble
	98	99	
98	54	585	639
99	1560	456	2016
ensemble	1614	1041	2655

Source : Contrôle effectué sur les données du recensement de 1998 (sondage au 1/10^{ème}).

Tableau n° 15 : Incohérences entre l'âge, le statut matrimonial (P08) et le nombre de naissances vivantes (P10) (extrait).

observatio n	sexe	P08	P10	âge	observatio n	sexe	P08	P10	âge
1	2	1	3	39	159	2	1	1	21
2	2	1	4	38	160	2	1	1	28
3	2	1	3	77	161	2	1	5	70
4	2	1	3	66	162	2	1	1	20
5	2	3	1	14	163	2	1	8	68
.....									
.....									
.....									
.....									
.....									
150	2	1	17	17	308	2	1	7	23
151	2	1	16	19	309	2	1	3	30
152	2	1	17	20	310	2	2	6	13
153	2	1	17	23	311	2	1	1	64
154	2	1	17	18	312	2	1	5	83
155	2	1	13	61	313	2	1	6	62
156	2	1	17	16	314	2	1	4	39
157	2	1	17	25	315	2	1	2	31
158	2	1	17	16					

Tableau n° 16: Incohérences entre le nombre de naissances vivantes et la durée d'union (femmes non célibataires) (Extrait).

Observation	Naissances vivantes	Age au RGP H	Age au premier mariage	Durée de mariage	Observation	Naissances vivantes	Age au RGP H	Age au premier mariage	Durée de mariage
1	2	33	32	1	1275	0	67	68	-1
2	5	34	32	2	1276	3	30	31	-1
3	0	19	20	-1	1277	9	41	35	6
4	0	17	18	-1	1278	2	26	25	1
5	6	35	31	4	1279	2	25	24	1
6	14	25	19	6	1280	2	24	23	1
7	3	21	19	2	1281	11	52	50	2
8	5	33	31	2	1282	1	32	33	-1
9	9	23	18	5	1283	5	49	47	2
10	8	52	49	3	1284	2	30	29	1
.....									
.....									
.....									
.....									
.....									
1267	10	77	78	-1	2541	1	29	30	-1
1268	0	25	26	-1	2542	3	27	25	2
1269	4	33	31	2	2543	2	31	30	1
1270	7	42	40	2	2544	6	50	49	1
1271	1	25	26	-1	2545	2	19	18	1
1272	0	86	87	-1	2546	6	40	36	4
1273	6	39	36	3	2547	7	38	35	3
1274	0	77	78	-1					

Tableau n° 17: Incohérences entre le nombre de survivants et la durée d'union (femmes non célibataires) (extrait).

Naissances vivantes	Survivants	Age au RGP H	Age au premier mariage	Durée d'union	Naissances vivantes	Survivants	Age au RGP H	Age au premier mariage	Durée d'union
2	2	33	32	1	10	10	54	47	7
5	5	34	32	2	5	5	43	39	4
6	5	35	31	4	2	2	30	29	1
3	3	21	19	2	7	5	48	47	1
5	5	33	31	2	5	5	38	37	1
8	6	52	49	3	2	2	23	22	1
6	6	48	46	2	8	8	48	46	2
6	6	36	33	3	2	2	31	30	1
2	2	34	33	1	1	1	19	20	-1

10	9	41	37	4	5	4	38	37	1
....	7	62	59	3	2	2	29	28	1
.....	8	60	57	3	5	5	30	27	3
Source : Contrôle effectuéesur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10 ^{ème})									

Tableau n° 18 : Répartition des naissances ayant un code spécial en tant que mois de naissance selon l'année de naissance (en groupes)

Année de naissance	Mois de naissance (Code spécial)		Ensemble
	98	99	
avant 1929	4	47	51
1929-1949	181	1472	1653
1950-1979	1437	11717	13154
1980-1997	1100	7780	8880
Année 98 ou code spécial	92	571	663
Donnée manquante	1747	1510	3257
Ensemble	4561	23097	27658

Source : Tabulation effectuée sur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème})

Tableau 19 : Répartition des faits ayant un code spécial en tant qu'année de naissance selon le mois de naissance (en groupes)

Mois de naissance	Année de naissance ou code spécial		Ensemble
	98	99	
1	5789	46	5835
2	4559	28	4587
3	4754	29	4783
4	4341	22	4363
5	4616	25	4641
6	4000	23	4023
7	198	24	222
8	174	32	206
9	184	73	257
10	162	13	175
11	125	23	148
12	110	22	132
98	92	1747	1839
99	571	1510	2081
Ensemble	29675	3617	33292

Source : Tabulation effectuée sur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème})

Tableau 20 : Répartition des personnes dont le statut matrimonial n'a pas été déclaré selon le mois de mariage

Mois de mariage	Fréquence	Proportion	Fréquence cumulée	Proportion cumulée
1	10	2.31	10	2.31
2	4	0.93	14	3.24
3	7	1.62	21	4.86
4	9	2.08	30	6.94
5	9	2.08	39	9.03
6	5	1.16	44	10.19
7	4	0.93	48	11.11
8	10	2.31	58	13.43

9	9	2.08	67	15.51
10	17	3.94	84	19.44
11	8	1.85	92	21.30
12	6	1.39	98	22.69
98	105	24.31	203	46.99
99	229	53.01	432	100.00

Source : Tabulation effectuée sur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème})

Tableau n° 21 : Incohérences entre le nombre de naissances vivantes et la durée de mariage, depuis la première union (femmes en première union)

Mois de naissance	Année de naissance	Naissances vivantes	Mois de mariage	Année de mariage	Age au premier mariage	Age au RGPH	Durée de mariage
2	64	4	98	98	33	33	0
99	64	5	99	96	31	33	2
3	79	0	10	98	19	18	-1
4	78	1	9	97	19	19	0
99	73	14	11	91	17	24	7
99	61	9	5	98	36	36	0
6	78	1	8	97	19	19	0
99	65	5	12	95	29	32	3
99	46	8	7	94	47	51	4
99	50	6	6	96	45	47	2
99	62	6	9	94	31	35	4
99	57	10	1	94	36	40	4
6	36	7	5	95	58	61	3
99	66	5	2	95	28	31	3
99	62	10	12	89	26	35	9
99	55	9	12	95	39	42	3
99	55	10	11	91	35	42	7
12	70	3	5	96	26	28	2
1	72	2	4	98	25	25	0
.....							
.....							
.....							

Tableau n° 22 : Incohérences entre la langue parlée et la langue d'écriture (un extrait):

Observation	Langue parlée	Langue d'écriture	Age
538765	1	8	32
538766	1	8	48
538767	1	8	21
538768	1	8	36
538769	1	8	28
538770	1	8	20

538771	1	8	14
538772	8	1	70
538773	1	8	28
538774	1	8	31
538775	1	8	22
538776	1	8	24

Source : Tabulation effectuée sur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème})

Tableau n°23: Incohérences entre la langue parlée et la langue d'écriture (un extrait):

Observation	Langue parlée	Langue d'écriture	Age
207025	8	1	35
207026	1	3	55
207027	10	8	24
207028	8	3	57
207029	8	1	70
Source : Tabulation effectuée sur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10 ^{ème})			

Tableau n° 24: Incohérences entre l'âge et la dernière classe suivie (un extrait) :

Observation	âge	type d'enseignement	dernière class suivie
108776	10	5	3
108777	10	3	4
108778	11	6	1
108779	11	3	4
108780	9	5	3
108781	13	3	4
108782	12	3	1
108783	9	3	4
108784	16	4	2
108785	7	5	3
108786	10	3	3
108787	11	5	1
108788	15	5	1
108789	8	3	1
108790	15	5	1
108791	10	3	4
108792	9	3	2
108793	13	3	1
108794	12	3	4
108795	8	5	1

Tableau n° 25 : incohérences entre le type d'enseignement, personnes de moins de 12 ans (un extrait)

Observation	Dernière classe suivie		Age	Enseignement	
	Enseignement général	Formation professionnelle		général 1=oui	professionnel 1=oui
3998	1	12	8	1	1
3999	1	13	7	1	1
4000	1	11	7	1	1
4001	15	9	11	1	1
4002	1	13	8	1	1
4003	13	3	10	1	1
4004	13	3	8	1	1
4005	16	2	11	1	1
4006	13	6	7	1	1
4007	1	14	9	1	1
4008	13	2	9	1	1
4009	1	13	9	1	1
4010	14	10	8	1	1
4011	53	24	10	1	1
4012	15	8	10	1	1
4013	17	5	8	1	1
4014	11	8	6	1	1
4015	16	10	11	1	1
4016	17	8	10	1	1
4017	17	7	10	1	1
4018	34	16	11	1	1
4019	1	1	10	1	1
4020	31	18	10	1	1
4021	1	1	11	1	1
4022	51	24	10	1	1
4023	11	8	7	1	1
4024	61	6	11	1	1
4025	51	24	8	1	1

Source : Tabulation effectuée sur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème}).

Lire ce tableau en consultant le manuel de codification (annexe1).

Tableau n° 26 Répartition de la population de cinq ans et plus, selon le plus élevé diplôme obtenu :

Diplôme	Age			Total
	Moins de 15 ans	15-59 ans	60-97 ans	
0	696	.	.	696
1	56	4934	79	5069
2	10	711	14	735
3	16	710	22	748
4	7	1774	18	1799
5	10	1146	44	1200

Diplôme	Age			Total
	Moins de 15 ans	15-59 ans	60-97 ans	
6	39	446	73	558
7	274	938	38	1250
8	1119	2041	192	3352
9	240	3946	95	4281
10	6	363	11	380
11	187	1139	6	1332
12	235	2328	17	2580
13	372	583	3	958
14	379	14014	228	14621
15	182	1286	8	1476
16	362	2800	16	3178
17	8	854	12	874
18	168	946	20	1134
19	2	975	15	992
20	4	1094	15	1113
21	4	906	10	920
22		278	.	278
23	5	490	11	506
24	6	2162	20	2188
25	1	654	3	658
26	1	3011	30	3042
27	6	5212	22	5240
28	20	5317	76	5413
29	109	41233	179	41521
30	33	14028	135	14196
31	98	4567	31	4696
32	68	1175	18	1261
33	18	284	3	305
34	96	3010	31	3137
35	11	1751	29	1791
36	1	391	4	396
37	2	592	19	613
38	60	7707	68	7835
39	3	3070	80	3153
40	12	2162	33	2207
41	123	40628	352	41103
42	8	3375	75	3458
43	1	179	5	185
44	1	466	10	477
45	2	624	21	647
46	.	68	2	70
47	4	1741	27	1772
48	80	15651	137	15868
49	7	7027	48	7082

Diplôme	Age			Total
	Moins de 15 ans	15-59 ans	60-97 ans	
50	53	873	28	954
51	6787	157137	597	164521
52	26	471	8	505
53	11898	44610	1266	57774
54	.	26	.	26
55	1	131	1	133
56	1	285	3	289
57	1	89	2	92
58	3	45	.	48
59	.	9	.	9
70	.	2	1	3
71	.	4	.	4
72	.	2	.	2
73	.	1	.	1
Aucun	701828	1175609	175885	2053322
Données manquantes	7424	14558	1510	23492
Total	733174	1604639	181706	2519519

Source : Tabulation effectuée sur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème}).

Lire ce tableau en consultant le manuel de codification (annexe1).

Tableau n° 27 Incohérence entre l'âge et le diplôme obtenu (population de cinq –quatorze ans, un extrait) :

Observation	Dernière classe dans l'enseignement		Diplôme obtenu	Age au RGPH
	général	Professionnel		
11173	34	0	51	14
11174	51	0	51	11
11175	11	8	7	6
11176	32	0	51	13
11177	31	0	51	13
11178	31	0	51	10
11179	32	0	51	13
11180	51	0	51	14
11181	51	0	51	14
11182	51	0	51	8
11183	34	0	51	13
11184	52	0	51	14
11185	51	0	51	14
11186	34	0	51	14
11187	98	0	7	13
11188	90	90	8	5

11189	98	0	7	13
11190	98	0	7	8
11191	98	0	7	12
11192	98	0	7	8
11193	12	0	7	11
11194	31	8	10	14
.....				
.....				
Source : Tabulation effectuée sur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10 ^{ème}).				
Lire ce tableau en consultant les manuels de codification (annexe1).				

Tableau n° 28: Incohérence entre l'âge, le niveau d'instruction et le diplôme obtenu (population de 25 ans et plus, un extrait)

Observation	Enseignement		Disposer d'un diplôme 98=non	Age
	général	professionnel		
45238	53	0	98	33
45239	53	0	98	27
45240	53	0	98	29
45241	52	0	98	31
45242	53	0	98	32
45243	53	0	98	28
45244	53	0	98	25
45245	53	0	98	27
45246	51	0	98	37
45247	51	0	98	25
45248	51	0	98	34
45249	53	0	98	44
45250	53	0	98	27
45251	53	0	98	28
45252	51	0	98	26
45253	53	0	98	26
45254	52	0	98	28
45255	51	0	98	27
45256	53	0	98	31
45257	52	0	98	25
45258	52	0	98	29
45259	52	0	98	27
45260	53	0	98	43
45261	53	0	98	25
45262	53	0	98	28
45263	53	0	98	29
45264	53	0	98	26
45265	53	24	98	29

45266	51	0	98	30
45267	51	0	98	45
45268	52	0	98	25
45269	52	0	98	29
45270	51	0	98	33
45271	53	0	98	26
45272	51	0	98	30
45273	52	0	98	26
45274	51	0	98	34
45275	52	0	98	28
45276	53	0	98	27
.....				
.....				

Source : Tabulation effectuée sur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème}).

Lire ce tableau en consultant les manuels de codification (annexe1).

Tableau n° 29: Incohérence entre l'âge et la situation individuelle :

Age en groupes	Occupé		En scolarité ou en formation	Total
	Permanent	partiellement		
5-9 ans	87	44	.	131
10-14 ans	389	296	.	685
30-34 ans	.	.	686	686
35-39 ans	.	.	475	475
40-44 ans	.	.	407	407
45-49 ans	.	.	364	364
50-54 ans	.	.	209	209
55-59 ans	.	.	208	208
60-64 ans	.	.	205	205
65-69 ans	.	.	189	189
70-74 ans	.	.	115	115
75-79	.	.	84	84
80 ans et plus	.	.	237	237
Total	476	340	3179	3995

Source : Tabulation effectuée sur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème}).

Tableau n° 30: Incohérence entre la profession et niveau d'instruction (un extrait)

Observation	Enseignement supérieur		Situation individuelle	profession	Age
	général	professionnel			
7245	89	0	2	222	42
7246	89	0	2	222	44
7247	63	32	2	214	28
7248	89	0	2	222	31

7249	70	0	2	222	31
7250	82	0	2	222	39
7251	90	90	2	212	34
7252	53	0	2	214	35
7253	86	0	2	214	27
7254	89	0	2	222	45
7255	83	0	2	242	44
7256	83	0	2	242	36
7257	90	0	2	222	48
7258	89	0	2	222	37
7259	81	0	2	222	23
7260	86	0	2	214	46
7261	89	0	2	242	26
7262	89	0	2	222	32
7263	89	0	2	222	41
7264	85	0	2	214	34
7265	86	0	2	214	29
7266	83	0	2	242	47
.....					
.....					

Source : Tabulation effectuée sur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème}).

Lire ce tableau en consultant les manuels de codification (annexe1).

Tableau n° 31:Incohérence entre la situation individuelle et la situation dans la profession

Observation	Situation individuelle	Situation dans la profession
1	1	4
2	1	4
3	2	3
4	2	3
5	2	3
6	2	3
7	2	3

Source : Tabulation effectuée sur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème}).

Lire ce tableau en consultant les manuels de codification (annexe1).

Tableau n° 32 : Incohérence entre la profession et la branche d'activité : personnes classées dans une BAE sans disposer d'une activité (un extrait)

Observation	Situation individuelle	Code d'activité	Branche d'activité
4434	2	999	8
4435	1	999	8
4436	2	999	3
4437	1	999	3

4438	1	999	8
4439	1	999	3
4440	1	999	3
4441	1	999	3
4442	1	999	3
4443	1	999	5
4444	1	999	3
4445	1	999	4
4446	1	999	1
4447	2	999	5
4448	1	999	2
4449	1	999	8
4450	1	999	3
4451	1	999	2
4452	1	999	2
4453	1	999	2
4454	1	999	2
4455	1	999	2
4456	2	999	2
4457	2	999	8
4458	1	999	8
4459	1	999	2
4460	1	999	2
....			
....			

Source : Tabulation effectuée sur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème}).

Lire ce tableau en consultant les manuels de codification (annexe1).

Tableau n° 33: Incohérence entre la profession et la branche d'activité : personnes non classées dans une BAE
(un extrait)

Observation	Situation individuelle	Code d'activité	Branche d'activité
1294	1	991	9
1295	2	991	9
1296	1	312	9
1297	1	991	9
1298	1	991	9
1299	1	991	9
1300	1	991	9
1301	1	991	9
1302	1	991	9
1303	1	991	9
1304	1	991	9
1305	1	316	9
1306	1	991	9

1307	2	514	9
1308	2	991	9
1309	2	712	9
1310	2	712	9
1311	1	121	9
1312	1	991	9
1313	1	991	9
1314	1	991	9
1315	1	991	9
1316	1	991	9
1317	1	991	9
1318	1	991	9
1319	2	991	9
1320	1	991	9
1321	1	991	9
1322	1	991	9
1323	1	991	9
1324	2	931	9
1325	2	931	9
1326	2	721	9
1327	2	611	9
1328	1	991	9
1329	1	991	9
1330	2	121	9
1331	2	419	9
1332	1	991	9
1333	1	991	9
1334	2	931	9
1335	1	931	9
1336	2	724	9

Source : Tabulation effectuée sur la base du fichier RGPH 98 (sondage au 1/10^{ème}).

Lire ce tableau en consultant les manuels de codification (annexe1).

Tableau n° 34 : Répartition des ménages selon le numéro d'ordre des membres des ménages (rangs inférieurs à 27) :

Type de ménages selon le nombre de personnes																								Fréquence	
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10610	10610
1	0	3	4	5	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	10611
1	0	3	4	5	6	7	8	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	10612
1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24122	34734
1	2	0	0	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	34736
1	2	0	4	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	34737
1	2	0	4	5	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	34738
1	2	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35701	70439
1	2	3	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	70440
1	2	3	0	5	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	70441

Type de ménages selon le nombre de personnes																								Fréquence	
1	2	3	0	5	6	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	70442
1	2	3	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47544	117986
1	2	3	4	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	117988
1	2	3	4	0	6	0	8	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	117989
1	2	3	4	0	6	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	117990
1	2	3	4	0	6	7	8	9	10	11	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	117991
1	2	3	4	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53516	171507
1	2	3	4	5	0	0	0	9	10	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	171508
1	2	3	4	5	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	171514
1	2	3	4	5	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54978	226492
1	2	3	4	5	6	0	0	0	0	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	226493
1	2	3	4	5	6	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	226494
1	2	3	4	5	6	0	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	226496
1	2	3	4	5	6	0	0	9	10	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	226497
1	2	3	4	5	6	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	226499
1	2	3	4	5	6	0	8	0	10	11	12	13	14	15	16	0	0	0	0	0	0	0	0	1	226500
1	2	3	4	5	6	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52496	278996
1	2	3	4	5	6	7	0	0	0	11	12	13	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	278997
1	2	3	4	5	6	7	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	279000
1	2	3	4	5	6	7	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46011	325011
1	2	3	4	5	6	7	8	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	325012
1	2	3	4	5	6	7	8	9																1	325013
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36364	361377
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	361378
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	11	12	13	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	361379
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29623	391002
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	0	0	0	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	391003
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	0	0	0	14	15	16	0	0	0	0	0	0	0	0	1	391004
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	0	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	391006
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14509	405515
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	0	13	14	15	16	17	18	19	0	0	0	0	0	1	405516
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9745	415261
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	0	0	0	0	0	18	19	0	0	0	0	0	1	415262
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	0	0	0	16	0	0	0	0	0	0	0	0	1	415263
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	0	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	415264
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5923	421187
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	0	0	0	0	0	0	20	0	0	0	0	1	421188
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3588	424776
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	0	16	0	0	0	0	0	0	0	0	1	424777
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2220	426997
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	0	0	0	0	0	0	0	0	1441	428438
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	0	0	0	0	0	0	0	1012	429450
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	0	0	0	0	0	0	712	430162
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	0	0	0	0	0	505	430667
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	0	0	0	0	435	431102
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	0	22	0	0	1	431103
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	0	0	0	219	431322
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	0	0	152	431474

Type de ménages selon le nombre de personnes																											Fréquence	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	0	0	0	141	431615	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	0	0	105	431720	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	0	26	1	431721	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	0	66	431787	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	247	432034	

Source : contrôle effectué sur les données du RGPH de 98 (sondage au 1/10^{ème})

Tableau n° 35 : Nombre de personnes par ménage (rangs inférieurs à 27)

Nombre de personnes	Sur la base de la dernière ligne	Somme des membres de ménages	Nombre de personnes	Sur la base de la dernière ligne	Somme des membres de ménages
1	10610	10610	14	3590	3591
2	24122	24122	15	2222	2221
3	35701	35703	16	1445	1441
4	47544	47546	17	1012	1012
5	53518	53521	18	712	713
6	54983	54986	19	507	505
7	52506	52503	20	436	435
8	46013	46016	21	219	220
9	36372	36367	22	153	152
10	29625	29624	23	141	141
11	14513	14514	24	105	105
12	9748	9745	25	66	67
13	5923	5927	26	248	247

Source : tabulation effectuée sur les données du RGPH (sondage au 1/10^{ème})

Tableau n° 36: Répartition des ménages selon le numéro d'ordre de la famille (ménages ordinaires)

Type de ménages selon le nombre de familles								Fréquence	Proportion
0	0	0	0	0	0	0	9	10779	2,50
1	0	0	0	0	0	0	0	313035	72,63
1	0	0	0	0	0	0	9	43623	10,12
1	0	0	0	0	0	7	0	3	0,00
1	0	0	0	0	0	7	9	2	0,00
1	0	0	0	0	6	0	0	2	0,00
1	0	0	0	0	6	0	9	4	0,00
5	0	0	0	5	0	0	0	6	0,00
1	0	0	0	5	0	0	9	4	0,00
1	0	0	4	0	0	0	9	6	0,00
1	0	3	0	0	0	0	0	23	0,01
1	0	3	0	0	0	0	9	17	0,00
1	0	3	4	5	6	0	0	1	0,00
1	2	0	0	0	0	0	0	43153	10,01
1	2	0	0	0	0	0	9	7940	1,84
1	2	0	0	5	0	0	0	2	0,00
1	2	0	0	5	0	0	9	1	0,00
1	2	0	4	0	0	0	0	4	0,00
1	2	0	4	0	0	0	9	1	0,00

Type de ménages selon le nombre de familles								Fréquence	Proportion
1	2	3	0	0	0	0	0	8470	1,97
1	2	3	0	0	0	0	9	1599	0,37
1	2	3	0	0	0	7	0	2	0,00
1	2	3	0	0	6	0	0	1	0,00
1	2	3	0	5	0	0	0	1	0,00
1	2	3	4	0	0	0	0	1637	0,38
1	2	3	4	0	0	0	9	300	0,07
1	2	3	4	0	0	7	0	2	0,00
1	2	3	4	5	0	0	0	270	0,06
1	2	3	4	5	0	0	9	38	0,01
1	2	3	4	5	6	0	0	54	0,01
1	2	3	4	5	6	0	9	9	0,00
1	2	3	4	5	6	7	0	13	0,00
1	2	3	4	5	6	7	9	7	0,00

Source : contrôle effectué sur les données du RGPH de 98 (sondage au

Tableau n° 37 : Fréquence du nombre de familles (ménages ordinaires, sans les personnes isolées)

Nombre de familles	fréquence	proportion	Fréquence cumulée	proportion cumulée
0	1017	0.18	1017	0.18
1	420238	74.44	421255	74.62
2	63504	11.25	484759	85.87
3	12444	2.20	497203	88.07
4	2350	0.42	499553	88.49
5	406	0.07	499959	88.56
6	91	0.02	500050	88.58
7	29	0.01	500079	88.58
8	114	0.02	500193	88.60
9	64330	11.40	564523	100.00

Source : tabulation effectuée sur les données du RGPH (sondage au 1/10^{ème})

Tableau n° 38 : Fréquence du nombre de familles (ménages ordinaires, sans les personnes isolées) selon le numéro de ménage

Numéro de ménages	Nombre de familles								Total
	1	2	3	4	5	6	7	9	
1	387937	62169	12307	2336	404	90	29	61765	527037
2	24620	1106	109	11	1	1	.	2053	27901
3	5999	162	21	2	1	.	.	397	6582
4	1314	43	92	1449
5	289	11	3	1	.	.	.	15	319
6	74	13	4	8	99
7	5	5
Total9	420238	63504	12444	2350	406	91	29	64330	563392

Source : tabulation effectuée sur les données du RGPH (sondage au 1/10^{ème})

Tableau n° 39 : Répartition des familles selon le rang et le nombre de personnes

Nombre de personnes	Type de familles (selon le rang)								Ensemble
	1	2	3	4	5	6	7	9	
1	21197	61	11786	32983
2	36476	601	4	1	1	.	1	1101	37645
3	43845	2886	6	1	3	3	.	4342	48801
4	53496	5327	11	2	1	.	.	4919	61315
5	56346	7458	47	5	1	.	.	5719	67445
6	54660	8449	210	3	3	1	3	6044	68382
7	49078	8475	477	9	1	2	.	6407	64423
8	40123	8190	858	17	.	.	2	6042	55517
9	28666	7751	1177	36	3	.	.	5310	43382
10	19586	4891	1477	67	4	1	.	4805	33691
11	8753	3711	1379	90	2	.	.	2446	17561
12	4467	2361	1430	174	.	.	.	1893	11675
13	1904	1465	1290	205	8	.	2	1257	7027
14	861	793	1108	206	10	.	.	719	4369
15	374	420	901	201	.	.	.	489	2773
16	203	278	655	223	18	.	1	297	1817
17	104	140	468	229	30	2	.	202	1313
18	42	61	325	193	31	3	.	161	895
19	26	114	236	151	39	5	.	94	665
20	11	68	150	135	35	4	1	112	516
21	4	17	77	119	37	1	.	33	288
22	6	20	53	68	21	8	1	30	207
23	5	10	43	59	23	4	.	32	176
24	5	9	24	42	25	7	.	19	131
25	.	4	9	28	17	2	1	21	82
26	.	2	12	20	14	7	1	9	65
27	.	1	7	22	19	4	.	7	60
28	.	1	3	14	9	6	3	7	43
29	.	1	3	13	6	3	.	6	32
30	.	.	4	4	8	5	2	4	27
31	.	.	.	7	5	4	1	1	18
32	.	.	.	2	2	2	.	4	10
33	.	.	.	2	4	.	3	3	13
34	.	.	.	1	3	.	2	.	6
35	.	.	.	1	6	.	1	2	10
36	3	2	7
37	1	.	3	1	5
38	1	1	2
39	1	.	1	.	2
40	1
41	1	3
42	1	.	3
43	1	1	2
44	1	.	1	2
46	1	.	.	1
48	1	.	1
Ensemble	420238	63504	12444	2350	406	91	29	64330	563392

Source : tabulation effectuée sur les données du RGPH (sondage au 1/10^{ème})

Tableau n° 40 : Nombre moyen de personnes par familles (ménages ordinaires, sans les personnes isolées)

Taille de la famille	Nombre de familles	Nombre de personnes par familles
1	420238	6
2	63504	3
3	12444	4
4	2350	4
5	406	5
6	91	4
7	29	4
9	64330	1
Ensemble	564523	5

Source : Tabulation effectuée sur les données du RGPH (sondage au 1/10^{ème})

Tableau n° 41 : Population selon le sexe, la situation matrimoniale (p08) et le nombre de naissances vivantes (p10)

Sexe	P08	p10	effectif	Sexe	p08	p10	effectif	Sexe	p08	p10	effectif	Sexe	p08	p10	Effectif
1	1	0	997030	2	2	11	9	2	3	4	203	2	4	11	162
1	2	0	433901	2	2	11	45	2	3	4	793	2	4	11	213
1	3	0	3950	2	2	11	35	2	3	5	5	2	4	11	323
1	4	0	6278	2	2	11	65	2	3	5	20	2	4	11	351
1	9	0	131	2	2	11	127	2	3	5	38	2	4	11	496
2	1	0	862260	2	2	11	283	2	3	5	100	2	4	11	409
2	1	1	18	2	2	11	509	2	3	5	182	2	4	11	325
2	1	1	42	2	2	11	983	2	3	5	435	2	4	12	2
2	1	2	3	2	2	11	1625	2	3	6	11	2	4	12	17
2	1	2	10	2	2	11	2528	2	3	6	19	2	4	12	30
2	1	2	10	2	2	11	2792	2	3	6	46	2	4	12	45
2	1	3	1	2	2	11	3031	2	3	6	86	2	4	12	75
2	1	3	2	2	2	12	5	2	3	6	141	2	4	12	111
2	1	3	3	2	2	12	31	2	3	6	308	2	4	12	217
2	1	3	14	2	2	12	52	2	3	7	3	2	4	12	207
2	1	4	4	2	2	12	55	2	3	7	9	2	4	12	277
2	1	4	7	2	2	12	88	2	3	7	11	2	4	12	237
2	1	4	13	2	2	12	159	2	3	7	26	2	4	12	264
2	1	4	10	2	2	12	421	2	3	7	32	2	4	12	201
2	1	5	6	2	2	12	568	2	3	7	53	2	4	12	207
2	1	5	2	2	2	12	972	2	3	7	87	2	4	13	2
2	1	5	5	2	2	12	1195	2	3	7	165	2	4	13	4
2	1	5	4	2	2	12	1746	2	3	8	1	2	4	13	10
2	1	6	1	2	2	12	1434	2	3	8	3	2	4	13	18
2	1	6	3	2	2	12	1453	2	3	8	8	2	4	13	35
2	1	6	1	2	2	13	7	2	3	8	12	2	4	13	42
2	1	6	2	2	2	13	16	2	3	8	26	2	4	13	77
2	1	6	2	2	2	13	10	2	3	8	28	2	4	13	73

Sexe	P08	p10	effectif	Sexe	p08	p10	effectif	Sexe	p08	p10	effectif	Sexe	p08	p10	Effectif
2	1	6	4	2	2	13	29	2	3	8	42	2	4	13	115
2	1	7	7	2	2	13	44	2	3	8	72	2	4	13	122
2	1	7	1	2	2	13	95	2	3	8	104	2	4	13	128
2	1	7	3	2	2	13	119	2	3	9	1	2	4	13	112
2	1	7	3	2	2	13	233	2	3	9	2	2	4	13	85
2	1	7	1	2	2	13	391	2	3	9	4	2	4	13	77
2	1	7	7	2	2	13	505	2	3	9	8	2	4	14	3
2	1	8	1	2	2	13	678	2	3	9	8	2	4	14	15
2	1	8	1	2	2	13	702	2	3	9	18	2	4	14	18
2	1	8	1	2	2	13	659	2	3	9	31	2	4	14	39
2	1	8	2	2	2	13	545	2	3	9	30	2	4	14	36
2	1	8	7	2	2	14	2	2	3	9	42	2	4	14	48
2	1	9	1	2	2	14	12	2	3	9	57	2	4	14	102
2	1	9	1	2	2	14	8	2	3	10	7	2	4	14	58
2	1	9	1	2	2	14	17	2	3	10	4	2	4	14	89
2	1	9	3	2	2	14	38	2	3	10	15	2	4	14	85
2	1	9	1	2	2	14	33	2	3	10	18	2	4	14	59
2	1	9	2	2	2	14	87	2	3	10	13	2	4	14	50
2	1	9	5	2	2	14	195	2	3	10	36	2	4	14	38
2	1	10	1	2	2	14	194	2	3	10	29	2	4	14	30
2	1	10	2	2	2	14	260	2	3	10	26	2	4	15	1
2	1	10	1	2	2	14	374	2	3	11	1	2	4	15	2
2	1	10	2	2	2	14	333	2	3	11	4	2	4	15	9
2	1	10	1	2	2	14	372	2	3	11	1	2	4	15	8
2	1	11	1	2	2	14	252	2	3	11	6	2	4	15	18
2	1	11	2	2	2	14	223	2	3	11	6	2	4	15	15
2	1	11	1	2	2	15	3	2	3	11	13	2	4	15	30
2	1	12	10	2	2	15	4	2	3	11	16	2	4	15	21
2	1	12	9	2	2	15	13	2	3	11	21	2	4	15	46
2	1	12	4	2	2	15	9	2	3	11	17	2	4	15	30
2	1	12	1	2	2	15	30	2	3	11	12	2	4	15	32
2	1	12	1	2	2	15	20	2	3	12	1	2	4	15	13
2	1	12	4	2	2	15	49	2	3	12	3	2	4	15	19
2	1	12	2	2	2	15	70	2	3	12	3	2	4	15	9
2	1	13	1	2	2	15	115	2	3	12	4	2	4	15	12
2	1	13	2	2	2	15	143	2	3	12	6	2	4	16	3
2	1	13	1	2	2	15	170	2	3	12	8	2	4	16	5
2	1	13	1	2	2	15	172	2	3	12	12	2	4	16	9
2	1	14	1	2	2	15	130	2	3	12	9	2	4	16	11
2	1	15	1	2	2	15	93	2	3	12	9	2	4	16	17
2	1	16	1	2	2	15	65	2	3	12	6	2	4	16	16
2	1	16	1	2	2	16	1	2	3	12	10	2	4	16	27
2	1	16	1	2	2	16	2	2	3	13	3	2	4	16	22
2	1	17	1	2	2	16	3	2	3	13	1	2	4	16	19
2	1	17	2	2	2	16	6	2	3	13	1	2	4	16	13
2	1	17	2	2	2	16	11	2	3	13	3	2	4	16	9
2	1	17	1	2	2	16	8	2	3	13	4	2	4	16	11

Sexe	P08	p10	effectif	Sexe	p08	p10	effectif	Sexe	p08	p10	effectif	Sexe	p08	p10	Effectif
2	1	17	4	2	2	16	22	2	3	13	3	2	4	16	8
2	1	17	2	2	2	16	37	2	3	13	5	2	4	16	7
2	1	18	1	2	2	16	73	2	3	13	5	2	4	16	3
2	1	18	1	2	2	16	57	2	3	13	3	2	4	17	1
2	1	18	1	2	2	16	64	2	3	13	2	2	4	17	2
2	1	18	1	2	2	16	47	2	3	13	2	2	4	17	3
2	1	18	1	2	2	16	57	2	3	14	1	2	4	17	2
2	1	18	1	2	2	16	47	2	3	14	1	2	4	17	8
2	1	18	1	2	2	16	51	2	3	14	2	2	4	17	5
2	1	18	8	2	2	16	35	2	3	14	1	2	4	17	5
2	1	18	4	2	2	16	23	2	3	14	2	2	4	17	7
2	1	19	2	2	2	17	1	2	3	14	1	2	4	17	4
2	1	19	2	2	2	17	4	2	3	14	1	2	4	17	4
2	1	19	1	2	2	17	4	2	3	14	3	2	4	17	1
2	1	19	1	2	2	17	5	2	3	14	1	2	4	17	2
2	1	19	1	2	2	17	12	2	3	14	2	2	4	18	1
2	1	20	2	2	2	17	21	2	3	15	1	2	4	18	1
2	1	20	1	2	2	17	17	2	3	15	4	2	4	18	5
2	1	20	2	2	2	17	22	2	3	15	1	2	4	18	4
2	1	20	1	2	2	17	24	2	3	15	1	2	4	18	2
2	1	20	2	2	2	17	23	2	3	16	3	2	4	18	7
2	1	20	3	2	2	17	19	2	3	16	2	2	4	18	10
2	1	20	1	2	2	17	27	2	3	16	1	2	4	18	5
2	1	20	1	2	2	17	21	2	3	16	1	2	4	18	2
2	1	20	3	2	2	17	23	2	3	17	1	2	4	18	1
2	1	22	1	2	2	17	9	2	3	18	1	2	4	18	2
2	1	26	1	2	2	17	9	2	3	19	1	2	4	18	1
			1												
2	1	26		2	2	18	2	2	3	20	3	2	4	18	2
2	1	26	1	2	2	18	3	2	3	20	1	2	4	18	2
2	1	27	1	2	2	18	3	2	3	20	1	2	4	19	3
2	1	27	1	2	2	18	6	2	3	20	1	2	4	19	3
2	1	27	1	2	2	18	13	2	3	21	1	2	4	19	4
2	1	27	1	2	2	18	8	2	3	22	1	2	4	19	2
2	1	27	1	2	2	18	11	2	3	27	1	2	4	19	2
2	1	29	1	2	2	18	14	2	3	30	1	2	4	19	5
2	1	29	1	2	2	18	17	2	3	99	952	2	4	19	1
2	1	29	4	2	2	18	6	2	4	0	4669	2	4	19	1
2	1	29	1	2	2	18	11	2	4	1	187	2	4	19	1
2	1	29	2	2	2	18	3	2	4	1	4306	2	4	20	1
2	1	29	1	2	2	18	13	2	4	2	72	2	4	20	2
2	1	99	7570	2	2	18	8	2	4	2	795	2	4	20	2
2	2	0	30946	2	2	18	3	2	4	2	4048	2	4	20	2
2	2	1	750	2	2	18	1	2	4	3	26	2	4	20	2
2	2	1	42035	2	2	18	3	2	4	3	418	2	4	20	5
2	2	2	163	2	2	19	2	2	4	3	1084	2	4	20	2
2	2	2	2815	2	2	19	1	2	4	3	3995	2	4	20	3

Sexe	P08	p10	effectif	Sexe	p08	p10	effectif	Sexe	p08	p10	effectif	Sexe	p08	p10	Effectif
2	2	2	47212	2	2	19	6	2	4	4	19	2	4	20	3
2	2	3	60	2	2	19	4	2	4	4	209	2	4	20	1
2	2	3	749	2	2	19	7	2	4	4	651	2	4	20	1
2	2	3	4466	2	2	19	9	2	4	4	1431	2	4	20	1
2	2	3	43601	2	2	19	6	2	4	4	4034	2	4	20	2
2	2	4	23	2	2	19	5	2	4	5	15	2	4	20	1
2	2	4	311	2	2	19	4	2	4	5	152	2	4	21	1
2	2	4	1248	2	2	19	8	2	4	5	376	2	4	21	1
2	2	4	5922	2	2	19	6	2	4	5	806	2	4	21	1
2	2	4	38469	2	2	19	1	2	4	5	1491	2	4	22	1
2	2	5	15	2	2	19	4	2	4	5	3745	2	4	22	1
2	2	5	216	2	2	19	1	2	4	6	9	2	4	22	1
2	2	5	462	2	2	19	3	2	4	6	92	2	4	24	1
2	2	5	1916	2	2	20	1	2	4	6	229	2	4	30	1
2	2	5	7184	2	2	20	7	2	4	6	543	2	4	99	2881
2	2	5	32085	2	2	20	2	2	4	6	1013	2	9	0	36
2	2	6	15	2	2	20	5	2	4	6	1583	2	9	1	2
2	2	6	136	2	2	20	4	2	4	6	3287	2	9	1	17
2	2	6	237	2	2	20	7	2	4	7	3	2	9	2	1
2	2	6	818	2	2	20	5	2	4	7	63	2	9	2	13
2	2	6	2762	2	2	20	9	2	4	7	139	2	9	3	2
2	2	6	8432	2	2	20	3	2	4	7	305	2	9	3	2
2	2	6	26734	2	2	20	2	2	4	7	599	2	9	3	16
2	2	7	17	2	2	20	3	2	4	7	1065	2	9	4	2
2	2	7	113	2	2	20	2	2	4	7	1447	2	9	4	2
2	2	7	166	2	2	20	3	2	4	7	2616	2	9	4	10
2	2	7	399	2	2	20	4	2	4	8	8	2	9	5	1
2	2	7	1186	2	2	20	3	2	4	8	49	2	9	5	3
2	2	7	3708	2	2	20	3	2	4	8	122	2	9	5	16
2	2	7	8825	2	2	20	1	2	4	8	201	2	9	6	1
2	2	7	20572	2	2	20	1	2	4	8	448	2	9	6	1
2	2	8	17	2	2	21	3	2	4	8	707	2	9	6	2
2	2	8	67	2	2	21	9	2	4	8	1057	2	9	6	4
2	2	8	115	2	2	21	1	2	4	8	1325	2	9	6	4
2	2	8	252	2	2	21	1	2	4	8	1974	2	9	7	2
2	2	8	740	2	2	21	1	2	4	9	8	2	9	7	2
2	2	8	1764	2	2	22	1	2	4	9	38	2	9	7	3
2	2	8	4330	2	2	22	6	2	4	9	51	2	9	7	4
2	2	8	8173	2	2	22	1	2	4	9	147	2	9	8	2
2	2	8	16060	2	2	22	1	2	4	9	259	2	9	8	1
2	2	9	6	2	2	22	2	2	4	9	407	2	9	8	3
2	2	9	60	2	2	23	5	2	4	9	655	2	9	8	1
2	2	9	63	2	2	23	1	2	4	9	917	2	9	8	5
2	2	9	135	2	2	23	1	2	4	9	1019	2	9	9	3
2	2	9	365	2	2	25	1	2	4	9	1315	2	9	9	2
2	2	9	882	2	2	30	1	2	4	10	6	2	9	9	5
2	2	9	2020	2	2	30	1	2	4	10	23	2	9	9	3

Sexe	P08	p10	effectif	Sexe	p08	p10	effectif	Sexe	p08	p10	effectif	Sexe	p08	p10	Effectif
2	2	9	4148	2	2	99	6871	2	4	10	59	2	9	9	3
2	2	9	6644	2	3	0	3287	2	4	10	131	2	9	10	1
2	2	9	9630	2	3	1	116	2	4	10	188	2	9	10	1
2	2	10	6	2	3	1	5241	2	4	10	372	2	9	10	2
2	2	10	66	2	3	2	32	2	4	10	437	2	9	10	1
2	2	10	60	2	3	2	289	2	4	10	638	2	9	10	2
2	2	10	109	2	3	2	2571	2	4	10	791	2	9	11	1
2	2	10	245	2	3	3	10	2	4	10	706	2	9	11	1
2	2	10	608	2	3	3	96	2	4	10	807	2	9	12	1
2	2	10	1137	2	3	3	274	2	4	11	2	2	9	12	1
2	2	10	2084	2	3	3	1350	2	4	11	12	2	9	12	1
2	2	10	3813	2	3	4	2	2	4	11	26	2	9	13	1
2	2	10	4602	2	3	4	37	2	4	11	68	2	9	99	114
2	2	10	6076	2	3	4	95	2	4	11	96				

Source : tabulation effectuée sur les données du RGPH (sondage au 1/10^{ème})

Tableau n° 42 : Langues parlées (population âgée de plus de 4 ans) :

Langue parlée	fréquence	proportion	fréquence cumulée	proportion cumulée
Codes valides	2430186	99.86	2430186	99.86
Non déclaré	3344	0.14	2433530	100.00

Source : tabulation effectuée sur les données du RGPH (sondage au 1/10^{ème})

Tableau n° 43 : Langues écrites (population âgée de plus de 4 ans) :

Langue écrite	fréquence	proportion	fréquence cumulée	proportion cumulée
Codes valides	2207453	99.48	2207453	99.48
Non déclaré	11484	0.52	2218937	100.00

Source : tabulation effectuée sur les données du RGPH (sondage au 1/10^{ème})

Tableau n° 44 Langue écrite et langue parlée :

Combinaison de réponses	effectif	%	% cumulé	Combinaison de réponse	effectif	%	% cumulé
1 0 0 0 0 0 0 0 0 0	645687	29,19	29,19	0 0 0 0 1 1 1 1 0 0 0	18	0,000814	99,96
1 1 0 0 0 0 0 0 0 0	636943	28,79	57,98	0 1 1 1 0 1 0 0 0 0 0	18	0,000814	99,97
1 1 0 0 0 1 0 0 0 0	327201	14,79	72,77	1 0 1 1 1 0 0 0 0 0 0	18	0,000814	99,97
1 1 0 0 1 1 0 0 0 0	250888	11,34	84,12	1 9 0 9 0 9 1 9 0 9	18	0,000814	99,97
1 1 1 0 0 0 0 0 0 0	62846	2,841	86,96	0 0 0 1 1 0 1 0 0 0 0	17	0,000768	99,97
0 0 1 0 0 0 0 0 0 0	56192	2,54	89,5	0 1 1 1 0 1 1 0 0 0 0	17	0,000768	99,97
1 0 1 0 0 0 0 0 0 0	47022	2,126	91,62	1 0 1 1 1 1 0 0 0 0 0	17	0,000768	99,97
1 1 1 0 1 1 1 0 0 0	28942	1,308	92,93	0 0 1 0 1 0 0 0 0 0 0	16	0,000723	99,97
1 1 1 0 0 1 0 0 0 0	28790	1,301	94,23	1 0 0 0 1 1 0 1 0 1 0	16	0,000723	99,97
0 1 1 0 0 0 0 0 0 0	17321	0,783	95,02	0 0 0 0 0 1 0 0 0 0 0	15	0,000678	99,97
1 1 0 0 1 0 0 0 0 0	13786	0,623	95,64	0 0 0 1 1 1 1 1 0 0 0	15	0,000678	99,97
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	12841	0,58	96,22	0 1 0 1 1 0 0 0 0 0 0	15	0,000678	99,97
0 1 1 0 0 1 0 0 0 0	10295	0,465	96,68	1 1 1 1 0 1 1 1 1 0 0	15	0,000678	99,97
1 0 0 0 1 1 0 0 0 0	8790	0,397	97,08	0 0 0 1 0 0 0 0 1 0 0	14	0,000633	99,97
1 9 0 9 0 9 0 9 0 9	7176	0,324	97,41	0 0 1 0 0 1 1 1 1 0 0	13	0,000588	99,97
1 0 0 0 0 1 0 0 0 0	5666	0,256	97,66	0 0 1 1 1 1 1 1 1 0 0	13	0,000588	99,98
1 0 0 0 1 0 0 0 0 0	5464	0,247	97,91	0 1 0 0 0 0 0 0 1 0 0	13	0,000588	99,98
1 1 1 1 1 1 1 1 1 0 0	2755	0,125	98,03	0 0 0 0 1 1 1 1 1 0 0	12	0,000542	99,98
1 1 1 1 0 0 0 0 0 0	2705	0,122	98,16	0 1 1 0 0 1 1 1 1 0 0	12	0,000542	99,98
9 9 9 9 9 9 9 9 9 9	2422	0,109	98,27	1 0 0 1 0 0 1 0 0 0 0	12	0,000542	99,98
1 0 1 0 1 1 1 1 0 0 0	2372	0,107	98,37	1 0 1 1 0 1 1 1 0 0 0	12	0,000542	99,98
0 0 1 0 0 1 1 0 0 0	2349	0,106	98,48	1 0 1 1 1 1 1 1 1 0 0	12	0,000542	99,98
0 0 1 0 0 1 0 0 0 0	1812	0,082	98,56	0 9 1 9 1 9 1 9 0 9	11	0,000497	99,98

Combinaison de réponses	effectif	%	% cumulé	Combinaison de réponse	effectif	%	% cumulé
1100000100	1739	0,079	98,64	1011111000	11	0,000497	99,98
1110101000	1517	0,069	98,71	0001010100	10	0,000452	99,98
1010101000	1391	0,063	98,77	0110010100	10	0,000452	99,98
0011000000	1319	0,06	98,83	0001100000	9	0,000407	99,98
0000110000	1250	0,057	98,89	0010101001	9	0,000407	99,98
0110011000	1209	0,055	98,94	0010101110	9	0,000407	99,98
1010010000	1092	0,049	98,99	0010110000	9	0,000407	99,98
1011000000	996	0,045	99,04	0101011110	9	0,000407	99,98
1100001100	989	0,045	99,08	9091909090	9	0,000407	99,98
0010001000	974	0,044	99,13	0000000001	8	0,000362	99,98
1001010100	967	0,044	99,17	0011011000	8	0,000362	99,98
0919090909	922	0,042	99,21	0111111110	8	0,000362	99,98
1001000000	746	0,034	99,24	10000001	8	0,000362	99,98
0110001000	744	0,034	99,28	1010011000	8	0,000362	99,98
0100000000	738	0,033	99,31	9190909190	8	0,000362	99,99
9090909090	585	0,026	99,34	0000100001	7	0,000316	99,99
1111010100	572	0,026	99,36	0001011000	7	0,000316	99,99
1001000100	567	0,026	99,39	0101100100	7	0,000316	99,99
1001110100	455	0,021	99,41	0101110100	7	0,000316	99,99
1111101000	433	0,02	99,43	0101111110	7	0,000316	99,99
1101000000	432	0,02	99,45	0909190909	7	0,000316	99,99
1919090909	432	0,02	99,47	1000101001	7	0,000316	99,99
1000000001	399	0,018	99,49	10010000	7	0,000316	99,99
0111000000	383	0,017	99,5	0000010100	6	0,000271	99,99

Combinaison de réponses	effectif	%	% cumulé	Combinaison de réponse	effectif	%	% cumulé
1 0 0 0 0 0 0 0	374	0,017	99,52	0 0 1 1 1 0 1 1 0	6	0,000271	99,99
0 0 0 0 1 0 0 0	351	0,016	99,54	0 1 0 0 0 1 0 1 0	6	0,000271	99,99
1 1 0 0 0 1 0 1	346	0,016	99,55	0 0 0 0 0 0 1 0 0	5	0,000226	99,99
1 1 0 1 0 1 0 0	327	0,015	99,57	0 0 0 0 0 1 1 1 0	5	0,000226	99,99
1 1 0 1 0 0 0 1	322	0,015	99,58	0 0 0 1 1 0 1 1 0	5	0,000226	99,99
0 1 1 1 0 1 0 1	307	0,014	99,6	0 0 1 0 0 0 1 0 0	5	0,000226	99,99
0 0 1 0 1 0 0 0	292	0,013	99,61	0 0 1 0 0 0 1 1 0	5	0,000226	99,99
1 0 0 1 1 0 0 0	279	0,013	99,62	0 0 1 1 1 1 0 1 0	5	0,000226	99,99
0 1 0 0 0 1 0 0	277	0,013	99,63	0 1 0 1 0 0 1 0 0	5	0,000226	99,99
1 0 0 0 0 1 0 1	257	0,012	99,65	0 1 0 1 0 1 0 0 0	5	0,000226	99,99
0 1 0 0 1 1 0 0	229	0,01	99,66	0 1 0 1 1 0 1 1 0	5	0,000226	99,99
0 1 0 0 1 0 0 0	200	0,009	99,67	0 1 1 0 1 0 1 1 0	5	0,000226	99,99
0 9 0 9 0 9 0 9	196	0,009	99,67	0 1 1 1 1 1 1 1 0	5	0,000226	99,99
0 1 1 0 1 0 0 0	193	0,009	99,68	0 9 0 9 0 9 0 9 1	5	0,000226	99,99
0 0 1 1 0 0 1 1	188	0,008	99,69	0 9 1 9 1 9 0 9 0	5	0,000226	99,99
1 0 0 0 0 0 0 1	186	0,008	99,7	1 0 0 0 0 1 0 1	5	0,000226	99,99
9 1 9 0 9 0 9 0	179	0,008	99,71	1 0 0 1 0 1 1 1 0	5	0,000226	99,99
1 1 0 0 1 1 0 1	174	0,008	99,72	1 0 0 1 0 1 1 1 0	5	0,000226	99,99
1 1 0 1 0 1 0 1	156	0,007	99,72	1 0 1 1 0 1 1 1 0	5	0,000226	99,99
1 1 0 1 1 0 0 1	155	0,007	99,73	1 0 1 1 1 0 0 1 0	5	0,000226	99,99
0 0 0 0 0 0 1 0	154	0,007	99,74	9 0 9 0 9 1 9 0 9	5	0,000226	99,99
1 9 0 9 1 9 0 9	152	0,007	99,74	0 0 0 0 0 0 0 1 0	4	0,000181	99,99
0 1 0 0 0 0 1 0	150	0,007	99,75	0 0 0 1 1 1 1 1 0	4	0,000181	99,99
0 1 0 0 1 0 1 0	142	0,006	99,76	0 0 1 0 1 1 1 1 0	4	0,000181	99,99

Combinaison de réponses	effectif	%	% cumulé	Combinaison de réponse	effectif	%	% cumulé
1110001000	142	0,006	99,76	0011101000	4	0,000181	99,99
1100001000	138	0,006	99,77	0100101100	4	0,000181	99,99
1011101100	137	0,006	99,78	0101000100	4	0,000181	99,99
1010001000	136	0,006	99,78	0111101000	4	0,000181	99,99
1101110100	134	0,006	99,79	0909191909	4	0,000181	99,99
0100011000	125	0,006	99,79	1000011000	4	0,000181	99,99
1101100000	125	0,006	99,8	1000011100	4	0,000181	99,99
1000010000	119	0,005	99,8	1010111100	4	0,000181	99,99
1110011000	119	0,005	99,81	1110011100	4	0,000181	100
1100100100	114	0,005	99,81	1110111100	4	0,000181	100
1100101000	106	0,005	99,82	1111011000	4	0,000181	100
1001010000	102	0,005	99,82	1111110100	4	0,000181	100
1110000100	99	0,004	99,83	1919091909	4	0,000181	100
1000001000	97	0,004	99,83	0001001100	3	0,000136	100
0110110000	94	0,004	99,84	0001011100	3	0,000136	100
1011000100	94	0,004	99,84	0001100100	3	0,000136	100
0000000011	92	0,004	99,85	0010110100	3	0,000136	100
0000101000	89	0,004	99,85	0011100100	3	0,000136	100
1100111000	87	0,004	99,85	0100111100	3	0,000136	100
0110101000	86	0,004	99,86	0101111000	3	0,000136	100
1100011000	83	0,004	99,86	0110001100	3	0,000136	100
0011110000	81	0,004	99,87	0111110100	3	0,000136	100
0110111000	78	0,004	99,87	1000001100	3	0,000136	100
9190919090	76	0,003	99,87	10010001	3	0,000136	100

Combinaison de réponses	effectif	%	% cumulé	Combinaison de réponse	effectif	%	% cumulé
0011000100	74	0,003	99,88	1001101100	3	0,000136	100
1110100000	73	0,003	99,88	1011001100	3	0,000136	100
0100111000	70	0,003	99,88	1100101100	3	0,000136	100
0111011100	70	0,003	99,89	1101001100	3	0,000136	100
1011101000	70	0,003	99,89	1101101000	3	0,000136	100
0010101000	68	0,003	99,89	1111100000	3	0,000136	100
1010100000	65	0,003	99,89	1111111000	3	0,000136	100
0011001000	62	0,003	99,9	0000101001	2	9,04E-05	100
1111000100	61	0,003	99,9	0000101100	2	9,04E-05	100
1000100001	57	0,003	99,9	0000110100	2	9,04E-05	100
1000101000	51	0,002	99,9	0001110000	2	9,04E-05	100
1111110000	51	0,002	99,91	0100110100	2	9,04E-05	100
0010000001	47	0,002	99,91	0101011000	2	9,04E-05	100
1111101100	42	0,002	99,91	0110100100	2	9,04E-05	100
0110000100	41	0,002	99,91	0111100000	2	9,04E-05	100
1111001100	40	0,002	99,91	0111101100	2	9,04E-05	100
1000111000	39	0,002	99,92	0111110000	2	9,04E-05	100
1919191909	39	0,002	99,92	1000001001	2	9,04E-05	100
0111001100	38	0,002	99,92	1001010101	2	9,04E-05	100
1000100100	38	0,002	99,92	1001101000	2	9,04E-05	100
1010000001	38	0,002	99,92	1010110100	2	9,04E-05	100
1011010100	38	0,002	99,93	1011110100	2	9,04E-05	100
1110110000	38	0,002	99,93	1110001100	2	9,04E-05	100
0011011100	37	0,002	99,93	1110110100	2	9,04E-05	100

Combinaison de réponses	effectif	%	% cumulé	Combinaison de réponse	effectif	%	% cumulé
0001001000	34	0,002	99,93	9090909091	2	9,04E-05	100
1001110000	34	0,002	99,93	9091919190	2	9,04E-05	100
0001000000	32	0,001	99,93	9191919190	2	9,04E-05	100
0111000100	32	0,001	99,93	0000100100	1	4,52E-05	100
1001111000	31	0,001	99,94	0001010000	1	4,52E-05	100
1010000100	30	0,001	99,94	0010111000	1	4,52E-05	100
1101111100	30	0,001	99,94	0011100000	1	4,52E-05	100
9191909090	29	0,001	99,94	0100001100	1	4,52E-05	100
0000001100	28	0,001	99,94	0100011100	1	4,52E-05	100
0011111100	28	0,001	99,94	0100100100	1	4,52E-05	100
1001100100	27	0,001	99,94	0101101000	1	4,52E-05	100
0000011000	26	0,001	99,94	0101110000	1	4,52E-05	100
1010010100	26	0,001	99,95	0110110100	1	4,52E-05	100
1100111100	26	0,001	99,95	0909091909	1	4,52E-05	100
1010101001	25	0,001	99,95	1001001100	1	4,52E-05	100
1011010000	25	0,001	99,95	1010001000	1	4,52E-05	100
0010000100	24	0,001	99,95	1010001100	1	4,52E-05	100
0011010100	24	0,001	99,95	1010100000	1	4,52E-05	100
1101110000	24	0,001	99,95	1011001000	1	4,52E-05	100
0011010000	23	0,001	99,95	1100011100	1	4,52E-05	100
1110010100	23	0,001	99,95	1101011100	1	4,52E-05	100
1110101100	22	1E-03	99,96	1101101100	1	4,52E-05	100
1909191909	22	1E-03	99,96	1101111000	1	4,52E-05	100
0001110100	21	9E-04	99,96	1110100100	1	4,52E-05	100

Combinaison de réponses	effectif	%	% cumulé	Combinaison de réponse	effectif	%	% cumulé
0101000000	21	9E-04	99,96	1111001000	1	4,52E-05	100
0111001000	21	9E-04	99,96	1111100100	1	4,52E-05	100
0919091909	21	9E-04	99,96	1919190909	1	4,52E-05	100
1101001000	20	9E-04	99,96	9090909190	1	4,52E-05	100
0010010100	19	9E-04	99,96	9190919190	1	4,52E-05	100
1010101100	19	9E-04	99,96	9191909190	1	4,52E-05	100
1111010000	19	9E-04	99,96	9191919090	1	4,52E-05	100

Source : Tabulation effectuée sur les données du RGPH de 98 (sondage au 1/10^{ème})

Tableau n° 45: Langue écrite et langue parlée (méthode classique)

P15	Langue écrite												
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	495	636943	746	5666	186	399	645192	432	327201	1739	102	567	257
2	124	17321	1319	1812	24	47	56068	383	10295	41	23	74	19
3	.	200	9	1250	1	7	351	15	229	1	2	3	2
4	.	150	34	26	28	5	154	5	125	1	7	3	5
5	3	123	.	16	1	92	248	7	103	7	.	1	.
6	27	738	32	15	4	8	12814	21	277	13	1	14	6
7	39	62846	996	1092	30	38	46983	2705	28790	99	25	94	26
8	.	13786	279	8790	38	57	5464	125	250888	114	34	27	16
9	.	138	12	4	3	2	97	20	83	989	5	1	4
10	.	193	1	9	.	16	292	2	94	2	81	3	3
11	.	744	62	2349	5	5	974	21	1209	3	8	188	13
12	.	142	17	18	2	2	89	1	70	4	15	5	12
13	.	73	18	.	.	1	65	3	38	1	17	5	2
14	.	142	1	8	1	1	136	1	119	2	12	3	.
15	.	106	2	39	.	7	51	3	87	3	31	3	.
16	.	86	4	1	9	9	68	4	78	5	13	6	4
17	.	1517	70	2372	19	25	1391	433	28942	22	11	137	4
99	6	179	9	5	1	2	579	29	76	8	.	.	.
All	694	735427	3611	23472	352	723	771016	4210	648704	3054	387	134	373

Tableau n° 45: Langue écrite et langue parlée (méthode classique suite)

Langue parlée	Langue écrite						All
	13	14	15	16	17	99	
1	327	322	346	967	156	7176	1629219
2	18	32	10	24	307	922	88863
3	1	7	2	21	7	7	2115
4	2	.	1	3	9	1	559
5	.	2	5	2	.	5	615
6	5	4	6	10	.	196	14191
7	19	61	23	38	572	432	144908
8	24	155	174	455	134	152	280712
9	.	3	1	5	1	18	1386
10	2	.	1	5	3	5	712
11	17	38	12	37	70	21	5776
12	3	5	3	4	7	4	403
13	51	1	2	2	4	1	284
14	4	40	4	5	15	4	498
15	1	1	26	.	30	22	412
16	5	2	.	28	8	11	341
17	3	42	4	12	2755	39	37798
99	1	1	1	2	2	2422	3323
all	483	716	621	1620	4080	11438	2212115

Source : Tabulation effectuée sur les données du RGPH de 98 (sondage au 1/10^{ème})

Tableau n°46 :Structure de la population selon le sexe et la situation matrimoniale

Combinaison de réponses ²⁰	fréquence	prportion	Proportion cumulée	Combinaison de réponses	fréquence	prportion	Proportion cumulée
3 1 1	191223	6,723	6,723	18 2 2	444	0,016	99,71
3 1 2	183194	6,441	13,16	12 1 1	417	0,015	99,72
2 1 1	183146	6,439	19,6	6 3 1	369	0,013	99,74
2 1 2	175544	6,172	25,77	12 4 1	369	0,013	99,75
4 1 1	175264	6,162	31,94	12 1 2	346	0,012	99,76
1 1 1	164942	5,799	37,74	10 3 1	330	0,012	99,77
4 1 2	163654	5,754	43,49	13 1 1	296	0,01	99,78
1 1 2	157280	5,53	49,02	15 3 2	296	0,01	99,8
5 1 1	138085	4,855	53,87	13 1 2	290	0,01	99,81
5 1 2	104024	3,657	57,53	18 2 1	288	0,01	99,82
6 1 1	92314	3,246	60,78	14 1 1	261	0,009	99,82
7 2 2	74477	2,618	63,4	17 1 1	241	0,008	99,83
8 2 1	70929	2,494	65,89	17 1 2	234	0,008	99,84
8 2 2	66666	2,344	68,23	14 1 2	230	0,008	99,85
6 2 2	64362	2,263	70,5	11 4 1	228	0,008	99,86
7 2 1	64231	2,258	72,75	5 4 2	220	0,008	99,87
9 2 1	63241	2,223	74,98	9 4 1	212	0,007	99,87
9 2 2	57493	2,021	77	8 4 1	209	0,007	99,88
10 2 1	52144	1,833	78,83	4 2 1	208	0,007	99,89
6 1 2	50990	1,793	80,62	11 3 1	204	0,007	99,89
10 2 2	44290	1,557	82,18	10 4 1	203	0,007	99,9
7 1 1	36135	1,27	83,45	16 3 2	186	0,007	99,91
11 2 1	34643	1,218	84,67	15 1 1	181	0,006	99,91
5 2 2	33533	1,179	85,85	15 1 2	168	0,006	99,92
12 2 1	32956	1,159	87,01	12 3 1	167	0,006	99,93
11 2 2	30307	1,066	88,07	7 4 1	164	0,006	99,93
6 2 1	27912	0,981	89,05	17 3 2	162	0,006	99,94
13 2 1	27900	0,981	90,04	14 3 1	161	0,006	99,94
12 2 2	24804	0,872	90,91	13 3 1	152	0,005	99,95
14 2 1	23066	0,811	91,72	4 3 2	144	0,005	99,95
7 1 2	20547	0,722	92,44	18 4 2	121	0,004	99,96
13 2 2	19385	0,682	93,12	15 3 1	113	0,004	99,96
15 2 1	14609	0,514	93,64	16 1 2	112	0,004	99,97
14 2 2	12664	0,445	94,08	16 1 1	94	0,003	99,97
14 4 2	10994	0,387	94,47	17 3 1	75	0,003	99,97
13 4 2	9547	0,336	94,8	6 4 1	73	0,003	99,97
8 1 1	9292	0,327	95,13	16 3 1	73	0,003	99,98
16 2 1	9164	0,322	95,45	5 3 1	58	0,002	99,98
15 4 2	9014	0,317	95,77	3 2 2	54	0,002	99,98

²⁰ La première position identifie le groupe d'âges : '1' = 0-4 ans, '2' = 5-9 ans, '3' = 10-14 ans, '4' = 15-19 ans, '5' = 20-24 ans, '6' = 25-29 ans, '7' = 30-34 ans, '8' = 35-39 ans, '9' = 40-44 ans, '10' = 45-49 ans, '11' = 50-54 ans, '12' = 55-59 ans, '13' = 60-64 ans, '14' = 65-69 ans, '15' = 70-74 ans, '16' = 75-79 ans, '17' = 80-84 ans, '18' = non déclaré.

La deuxième position identifie l'état matrimonial : '1' = célibataire, '2' = marié, '3' = divorcé, '4' = veuf, '9' = non déclaré.

La troisième position identifie le sexe : , '1' = masculin, '2' = féminin.

Combinaison de réponses ²⁰	fréquence	prportion	Proportion cumulée	Combinaison de réponses	fréquence	prportion	Proportion cumulée
17 4 2	8759	0,308	96,08	18 9 1	49	0,002	99,98
17 2 1	8560	0,301	96,38	14 9 2	37	0,001	99,98
8 1 2	7917	0,278	96,66	18 9 2	34	0,001	99,99
16 4 2	7259	0,255	96,91	18 3 2	33	0,001	99,99
12 4 2	7134	0,251	97,16	17 9 2	31	0,001	99,99
15 2 2	6251	0,22	97,38	15 9 2	30	0,001	99,99
11 4 2	4857	0,171	97,55	13 9 2	27	9E-04	99,99
4 2 2	4746	0,167	97,72	4 4 2	26	9E-04	99,99
10 4 2	4127	0,145	97,87	12 9 2	26	9E-04	99,99
5 2 1	4045	0,142	98,01	16 9 2	26	9E-04	99,99
7 3 2	3255	0,114	98,12	11 9 2	16	6E-04	99,99
9 4 2	3211	0,113	98,23	9 9 2	15	5E-04	99,99
9 1 2	3100	0,109	98,34	5 4 1	14	5E-04	99,99
16 2 2	2960	0,104	98,45	8 9 2	14	5E-04	99,99
8 3 2	2922	0,103	98,55	10 9 2	13	5E-04	99,99
9 1 1	2715	0,095	98,65	6 9 1	12	4E-04	100
6 3 2	2601	0,091	98,74	7 9 2	12	4E-04	100
17 2 2	2287	0,08	98,82	18 4 1	12	4E-04	100
9 3 2	2260	0,079	98,9	6 9 2	11	4E-04	100
8 4 2	2240	0,079	98,98	7 9 1	10	4E-04	100
17 4 1	1740	0,061	99,04	17 9 1	10	4E-04	100
10 3 2	1715	0,06	99,1	12 9 1	8	3E-04	100
7 4 2	1475	0,052	99,15	4 3 1	7	2E-04	100
10 1 2	1420	0,05	99,2	4 9 2	6	2E-04	100
11 3 2	1208	0,042	99,24	8 9 1	6	2E-04	100
10 1 1	1184	0,042	99,28	13 9 1	6	2E-04	100
5 3 2	1050	0,037	99,32	3 2 1	5	2E-04	100
16 4 1	908	0,032	99,35	4 4 1	5	2E-04	100
12 3 2	904	0,032	99,38	14 9 1	5	2E-04	100
7 3 1	860	0,03	99,41	16 9 1	5	2E-04	100
15 4 1	847	0,03	99,44	3 3 2	4	1E-04	100
8 3 1	821	0,029	99,47	10 9 1	4	1E-04	100
6 4 2	816	0,029	99,5	15 9 1	4	1E-04	100
14 4 1	795	0,028	99,53	18 3 1	4	1E-04	100
13 3 2	755	0,027	99,56	3 4 2	3	1E-04	100
18 1 1	721	0,025	99,58	5 9 1	3	1E-04	100
18 1 2	572	0,02	99,6	5 9 2	3	1E-04	100
9 3 1	556	0,02	99,62	9 9 1	3	1E-04	100
11 1 2	548	0,019	99,64	11 9 1	3	1E-04	100
11 1 1	519	0,018	99,66	4 9 1	2	7E-05	100
14 3 2	517	0,018	99,68	1 2 2	1	4E-05	100
13 4 1	499	0,018	99,69	3 9 1	1	4E-05	100

Source : Tabulation effectuée sur les données du RGPH de 98 (sondage au 1/10^{ème})

Tableau n° 47 : Les handicapés selon l'âge et le sexe

Age, sexe et nature du handicap	fréquence	%	% cumulé	Age, sexe et nature du handicap	fréquence	%	% cumulé
1 1 1	2507	1,63	1,63	10 1 3	1555	1,01	57,3
1 1 2	2327	1,51	3,15	10 1 4	1201	0,78	58
1 1 3	974	0,63	3,78	10 1 5	940	0,61	58,7
1 1 4	875	0,57	4,35	10 1 6	472	0,31	59
1 1 5	833	0,54	4,89	10 1 7	380	0,25	59,2
1 1 6	795	0,52	5,41	10 1 9	308	0,2	59,4
1 1 7	430	0,28	5,69	10 2 1	271	0,18	59,6
1 1 9	322	0,21	5,90	10 2 2	228	0,15	59,7
1 2 1	133	0,09	5,99	10 2 3	188	0,12	59,9
1 2 2	104	0,07	6,05	10 2 4	145	0,09	60
1 2 3	94	0,06	6,11	10 2 5	139	0,09	60
1 2 4	86	0,06	6,17	10 2 6	125	0,08	60,1
1 2 5	82	0,05	6,22	10 2 7	114	0,07	60,2
1 2 6	77	0,05	6,27	10 2 9	94	0,06	60,3
1 2 7	74	0,05	6,32	S/total des groupes	55522	36,1	-
1 2 9	68	0,04	6,37	11 1 1	1825	1,19	61,4
2 1 1	955	0,62	6,99	11 1 2	1507	0,98	62,4
2 1 2	841	0,55	7,54	11 1 3	1350	0,88	63,3
2 1 3	770	0,5	8,04	11 1 4	981	0,64	63,9
2 1 4	699	0,45	8,49	11 1 5	743	0,48	64,4
2 1 5	640	0,42	8,91	11 1 6	444	0,29	64,7
2 1 6	563	0,37	9,28	11 1 7	331	0,22	64,9
2 1 7	543	0,36	9,63	11 1 9	277	0,18	65,1

Age, sexe et nature du handicap	fréquence	%	% cumulé	Age, sexe et nature du handicap	fréquence	%	% cumulé
		5					
2 1 9	375	0,24	9,87	11 2 1	257	0,17	65,3
2 2 1	360	0,23	10,11	11 2 2	206	0,13	65,4
2 2 2	348	0,23	10,33	11 2 3	156	0,1	65,5
2 2 3	314	0,2	10,54	11 2 4	136	0,09	65,6
2 2 4	294	0,19	10,73	11 2 5	123	0,08	65,7
2 2 5	254	0,17	10,90	11 2 6	97	0,06	65,8
2 2 6	212	0,14	11,03	11 2 7	86	0,06	65,8
2 2 7	209	0,14	11,17	11 2 9	84	0,05	65,9
2 2 9	137	0,09	11,26	12 1 1	2133	1,39	67,2
3 1 1	1267	0,82	12,08	12 1 2	1776	1,16	68,4
3 1 2	1242	0,81	12,89	12 1 3	1636	1,06	69,5
3 1 3	985	0,64	13,53	12 1 4	1167	0,76	70,2
3 1 4	843	0,55	14,08	12 1 5	850	0,55	70,8
3 1 5	738	0,48	14,56	12 1 6	520	0,34	71,1
3 1 6	665	0,43	14,99	12 1 7	334	0,22	71,3
3 1 7	529	0,34	15,33	12 1 9	326	0,21	71,6
3 1 9	528	0,34	15,68	12 2 1	307	0,2	71,8
3 2 1	512	0,33	16,01	12 2 2	184	0,12	71,9
3 2 2	508	0,33	16,34	12 2 3	171	0,11	72
3 2 3	423	0,28	16,62	12 2 4	159	0,1	72,1
3 2 4	388	0,25	16,87	12 2 5	120	0,08	72,2
3 2 5	365	0,24	17,11	12 2 6	93	0,06	72,2
3 2 6	269	0,18	17,28	12 2 7	90	0,06	72,3

Age, sexe et nature du handicap	fréquence	%	% cumulé	Age, sexe et nature du handicap	fréquence	%	% cumulé
3 2 7	267	0,17	17,46	12 2 9	77	0,05	72,3
3 2 9	220	0,14	17,60	13 1 1	2351	1,53	73,8
4 1 1	1270	0,83	18,43	13 1 2	1883	1,23	75,1
4 1 2	1121	0,73	19,16	13 1 3	1857	1,21	76,3
4 1 3	1006	0,65	19,81	13 1 4	1401	0,91	77,2
4 1 4	977	0,64	20,45	13 1 5	795	0,52	77,7
4 1 5	830	0,54	20,99	13 1 6	585	0,38	78,1
4 1 6	817	0,53	21,52	13 1 7	500	0,33	78,4
4 1 7	617	0,41	21,92	13 1 9	337	0,22	78,6
4 1 9	544	0,35	22,27	13 2 1	259	0,17	78,8
4 2 1	511	0,33	22,61	13 2 2	236	0,15	78,9
4 2 2	480	0,31	22,92	13 2 3	206	0,13	79,1
4 2 3	432	0,28	23,20	13 2 4	191	0,12	79,2
4 2 4	355	0,23	23,43	13 2 5	159	0,1	79,3
4 2 5	346	0,22	23,66	13 2 6	122	0,08	79,4
4 2 6	322	0,21	23,87	13 2 7	84	0,05	79,4
4 2 7	264	0,17	24,04	13 2 9	69	0,04	79,5
4 2 9	175	0,11	24,15	14 1 1	2068	1,35	80,8
S/total des groupes	37111	24,2	-	14 1 2	1763	1,15	82
5 1 1	1195	0,78	24,93	14 1 3	1716	1,12	83,1
5 1 2	1122	0,73	25,66	14 1 4	1233	0,8	83,9
5 1 3	1029	0,67	26,33	14 1 5	705	0,46	84,4
5 1 4	1015	0,66	26,99	14 1 6	646	0,42	84,8

Age, sexe et nature du handicap	fréquence	%	% cumulé	Age, sexe et nature du handicap	fréquence	%	% cumulé
5 1 5	775	0,5	27,5	14 1 7	570	0,37	85,1
5 1 6	727	0,47	27,97	14 1 9	389	0,25	85,4
5 1 7	551	0,36	28,33	14 2 1	280	0,18	85,6
5 1 9	517	0,34	28,66	14 2 2	238	0,15	85,7
5 2 1	432	0,28	28,94	14 2 3	227	0,15	85,9
5 2 2	403	0,26	29,21	14 2 4	218	0,14	86
5 2 3	392	0,26	29,46	14 2 5	148	0,1	86,1
5 2 4	280	0,18	29,64	14 2 6	135	0,09	86,2
5 2 5	274	0,18	29,82	14 2 7	84	0,05	86,3
5 2 6	230	0,15	29,97	14 2 9	52	0,03	86,3
5 2 7	167	0,11	30,08	15 1 1	1355	0,88	87,2
5 2 9	165	0,11	30,19	15 1 2	1274	0,83	88
6 1 1	1235	0,8	31,00	15 1 3	1118	0,73	88,7
6 1 2	1149	0,75	31,75	15 1 4	900	0,59	89,3
6 1 3	930	0,61	32,35	15 1 5	749	0,49	89,8
6 1 4	918	0,6	32,95	15 1 6	556	0,36	90,2
6 1 5	871	0,57	33,52	15 1 7	499	0,32	90,5
6 1 6	756	0,49	34,01	15 1 9	335	0,22	90,7
6 1 7	611	0,4	34,41	15 2 1	219	0,14	90,9
6 1 9	457	0,3	34,70	15 2 2	213	0,14	91
6 2 1	397	0,26	34,96	15 2 3	199	0,13	91,1
6 2 2	373	0,24	35,21	15 2 4	115	0,07	91,2
6 2 3	339	0,22	35,43	15 2 5	112	0,07	91,3
6 2 4	278	0,18	35,61	15 2 6	100	0,07	91,3

Age, sexe et nature du handicap	fréquence	%	% cumulé	Age, sexe et nature du handicap	fréquence	%	% cumulé
		8	2				
6 2 5	233	0,15	35,763	15 2 7	73	0,05	91,4
6 2 6	193	0,13	35,889	15 2 9	44	0,03	91,4
6 2 7	172	0,11	36,001	16 1 1	861	0,56	92
6 2 9	147	0,1	36,097	16 1 2	802	0,52	92,5
7 1 1	1262	0,82	36,918	16 1 3	754	0,49	93
7 1 2	1078	0,7	37,62	16 1 4	658	0,43	93,4
7 1 3	1040	0,68	38,297	16 1 5	627	0,41	93,8
7 1 4	994	0,65	38,944	16 1 6	531	0,35	94,2
7 1 5	919	0,6	39,542	16 1 7	361	0,23	94,4
7 1 6	872	0,57	40,11	16 1 9	244	0,16	94,6
7 1 7	606	0,39	40,504	16 2 1	218	0,14	94,7
7 1 9	447	0,29	40,795	16 2 2	213	0,14	94,8
7 2 1	404	0,26	41,058	16 2 3	193	0,13	95
7 2 2	309	0,2	41,259	16 2 4	130	0,08	95,1
7 2 3	277	0,18	41,44	16 2 5	81	0,05	95,1
7 2 4	274	0,18	41,618	16 2 6	71	0,05	95,2
7 2 5	212	0,14	41,756	16 2 7	56	0,04	95,2
7 2 6	211	0,14	41,893	16 2 9	24	0,02	95,2
7 2 7	178	0,12	42,009	17 1 1	878	0,57	95,8
7 2 9	168	0,11	42,118	17 1 2	852	0,55	96,3
8 1 1	1231	0,8	42,92	17 1 3	801	0,52	96,9
8 1 2	1214	0,79	43,71	17 1 4	757	0,49	97,3
8 1 3	1126	0,73	44,443	17 1 5	704	0,46	97,8
8 1 4	1084	0,7	45,14	17 1 6	701	0,46	98,3

Age, sexe et nature du handicap	fréquence	%	% cumulé	Age, sexe et nature du handicap	fréquence	%	% cumulé
		1	9				
8 1 5	997	0,65	45,798	17 1 7	458	0,3	98,6
8 1 6	825	0,54	46,335	17 1 9	391	0,25	98,8
8 1 7	423	0,28	46,618	17 2 1	358	0,23	99
8 1 9	394	0,26	46,866	17 2 2	338	0,22	99,3
8 2 1	376	0,24	47,111	17 2 3	219	0,14	99,4
8 2 2	255	0,17	47,277	17 2 4	194	0,13	99,5
8 2 3	213	0,14	47,416	17 2 5	92	0,06	99,6
8 2 4	210	0,14	47,552	17 2 6	68	0,04	99,6
8 2 5	194	0,13	47,679	17 2 7	68	0,04	99,7
8 2 6	176	0,11	47,793	17 2 9	45	0,03	99,7
8 2 7	129	0,08	47,877	S/total des groupes	60662	39,5	
8 2 9	112	0,07	47,957	18 1 1	107	0,07	99,9
9 1 1	1659	1,08	49,038	18 1 2	102	0,07	99,9
9 1 2	1551	1,01	50,041	18 1 3	19	0,01	99,9
9 1 3	1258	0,82	50,858	18 1 4	16	0,01	100
9 1 4	1130	0,74	51,594	18 1 5	15	0,01	100
9 1 5	973	0,63	52,227	18 1 6	10	0,01	100
9 1 6	625	0,41	52,634	18 1 7	8	0,01	100
9 1 7	423	0,28	52,918	18 1 9	8	0,01	100
9 1 9	350	0,23	53,137	18 2 1	8	0,01	100
9 2 1	304	0,2	53,335	18 2 2	8	0,01	100
9 2 2	244	0,16	53,494	18 2 3	8	0,01	100
9 2 3	212	0,14	53,63	18 2 4	7	0	100

Age, sexe et nature du handicap	fréquence	%	% cumulé	Age, sexe et nature du handicap	fréquence	%	% cumulé
		4	2				
9 2 4	166	0,11	53,74	18 2 5	5	0	100
9 2 5	159	0,14	53,84	18 2 6	4	0	100
9 2 6	155	0,15	53,94	18 2 7	4	0	100
9 2 7	125	0,08	54,02	18 2 9	3	0	100
9 2 9	104	0,07	54,09	S/total desgroupes	332	0,1	
10 1 1	1765	1,15	55,24	Total	153627	100	
10 1 2	1616	1,05	56,3				

Source : Tabulation effectuée sur les données du RGPH de 98 (sondage au 1/10^{ème})